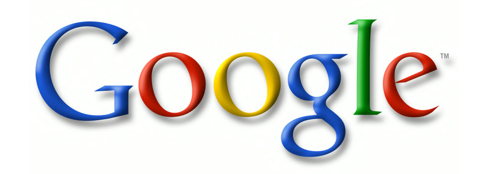
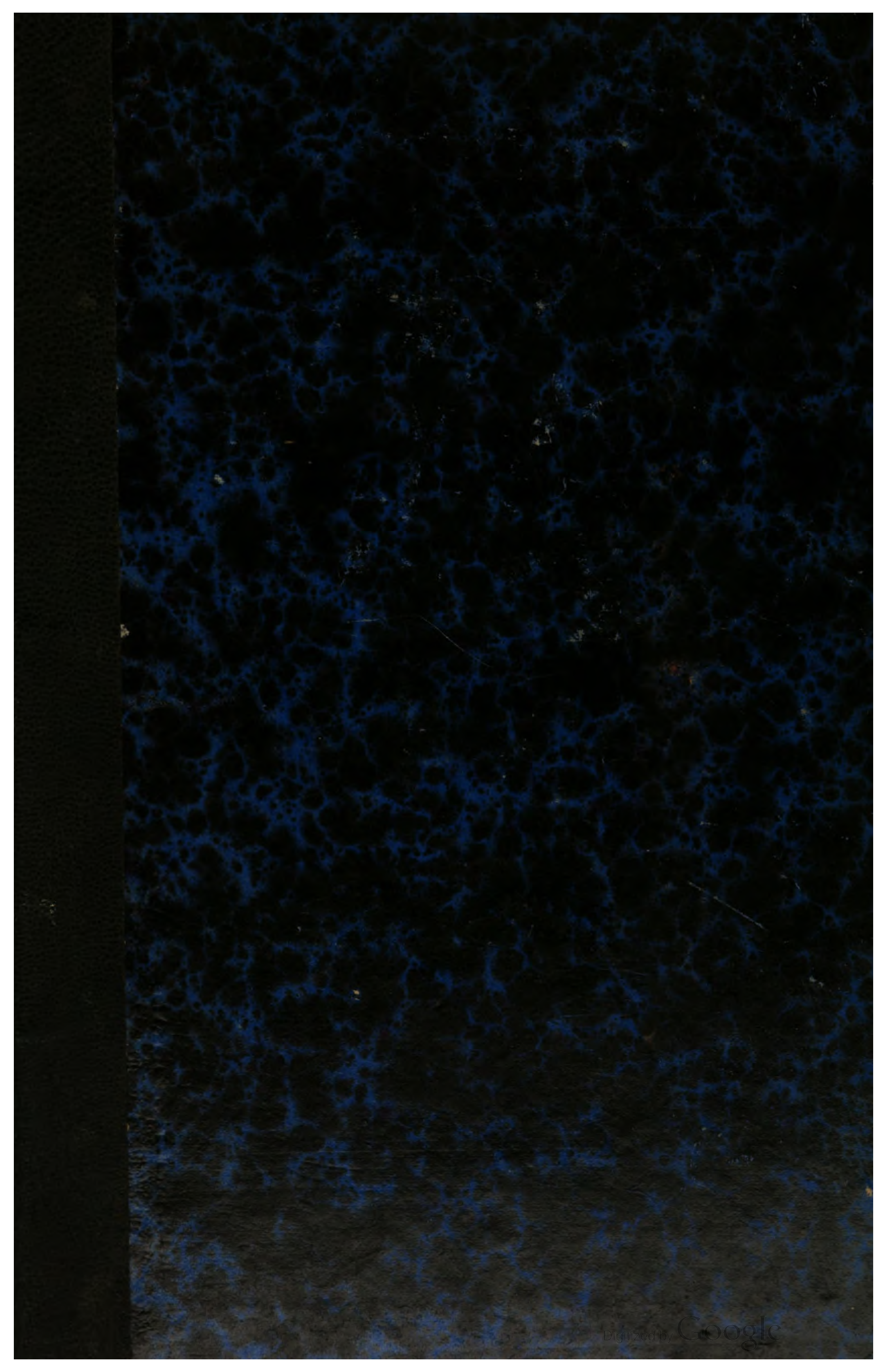





BIB. COLL.
VALGIR. S. J.



HISTOIRE

DE LA VILLE ET DE L'ABBAYE

DE SAINT-AMAND.

NANTES, IMPRIMERIE LEMESLE ET MÉHOUAS,
Quai Cassard, 5.

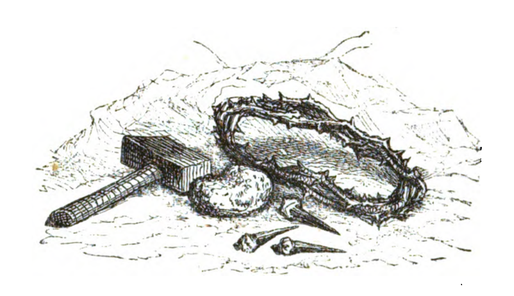
HISTOIRE
DE
LA VILLE ET DE L'ABBAYE
DE
SAINT-AMAND
(EN PEVÈLE),

PAR

V. DE COURMACEUL,

ANCIEN MAGISTRAT,

MEMBRE DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.



VALENCIENNES,
LEMAITRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DU QUESNOY, 14 ET 16.

1866.



A F.-F.-X. DESMARQUOY,

ANCIEN MÉDECIN EN CHEF DE L'ARMÉE DU NORD.

Je dédie ce livre aux mânes de mon aïeul, qui, dans sa longue et laborieuse carrière, a servi utilement son pays.

Sa mémoire, chère à mon cœur, est encore vivante dans plus d'un souvenir. Je lui paie aujourd'hui ce tribut de mon amour, et je rends cet hommage de ma piété filiale à celui qui a guidé mes premières études et formé mon esprit, par ses sages conseils et les leçons de sa profonde érudition.

Heureux si je puis suivre sa trace et imiter ses exemples.



AVANT-PROPOS.

On a répété souvent, et c'est devenu une banalité, que les annales d'une petite ville ne présentent qu'un médiocre intérêt, et qu'il faut être sous l'empire d'une illusion bien trompeuse pour avoir la hardiesse de publier les chroniques de localités dont le nom est presque tombé dans l'oubli.

C'est là une injuste prévention, dont Saint-Amand a, plus que tout autre, le droit de se plaindre. Ceux qui ont été assez heureux pour pénétrer dans ses archives et qui ont pu étudier de près les diverses phases de son histoire, savent combien ce préjugé est ridicule surtout en ce qui concerne cette modeste et glorieuse cité.

J'ai été de ces privilégiés. Pendant douze années que j'ai eu l'honneur d'y occuper un siége de magistrat, entraîné par mes goûts et par mes études vers les recherches archéologiques, aidé d'ailleurs par les conseils de mes érudits collègues de la Commission historique du

département du Nord et de la Société Impériale de Valenciennes, j'ai consacré mes loisirs à compulser les faits mémorables qui se sont accomplis dans la contrée, durant les douze siècles d'existence de cette vénérable Abbaye, dont les débris jonchent maintenant le sol.

Plus je suis entré profondément dans le cœur de mon sujet, plus j'ai été étonné de voir qu'un autre plus compétent ne m'eut point devancé; plus aussi je me sentais le désir d'élever quelque monument durable à ces gloires éteintes, et je ne m'arrêtai longtemps que devant la crainte de mon insuffisance.

Mais de précieux concours me sont venus de toutes parts. Les bibliothèques m'ont été obligeamment ouvertes, les archives offertes à mes investigations; les documents les plus rares et les plus inédits, m'ont été adressés par de généreux amis, et après bien de pénibles travaux, bien des veilles, je me suis trouvé en possession d'une œuvre que je ne crois pas indigne d'être livrée à la publicité.

Comme on le voit, c'est un travail presque collectif, et plus d'un, qui ne me permet pas de le nommer, pourrait en revendiquer une large part. J'éprouve donc tout d'abord le besoin de remercier ces collaborateurs anonymes qui m'ont si gracieusement prêté leur concours. Je dois aussi adresser mes remerciements à ces anciens et fidèles amis qui, à la nouvelle de ma résolution de publier enfin mon travail, m'ont adressé spontanément leur souscription. Grâce à eux, ce livre a pu paraître et je me glorifie de leur sympathique patronage.

Cette histoire d'un pays qui m'est cher et où j'ai

passé d'heureuses années, n'est pas la froide relation de faits plus ou moins obscurs, accomplis dans l'ombre d'un cloître ignoré, perdu au fond d'une province sans renom. Je n'aurais pas entrepris de tracer ces annales, si je n'avais plus d'une fois constaté, dans le cours de mes recherches, que les épisodes de notre histoire locale s'encadraient avec quelque éclat dans les grands faits de l'histoire nationale. J'ai vu que cette contrée si éprouvée par les calamités, si labourée par les guerres, si grande par ses revers mêmes, était non moins illustre par les hommes de génie qu'elle a produits, dont la brillante personnalité s'est identifiée aux époques qu'ils ont traversées et qui ont laissé la puissante empreinte de leur passage dans les épisodes glorieux ou lugubres.

A mesure que se déroulaient devant mes yeux ces merveilleuses perspectives d'un passé tombé dans la poussière, je me sentais plus raffermi dans ma résolution de raconter aux fils l'histoire de leurs pères ; de tracer le tableau des mœurs, des usages et coutumes l'exposition des croyances, des superstitions, des ridicules mêmes de ces générations qui, luttant vaillamment contre les ténèbres, nous ont ouvert la voie de la civilisation et du progrès.

Plus on étudie en effet cette vie passée de la cité fondée par Saint Amand, plus on reconnaît la richesse de la mine que l'on exploite : chaque couche superposée par les siècles renferme des trésors; chaque filon, dans lequel la pioche du chercheur pénètre, met au jour les vénérables reliques des ancêtres de cette race forte et généreuse.

Prenez au hasard la dernière bourgade, le plus

humble hameau de cette contrée ; vous y retrouverez, conservées par la tradition, répétées par les légendes, des pages d'histoire émouvantes. C'est que ce « beau » pays fertile et guerrier, » suivant l'expression du poëte, toujours placé aux avant-gardes de la civilisation occidentale, frontière souvent disputée, conquise et reconquise, a été, pendant dix-huit siècles, le théâtre des luttes gigantesques où le sort des nations s'agitait ; c'est que là, pas un vallon, pas un coteau, pas un chemin, pas une haie qui n'ait répété l'écho des chants de la victoire, qui n'ait été arrosé d'un sang intrépide ; c'est que, par dessus tout, l'esprit humain, plus riche d'âge en âge, y a, dans ses batailles, dans ses revers et dans ses triomphes, empreint profondément sa trace.

Quel spectacle plus digne d'admiration que cette lutte désespérée des Nerviens, les *hommes libres* de Pline, contre la puissance colossale de Rome ! César ne vainçant ces indomptables peuplades qu'en les exterminant ; le Christianisme pénétrant dans ces déserts et les repeuplant ; aux siècles de l'enfantement, succédant l'époque du bouleversement des hordes du Nord, faisant table rase et balayant la place où devait s'établir la société nouvelle ; les grands siècles de l'enfance de la science et des lettres sortant de ce chaos ; l'affranchissement des villes et des communes préparé par les conquêtes de l'esprit sur la matière ; les guerres des rois ou des ducs, se disputant les peuples ; les guerres de religion, se disputant les âmes ; puis, à l'apogée de la prospérité et de la splendeur, sous le règne le plus brillant de notre histoire, la contrée devenue définitivement française, et montrant avec orgueil cet Escurial monas-

tique, élevé par l'abbé Dubois, palais splendide, digne contemporain et digne rival du Versailles du grand roi.

En face de tant d'efforts successifs de peuples naissants, abattus, renaissants et prospères, que de pensées se pressent en foule dans l'esprit de l'observateur! Quels entassements de misères et de grandeurs! Qu'il faut de sang, d'or, de larmes et de sueurs pour former un peuple! De quelle tristesse l'âme n'est-elle pas envahie, en présence de ces cataclysmes, en quelque sorte périodiques, qui viennent marquer chaque siècle, et qui, jetant bas les mœurs, les institutions, les lois, les fondements qu'on croyait éternels des sociétés qui s'écroulent, préparent, par ces ruines, les matériaux des sociétés qui s'élèvent!

L'histoire du pays de Saint-Amand, pendant douze siècles, nous présente ce majestueux et terrible spectacle! L'Abbaye et la ville naissent sur les ruines des temples du Paganisme, au milieu des débris dont la puissance romaine anéantie a jonché le sol. Cette terre sauvage, octroyée par un Roi et bénie par un Saint, porte les germes des moissons de l'avenir. Rien ne périt absolument où Dieu veille! La main du semeur éternel jette le germe précieux aux sillons dénudés par l'éternel faucheur!

Qu'importe à celui qui s'élève par la pensée au-dessus des faits contingents et passagers, les calamités qui frappent les nations. Ce qu'il voit dans l'histoire dont il rapporte les détails, dans la succession des événements dont il retrace la douloureuse chaîne, ce n'est pas la guerre et ses horreurs, la peste et les tombes qu'elle

ouvre, la famine décimant les populations; c'est l'enseignement moral qui sort des misères de l'espèce humaine, c'est la marche persévérante de la société vers un idéal qui reculesans cesse devant elle et qui lui fait la loi inexorable et providentielle de son perfectionnement.

Voilà ce que l'historien doit avoir continuellement présent à la pensée; c'est ce que je me suis efforcé de ne pas oublier. Sans vouloir faire ce qu'on a appelé assez improprement, selon moi, la Philosophie de l'histoire, j'ai pris à tâche, tout en coordonnant les faits, autant que possible, dans leur ordre chronologique, de mettre en relief la corrélation qu'ils ont entr'eux et cette espèce de lien logique qui les enchaîne plus étroitement qu'on ne suppose.

Je ne crois pas que l'historien soit une sorte de juge qui doive faire asseoir sur la sellette les hommes et les événements, pour instruire leur procès et prononcer des arrêts dictés trop souvent par les lois aveugles de systèmes préconçus. Je vois en lui, bien plutôt, un observateur attentif, un investigateur patient, un chercheur obstiné, un peintre scrupuleux et fidèle, qui n'emprunte, ni à son imagination, ni aux idées ou aux préjugés de son temps, les couleurs dont il revêt les époques qu'il retrace. Mais aussi je lui attribue ce rôle important de tirer des faits qu'il raconte la moralité qu'ils comportent, et de chercher à travers les âges, au milieu du méandre des événements, jusque dans le moindre coin du globe où s'agite l'homme, le mot de la loi suprême qui conduit l'humanité.

Nulle part donc je n'ai cherché à faire prédominer une opinion arrêtée à l'avance, à faire plier le fait sous

les exigences d'un système, à mutiler ou dénaturer les événements pour en forcer la signification. Je les ai pris tels qu'ils sont, tels que je les ai trouvés dans la poudre des archives, dans les manuscrits, dans les livres, dans les traditions, dans les légendes populaires, dans les souvenirs de vieillards; j'y ai cherché la vérité sans les dépouiller de leur prestige; je leur ai laissé même ce charme du merveilleux dont ils sont revêtus dans les vieilles chroniques, cette poésie naïve des temps anciens, cette rigidité scolastique dont les a empreints le Moyen-Age, cette brutalité cruelle qu'ils ont acquis à des époques néfastes, en un mot, cette sincérité de couleur locale qui varie selon les temps, et qui est le cachet particulier de chacun des siècles qui les a produits.

Animé de ce respect scrupuleux pour l'exactitude du fait, j'ai aussi recherché avec soin la plus grande rectitude des appréciations. Ici la tâche était plus délicate encore: retracer les causes n'était qu'une partie de mon œuvre; constater les effets avait son importance et son écueil. On peut être facilement vrai dans un récit; c'est cependant un grand point lorsqu'on y parvient. Mais la difficulté à vaincre pour l'historien, c'est de rester constamment impartial et loyal, dans l'interprétation qu'il donne aux grands actes qu'il enregistre.

C'est vers ce but que se sont tournés tous mes efforts. J'ai voulu, en gardant toute mesure, tirer par des procédés de critique, par l'induction, par la comparaison et par la logique, les leçons, les enseignements et les conséquences des événements que j'ai retracés.

Ainsi dans les fondateurs de l'Abbaye au VII[e] siècle,

je n'ai pu voir seulement des cénobites; j'y ai trouvé des civilisateurs, des défricheurs, les créateurs des villes, les premiers pionniers de l'agriculture.

Des invasions des Nortmans, je n'ai pas conservé que le souvenir de la dévastation; j'ai fait voir comment sont sortis de ce monde bouleversé, les grandes écoles du Moyen-Age, l'essor des sciences et des lettres régénérées, et la formation de cette langue romane, qui a eu son berceau dans nos contrées et qui est devenue notre admirable langue française, la plus souple, la plus nette, la plus humaine de toutes les langues.

Du système féodal si complet et si puissant dans ce pays, je n'ai pas retenu que le haut-baron insolent et le peuple serf; j'y ai reconnu les mœurs se polissant, les communes se formant, l'artisan et le bourgeois secouant le servage et arrivant par degré à l'affranchissement définitif.

Les guerres sanglantes de la maison d'Autriche et de la couronne de France ne m'ont pas paru seulement des luttes d'ambition et de territoire; je les ai vu produire, dans leurs convulsions, l'agglomération de nationalités qui se cherchaient et que des frontières fictives séparaient en vain.

Les dissensions religieuses du XVIe siècle ne me restent pas seulement dans la mémoire, sous l'image de persécutions, de massacres et de représailles abominables; j'en retrouve le résultat général dans l'immense impulsion qu'en a ressentie l'activité de la pensée, dans l'esprit de tolérance qui a pénétré toutes les consciences et dans ces allures de libre examen qui ont ouvert la

marche du genre humain vers l'émancipation, vers la liberté intellectuelle et politique.

Tels sont les principes qui m'ont servi de guide dans ce qu'on est convenu d'appeler la partie philosophique de mon travail. Je compte ne m'en être jamais écarté, et je serais heureux que le suffrage des hommes impartiaux vint me confirmer dans cette pensée. Quant au plan que j'ai adopté pour l'ordonnancement des matières, il était tout tracé par la nature même du sujet que je me proposais de traiter. Pour faciliter l'intelligence des faits que j'allais développer, j'ai jugé utile de mettre tout d'abord entre les mains du lecteur, une sorte de fil d'Ariane qui le conduira dans le dédale des événements. C'est dans ce but que j'ai fait précéder le récit par la *Chronologie des Abbés de Saint-Amand et des Faits contemporains*. Ce tableau rapide est le résumé complet de cette histoire ; il permet d'en embrasser, d'un seul coup d'œil, l'ensemble et les principaux détails, et si je ne fais illusion, je suis en droit de dire qu'en le parcourrant on sentira le désir de lire les annales dont il n'est que l'aride nomenclature.

Les deux premiers chapitres, qui forment l'entrée en matière, peuvent être être considérés comme des prolégomènes :

Il m'a paru d'abord indispensable de faire connaître le *Vieux Saint-Amand*, trop peu connu même de ceux qui habitent la ville moderne. Je me suis donc livré à une étude etnographique et topographique de la vieille ville comparée à la nouvelle ; j'ai recherché les étymologies ; j'ai décrit les cours d'eau, les châteaux, les éta-

blissements hospitaliers, l'Abbaye, les oratoires, les tombeaux, la crypte, les clos, la Cour féodale ; j'ai promené le lecteur dans les rues de l'antique cité, et j'ai visité avec lui ses monuments religieux et civils.

La ville connue, il fallait apprendre ses origines. Je les ai recherchées dans le deuxième chapitre qui a pour titre : *Le Pays de Saint-Amand sous la domination romaine;* j'ai dépeint les mœurs de ses premiers habitants, les valeureux Nerviens ; j'ai raconté leurs gigantesques combats contre César et Rome, et j'ai montré la pacification du pays le préparant, après de longues et douloureuses épreuves, à l'éclosion des vérités évangéliques.

Alors apparaît la grande et vénérable figure de l'apôtre de la Nervie. Le chapitre troisième est consacré au récit de *la Vie de Saint Amand*, de ses bonnes œuvres, de ses prédications, de ses courageuses excursions chez les barbares, de son exil, de ses conversions, de ses fondations pieuses et de sa mort douce et glorieuse, au milieu des religieux qu'il a formés à l'apostolat et des peuplades à demi-sauvages qu'il a façonnées à la civilisation.

Dans le quatrième chapitre, j'ai rapporté les faits qui ont entouré et accompagné la *Fondation du Monastère et de la Ville de Saint-Amand*. J'y ai trouvé la place du diplôme de Dagobert, de la bulle de fondation du pape Martin, de la charte de Childéric, de la vie et des actes des seize premiers abbés d'Elnon.

Le cinquième chapitre traite de l'*Histoire de Saint-Amand aux IXe et Xe siècles*. Il s'ouvre à la mort de Charlemagne, et est marqué par l'invasion des Normands, le sac de l'Abbaye, qui, malgré ses désastres,

brille encore d'un vif éclat. L'institution des Châtelains, la fondation de l'École célèbre du monastère, les grandes figures de Karloman, de Gozlin, de Milon et de Hucbald, dominent cette époque qui nous conduit jusqu'au seuil du Moyen-Age.

Avant de poursuivre la narration des faits, j'ai cru nécessaire d'approfondir la situation intellectuelle et l'organisation politiqne.

L'École de Saint-Amand, les savants, les lettres et les livres, forment le sujet du chapitre sixième. Il nous montre l'Abbaye comme l'asile des érudits, des lettrés, des historiographes, des poëtes, des régénérateurs et des éducateurs des peuples. Toutes les sciences y ont des adeptes, toutes les forces de l'intelligence s'y développent dans l'étude, dans le calme de la solitude, dans le recueillement de la foi. Le testament de Saint Amand, monument impérissable de sagesse et de poétique mélancolie, ouvre l'ère littéraire de l'Abbaye. Beaudemont, Milon, Hucbald, maîtres dans les sciences sacrées, historiens, théologiens, philosophes, poëtes, musiciens, sont les plus brillantes étoiles de cette pléiade. Jean, Gislbert, Tomellus, Gontier, héritiers de leurs traditions, illustrent le XI[e] siècle. L'École est fondée, elle grandit, elle prospère; les fils des rois y viennent chercher la science et la sagesse, et sa réputation, perpétuée d'âge en âge, se maintient jusqu'au dernier jour du monastère.

Parallèlement à ce remarquable mouvement de l'intelligence, se développe la marche progressive des institutions. C'est ce que j'ai cherché à démontrer dans le chapitre septième, qui a pour titre: *Saint Amand féodal*.

Ce qu'était l'organisation féodale dans le pays de Saint-Amand; de quels droits, de quels priviléges jouissait la Commune; quels étaient ses magistrats, ses administrateurs, ses prévôts, ses grands-maires, ses échevins, ses francs-jurés, ses seigneurs hauts et bas justiciers, son bailli; ce qu'on entendait par fiefs, par mouvance et redevance, relief, deshéritement ; toutes ces arcanes du Moyen-Age, toutes ces lettres mortes aujourd'hui, qui sont devenues, pour la plupart d'entre nous, des énigmes indéchiffrables, tout ce mystérieux état de société si étrange quand on le voit de loin, si différent de notre civilisation actuelle, est exposé, d'après des documents authentiques, avec le plus de clarté et de lucidité possible.

Cette double étude littéraire et politique nous facilite l'intelligence des temps qui suivent. Le chapitre huitième nous dépeint *Saint-Amand au XIe, XIIe et XIIIe siècles*, époque d'accroissement, de développement, où la puissance temporelle des Abbés se consolide et s'étend, où le monastère s'enrichit des dons des seigneurs ligués pour les Croisades, et où le mouvement d'émancipation des communes et de la bourgeoisie commence à se dessiner.

Les deux derniers chapitres embrassent les *six derniers siècles de l'Abbaye* et nous conduisent jusqu'à la Révolution française qui marque l'heure de sa destruction, au moment de sa plus grande splendeur. Nous assistons à cette scène imposante qui commence avec le XIVe siècle et qui marque son début par l'insurrection des Flamands, et les audaces de d'Artevelde; qui se poursuit à travers le XVe siècle sous la verge de fer de

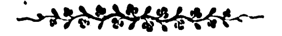
Louis XI; qui, au XVIe, arme les bras et enflamme les cœurs, au nom de la foi, de la religion, de la conscience; qui remplit le XVIIe de la noble et pittoresque figure d'un homme dont l'activité, la persévérance et l'art réalisent l'impossible, de ce prodigieux Nicolas Dubois, dont la vie est marquée par l'œuvre gigantesque pour laquelle ont été dépensé tant d'or et de génie; temps mémorables qui enfin aboutissent à cette catastrophe immense, irrémédiable, à cette ruine complète, à cette dispersion sans retour des hommes, des choses, j'allai dire des souvenirs!

Mais non, la mémoire des générations, qui succèdent à ces époques déjà lointaines, ne doit pas demeurer étrangère à leurs vicissitudes, à leurs combats, à leurs conquêtes. Il ne faut pas que, jouissant des résultats de cet immense labeur, nous en ignorions les peines et les efforts. Il ne faut pas que les peuples actuels se croient nés d'hier et que, indifférents à leur antique généalogie, ils ensevelissent leurs ancêtres dans un triste et dédaigneux oubli. Non, cela ne doit pas être, ni pour l'humanité prise dans son ensemble, ni pour les agglomérations d'un continent, ni pour un empire, ni pour une province, pas plus que pour une ville, pas plus que pour une corporation, pas plus que pour une famille, pas plus que pour l'individu isolément, qu'ils aient marqué leur passage par des crimes ou par des vertus.

Et c'est pour que cela ne soit pas que j'ai écrit cette histoire. Je la livre à la méditation et à la bienveillance de ceux qui gardent au fond du cœur le culte des souvenirs et qui associent dans une pieuse alliance le passé au présent et à l'avenir.

Voyageur obscur mais religieux à travers les ruines, suivant l'expression de Charles Nodier, je n'ai parlé des choses saintes qu'avec vénération, des institutions qu'avec impartialité, des hommes qu'avec justice et respect. J'ai vu poindre la lumière dans les ténèbres, et j'ai montré que le flambeau qui éclaire le monde peut vaciller parfois, mais ne s'éteint jamais. Pénétré enfin d'admiration et d'amour pour les hauts faits des races couchées dans le tombeau, je me suis inspiré de cette pensée filiale qu'Ovide traduisait par ce mot plein de mélancolie sous la plume de l'exilé :

« *Pius est patriæ facta referre labor!* »



CHRONOLOGIE

DES ABBÉS DE SAINT-AMAND

ET DES FAITS CONTEMPORAINS.

---

571 Naissance de SAINT AMAND, fondateur de l'Abbaye d'Elnon.
616 Saint Amand dédie l'Église Saint-Pierre à Gand.
621 Saint Achaire, 8e Évêque de Tournai, prie Saint Amand de remplir ses fonctions épiscopales à Tournai, pendant qu'il réside à Noyon, dont il était aussi Évêque.
623 Fondation de l'Abbaye d'Elnon.
629 Saint Amand baptise Saint Bavon converti.
633 Dagobert accorde à Saint Amand sa Charte de donation.
636 Saint Amand bâtit deux Oratoires, l'un dédié à Saint Pierre, l'autre à Saint André.
637 Saint Amand baptise Sigebert, fils du roi Dagobert.
651 Le Pape Saint Martin accorde une bulle de priviléges à Saint Amand.
655 Childéric, roi des Francs, fait donation de la terre de Barisis à l'Abbaye d'Elnon.
661 Saint Amand fait son testament.

662 Mort de Saint Amand.

URSUS et JONAT, 2e *et* 3e *Abbés d'Elnon,* gouvernent le Monastère du vivant de Saint Amand, pendant ses absences.

669 Fondation de l'Abbaye d'Hasnon.

670 Vindicien, Évêque d'Arras, fait la dédicace de l'Église d'Hasnon aux apôtres Pierre et Paul et à Saint Marcellin.

ANDRÉ, 4e *Abbé d'Elnon.*

Childéric II, visite le monastère d'Elnon.

Baudemont, Moine de Saint Amand, écrit la vie du fondateur.

677 JEAN, 5e *Abbé d'Elnon,* opère le transfert des reliques du Saint de l'Église Saint-Pierre, dans celle bâtie par lui et dédiée à Saint Étienne.

Le corps de Saint Amand est retrouvé intact, 15 ans après sa mort.

700 Origine de la ville de Saint-Amand.

768 Lacune historique: WENEGISLAS, 6e *Abbé d'Elnon.* — HENEBERT, 7e. — FIRMIN, 8e. — GONTBERT, 9e. — GERRHARD, 10e. — SARAUWARD, 11e. — OSTING, 12e. — ERMENTHE, 13e, noms obscurs, à peine sauvés de l'oubli.

Relâchement de la discipline monastique.

782 GISLEBERT, Évêque de Noyon, élu 14e *Abbé d'Elnon*, rétablit l'ordre.

Échange entre l'Abbé et l'Évêque d'Arras, du droit de juridiction sur l'Abbaye de Marchiennes contre ce même droit sur l'Église Saint-Martin.

Gislebert restaure l'Abbaye et le Cloître.

787 AGELFRED, 15e *Abbé d'Elnon,* meurt en odeur de sainteté.

ARNO, 16e *Abbé d'Elnon.*

798 Lothaire, archicustos du trésor d'Elnon, découvre le corps de Saint Amand, il le trouve intact.

Prodiges et signes extraordinaires dans le ciel.

809 ADALRIC, 17e *Abbé d'Elnon.*

817 Les Nortmans saccagent Tournai, qui reste désert pendant un demi-siècle.

819 ROTFRID, 18e *Abbé d'Elnon.*

827 ADALÉODE, 19e *Abbé d'Elnon.* Issu de race royale, il obtient de nouveaux priviléges pour l'Abbaye.

844 GISLEBERT II, 20e *Abbé d'Elnon,*

845 HILDÉRIC, 21e *Abbé d'Elnon.*

847 Une famine désole la contrée.
Nouveau miracle sur la tombe de Saint Amand.

850 Herbert, comte de Vermandois, attaque Mortagne, et s'en rend maître avec l'aide des Nortmans. La ville est détruite.

855 Hiver rigoureux.

861 ADELHARD, 22e *Abbé d'Elnon.*
L'Abbaye est saccagée par une tribu de Danois.

863 Charles-le-Chauve fait une donation à l'Abbaye.

864 ALFRED, 23e *Abbé d'Elnon.*
L'École de Saint-Amand devient célèbre sous Milon.

870 KARLOMAN, fils de Charles-le-Chauve, 24e *Abbé d'Elnon.*

872 Mort de l'Écolâtre Milon. Hucbald lui succède.
Révolte de Karloman contre son père. Il est jeté dans les prisons de Senlis et y meurt.

873 GOZLIN, 25e *Abbé d'Elnon.*
Charles-le-Chauve accorde au Monastère une nouvelle Charte de donation.

877 Charles-le-Chauve accorde un diplôme de fondation à l'Abbaye d'Hasnon.
Ermentrude, sa fille, Abbesse d'Hasnon, dote ce Monastère.

878 Gozlin forme avec Régnier-au-long-Col, une ligue contre les Nortmans.
Il élève des retranchements autour de la ville et de l'Abbaye.

881 Bataille de Thun ; défaite des Nortmans.
Gozlin transporte les reliques de l'Abbaye de Saint-Amand à Saint-Germain-des-Prés.

882 Il attaque les Nortmans près de Condé ; il est vaincu. L'Abbaye est saccagée et les moines massacrés. Le pays est ruiné pour de longues années.

888 ROBERT, 26e *Abbé d'Elnon.*

889 Charles-le-Simple accorde à l'Abbaye, sortant de ses ruines,

un diplôme royal pour remplacer les Chartres détruites par les Nortmans.

907 Hucbald écrit la vie de Sainte Rictrude.

912 Création des premiers Châtelains de Tournai, seigneurs de Mortagne.

920 ROGER, 27e *Abbé d'Elnon.*

924 Mort de Roger. Le siége reste vacant pendant 20 ans.

944 LENDRIC, 28e *Abbé d'Elnon.* Arnoul-le-Grand, comte de Flandres relève le Monastère de ses ruines.

Les Évêques Fulbert de Cambrai et Rodolphe de Tournai consacrent la nouvelle église rebâtie.

La famille de l'abbé Lendric dote le Monastère du comté de Froidmond, près Tournai.

Robert II, comte de Flandres, donne à l'Abbaye, la chapelle et seigneurie de Bonard, avec la prévôté dite de Saint-Amand, à Courtrai.

956 GENULPHE, 29e *Abbé d'Elnon.*

Il aliène un grand nombre des priviléges de son Abbaye.

966 Le roi Lothaire, à la mort d'Arnoul, comte de Flandres, envahit le pays. Il le cède ensuite à Arnoul II.

969 Rathère simoniaque, intru à la crosse, est chassé par les moines.

GUÉRIC, 30e *Abbé d'Elnon.*

979 Les Hongrois envahissent le Tournésis.

999 RATBODE, 31e *Abbé d'Elnon.*

Roselle, comtesse de Flandres, fonde un couvent de nones près de l'Abbaye. Ce couvent est supprimé par son fils.

1006 Baudoin-à-la-belle-barbe, qui prend Valenciennes après plusieurs assauts, s'empare de la suzeraineté que l'Abbaye avait sur Flines, Château-l'Abbaye et Bruille.

1008 Peste qui ravage tout le Hainaut.

L'abbé de Saint-Amand construit la tour et établit une communication entre les Cloîtres et l'Église.

1012 Émotions populairés à Tournai.

1013 RICHARD, 32e *Abbé d'Elnon.* Il réforme le Monastère,

1020 MALBODE, 33e *Abbé d'Elnon.* Il obtient la donation de la terre d'Haussy, ou Lieu-Saint-Amand de la seigneurie de Mon-

chaux, de la ferme de Lourches et du domaine d'Hourdain.
Il reconstruit l'Abbaye d'Hasnon.
Guéric-le-Sor, seigneur de Leuze, fortifie Mortagne et construit une quantité de châteaux-forts.
Il s'empare à main armée de Tournai et ravage le Tournésis.

1038 Rodulphe, ancien avoué de Saint-Amand, 2e Châtelain de Tournai.

1040 Malbode fait la dédicace de la crypte de l'Église de Saint-Amand.

1049 Réforme de l'Abbaye d'Hasnon.
Deux moines d'Hasnon fondent l'Abbaye d'Anchin, Adélard, l'un d'eux, en devient le 1er Abbé.

1052 Tournai est pris d'assaut.

1055 Peste qui ravage le Tournésis.
Malbode régle les finances de son Abbaye et fixe son régime temporel et spirituel.

1056 Tournai et son comté, regardés jusqu'alors comme indépendants, sont incorporés au comté de Haynaut.

1057 Paix conclue au synode de Cologne, tenu par le pape Victor.

1058 La fabrication du drap prospère dans le Haynaut.

1062 Malbode sentant sa fin prochaine, nomme LAMBERT FULCARD, 34e *Abbé d'Elnon.*

1065 Philippe Ier accorde une Chartre à l'Abbaye d'Hasnon.

1066 Incendie qui dévore l'Abbaye et l'Église de Saint-Amand.

1067 Les moines conduisent en procession à travers l'Artois, la Picardie et le Cambrésis, les reliques de Saint Amand, arrachées aux flammes, et recueillent d'abondantes aumônes qui leur permettent de relever l'Abbaye de ses ruines.
Mort de Gontier, moine de Saint-Amand, théologien et poète.

1070 L'abbé Lambert Fulcard, récupère l'autel d'Helesme, aliéné par l'Abbé Gentulphe et se met en jouissance des autels de Saméon et de Marillon.
Baudoin de Mons rebâtit l'Église du Monastère d'Hasnon. Il y reçoit la sépulture.

1076 BOVON Ier, 35e *Abbé d'Elnon* ; il vend l'argenterie de son Église pour satisfaire de folles dépenses.

1080 Éverard Ier, Châtelain de Tournai, s'empare du château de Mortagne. Il saccage le comté de Flandres.

1085 HUGUES Ier, 36e *Abbé d'Elnon,* inaugure les nouveaux bâtiments de l'Abbaye d'Anchin qui avait été détruite par un incendie.

1086 Baudoin de Jérusalem dote les religieux d'Hasnon.

1088 Hugues fait la dédicace de l'Église de Saint-Étienne qu'on avait mis 22 ans à rebâtir.

1095 Mort de Gislbert, doyen de Saint-André, prédicateur distingué.

1097 L'Évêque Lambert établit une paix entre l'Abbaye de Saint-Amand et l'Abbaye de Saint-Vaast.

1099 Croisades. La peste est rapportée d'Orient; origine de la procession de Tournai et de toutes les villes circonvoisines.

1102 Au mois d'octobre, l'Empereur Henri saccage l'Ostrevant.

1103 Baudoin, Évêque de Tournai, fait don de la dîme de Froidmond à l'Abbaye de Saint-Amand.

1107 BOVON II, 36e *Abbé d'Elnon*; il restreint le pouvoir des prévôts laïcs de l'Abbaye. Bulle du Pape Paschal II.

1112 Walter de Mortagne, 5e Châtelain de Tournai.

1116 Baudoin, comte de Hainaut, visite Saint-Amand; il confirme par une chartre les priviléges de l'Abbaye.

Éverard II, 6e Châtelain de Tournai.

1119 Le Pape Calixte II concède des priviléges à Saint-Amand.

Guido, prêtre breton, sur le conseil de Saint Norbert, s'établit à Vicoigne et y fonde l'Abbaye.

1121 GAUTHIER Ier, 38e *Abbé d'Elnon*, recense son Abbaye et les trésors qu'elle contient.

Hiver rigoureux.

1123 Famine et mortalité.

1125 ABSALON, 39e *Abbé d'Elnon*; il compose et fait approuver au Synode de Beauvais, l'office des martyrs religieux de l'Abbaye, massacrés par les Nortmans.

Clémence, comtesse de Flandres, accorde un diplôme de donation à la prévôté de Courtrai.

Alemans de Pons, gentilhomme de Douai, concède à Guido, pour une faible somme d'argent, tous les bois de Vicoigne.

1129 Guarin est sacré par Gauthier, Évêque d'Arras, 1er Abbé de la *Case-Dieu*, ou Vicoigne.

1131 Amauri de Landast, dote l'Abbaye de Saint-Amand.
L'Abbé Absalon fait fabriquer une table d'or massif pour l'autel de Saint-Étienne.

1138 Le Pape Innocent II, accorde une bulle de fondation à l'Abbaye de Vicoigne.

1141 Fondation de l'*Abbaye de Château* (Castrum-Dei), par un diplôme d'Alvise, Évêque d'Arras.

1143 Baudoin l'Edifieur, dote l'Abbaye de Vicoigne.
Ouragan terrible.

1146 GAUTHIER II, 40e *Abbé d'Elnon.*
L'Évêché de Tournai est séparé de celui de Noyon.

1147 Mort du prêtre Guido, fondateur de l'Abbaye de Vicoigne.

1150 Éverard Radoulx, prince de Mortagne, Châtelain de Tournai.
Gauthier II se démet de la crosse.

1152 HUGUES II, 41e *Abbé d'Elnon.* Il fait revivre la discipline.
Il réédifie la tour, l'église, le réfectoire et augmente les biens de l'Abbaye.

1155 Godescalc, évêque d'Arras, confirme les privilèges de Château.

1169 JEAN II, 42e *Abbé d'Elnon.*

1171 On apporte à Saint-Amand le corps de Sainte Albine.

1177 Un seigneur croisé, nommé Gauthier, fait don à l'Abbaye d'un morceau de la vraie croix, qu'il a rapporté de Jérusalem.
Grande procession pour sa réception.

1180 Éverard Radoulx accorde à l'Abbaye de Château une chartre de fondation.
Miracles nouveaux devant le cercueil de Saint-Amand.

1181 L'abbé Jean assiste, le 2 mars, à la pose de la première pierre de la nouvelle église d'Anchin.
Il se démet de sa charge.

1182 EUSTACHE, 43e *Abbé d'Elnon.*
Il rebâtit la chapelle Saint-André qui tombait en ruines. Il met l'Abbaye en confraternité avec l'Abbaye de Saint-Pierre, de Gand. Il recouvre beaucoup de biens à l'Abbaye.
Le Hainaut est ravagé.

Les reliques des vierges de Cologne sont apportées à Raismes.
1187 Philippe-Auguste visite Valenciennes et Tournai.
1191 ARNOULD, 44e *Abbé d'Elnon.*
1192 L'Abbé de Saint-Amand fonde la paroisse Saint-Jean, à Tournai. Il est déposé.
1193 GAUTHIER III, 45e *Abbé d'Elnon.*
1194 Tempête horrible.
1196 Radulphe, moine de Saint-Amand, est assassiné, près d'Anchin, par trois malfaiteurs.
Disette ; on paie, à Tournai, la razière de blé 50 sols, ce qui était inouï jusqu'alors.
1199 JEAN III, 46e *Abbé d'Elnon.*
1200 Le Chapitre Saint-André, d'Elnon, est supprimé par Wilhem, archevêque de Rheims.
Baudoin de Mortagne, 7e Châtelain de Tournai, fait le relief et l'hommage de sa châtellenie à l'Évêque.
1204 Guillaume, moine de Saint-Amand, est nommé 10e Abbé d'Anchin.
1205 Le Pape Innocent III donne procuration à l'Abbé de Saint-Amand, pour le chapitre Saint-André.
1206 GUILLAUME Ier, Abbé d'Anchin, est nommé 47e *Abbé d'Elnon.*
1213 Siége de Tournai, par l'armée de Ferrand, campée à Mortagne. La ville est prise d'assaut, livrée par Radoulx, seigneur de Mortagne, Châtelain de Tournai.
Le Sénat de Valenciennes dote Vicoigne.
1214 Bataille de Bouvines.
1216 Franchise des villes. — Développement du commerce.
1217 Épisode du faux Baudoin de Constantinople, l'empirète de Glançon.
1218 GAUTHIER IV, 48e *Abbé d'Elnon.*
1220 Éverard Radoulx est excommunié à la suite de différents avec Walter de Marvis, Évêque de Tournai. Ils se réconcilient.
1221 Les Monastères d'Hasnon, Saint-Amand et Vicoigne entrent en sodalité et confraternité avec Anchin.
1225 HERBERT, 49e *Abbé d'Elnon.*
1230 Le Pape Honorius III institue l'Abbé de Saint-Amand, juge

du différent existant entre les Abbayes d'Anchin et de Marchiennes, au sujet des pêches et des marais, entre Lalaing et Marchiennes.

1239 JEAN IV, 50e *Abbé d'Elnon.*

1242 WALTER DE HARTING, 51e *Abbé d'Elnon.*

1243 Martin Bourbote, bourgeois de Saint-Amand et sa femme, font don à l'Église de l'Abbaye de LX sols artésiens, pour racheter le droit de Vinage que l'Abbaye percevait sur ceux qui portaient des marchandises ou denrées *à col ou à brouette.*

1248 Paix entre l'Abbaye de Saint-Amand et l'Abbaye de Marchiennes, en langue romane.

1250 Arnould, Châtelain de Tournai, octroie une Chartre à la ville de Mortagne.

Marguerite, comtesse de Hainaut, accorde à l'Abbaye de Saint-Amand un diplôme relatif au droit de justice.

1256 L'Abbaye de Vicoigne acquiert la dîme de Sisselt.

1258 GILLES, 52e *Abbé d'Elnon.*

Fondation d'une chapelle à Raismes.

1260 Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, en lutte avec les habitants de Valenciennes, campe avec vingt mille hommes près de Saint-Amand.

1261 Reliques apportées de Cologne.

HENRI D'ESCAUDAIN, 53e *Abbé d'Elnon.*

1262 Le Pape Urbain IV accorde des priviléges à l'Abbaye de Vicoigne.

1265 FOULQUES, 54e *Abbé d'Elnon.*

Paix de Saint-Amand.

1266 AUGUSTIN, 55e *Abbé d'Elnon.*

Jean, dernier des Châtelains. La langue romane prévaut, de son temps, dans les actes publics ; toutes ses Chartres sont en cette langue.

1267 Jean d'Enghien, Évêque de Tournai, fait de Thun une paroisse séparée de Nivelles.

Grandes foires des Follais, instituées par les seigneurs de Mortagne. Saint Louis accorda une Chartre pour ces foires.

1274 Le pays est infesté de brigands. On institue la tournée du *Traque-brigands*. Exactions du seigneur du Ponthoi de la Plaigne; il est pris et exécuté.

1277 Accord entre les Curés de Bruille et de Raismes, et les Abbés de Vicoigne et d'Anchin au sujet des *Novalles*.

1278 GUILLAUME II, 56e *Abbé d'Elnon*, acquiert beaucoup de biens au profit de son Abbaye, près de Férin et Douai.

1279 Marie de Conflans, Châtelaine de Tournai, accorde plusieurs franchises aux Tournaisiens, en sa seigneurie de Mortagne.

1280 Peste qui désole Tournai et le Tournésis.

1282 Marie, dame de Mortagne, cède le château de Bruille, dépendance du domaine des sires de ce lieu ; il est incorporé à la ville.

1288 L'Abbaye de Saint-Amand perçoit la *Dîme-Dieu*, à Saint-Jean-des-Chauffours, à Hollain et à Warchain.

1293 Philippe-le-Bel condamne Jean d'Avesnes à payer 1000 livres à l'Abbé d'Hasnon, en réparation de ses torts.

1299 PIERRE Ier, 57e *Abbé d'Elnon*.

1300 Épisode du faux Jean, châtelain de Tournai et sire de Mortagne. Sa fraude est découverte ; on reconnaît qu'il se nomme Jacques de Ghistelles.

1302 Le Tournésis est ravagé, à la suite de la défaite de l'armée Française, à la bataille des Éperons.

1304 Le roi de France passe l'Escaut, avec son armée, entre Condé et Mortagne ; il se rend à Tournai.

Saint-Amand est livré aux flammes.

1312 Marie, dame de Mortagne, meurt de chagrin.

1313 Son successeur, Baudoin de Mortagne, vend sa châtellenie au roi Philippe-le-Bel. Ce titre s'éteint après trois siècles et demi.

Saint-Amand est détaché de la cour du Maire du Tournésis, et réuni à celle de Saint-Quentin.

1325 THÉODORE, 58e *Abbé d'Elnon*.

1327 Tournois donné par le comte de Hainaut à Condé.

1330 Les écluses de Marillon sont détruites par les bourgeois d'Orchies.

1331 Institution de la fête du Saint-Sacrement à Tournai et dans les villes du pays ; origine des fêtes communales.

1337 La guerre éclate entre la France et l'Angleterre.

Jacques Van Artevelde, s'approche de Tournai, à la tête des Flamands; il se retire devant l'armée française qui vient de battre les Anglais.

1339 Mortagne et Saint-Amand sont pris par les Français.

1340 Les Français pillent Hasnon.

Défense héroïque du château de Thun.

Bataille de l'Écluse; retour offensif des Anglais dans le Tournésis.

Saint-Amand reçoit 500 hommes des compagnies bourgeoises de Tournai ; la ville est mise en défense.

Le comte de Hainaut attaque nuitamment la ville, à la tête d'une troupe de Flamands et d'Anglais. La ville est prise et dévastée ; elle paie une forte rançon.

1342 JEAN V, DE WASSONE, 59e *Abbé d'Elnon.*

1349 Débordements de l'Escaut, inondations, disette, peste noire.

1362 JACQUES SOUDANS, 60e *Abbé d'Elnon.*

1366 L'Abbé et les religieux de Saint-Amand obtiennent du roi Charles V de France, le rachat du *droit d'Arsin*, qui occasionnait de fréquents incendies qui réduisaient en cendres presque toutes les maisons de la ville bâties en bois.

L'abbé Jacques Soudans perd la vie dans une sédition populaire, excitée par ses domestiques.

1367 JEAN VI, DE MORTAGNE, 61e *Abbé d'Elnon.*

1371 Fondation de la chapelle Sainte-Marie, à Hasnon.

1377 Grand schisme dans l'Église. Pierre d'Aussay, 67e Évêque de Tournai, prend parti pour l'Antipape Clément VII. Louis de Mâle, 24e comte de Flandres, prend, avec son peuple, le parti du Pape Urbain VI.

1382 Le roi Charles VI institue un Bailly royal de Tournai, Tournésis, Mortagne et Saint-Amand. Tristan est le premier bailly.

1383 Jean Le Bouteillier, né à Mortagne, grand bailly de cette ville, auteur de la *somme rurale.*

1386 NICOLAS Ier, 62e *Abbé d'Elnon.*

1393 Organisation des compagnies d'arbalétriers.

1400 Tournai se soulève contre le duc de Bourgogne.

1401 Louis du Quesnoy, chevalier Wallon, bâtit le château du Loir.

1407 NICOLAS II, 63e *Abbé d'Elnon.*

1414 MATHIEU DE LAUNAY, 64e *Abbé d'Elnon.*

Il restaure à ses frais l'Église de Saint-Pierre et augmente la bibliothèque.

1419 Le comté de Flandres est réuni au duché de Brabant.

1424 Incendie qui réduit en cendres une grande partie de la ville de Saint-Amand et gagne l'Abbaye.

1428 Mortagne est attaqué par la garnison française de Tournai que repoussent les gens d'armes de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

1432 LÉON DE BRANDT, 65e *Abbé d'Elnon.*

1435 Paix entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Traité d'Arras. Le roi cède Mortagne, mais retient Saint-Amand.

1437 Grande famine. — Les *Écorcheurs.*

1453 Procès entre les religieux et les habitants de Saint-Amand.

Léon de Brandt, dissipe les biens de l'Abbaye et de la Prévôté de Courtrai.

Il bâtit le château Delmotte.

1455 GÉRARD COUTIAU, 66e *Abbé d'Elnon* ; prélat de mœurs dissolues, grand dissipateur.

1470 Les biens de l'Abbaye sont mis en séquestre par arrêt du parlement de Paris.

1473 Condamnation de Jean de Hacquegnies.

1476 PHILIPPE DE BRUME et ARNOULD DANGLADE, intrus à la crosse, le premier par le parti bourguignon, le second par le parti français.

1477 Les troupes de Marie, duchesse de Bourgogne, pillent l'église de Saint-Amand.

Louis XI fait don à Guillaume de Thouars, son grand échanson, de la terre et baronnie de Mortagne.

1479 Il conquiert le Hainaut et s'empare de Condé qu'il fait incendier. Mortagne subit le même sort.

1483 Les Bourguignons, de la garnison de Douai, battant l'Estrade dans le Tournésis, s'emparent de Saint-Amand ; par représailles, la garnison française de Mortagne pille la châtellenie de Lille.

1484 PIERRE QUICQUE, 67e *Abbé d'Elnon.*

Il reconstruit l'Église de Saint-Étienne ; il eut des démêlés avec l'Evêque de Tournai.

1493 Paix de Senlis, en vertu de laquelle Tournai, Saint-Amand, Mortagne et le Tournésis restent à Charles VIII, roi de France.

1500 Les quatre serments de Tournai, joints aux volontaires, commandés par Nicolas de Saint-Génois et Nicolas Bachelier, assiégent et prennent Saint-Amand, dont la garnison bourguignonne est faite prisonnière *bagues sauves.*

1501 Les Bourguignons reprennent la ville qui leur est de nouveau enlevée par les Tournaisiens.

1506 CHARLES DE HAUTBOIS, 68e *Abbé d'Elnon.*

Il rétablit la discipline dans son Monastère.

1508 Ordonnance de Louis XII contre les Abbés délapidateurs.

1513 GUILLAUME III, DE BOULARD, 69e *Abbé d'Elnon.*

Henri VIII, roi d'Angleterre, assiége Tournai ; il occupe Mortagne, Condé et Saint-Amand. Il est proclamé roi de France, à Tournai.

1514 Froid rigoureux ; peste dans le Tournésis.

1516 L'Abbé Guillaume III, fatigué des malheurs de la guerre, résigne sa crosse entre les mains du Pape Léon X.

LOUIS DE BOURBON, cardinal-archevêque de Sens, 70e *Abbé d'Elnon.*

1520 Charles-Quint établit à Tournai la domination autrichienne.

1521 Le baron de Ligne s'empare, au nom de l'Empereur, de la ville de Saint-Amand.

1526 GEORGE D'EGMONT 71e *Abbé d'Elnon.*

Jacques Froye publie les œuvres de Louis de Blois, son maître.

1529 Paix des Dames formant du Tournésis un pays d'Etat.

1532 Grandes inondations.

1536 Jean Second, poète, auteur des *Basia,* secrétaire du comte d'Egmont.

1539 Le Cardinal de Bourbon reçoit une pension sur les biens de l'Abbaye.

1550 Troubles religieux dans le Tournésis.

1559 ANTOINE PERENNOT, cardinal de Grandvelle, 72e *Abbé d'Elnon.*

1561 Les troubles redoublent. Journée des *Maubrûlez.*

1566 Les huguenots tiennent leurs assemblées dans la campagne, notamment dans la forêt de Raismes.

Jean Cateu, ancien cordelier, prêche la réforme à Saint-Amand.

Journée des *Iconoclastes;* les Abbayes de Vicoigne, d'Hasnon et de Saint-Amand sont dévastées.

Robert de Longuevalle taille les huguenots en pièces, à Brillon.

Le comte de Sainte-Aldégonde Noircarme, capitaine général de Valenciennes, s'empare de Saint-Amand et y fait quelques exécutions sévères.

1567 Le prévôt de Saint-Amand arrête, à Rumegies, Peregrin de la Grange et Guy de Bray, ministres protestants, échappés de Valenciennes avec Michel Hertaing fils.

1568 Un moine de Saint-Amand, curé de Lecelles, nommé Carlu, est pendu comme suspect de protestantisme.

1576 Pacification de Gand. — Un grand nombre de protestants de Valenciennes se réfugient dans les environs de Saint-Amand et se fixent à Lecelles, à la Bruyère et à la Petite Hollande.

1579 Pierre de Melun, prince d'Espinoy, maître de Saint-Amand, est attaqué par le comte de Mansfelt, lieutenant du duc de Parme. La ville est prise.

Grandes inondations qui ruinent le pays.

1581 Tournai est pris par le duc de Parme.

1583 Famine et peste.

1586 Nouvelle famine.

1587 Récolte prodigieuse.

JEAN CARTON, 73e *Abbé d'Elnon.*

Il répara l'église et l'Abbaye dévastées par les protestants.

Les *Hurlus,* bandes de pillards, ravagent le Tournésis.

1599 Les Archiducs prennent possession des Pays-Bas.

Le Tournésis respire sous leur sceptre paternel.

1600 Baudoin Denis, religieux de Saint-Amand, poète latin, met en vers l'histoire de son Abbaye,

1604 Le fief de Mallerie est vendu à Nicolas de la Chapelle.

1606 CHARLES DE PAR, 74e *Abbé d'Elnon.*

1607 Procès au sujet des écluses.

1610 L'archiduc adresse des lettres-patentes à l'Abbaye.

Charles de Par prend le premier la mître, comme Abbé. Il renonce à la congrégation et affiliation avec l'Abbaye de Bourfeld.

Il fait beaucoup de réparations et embellissements à l'Abbaye.

1619 LAURENT DORPÈRE, 75e *Abbé d'Elnon.*

Il soutient un procès contre l'Évêque de Tournai, au sujet de l'Institution canonique.

1621 NICOLAS DUBOIS, 76e *Abbé d'Elnon.*

1624 Peste dans le Tournésis.

1625 Érection de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, de Raismes, en commémoration de la bataille de Denain.

L'Abbé Nicolas Dubois unit son Abbaye à la Congrégation des Exempts.

1630 Pierre Scleiff, sculpteur, orne le doxal de l'Abbaye de Vicoigne de sujets représentant la vie de Saint Norbert.

1634 L'abbé Nicolas Dubois est député aux États généraux de Bruxelles.

1637 Il est nommé Président des Visiteurs de la congrégation des Exempts.

Il reconstruit magnifiquement l'église et les cloîtres, travail qui occupa toute sa vie.

Il élève le refuge de Tournai, depuis, palais des gouverneurs de cette cité.

Il fait construire la prévôté de Courtrai et le séminaire de Douai pour l'étude de ses religieux.

1642 Il lutte contre quelques-uns de ses religieux, insubordonnés contre ses ordres ; il les fait incarcérer.

1648 L'archiduc Léopold, protecteur de Nicolas Dubois, vient à Saint-Amand, à la tête de son armée ; l'Abbé lui fournit un subside de 15 mille florins et lui fait une réception magnifique.

1650 Il fonde l'*Abbaye des Bénédictines de Notre-Dame-de-la-Paix* à Saint-Amand, et la maison des *Pauvres Artisans* et des *Orphelins bleus*.

1651 L'Abbé Dubois lutte contre l'Évêque de Tournai touchant l'Immédiateté. Un arrêt du Parlement de Malines déclare que, provisionnellement les Abbés de Saint-Amand devront admettre la visite des Évêques de Tournai.

1652 L'abbé Dubois s'oppose à l'exécution de l'arret, et se pourvoit en Cour de Rome. Il est menacé de la saisie de son temporel.

1653 Un promoteur, nommé par l'évêque, force, avec une troupe de soldats, les portes de l'Abbaye ; l'abbé Dubois est incarcéré dans les prisons du palais épiscopal de Tournai. Il est élargi par un décret du conseil privé de Bruxelles.

L'Abbé est dépossédé par un décret royal. Dom Benoit Legrand est mis en possession de l'Abbaye, comme supérieur.

1658 L'archiduc Jean réintègre l'abbé Dubois. L'évêque de Tournai l'excommunie.

1660 Un décret du roi d'Espagne le remet en possession définitive de son siége.

1666 Le roi d'Espagne accorde à l'Abbé des lettres patentes pour l'agrandissement de la place.

1667 Louis XIV assiège Tournai. Saint-Amand est pris par les Français et démantelé.

1672 Jubilé de 1000 ans de fondation de l'Abbaye et jubilé de 50 ans de la prélature de l'abbé Dubois. L'évêque de Tournai consacre la nouvelle église.

1673 Le pape Clément X confirme, par une bulle, l'Exemption de l'Abbaye de Saint-Amand.

Le roi Louis XIV autorise, par un édit, le détournement du lit de la Scarpe.

Mort de l'abbé Dubois.

Dom PIERRE HONORÉ, 77e *Abbé d'Elnon.*

1675 L'évêque de Tournai autorise l'agrandissement du clos de l'Abbaye.

1676 Louis XIV fait couper la forêt de Saint-Amand, après la prise de Condé et de Bouchain.

1677 Le roi de France assiége Valenciennes. Saint-Amand est occupé par une partie de la cavalerie que la rigueur de la saison y retient.

1678 Le 2 mars, le roi Louis XIV loge à l'Abbaye.

1680 Réglement du Stil des cordonniers.

1685 Le Roi accorde son autorisation à l'agrandissement du clos de l'Abbaye.

Dom Pierre Honoré achève l'édification de l'église en faisant construire les formes du chœur et le buffet d'orgues.

1692 Arrêt de réunion des offices de maire, assesseurs et commissaires à l'Abbaye de Saint-Amand.

1694 Dom PLACIDE PARROICHE, 78e *Abbé d'Elnon.*

Guerre des *Catulas*. Guerillas espagnols. Famine.

1695 Ordonnance du Roi pour augmenter la bière.

1696 Nicolas Petit de Reux fait don à l'Abbaye d'un tableau représentant un Christ en croix, actuellement dans la salle de la justice de paix.

1699 Landelin de la Croix écrit l'histoire des Abbés de Saint-Amand.

1700 Guerre de succession.

1705 Louis XIV accorde à l'Abbaye d'Hasnon des lettres-patentes lui assurant la jouissance de ses bois, indépendamment de la maîtrise des Eaux et forêts du Quesnoy.

FRANÇOIS-MARIE DE MÉDICIS, cardinal, 79e *Abbé d'Elnon.* Abbé commendataire ; il prend possession par procureur.

Désastres des guerres et des ouragans.

1708 Le maréchal de Berwick vient prendre le commandement de l'armée campée à Saint-Amand, Mortagne et Notre-Dame-au-Bois.

1709 Le cardinal de Médicis se marie et renonce à la crosse.

JOSEPH-EMMANUEL DE TRÉMOUILLE, cardinal, 80e *Abbé d'Elnon.*

Hiver rigoureux qui détruit les moissons.

Les alliés ravagent le Tournésis. Hasnon est attaqué par le maréchal de Villars.

Les malheurs de la guerre diminuent sensiblement les revenus de l'Abbaye.

1712 Saint-Amand est repris sur les alliés, par les armées du Roi, commandées par le comte Albergoth.

1713 Le traité d'Utrecht assure à jamais Saint-Amand à la France, ainsi qu'Hasnon et Mortagne.

1714 Le cardinal abbé de la Trémouille fait un procès à l'Abbaye, au sujet de l'évaluation et du partage de ses biens.

1720 LÉON POTHIER DE GESVRES, cardinal, archevêque de Bourges, 81e *Abbé d'Elnon.*

1722 Il est établi un octroi de deux liards par razière de charbon pour l'entretien des fortifications de la ville.

1730 Le cardinal abbé de Gesvres a, comme son prédécesseur, un procès au sujet des revenus en commende de l'Abbaye.

1734 NICAISE VOLET, 82e *Abbé d'Elnon.*

1741 Le nouveau canal de Thun est creusé.

1744 Polémique sur le diplôme de Dagobert..

Étienne Charton fait abjuration dans l'église de Saint-Amand.

1745 Siége de Tournai. Inondations des territoires de Mortagne, de Saint-Amand et d'Hasnon, par la retenue des eaux de l'Escaut.

Bataille de Fontenoy.

1748 Il est fait le dénombrement des biens de l'Abbaye.

Le traité d'Aix-la-Chapelle restitue Tournai et le Tournésis à l'Autriche. Saint-Amand reste à la France.

Procession pour le rétablissement de la paix.

1752 Il est établi un octroi sur la bière.

Le maréchal duc de Soubise séjourne à l'Abbaye.

1753 LOUIS HONORÉ, 83e *Abbé d'Elnon.*

1754 Essor donné à la recherche de la houille, par le marquis de

Cornai, seigneur de Raismes, qui se met à la tête des houillères d'Anzin, avec Désaudrouin et Taffin.

1755 BENOIT-MARIE-CLÉMENT DUC D'YORK, cardinal, 84e *et dernier Abbé d'Elnon*. De la race royale des Stuarts.

Il était abbé commendataire d'Anchin depuis 1751, avec un revenu de 70 mille livres. Sa commende de Saint-Amand lui rapportait en outre 60 mille livres.

1762 Le cardinal d'York a des démêlés avec ses Abbayes d'Anchin et de Saint-Amand pour la fixation de ses revenus.

1766 Inondations.

1768 Édit royal sur les ordres religieux. Réforme de la régle de Saint-Benoît.

1769 Louis Watteau enrichit de ses tableaux l'Abbaye de Saint-Amand.

1770 L'Abbaye vend au sieur de Jonghe, de Gand, la baronnie d'Ardoye, près Bruges.

1772 Épidémie à Saint-Amand. Georges Gosse et son fils, médecins distingués, périssent victimes du fléau.

1774 Les maisons de Maldeghem et de Montboisier, partagent entr'elles la baronnie de Mortagne.

1779 Ouragan terrible.

1781 Évacuation du château de Malpaix par la maréchaussée et sa transformation en atelier, pour l'extinction de la mendicité.

Grêle énorme qui détruit tout dans les campagnes.

1783 Transaction entre l'Abbaye et le magistrat au sujet des dîmes pour la reconstruction de l'église paroissiale.

Répartition de 22 mille livres que le roi accorde pour réparer les dommages causés par la grêle en 1781.

Te Deum solennel pour la paix.

1784 Inondations et grandes gelées.

1789 Cahiers du Tiers-État.

Insurrection à Mortagne.

1790 Abolition des ordres monastiques.

1792 Saint-Amand occupé par les Autrichiens est enlevé de vive force par les troupes républicaines.

1793 Dumouriez à la Fontaine Bouillon. — Sa défection. Levée du camp de Maulde.

1795 Mise en vente de l'Abbaye. — Les archives sont livrées à la *Commission des Poudres*, par arrêté du Comité de salut public. La bibliothèque est pillée.

Démolition des cloîtres et de l'église.



LISTE CHRONOLOGIQUE

DES ABBESSES DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

A SAINT-AMAND.

1653 GABRIELLE CORDOUAN, 1re *Abbesse de Notre-Dame-de-la-Paix de Saint-Amand,* nommée le 20 mars, bénite le 30 septembre. — Décédée le 27 novembre 1660.

1661 MARGUERITE-GERTRUDE DE DRUART, 2e *Abbesse*, bénite par l'évêque de Tournai, le 29 janvier. — Décédée le 28 juillet 1688.

1689 GERTRUDE-JEANNE D'HUNAULT, 3e *Abbesse,* décédée le 20 avril 1696.

1696 MARIE-BARBE ANSSEAU, 4e *Abbesse*, élue le 16 mai, bénite le 21 avril 1697. — Décédée le 24 novembre 1716.

1716 MARIE-THÉRÈSE TAMBOISE, 5e *Abbesse,* élue le 18 décembre 1716. — Décédée le 1er octobre 1719.

1719 MARIE-BARBE-JOSEPH DUCHATEAU, 6e *Abbesse*, élue le 1er octobre 1719. — Décédée le 29 novembre 1740.

1740 ALEXANDRINE-ALDÉGONDE-JOSEPH TAMBOISE, 7e *Abbesse,* élue le 1er décembre 1740. — Décédée le 17 mai 1756.

1756 MARIE-FLORENCE DE SAINT-MICHEL-JOSEPH GOBERT, 8e *Abbesse,* élue le 19 mai 1756. — Décédée le 13 février 1772.

1772 MARIE-URSULE-ÉLISABETH-JOSEPH-SÉRAPHINE DERECQ, 9e *et dernière Abbesse,* élue le 17 février 1772. — Décédée le 15 avril 1804.

I.

LE VIEUX SAINT-AMAND.

LE VIEUX SAINT-AMAND.

Le nom de la ville de Saint-Amand n'a pas besoin d'explication ; elle l'a reçu de son pieux fondateur, de ce vénérable pontife qui, après une longue et périlleuse carrière, vint y mourir aux bras de ses disciples.

Depuis la première moitié du VII[e] siécle, jusqu'à nos jours, ce grand nom a été l'égide de la bourgade du Moyen-Age et de la ville moderne ; cependant, à l'origine du monastère et dans les premiers documents de son histoire, la cité prit le nom du petit torrent, sur les bords duquel elle s'était assise, et dans les temps les plus récents, elle reçut de nouveau le nom de ce cours d'eau, substitué par la Révolution au vocable du Saint.

Bâtie au confluent de la Scarpe et de l'Elnon, *locum situm inter duos fluvios Scarp et Elnonem* (1), l'abbaye reçut d'abord le nom de cette dernière rivière : *Quodem Cenobio cui Elnonis indidit nomen* (2). C'est sous cette appellation qu'elle se trouve désignée, à

(1) Charte de Dagobert, 639.

(2) Bulle de Saint-Martin, 651.

deux reprises, dans le testament de Saint-Amand : *In istum locellum qui vocatur Elnonis ; — Abbas de ipso monasterio Elnone.* Cet acte lui-même est daté du monastère, et nous y retrouvons la même mention : *Facta epistola in monasterio Elnone* (1).

Cependant, ce vocable ne persiste pas au delà du IX[e] siècle. Déjà, en 863, nous le voyons s'effacer; une Charte royale de cette époque applique, la première, le nom du Saint aux lieux où il a vécu et où reposent ses cendres : *Ad sepulcrum S. Amandi.* Cet acte se termine par la mention suivante qui ôte toute incertitude : *Actum monasterio sancti et beatissimi Amandi* (2).

Nous retrouvons fréquemment depuis cette appellation ; elle est consacrée de nouveau par une autre Charte du même monarque où nous lisons : *Abbas cœnobii almi præsulis Amandi* (3). Peu après, elle se montre dans un diplôme de Charles-le-Simple, accordé aux instances d'Hucbald, ce moine célèbre qui illustra l'abbaye au IX[e] siècle : *Ad petitionem monachorum Cœnobii almi præsulis Amandi... ad petitionem magistri sui Hucbaldi, monachi Sancto Amando* (4).

Cependant, cette dénomination ne fut pas dès ce moment uniquement et exclusivement appliquée à la ville et à l'abbaye. Le vieux nom d'Elnon tendait à se conserver, comme génératif ou originel, tandis que celui du Pontife, associé à celui de Saint-Étienne, qu'il avait choisi pour patron de son église, semblait ne devoir être que le vocable du temple. Ainsi, dans l'acte du Synode d'Arras de 1097, trouvons-nous à plusieurs reprises cette distinction, et notamment dans ce passage significatif : *Satisfaciens precibus D. Hugonis, venerabilis abbatis Elnonensis cœnobii de titulo beati Stephani et gloriosi Sancti Amandi.*

La Bulle de Paschal II, datée de 1107, rappelle la même idée d'une manière plus claire et plus précise encore : *Monasterii Sancti Amandi quod Helnonense dicitur — Helnonense monasterium — Ubi etiam sanctissimum B. Amandi corpus requiescit — Villam scillicet Helnonem monasterio adjacentem.*

(1) Testament de Saint-Amand, 661.
(2) Charte de Charles-le-Chauve, 863.
(3) Autre Charte du même, 871.
(4) Charte de Charles-le-Simple, 899.

La même expression se retrouve dans le Diplôme que Baudouin, comte de Flandres, octroya à l'abbaye, en 1116 : *Ad petitionem Abbatis Bovonis et fratrum ejusdem ecclesiæ Elnonense Cœnobium. — Actum Elnone monasterio a me Balduino.* Elle existe encore dans la Bulle du pape Calixte II, de 1119 : *Monasterii Sancti Amandi, quod Helnonense dicitur.*

Mais, à partir de cette époque, le mot *Elnon* reparaît moins souvent dans les actes publics, et la ville et le monastère sont presque toujours désignés sous le nom de Saint-Amand, jusqu'au jour où la Révolution, ayant ordonné la destruction de l'abbaye, donna à la cité le nom éphémère d'Elnon-Ville.

Nous voyons dans l'acte de recensement de l'abbé Gauthier I[er], en 1121, et dans la Charte donnée par Amulric de Landas en 1131, l'abbé d'Elnon indiqué sous le titre d'abbé de Saint-Amand : *Licet indignus minister ecclesiæ Sancti Amandi.* La Paix de 1248 s'exprime de la même façon : *Entre labbet et le convent de Sainct Amant en Pevele d'une part...* Et plus loin : *Al abbet et al eglise de Sainct Amant.*

La Charte de Marguerite, comtesse de Flandres en 1250, répète la même dénomination et l'applique à la ville comme au monastère : *Inter nos ex una parte et abbatum et conventum Sancti Amandi in pabula ex altera;* expression qui se trouve du reste, encore parfois, quoique rarement, mêlée au vieux nom d'Elnon, comme dans ce manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes, où nous lisons : *Burgum Amandinum cum monasterio Elnonensi* (1).

Peu à peu le nom de Saint-Amand a été consacré par l'usage et est définitivement resté à la ville comme à l'abbaye. Mais, ainsi que nous l'avons vu pour la première fois dans la Charte de la comtesse Marguerite, on y ajoute, pour les distinguer d'autres localités, un complément qui mérite de nous arrêter un moment.

Que signifient, en effet, ces mots : *In pabula — En pevèle* ou *puelle ?*

La Pevèle était un des neuf quartiers de l'ancienne Flandre gallicane. On y comptait vingt-six villes, villages et bourgs, dont Orchies

(1) Relatio historica abattum Elnonensis. L. de la Croix, p. 10.

était la capitale et au milieu desquels Saint-Amand brillait au premier rang.

Cette province avait pour limites, suivant l'arrêt de 1570, rendu entre les magistrats d'Orchies et les gens de loi de Bouvignies, les quatre ponts de Pevèle, savoir : le *Pont-à-Raisse* (Râche) — le *Pont-Saint-Amand* (sur la Scarpe) — le *Pont-à-Bouvines* et le *Pont-à-Vendin* et se comprenait *entre toutes les eaux fluentes en partie de pont à autres, selon qu'en est notoire à tous* (1).

C'était une contrée fertile, qui tire son nom *Pabula*, *Pebèle* d'où *Pevèle,* de ses gras paturages où elle nourrissait un grand nombre de troupeaux (2). Sa dénomination fut ajoutée à Saint-Amand, comme à plusieurs autres localités, telles que Mons-en-Puelle, où fut livrée la fameuse bataille de 1304.

La comtesse Marguerite, dont nous avons cité plus haut la Charte, était Dame de Pevèle, héritage qu'elle avait eu en apanage de son père l'empereur Baudouin de Constantinople (3).

Le cours de la Scarpe divisait, dès l'origine, la ville de Saint-Amand, en deux parties. Celle située sur la rive gauche est certainement la plus ancienne ; c'est là que, autour de la chapelle dédiée à Saint-Pierre, vinrent se grouper les premières cellules des religieux, et que les premières maisons de la ville s'élevèrent à l'ombre de l'église dédiée à Saint-André.

La population s'accrut rapidement et les progrès de la ville suivirent toutes les phases de la prospérité du monastère. Sur la rive droite du fleuve, s'étendait la nouvelle colonie des fidèles, à laquelle André, troisième abbé d'Elnon, consacrait l'église de Saint-Martin, bâtie neuf ans seulement après la mort du fondateur.

Cette rive droite de la Scarpe, avait été appelée la *Terre contentieuse*. Ce nom lui vient de ce qu'elle fut longtemps disputée par les rois de France, comme possesseurs du Tournésis, aux comtes de Haynaut, suzerains de la contrée de Raismes. Cette terre, avec mille

(1) Mémoire pour les mayeurs, échevins, conseil et procureur-syndic de la ville d'Orchies, contre Messire César-Joseph-Marie, marquis de Nédonchel, etc., du 15 juillet 1763, in-4°, p. 48.

(2) Art. Dinaux, arch. du Nord.

(3) D° 2° série, t. 6., p. 518.

bonniers de bois, formant la Grande forêt, appartenant à l'abbaye de Saint-Amand, et était, à proprement parler, une *terre franche*, ainsi que le dénote le nom qu'on lui donnait alors (1), et qui a été conservé par l'une de ses fractions (2).

La maison d'Autriche a, plus d'une fois, cherché à faire triompher ses prétentions à la souveraineté de cette terre et elle les appuyait sur les traités d'Utrecht et de Radstaat, qui lui adjugeaient le Tournésis, dont la *Terre contentieuse*, faisait, disait-elle, partie. Mais la France, s'armant de la réserve particulière qui lui conservait Saint-Amand et ses dépendances, persista à y comprendre cette contrée en litige et à la garder.

La *Terre contentieuse* et la *franche forêt du Tournésis* faisaient partie du Bailliage de Saint-Amand; cette possession fut consacrée après le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668, par le cadastre de 1679, confirmant en cela celui de 1663. Cependant les prétentions de l'Autriche se renouvellant, il y eut à Lille, en 1716, des conférences qui n'eurent d'autre résultat que de laisser les choses dans le *statu quo*.

La position topographique de la ville de Saint-Amand devait nécessairement en faire un point militaire d'une certaine importance. Assise aux frontières, elle fut destinée à devenir souvent la proie des gens de guerre et le théâtre de sanglants combats. Aussi fut-elle fortifiée presque à son origine.

Avant l'invasion des Normands, ces fortifications ne devaient consister qu'en des palissades grossières, défendues par un fossé. Mais après les malheurs de cette époque, il est de toute probabilité que la ville reçut, comme Mortagne, une muraille d'enceinte.

Au XVII[e] siècle, cette muraille entourait encore la place et y donnait accès par les *Portes de Valenciennes*, de *Condé*, d'*Orchies*, de *Tournai*, et par le *Boufentiau*. Le pied des remparts baignait dans des eaux profondes qui en rendaient l'abord difficile et dangereux.

La ville était alors d'un périmètre moins étendu que de nos jours. Le *château Malpaix*, premier point de défense de la ville, était une

(1) La forêt franche du Tournésis.

(2) La petite franche forêt de Raismes.

habitation seigneuriale, une sorte de château fort, portant le nom de la famille noble à qui il appartenait. Il devait plus tard être occupé par la maréchaussée qui, elle-même, quitta ces lieux lorsque, en 1781, la commune y créa des ateliers de charité pour éteindre la mendicité.

Le rempart, prenant naissance à ce château, décrivait une espèce de figure ovale et rencontrait tout d'abord la rue de la ***Tavoye*** (d'Orchies), à sa bifurcation avec la rue de la ***longue Saulx***, au lieu même où était alors la porte d'Orchies. De là, il se dirigeait, par un arc de cercle décrit derrière la rue du ***Bruille***, vers la porte de Tournai, situé sur le ***Livron;*** mais les murailles ne se prolongeaient pas sur tout ce parcours jusqu'à cette porte et s'arrêtaient au ***Manquet***, vers l'extrémité du ***Parc***. A partir de cet endroit jusqu'à la porte de Tournai, le ***Livron*** d'une part, le ***Manquet*** de l'autre, formaient une double circonvallation naturelle qui rendait inutile toute défense de main d'homme.

De la porte de Tournai à la Scarpe, les murs et les étangs de l'abbaye formaient la défense de la ville. En face de la ***Tour du Pigeonnier*** qui s'élevait à la partie orientale du monastère, les remparts se dirigeaient vers le ***Boufentiau*** qu'ils traversaient à sa jonction avec la rue de la ***Prévosté***, au lieu dit de la ***Plasche à Quesne*** (Place au Chêne). Ils aboutissaient ensuite à la nouvelle porte de Condé, située vers le milieu de la rue ***d'Estréelle***, aujourd'hui rue de Condé, à la hauteur du ***Marisson*** et au lieu où se trouve de nos jours une chapelle dédiée à Saint-Roch. Après un long circuit, l'enceinte venait enfin aboutir à la rue de ***Radepont*** (de Valenciennes) à la hauteur de la ruelle des ***Jardins***, laissant en dehors l'extrémité de cette rue et le pont qui porte son nom.

De là au château de Malpaix, la ligne de défense de la ville consistait simplement dans les cours de la Merette, de la vieille Scarpe et de la Bœuvrenne, dont les lits gonflés facilitaient les inondations des bas fonds.

Il y avait donc dans la circonvallation de la ville deux parties fortifiées par la main des hommes : l'une à l'Ouest, d'une longueur de 600 toises, précédée d'un glacis enclos dans un double fossé ;

l'autre à l'Est, de 1100 toises de long, à redans et bastions défendus par une cunette alimentée par les eaux de Bœuvrenne.

Dans les limites de ces remparts que Louis XIV démantela, la ville n'a pas changé depuis trois cents ans. On n'y rencontre pas d'autre différence que la suppression de deux groupes de maisons dont la disparution a formé la place de l'Église et la portion Sud de la Grand'Place.

Mais après le renversement de ses murailles, Saint-Amand s'agrandit au Nord par le faubourg de Tournai, et à l'Ouest, par ceux d'Orchies et de Roubaix; la rue d'Estréelle s'allongea jusqu'à la vieille porte qui se trouvait sur la Bœuvrenne, dont le cours fut plus tard utilisé pour la canalisation de la Scarpe.

Si la configuration de la ville a peu changé, il n'en a pas été de même des noms de ses rues. Et d'abord, ces noms anciens et nouveaux présentent cette bizarrerie que, dans cette ville catholique, qui doit sa naissance à un Saint, et qui, pendant près de douze siècles, vécut de la vie de la riche abbaye qui l'illustrait, pas une rue, pas un carrefour, pas une place publique, n'a reçu le nom d'un Saint, ou de quelqu'un des glorieux personnages ou des événements prodigieux qui se rencontrent à chaque page de ses annales.

Des dix-huit rues (1) que la ville de Saint-Amand comptait sous Louis XIV, sept seulement ont gardé leurs anciennes dénominations, ce sont celles du ***Bruille***, de ***Guerre,*** de ***Paix.*** du ***Petit-Repas***, du ***Grand-Repas,*** des ***Anges*** et la ruelle des ***Hurlus***. Une seule a disparu, c'est la rue de ***Lannoy,*** confondue avec la ***Grand'Place.***

Les noms conservés aux sept rues qui viennent d'être indiquées méritent tout d'abord de fixer l'attention.

La rue du ***Bruille*** n'était pas entièrement bâtie; une portion assez importante restait en jardinage ; sa partie méridionale, vers la ***Place d'Armes,*** avait autrefois ***six à sept maisons bapties de suites, les-***

(1) Voici leurs noms anciens : Rues d'Estréelle, — de la Prevosté, — du Radepont, — du Mollin, — des Febvres, — de Dessoubs-le-lattre, — du Bourg, — de la Tavoye, — du Grand-Repas, — du Petit-Repas, — du Bruille, — de Guerre, — de Paix, — des Anges, — de Lannoy, — des Hurlus, — Quiesve-rue — et de la Longue-Saulx.

quelles ont esté bruslées par un feu de meschef. Cet événement lui fit appliquer le nom de ***Bruille,*** qu'elle a conservé. Une maison de cette rue (1) garde encore au-dessus de sa porte-cochère un écusson dont les armes sont malheureusement mutilées, mais qui laisse encore lire facilement la date de 1678, avec la devise : SUR LEUR DOMISE. C'était sans doute l'habitation de l'ancienne famille des Domise, dont un membre fut receveur de l'abbaye. Le nom de Domise paraît avoir la même racine que ***Domiseda : Qui solitudinem amat et domi sedet. — Inscriptio apud fabrettum***, p. 252. — ***Hic sita est Amyone, pulcherrima, lanifica, pia, pudica, frugi casta Domiseda*** (2).

La ruelle des ***Hurlus***, qui aboutissait au rempart de la ville, débouche dans la rue du ***Bruille.*** Le nom de ***Hurlus*** date du XVI[e] siècle ; c'étaient des bandes de pillards qui, sous le couvert des guerres de religion, ravagèrent le Tournésis, de 1580 à 1595. Leur nom est resté longtemps dans l'esprit des peuples comme synonyme de dévastation et de brigandage. Tous les crimes, toutes les horreurs, le meurtre, le vol, les outrages aux choses comme aux sentiments les plus sacrés, étaient un jeu pour ces forcénés qui avaient désolé toute la contrée. La ville de Condé était tombée en leur pouvoir le 25 novembre 1580 ; Saint-Amand et Saint-Ghislain subirent le même sort l'année suivante. La terreur des Amandinois avait donné leur nom formidable à l'une des rues de leur ville.

Quant à la rue ***des Anges,*** rien ne justifie l'étymologie bizarre que l'on voudrait donner à son nom (3). Elle se serait primitivement nommée rue des ***Anes.*** On assure qu'elle devait ce nom à cette circonstance, qu'étant proche de la place où se tenait le marché, toutes les bonnes femmes du village, qui venaient aux provisions en ville, attachaient leurs ânes dans cette rue. On raconte qu'un maître d'école, humilié d'habiter une rue dont le vieux nom prêtait aux malins propos, présenta requête au magistrat, et obtint de changer le nom de rue des ***Anes*** en celui plus euphonique de rue des ***Anges,*** par la simple addition d'une lettre.

(1) Aujourd'hui collége libre de Notre-Dame-des-Anges.

(2) Ducange. Gloss., t. 2. 1617.

(3) Essais sur Saint-Amand, manuscrit inédit attribué à M. Gosse.

C'est certainement un conte fait à plaisir. Le voisinage de l'abbaye permet d'admettre le nom primitivement religieux de cette rue ; une preuve matérielle en existe encore au-dessus de la porte-cochère d'une de ses plus vieilles maisons, vestige des dépendances du monastère où l'on voit la statue mutilée d'un ange surmontant un cintre que supportent quatre colonnettes de pierre bleue. Il importe peu que cette statue ait été placée là à cause du nom de la rue, ou qu'elle lui ait, au contraire, donné son nom ; elle proteste par sa présence contre l'explication burlesque qu'on voudrait faire prévaloir, et cela suffit pour la vérité historique.

La rue de ***Guerre*** devait son nom à sa proximité de la ***Place d'armes*** où étaient les casernes et où se concentrait l'action militaire et les opérations des états-majors. Non loin de là et plus près des remparts était même une vaste esplanade qu'on nommait le ***Parc*** et où manœuvraient les troupes de la garnison.

La rue de ***Paix*** tirait peut-être son nom du caprice de l'antithèse par opposition à sa voisine. Ces deux rues qui sont la continuation l'une de l'autre, sont percées en ligne droite ; cette régularité fait supposer qu'elles ont été ouvertes après toutes les autres pour les besoins du service militaire ; elles étaient déjà en cet état au XVII[e] siècle.

L'étymologie du nom de la rue du ***Petit-Repas*** prise en opposition à celle appelée du ***Grand-Repas*** peut s'expliquer en prenant au propre le mot ***repas*** comme équivalent de ***festin***. Cette explication est admise par certains qui se souviennent que cette même rue a aussi porté le nom d'***Ekout*** où l'on peut voir une corruption du mot français ***écot*** qui a quelque analogie avec l'idée de repas, de festin.

Mais pourquoi ce nom ? Il faut pour l'expliquer remonter à une coutume du moyen âge. Les mœurs simples et patriarchales des Amandinois à cette époque faisaient des habitants d'une même rue des amis et presque des parents. A certains jours de l'année, aux fêtes de l'église et de la commune, il arrivait fréquemment que chacun apportait sur le seuil de sa porte les mets préparés pour sa famille ; il s'établissait alors une sorte de communauté qui s'étendait de proche en proche, dans toute une rue, sous le manteau de la

politesse et du bon voisinage. De là, peut-être les noms de nos deux rues qui, rivales entr'elles, auraient été caractérisées chacune selon la magnificence de ces galas improvisés.

Cependant d'autres proposent une autre racine, en s'appuyant aussi de ce vieux mot *Ekout* qui cette fois viendrait d'*Escot, Escoterie,* qui signifient *délivré, délivrance*. D'après cette explication le mot *repas* serait une corruption du mot *repos, délivrance du travail et de la peine*. Ce nom aurait été donné à ces rues parce que les processions de la Pentecôte, du Saint-Sacrement et de Notre-Dame-d'Août trouvaient dans ces rues un grand et un petit reposoir qui servaient de temps d'arrêt, de *repos* au cortége religieux.

Un fait historique appuie cette version ; la chronique locale nous rapporte en effet que, lors de la procession du 15 août 1779, les huit demoiselles qui portaient la statue de la Sainte Vierge la laissèrent tomber au coin de ces deux rues, ce qui fit gloser sur le compte des porteuses et fournit d'irrévérencieuses plaisanteries sur le nom des rues où cet accident se produisit.

Des rues comprises dans l'ancienne enceinte de Saint-Amand dont les noms ont été changés ou transformés, cinq seulement se trouvent sur la rive droite.

La rue de *Condé* portait autrefois le nom de rue d'*Estréelle*. On donne pour interprétation à ce nom : rue des Haleurs. *Estréelle* à ce compte viendrait de *Treil* qui dans le langage du pays exprime la corde qui sert à haler les bateaux à bras d'hommes. Cette explication serait à peine acceptable si le nouveau lit de la Scarpe avait été canalisé avant l'époque où la rue *de Condé* porta ce nom ; mais cette canalisation, qui devait amener les *Treilleurs* vers cette partie de la ville, n'eut lieu que longtemps après le nouveau baptême de cette rue, et ce fait, joint à l'observation que la rue d'*Estréelle* n'aboutissait à aucun cours d'eau navigable, éloigne toute justification de l'étymologie que quelques anciens nous ont donnée de cette vieille dénomination.

On pourrait plus vraisemblablement donner au mot *Estréelle* un autre radical. *Estrayer*, *Estrayère,* par exemple, est un vieux mot qui qualifiait les choses appartenant à des *Estrajers* ou *étrangers*.

Le ban de 1245 qui attribue moitié à la commune de Douai,

moitié à la justice de cette ville, les objets en or ou en argent laissés par des étrangers, rapporte aussi ce mot dans le même sens : *Il est attiret* (1) *en plaine halle ke totes les coses estraières si comme or et argent ke li moitiés en doit estres a le vile li autre moitié as justice de le vile* (2).

« *Estrahière*, c'est, dit Ducange (3), quand un homme par ses démérites est exécuté par crime de lèze-majesté et vaut autant dire *confiscation* au souverain. » Dans un accord entre Robert, seigneur de Tenremonde et les Chanoines de Cambrai en l'an 1302, nous retrouvons ce mot expliqué dans un sens équivalent : *Si catallum Estrayers inveniatur in teneamento ecclesiæ cameracensis etc., si vero illud quod est Estrajers si terra immobile* (4). L'édit de Philippe, roi de France, en date du 28 mai 1302, sur les receveurs du domaine Royal, porte encore : *Item, ils ne signifieront à personne de quelconque estat ou condition quelle soit les avantures qui escherront à leurs receptes comme main mortes, Estrayers ou autres revenus, etc.* (5).

De tout cela il résulte que la meilleure explication, en sens général, du mot *Estrayer* est encore celle que nous rencontrons dans une vieille coutume : *Estrayeure ou chose espave* (6).

Or, il existe une analogie frappante entre les mots *Estrayer* et *Estréelle* d'un radical identique et dont la désinence diffère peu. Ce n'est donc pas trop forcer les règles des recherches étymologiques que d'en faire un dérivé l'un de l'autre.

La rue d'*Estréelle* se prolongeait en dehors des remparts de la ville jusqu'à la *Bœuvrenne*, petit cours d'eau non navigable qui devint plus tard le canal de la Scarpe détournée. Il fallait traverser ce ruisseau pour se rendre au *Château del Motte* dont nous aurons occasion de parler. La rue se terminait par la *Plasche Beudin* (Place Beudin) qui se trouvait en avant du Pont de la vieille porte

(1) Décidé.
(2) Arch. de Douai. Cartulaire q. q.
(3) Gloss. t. 3. 170. Regestum cameræ comput.
(4) Apud Luidanum in Tenerem. Lib. 3. Cap. 6. N. 23.
(5) Edictum Philippi magni de receptoribus domanii.
(6) In Boloniensi. Art. 3.

de Condé et d'où partait la ***Fausse-rue*** qui longeait extérieurement les remparts vers la ***Plasche à Quesne*** et le ***Boufentiau***. Cette ***Fausse rue*** n'existe plus.

En dehors de l'enceinte, à la sortie de la nouvelle porte de Condé, se trouvait le ***Marisson***, place commune, d'un demi-bonnier tenant aux fossés de la ville et servant de promenade publique aux bourgeois. C'était un endroit assez marécageux, ainsi que le dénote le nom qu'il portait. ***Marisson*** ou ***Marcsson*** est évidemment tiré de marais.

La rue de la ***Prévosté***, aujourd'hui rue ***Impériale***, tirait son nom de l'hôtel du Prévôt qui y était situé et que nous voyons figurer au plan terrier de 1663 avec cette légende : ***la Prévosté à l'Abbaye de Saint-Amand, mis à usage de vinaige, ditte de cincq quartiers et soixante-trois verges, tenant à la rivière de la Scarpe, au nouveau rempart et à la rue du Boufentiau.***

La rue de la ***Prévosté*** n'était donc que le prolongement du ***Boufentiau***, et elle en conservait même parfois le nom. Il n'est pas facile d'assigner une étymologie à ce mot tout au moins singulier et nous ne risquerons pas les différentes interprétations que nous avons entendues et qui nous paraissent bien hasardées.

La rue de ***Radepont*** prenait naissance à un petit carrefour formé de la bifurcation des rues d'***Estréelle***, de la ***Prévosté*** et de ***Dessoubs-le-Lattre***. C'est là que se trouvait le calvaire appelé la ***Croix à le bove*** ; voilà encore un nom plein de singularité et dont l'explication ne peut être qu'hypothétique. Doit-on le tirer de ***bovis***, génitif de ***bos***, bœuf, et le traduire : la *Croix du bœuf?* Faut-il, avec Ménage (1), dire que sa racine est peut-être le mot flamand ***broué*** qui signifie ***boue***, l'U s'écrivant anciennement sous la forme d'un V, comme dans l'exemple de ***Bourbourg*** que les flamands appelaient Brouëbourg, comme qui dirait ***ville de boue?*** Où suivre la version de Hadrianus Valerius (2), qui l'extrait du mot latin ***buda*** qui a la même signification ? Nous laissons à de plus experts le soin de décider.

Toujours est-il que lors de la prise de possession de leur siége,

(1) Ménage. Les origines de la langue francoise, 130.
(2) Hadriani Valerii notitia galliarum, 101.

les Abbés renouvellaient, le lendemain de leur investiture, le serment qu'ils prêtaient en prenant la crosse. Ils se rendaient en grande cérémonie, entourés de tous les religieux, des échevins et franc-jurés, à travers les rues pavoisées, au carrefour de la *Croix à le bove*, sur la Terre contentieuse. Cette cérémonie était le gage de vassalité de cette partie de la ville et le premier acte de suzeraineté du Seigneur temporel.

Que veut dire *Radepont*? Faut-il accepter l'interprétation que l'on donne vulgairement à ce nom, qu'on prétend venir du *pont de radeaux* qui se trouvait sur la Bœuvrenne à l'extrémité méridionale de cette rue ? Faut-il croire à l'explication qui l'attribuerait à une vieille enseigne, dans le goût du temps, appendue à la porte d'un *Staminet* ou cabaret et où on lisait, sous une peinture grossière : *Au Rat de pont*? Une autre étymologie plus scientifique peut encore être mise en avant : les Allemands disent *Rand* pour *ora* ou *littus*, littoral, rives; d'où l'on pourrait expliquer ce mot de *Radepont* par *Pont de la rive*, du rivage (1).

C'est dans cette longue rue que s'est toujours trouvée, à l'endroit où elle est encore de nos jours, la *maison curiale* de la paroisse Saint-Martin : *Ce masnoir et jardin de la cure, ditte de quinze verges*, *doibt,* suivant un vieux manuscrit (2), *de rente par chacun an, trois sols huit deniers parisis.*

Le cimetière ou *cimentière* dans le vieux langage, entourait l'église de Saint-Martin, laquelle occupait à peu de chose près et sauf ses dimensions moindres alors, le même emplacement que celle d'aujourd'hui. L'ancien édifice bâti au VIIe siècle, fit place, peu d'années avant la Révolution, à l'église actuelle. Le couvent aida à sa reconstruction et intervint par un don important dans la dépense qu'elle occasionna. Par acte capitulaire du 22 mars 1783, les religieux assemblés accordèrent *quatre années sur six des dixmes de la paroisse.* C'était un cadeau de prince.

Ce lieu où André, 4e abbé de Saint-Amand d'après l'ordre chro-

(1) Ménage. Les origines, etc.

(2) Terrier de Saint-Amand, par Jean Bayart. Ms. des archives communales de la ville de Saint-Amand.

nologique, mais qui fut effectivement le successeur de Saint-Amand, érigea l'église de Saint-Martin en 666, s'appelait le *Mont des Cornets*. En démolissant l'église d'André, à la fin du siècle dernier, on y découvrit des tombeaux romains qui contenaient des urnes funéraires ; ces précieux vestiges de l'antiquité furent déposés au musée de l'abbaye de Cysoing (1). Cette découverte vient corroborer l'opinion qu'il y aurait eu, avant la venue de Saint-Amand dans ce pays, au *Mont des Cornets* même, un temple consacré aux idoles et un lieu de sépulture.

L'église de Saint-Martin était un édifice roman, surmonté d'un clocher à pointe, tout en pierres blanches. Elle avait été restaurée en 1665, et ses décorations intérieures avaient été, à la même époque, entièrement renouvelées, grâce à la générosité des fidèles.

Nous trouvons dans un manuscrit le moyen employé pour exciter cette générosité :

« Messieurs du Magistrat, dit-il, sur la représentation de Monsieur le Pasteur que la table du grand autel de la paroisse de ceste ville demoroit imparfaite, ont permis et ordonné que sera fait un pourchas parmy toute la ville et paroisse, par ledit Pasteur et honorable homme Jean Desbleumortier, eschevin, lesquels debvront tenir note de ce qu'ils recevront et des noms de ceux qu'ils auront contribué et la somme en provenant estre appliqué où il appartiendra, à l'ordonnance de mesdits seigneurs, et le tout renseigné en son temps (2). »

Deux rues donnaient accès à l'église et au cimetière, la rue de *Radepont* et la rue de *Dessoubs le lattre*, passant au pied de l'ancienne, sur laquelle l'église était bâtie. Ce mot de *lattre* était assez communément employé dans les villes de la Flandre gallicane, de l'Artois et de la Picardie, et s'appliquait uniformément aux abords des églises ; il tire certainement son origine du latin *latus, lateris, à latere*, côté.

Proche de la maison curiale et à l'entrée de la rue du *Mollin*, existait autrefois *l'hospital de Saint-Amand, ditte de douze verges*

(1) Archives communales de la ville de Saint-Amand, liasse P.

(2) Archives communales de la ville de Saint-Amand, registre BB. — 10 aoust 1665.

et demie tenant à la rue de Radepont ; doibt de rente chacun an trois sols parisis. Appertenant aux pauvres.

Il y avait au bout de cette rue du *Mollin,* à sa jonction vers le milieu de la rue de *Radepont,* « un manoir de huict verges et demie » appartenant à l'abbé Dubois en 1663. Cet édifice, à grandes proportions, existe encore, avec le cachet de cette époque; il fait saillie sur la rue de *Valenciennes*, dénomination nouvelle de la rue de *Radepont.*

La rue du *Mollin,* a aussi perdu son nom, qu'elle devait à son voisinage du moulin de la ville, bâti sur la *Mérette.* Elle se nomme aujourd'hui rue du *Wacq,* ce qui signifie peut-être rue du *Bac*, soit à cause d'un bac qui servait à passer l'eau en amont du moulin, soit parce qu'un sieur Dubacq y aurait établi, au XVIII[e] siècle, une grande tannerie. Le patois du pays aurait transformé le mot *bac* en *wacq ;* il ne manque pas d'exemple de cette substitution des labiales V et W à leur équipollente B, dans les diverses modifications et combinaisons de la langue wallonne.

Les Italiens ont fait de *varidare, variare* qui signifie *passer,* et *varco* qui signifie *passage* (1). Il y a là encore une nouvelle analogie avec notre explication du mot *wacq* ou *bac.*

Nous quittons la rive droite du fleuve et après avoir traversé le *Pont des Carpes* ou plutôt de la *Scarpe* nous pénétrons sur la *Terre non contentieuse* par la rue du *Bourg* aujourd'hui la *Grand'rue.*

C'est là, bien certainement la plus ancienne rue de Saint-Amand; donnant accès de l'Abbaye à l'église paroissiale, ces deux monuments contemporains de la fondation de la cité; cette rue était probablement la seule du bourg dont elle a pris le nom et qui est devenu par la suite une ville.

La rue du *Bourg* s'étendait du *Pont des Carpes* à la rue des *Febves* (rue de Tournai). Elle comprenait tout l'espace de la *Grand'rue* d'aujourd'hui, et elle se prolongeait parallélement au rang Sud de la place actuelle, laquelle n'existait pas alors et était couverte d'un pâté de maisons entouré des autres côtés par le prolongement de la rue des *Anges* au Nord, la petite rue de *Lannoy* à l'Est et la ruelle

(1) Ménage. Orig. de la langue fr. 454.

de *l'Abbaye* à l'Ouest. Un autre rang de maisons, démoli au commencement de ce siècle, formait l'autre face de la rue des *Anges* et terminait au Sud la cour extérieure de l'Abbaye.

C'est dans cette rue du *Bourg* que venaient déboucher les trois rues transversales les plus importantes de la partie méridionale de la ville : la *Quiesve-rue* qui conduisait au *Château Malpaix*, la rue du *Grand-Repas*, dont il a été déjà question, et qui menait à la rue de la *longue Saulx* et aux remparts, enfin la rue de la *Tavoie* qui aboutissait à la porte d'Orchies.

Le nom de *Quiesve-rue* s'écrivait quelquefois *Quiefve-rue*. Nous ne lui voyons pas d'autre étymologie que le vieux mot *Chief* ou *Kief* : *Capitales homines qui debent censum de capite*; des hommes qui relevaient du Châtelain, mais qui n'étaient pas sa propriété et avaient une sorte de liberté conditionnelle qu'ils conservaient moyennant des corvées : *Quia præstando hujus modi operas homines curantur* (1), ou des redevances que l'on désignait sous le nom de *serviches* ou bien de *rétribution annuelle* (2).

Quiesve, dit une note qui nous a été communiquée du Ministère de l'instruction publique, est employé ici dans le même sens que *chef* et *cap* dans *chef-men*, *cap-mas*. Cela veut dire évidemment la *rue principale*.

Cette explication se corrobore par la remarque que cette rue a, de tous temps, été une des plus belles de la ville, qu'elle servait d'habitation aux familles les plus notables, telles que les familles Malpaix et du Mollin, dont les manoirs l'affrontaient, et qu'en dernier lieu elle ne perdit son nom de *Quiesve-Rue* (rue du Chef) que pour prendre celui de rue du *Prévot,* appellation équivalente, puisque le Prévot était effectivement le chef des magistrats municipaux, échevins, franc-jurés.

La rue de la *Tavoye* est maintenant la rue *d'Orchies*. Nous avons en vain recherché une étymologie raisonnable à ce nom étrange.

Cette rue a aujourd'hui exactement le même tracé et le même alignement qu'il y a deux siècles. Dans sa partie la plus large se

(1) Ducange. Glosse, t. 11. 1114.

(2) Annotation de M. Lepreux, archiv. de Douai.

trouvait l'hôtel de la Confrérie des Archers, dont la fondation est des plus anciennes. On remarquait aussi à l'angle qu'elle forme avec la rue des *Febves* (rue de Tournai), un estaminet célèbre, à l'enseigne du *Lion d'Or*.

Non loin de là, on voit au front d'une maison de cette rue, sculptés dans la pierre, *deux singes mari et femme,* comme dit la chronique locale, *occupés à scier un cochon placé entre deux*. Au-dessous on lit le jeu de mots suivant : SOYONS D'ACCORD.

C'est une pointe d'esprit, en langage du pays : *scier, scions*, se prononce : soyez, soyons.

On assure que cette maison a été habitée par un médecin, renommé dans le pays au XVIII[e] siècle, M. Alexandre Gosse, qui y aurait fait placer lui-même cette inscription originale, pour prêcher la concorde, sous une forme plus saisissante et plus analogue à l'esprit populaire. M. Gosse est mort, en 1772, victime, ainsi qu'un de ses fils, de son dévoûment dans une épidémie qui ravageait la ville. Son nom est resté dans le souvenir du peuple. Le doit-il à sa mort courageuse ou à ses singes, facétieux moralistes? Toujours est-il qu'à la moindre bagarre, se trouve un plaisant qui s'écrie : *Soyons d'accord*, *comme les singes de M. Gosse !*

La rue des *Febves,* que nous venons de nommer, tire-t-elle son nom de *faba*, fève, suivant l'orthographe moderne, en raison de ce qu'elle était plus particulièrement habitée par des marchands de grains, ou bien de *faber,* ouvrier, artisan, dont on a fait le vieux mot français *febvre,* et la désinence de certains mots comme *orfèvre?* — Nous ne saurions décider la question.

Cette rue passe le *Manquet,* sur le *Pont-à-lion,* proche la brasserie qui portait ce dernier nom et qui était une propriété de l'Abbaye. La maison voisine, d'une élégante structure, offre la date de 1647 accolée à l'anagramme des Jésuites.

Sortons des murs de la ville, et parcourons rapidement le territoire de sa banlieue. Nous trouverons encore là, sur plus d'un point, de précieux matériaux qui nous serviront à reconstituer son histoire.

A l'extrémité du clos, à l'Est de la ville, sur le bord de la Bœuvrenne, petit cours d'eau venant du moulin de Marillon et se déchargeant dans la Scarpe au bout du Boufentiau, s'élevait le *Châ-*

teau Delmotte ou de la Motte (de l'motte par élision). C'était un beau manoir appartenant à l'Abbaye dè Saint-Amand, *peculium abbatiæ Elnonensis*. Il était bâti sur *quatre bonniers quarante verges*, et le corps de logis était entouré de fossés, comme tous les châteaux féodaux.

Son origine est incertaine; cependant il nous paraît assez plausible de dater sa construction de la fin du XVIe siècle, et très-probablement de la prélature de Jean Carton, 73e abbé de Saint-Amand, qui avait recueilli l'héritage de prêtres prévaricateurs, Léon de Brandt, Gérard Coutiau et Arnould Danglade, « grands dissipateurs des biens de l'Abbaye, » dit la chronique des moines, et enfin Guillaume Boulard et le cardinal de Granvelle, sous la prélature duquel la colère des Calvinistes fondit sur le vieil Elnon.

Jean Carton, administrateur sage, prévoyant, éclairé, avait résolu de réparer les calamités passées. Il avait restauré l'église, les cloîtres et le trésor. Il pourvut, ajoute la chronique, à la réfection des fermes de l'Abbaye (1). Il dut songer au Château Delmotte, qui avant lui n'était qu'une *cense*. Il le releva de ses ruines ; il creusa ses fossés, y jeta des ponts-levis, et bâtit, dans leur enceinte, ces tourelles à bannières, ces murailles crénelées, dont nous retrouvons l'image dans un manuscrit inédit de Sanderus (2).

Un autre château existait au nord de la ville, dans la direction de Lecelle. C'était un fief-lige qui devait hommage à l'abbé de Saint-Amand. A ce titre, il payait *soixante sols parisis* pour droit de *cambrelage* au profit du valet de chambre du Révérend Prélat ; il devait encore le dixième de tout prix de vente, cession ou transport, et il était imposé tous les ans, à titre d'offrande, à *douze deniers parisis*, qu'il devait remettre à l'abbé, avec un cierge, le 6 février, jour commémoratif de la déposition du corps de Saint-Amand.

Le nom de *Maillerie* donné à ce fief lui vient sans doute d'un moulin à battre le chanvre, que le vent, ou peut-être l'Elnon, qui coule auprès, faisait tourner et qui dépendait du domaine. La

(1) Hoverland de Beauvelaère, t. 33.
(2) Bibliothèque Royale de Bruxelles.

famille d'Aigremont, qui le posséda, adopta ce nom comme titre seigneurial, mais en lui faisant subir une légère transformation : de Maillerie, elle fit Mallerie.

Les traces des commencements de ce fief se perdent dans les âges. Tout fait présumer qu'il prit naissance avant les Croisades et peut-être au temps des derniers Carlovingiens, alors que, de toutes parts, les seigneurs s'attribuaient dans leurs terres les lambeaux des prérogatives échappées à une autorité chancelante.

Toujours est-il que, avant 1400, Gille d'Aigremont, seigneur de Mallerie, était un des personnages les plus considérables de la contrée, portant armoiries de *gueules à la fasce d'hermines.* Il avait reçu, le 10 décembre 1387, le domaine de Maillerie de son père Brixiard d'Aigremont, qui le tenait de son aïeul Sandras et de ses ancêtres.

Le château, entouré de fossés, de bosquiaux et de jardins, était bâti dans un endroit nommé *Manage-Motte.* C'était un manoir de *un quartier et demi,* dont dépendaient *onze bonniers* de terre à labour, *neuf quartiers* de bois et *cinq quartiers et demi* de prairie, ce qui faisait ensemble plus de quinze bonniers (1).

Le 15 juin 1604, le fief de Maillerie, qui jusqu'à ce jour n'était pas sorti de la maison d'Aigremont, fut vendu par le magistrat de Tournai à Nicolas de la Chapelle, noble homme de Valenciennes, chevalier, lieutenant-général du baillage de Tournai et du Tournésis, personnage important qui ne dut qu'à sa position officielle de conserver ce domaine revendiqué plus tard par les héritiers des d'Aigremont.

Si nous nous transportons de l'autre côté de la Scarpe, nous arrivons au hameau du *Molin des Leu,* au Sud de la ville, près la route de Valenciennes. Voici le *lieu patibulaire,* vulgairement appelé le *hapart,* auquel on parvient par la *voie dolente* dont l'extrémité s'arrête au pied du *Mont du Gibet,* où s'exécutait la haute justice de l'abbé.

A quelques pas de là, s'élevait un manoir appartenant à l'Abbaye de Saint-Amand et formant le *Tourquet* des chemins de Valenciennes

(1) Le bonnier valait un hectare vingt ares.

et d'Hasnon. C'était la *Maladrerie,* lugubre édifice avec son *cimentière* spécial et sa chapelle qui projetait son ombre jusque sur la potence.

Comme tous les hôpitaux pour le traitement de la lèpre, la Maladrerie de Saint-Amand, date des Croisades ; elle fut mise sous le patronage particulier de Saint-Ladre, corruption de Lazarre, dont elle tira son nom. Les chroniques locales nous conservent peu de documents relatifs à cet établissement; ce que nous en savons c'est qu'il était bâti sur *un quartier trente-trois verges*, et que le sol de sa chapelle et de son cimetière, situé de l'autre côté du chemin, contenait *vingt-huit verges.*

A trois quarts de lieue de là, se trouvent les sources sulfureuses de la *Fontaine Bouillon.* Leur usage, a été, paraît-il, connue des Romains et la découverte de nombreuses statues, de vases et de médailles des Empereurs, que la fontaine rejeta à sa surface à la fin du XVIIe siècle, a fourni la preuve irrécusable de l'antique réputation de ces eaux thermales.

La prairie d'où elles jaillissent appartenait au moyen-âge à l'Abbaye de Saint-Amand, mais le secret de leurs vertus thérapeutiques paraissait perdu depuis longtemps. C'est en 1648 seulement que leur vieille renommée se réveille. L'archiduc Léopold, vaincu dans les plaines de Lens, vint chercher à la fontaine Bouillon un soulagement à la maladie cruelle qui le travaillait. L'abbé Dubois, frappé des avantages que son abbaye pourrait retirer de la fontaine, songea alors à la sortir de l'oubli.

Elle n'était, avant lui, qu'une source obscure et dédaignée, qu'on laissait couler à la lisière de la forêt, sous les murs de la ferme abbatiale. Le plan terrier de cette époque en est la preuve ; on n'y trouve aucune trace, aucun document de nature à faire supposer qu'on eût conservé la tradition de l'excellence médicale de ses eaux. La légende l'indique seulement comme *un masnoir quy est la cense de Bouillon, à cause d'une petite fontaine quy sourde en forme d'un gros bouillon, l'eau de laquelle estant retenue faict mouldre un petit molin.*

Nicolas Dubois fit exécuter de grands travaux aux fontaines et transforma la cense en un établissement dont la réputation ne fit

que grandir. L'Abbaye y trouva la compensation des sacrifices qu'elle s'était imposés. Embellis par les intendants, transformés à différentes époques, perfectionnés par Vauban lui-même, ces thermes sont aujourd'hui bien au-dessus encore de la vogue dont ils jouissent.

Dans cette contrée basse et marécageuse qui forme la vallée de la Scarpe inférieure, les cours d'eau ont eu, de tous temps, un rôle important soit comme moyens de navigation, soit comme instruments de dessèchement ou d'irrigation. La Scarpe, qui est la principale artère du système hydraulique du pays, était, avant ses redressements successifs, une belle rivière sinueuse. Elle était navigable et son cours, séparant la ville en deux, y apportait les produits de l'agriculture et du commerce. Mais le jour où fut bâtie la royale Abbaye de Nicolas Dubois, le voisinage de la rivière, sans cesse couverte de bateaux, devint incommode aux religieux. Ils voulurent se renfermer dans une enceinte impénétrable au vulgaire et ils détournèrent le cours du fleuve. De ce moment, les bateaux ne se dirigèrent plus vers le confluent de l'Elnon; un canal fut creusé pour leur service, du pied de la tour de Sainte-Aldégonde à l'angle sud de l'Abbaye, dans la direction de la porte de Condé, où il se jetait dans la Bœuvrenne pour aller rejoindre la Scarpe, à l'extrémité du clos, derrière le château Delmotte. Plus tard, la canalisation devait faire complétement abandonner le vieux lit du fleuve, à partir de l'écluse de Marillon et faire couler les eaux par la Merette, petit cours qu'on élargit et qu'on redressa à cette occasion.

Indépendamment de ces diverses voies de navigation, nous ne pouvons passer sous silence une dérivation importante de la Scarpe qui porte le nom de *Manquet*, et qui, se détachant du fleuve principal à la hauteur du moulin de Marillon, contournait la ville au nord-ouest, y pénétrait par le *Pont-à-lion* et venait rejoindre la Scarpe derrière l'Abbaye, après l'avoir traversée souterrainement dans toute sa longueur.

L'origine du Manquet est des plus anciennes. De tous temps, les abbés et religieux de Saint-Amand, comme seigneurs haut-justiciers, avaient réglementé les écluses de Marillon. Or, le pays en amont avait périodiquement à se plaindre des inondations, suite de la

retenue des eaux à un niveau trop élevé au *trou* ou *rabat* de Marillon. En 1330, les bourgeois d'Orchies, de Bouvignies, de Fline-lez-Rache, de Coutiche et d'Aulnoy, s'ameutent contre cet état de choses qui les ruine et ils s'abattent en masse sur les écluses de Marillon qu'ils détruisent de fond en comble.

Cette violence devait être réprimée; un arrêt du Parlement de 1332 condamna les coupables à réparer le dommage et à payer une indemnité à l'Abbaye. Mais ils y gagnèrent que la nécessité d'une réforme fut dès ce moment démontrée. Jean VI, 61e abbé de Saint-Amand, porta en 1368 de nouveaux réglements qui donnaient satisfaction à ces intérêts divers. Il ordonna que les *écluses de Marillon et de Thun seraient ouvertes tous les samedy après midi jusques au dimanche au soir et trois fois pendant l'année, scavoir : au Noël, à Pasques et Pentecoste, l'espace de quatre jours.*

Ce réglement fut en vigueur jusqu'au XVIIe siècle ; en 1607, les abbés d'Hasnon, de Marchiennes et d'Anchin et le seigneur de Warlaing présentèrent requête aux baillis de Douai et de Tournai, contre les abbés et religieux de Saint-Amand, qui, par la manœuvre des eaux, leur causaient de graves préjudices. Le procès fut évoqué à Gand, par lettres-patentes des 15 et 21 août 1607 et enfin terminé le 21 septembre de l'année suivante par des commissaires qui firent un nouveau réglement pour faciliter l'écoulement des eaux soit par la Scarpe, soit par les deux dérivations situées à droite et à gauche des écluses de Marillon et que l'on appelait la Merette et le Manquet.

Le transport que le roi Louis XIV fit faire des écluses de Marillon au château Delmotte, n'a amené aucun changement à ce réglement. Les statuts provisionnels de l'intendant Le Pelletier, du 29 avril 1674 et du 31 octobre 1682, n'ont fait que le confirmer. Seulement, la Merette a été changée alors en la nouvelle rivière qui allait des écluses de Marillon au château Delmotte.

Le Manquet et la Merette servaient donc de décharge à la Scarpe et alimentaient les moulins de l'Echevinage, de la Ville et de la Motte ; la Bœuvrenne, d'autre part, desséchait les prairies sur la rive droite du fleuve depuis Hasnon jusqu'au château Delmotte.

L'Elnon sorti d'un petit bois près de Mouchin, vient se jeter dans

la Scarpe au milieu du clos de l'Abbaye. C'est un petit torrent dont les eaux sillonnent les prairies de Lecelle.

M. Cellier, dans son *glossaire topographique de l'arrondissement de Valenciennes,* donne pour étymologie au nom de Lecelle : *celles, chelles, cella,* cabane, maisonnette ; M. de Baecker : *le, lee, leye,* passage d'eau et *zeele,* demeure ; M. Bultot : *cell,* habitation. Nous croyons pouvoir plutôt l'attribuer à *cella, celle,* racine de cellule, refuge des premiers ermites, nom qui fut donné à certains monastères qui succédèrent aux premières habitations des cénobites, comme la Celle de Saint-Maixent en Poitou, la Celle de Saint-Eusèbe sur Cher en Berri, la Celle de Saint-Maurice en Auvergne, la Cella-nova au territoire de Toulouse. On donne aussi le nom de *celle* à une petite ferme, à une métairie, appartenant à un monastère de Bénédictins ; dans l'ordre de Citeaux, on les appelait *Grangice* (1).

L'Elnon, en quittant le territoire de Lecelle, entrait dans celui de Saint-Amand et venait former une des défenses naturelles de la ville ; il complétait, en effet, au nord et dans son endroit le plus vulnérable, la fortification qui mettait Saint-Amand à l'abri d'un coup de main, et il remplissait vers cette partie de la ville au flanc de l'Abbaye, le même but que la Merette, au sud, entre l'écluse de Marillon et le Radepont. On donne pour étymologie au mot Elnon les mots celtique : *el,* le, la, (article), et *aon, ean, aven, avon, on,* eau courante.

L'Elnon nous ramène dans l'enceinte de la cité. Nous voici en face de l'antique Abbaye, l'Escurial des Pays-Bas, la merveille du XVIIIe siècle. Il n'en reste aujourd'hui que la tour de l'église, deux pavillons de la porte principale dans lesquels on a établi de nos jours la mairie et la justice de paix, une partie du quartier du prieur, et la tour du nord-est nommée le *Pigeonnier.*

Le monastère de Saint-Amand comprenait autrefois un immense quadrilatère de *vingt-cinq mille mètres carrés* de superficie, au milieu duquel se trouvait un autre rectangle de deux mille cinq mètres carrés de surface, communiquant avec le premier par un

(1) Architecture Monastique de A. Lenoir ; documents inédits sur l'hist. de France, p. 6 et 10.

corps de logis et aboutissant par l'autre extrémité au transept de l'église par l'aile septentrionale de la croix.

Dans les ruines de cette splendide demeure, nous retrouvons quelques dates qui peuvent servir à préciser l'époque où l'abbé Dubois, son architecte, mit la main à cette œuvre gigantesque. Sur la façade de la Mairie, nous lisons les millésimes de 1632 et 1633; dans la galerie de l'église haute, celui de 1637, et aussi au frontispice du clocher, au-dessous de l'horloge, celui de 1633.

L'édifice fut donc commencé avant 1632: il était déjà à un degré très-remarquable d'avancement en 1637, et sous l'impulsion vigoureuse qui paraît avoir été donnée à ses travaux sur tous les points, il fut terminé en 1670 et solennellement inauguré en 1672, année jubilaire de la prélature de l'abbé Dubois. Il avait coûté ***six millions de livres tournois*** (1).

« Cette Abbaye et l'église particulièrement, écrivait, le 16 mai » 1670, l'historiographe du Roi, Pélisson, à Mlle de Scudéri, est » bien l'édifice le plus beau, le plus surprenant que j'aie vu de ma » vie. Je ne sais à quoi le comparer. Nous n'avons rien qui en ap- » proche..... Enfin, de ma vie je n'ai été si surpris, ni si touché de » rien de cette nature..... J'eus un déplaisir extrême de ne pas voir » l'abbé, car c'est son ouvrage, et il faut que ce soit un homme » extraordinaire pour avoir eu, n'étant que particulier, des vues » d'un Roi et d'un Empereur..... Il a entrepris et presque achevé » ce bâtiment qu'il a fait avec une très-grande économie, parce » qu'il a presque tous les matériaux au voisinage et une partie dans » son fonds; mais qui, avec tout cela, doit coûter des millions, » ce me semble. Il en est lui-même le seul architecte et le seul » directeur..... L'ouvrage subsiste par sa propre grandeur et remplit » d'admiration tout ceux qui le voient, de sorte que les personnes, » même intelligentes, passent par dessus les défauts sans les remar- » quer, tant l'esprit est rempli et ébloui de cet objet. »

Les murs de l'Abbaye étaient baignées à l'est par les flots de la Scarpe; de larges étangs entouraient tous les autres côtés.

On ne pénétrait sous la voûte d'entrée qu'après avoir traversé

(1) Hoverland de Beauvelaère, vol. 15, p. 126. Nota.

un pont-levis; à droite et à gauche on trouvait des escaliers qui menaient à la chambre échevinale, établie dans les pavillons octogones, au-dessous desquels étaient les prisons.

Ces pavillons étaient le siége du *Magistrat,* corps composé des *échevins* et des *francs-jurés*. C'est là que, chaque année, le 25 du mois de mars, le jour de Notre-Dame, *Monseigneur le Révérend Prélat, abbé de l'église et abbaye de Saint-Amand opérait ensuite de la coustume et usance anchienne dudit lieu, le renouvellement de la Loy* (1). Là se trouvait à profusion la devise PACIFICE et les armes de l'Abbaye (2) et de l'abbé Dubois (3), que l'on remarque encore sur la tour, et dont nous voyons un charmant spécimen à la clé de voûte de la salle d'audience de la justice de paix actuelle.

Les deux salles octogones des pavillons, à coupole élégante, supportée par des colonnettes engagées, sont d'un aspect à la fois simple et majestueux; elles laissent une idée grandiose des parties du cloître qui ont été détruites. L'une d'elles a été décorée, en 1781, de boiseries d'un goût équivoque, servant d'encadrement à des tableaux qui portent la signature de Louis Watteau.

En arrière et de chaque côté de cet édifice s'étendaient deux ailes de bâtiments aboutissant vers le sud à l'église du monastère, et vers le nord à la *tour des Agaches* formant l'angle opposé. Dans ce corps de logis qui servait de galerie haute pour communiquer à la partie de l'église réservée aux religieux, étaient établis le *petit comptoir* où se tenait la comptabilité du monastère, les *remises au bois,* les *greniers aux grains* et autres dépendances; c'était en quelque sorte le quartier général de l'intendance avec les magasins des provisions.

Au nord, à partir de la tour des Agaches, existait un bâtiment d'environ 160 mètres de long qui se terminait à la *tour du Pigeonnier* vers l'est; c'est dans cette partie de l'Abbaye que se trouvaient ces appartements somptueux qu'on appelait le *quartier des hôtes,* les écuries et le logement des domestiques.

(1) Manuscrit des Archives de la ville de Saint-Amand.

(2) My-party d'or à l'aigle esployé de sable, becquée et membrée de gueules; le deux d'azur, semé de fleurs de lys d'or.

(3) De sable à trois fasces d'or.

En retour, à l'est, étaient les grands communs, greniers aux fourrages, remises, boulangerie, fruitier, brasserie, touraille au grain et jusqu'au jeu de paume couvert où les religieux venaient prendre leurs ébats et devant lequel se trouvaient les jardins.

A l'extrémité de ce bâtiment, la *Tour de Sainte-Aldégonde* formait le pendant de celle du Pigeonnier.

Le quadrilatère du couvent était complété au sud par l'église. Le cloître, le chapitre, les dortoirs, les cuisines, le réfertoire et la bibliothèque occupaient le petit quadrilatère central auquel venaient se raccorder la secrétairerie et la *grande chambre* abbatiale d'une part, et de l'autre l'infirmerie et les appartements du prieur.

Dans l'enceinte de l'Abbaye de 1633, nous retrouvons les deux premiers oratoires bâtis sur le même sol d'Elnon, par Saint-Amand lui-même; l'un, dédié à Saint-Pierre, occupait le plein milieu de l'Abbaye ; il était réservé exclusivement aux moines; l'autre, sous l'invocation de Saint-André, était consacré à l'usage des habitants avant la fondation de la paroisse Saint-Martin ; il fut transformé au chapitre des chanoines, lequel, supprimé au commencement du XIII[e] siècle, eut pour dernier doyen Gislebert, écrivain et savant distingué (1). Ces oratoires détruits par la révolution n'étaient plus ceux mêmes que les mains de Saint-Amand avaient élevés; ainsi une inscription trouvée dans la chapelle de Saint-André, lors de sa démolition, portait qu'elle avait été bâtie sur les ruines de la collégiale, supprimée au XIII[e] siècle par le pape Innocent III, qui avait réuni les biens de ce chapitre à ceux de l'Abbaye, sous l'obligation de remplir certains devoirs religieux (2).

L'église de l'Abbaye était un des monuments de l'art chrétien les plus vastes et les plus splendides du nord de la France. Son style appartient à la renaissance, non pas peut-être du meilleur goût, mais du moins d'une originalité et d'une hardiesse peu communes. D'après l'opinion unanime des archéologues, il n'existe ni en France, ni en Allemagne, ni en Italie, aucun monument de la même époque comparable à sa tour (3).

(1) Arth. Dinaux Archives du Nord. H. et choses 1829. 119.

(2) Miræus, t. 2, p. 1206.

(3) Rapport au ministre d'Etat. Revue agric. de Valenciennes, t. 7, p. 303.

La longueur de cet édifice, du portail jusqu'au chevet derrière l'abside, était de 370 pieds ; celle des bras de la croix de 240 pieds. La largeur des nefs était de 80 pieds. L'orientation de la façade de la tour est le plein nord-ouest.

Dans l'intérieur de l'église, des piliers multiples portaient des voûtes à nervures en plein ceintre et séparaient des travées aux fenêtres élancées, auprès desquelles venaient s'adosser intérieurement des arcs-boutants sveltes et hardis. Une double rangée de colonnes en égal nombre que celles des parois latérales soutenaient la voûte de la nef principale et faisaient le tour du chœur.

Dans sa partie inférieure jusqu'à la galerie d'où prend naissance le dôme, la façade de la tour est composée de cinq étages décorés de colonnes de différents ordres, saillantes, superposées, montées sur des socles, et portant sur d'élégants chapitaux de riches entablements. Le rang le plus élevé est surmonté par une corniche supportée par des têtes monstrueuses et au-dessus de laquelle règne une balustrade à piliers ciselés, assemblés à rainures entre des dés saillants.

C'est de là que part le dôme, un peu en retraite sur sa base. De chaque côté s'élève un clocher à campanille, portant la même ornementation et destiné dans le projet de l'architecte à recevoir deux escaliers, pensée qui n'a eu son exécution entière que pour le clocher sud-ouest, qui communique avec la grande tour par un pont aérien, plongeant dans le dôme à 150 pieds du sol.

La façade principale est couverte de sculptures et d'inscriptions religieuses. On y lit le nom de JEHOVAH en caractères hébreux ; la célèbre devise PACIFICE, au-dessus des armes gigantesques de l'abbé Dubois, et des sentences pieuses comme celles-ci :

Vere dom. et in isto loco.

Nolite facere dom. patris mei dom. negotiationis.

Quelques détails de sculptures d'un goût assez étrange, mais qui cependant produisent un grand effet méritent une mention particulière.

C'est d'abord, immédiatement au-dessus de la porte principale

et des deux portes latérales du grand portail, la représentation en perspective de l'intérieur d'une église, avec des personnages en relief très-mutilés aujourd'hui, par le temps et les hommes. Peut-être est-on autorisé à y voir l'image de l'église même de l'Abbaye de Saint-Amand; son caractère est bien celui du monument que nos pères ont connu; son style est bien dans le goût de cette renaissance bâtarde que son architecte avait adoptée.

On remarque encore, à la partie supérieure du portail, une Gloire immense, composée de rayons, de nuées, d'anges et de chérubins, en voussure renfoncée, du milieu de laquelle se détache en ronde bosse la figure majestueuse de Dieu le Père, assis sur les nuages, tenant dans la main gauche le globe du monde et bénissant de la main droite.

Cette statue, plus heureuse que toutes celles qui ornent les différents étages du soubassement de la tour, a échappé aux mutilations; elle est sculptée avec ampleur et elle contribue, par son aspect à sauver ce que l'idée de ce détail avait en lui-même d'audacieux et d'inexécutable.

A l'une des colonnes du petit clocher du nord, nous trouvons un serpent monstrueux, enroulé au tour du fût et qui semble sortir des profondeurs de la muraille. C'est le dragon de la légende (1), le monstre dompté par Saint-Amand enfant, dans l'île d'Oye ; c'est cet éternel symbole de l'esprit du mal contre lequel les premiers confesseurs eurent à lutter et dont le Christianisme a triomphé. C'est l'allégorie de cette bataille suprême des appétits mondains et terrestres en révolte contre la grâce divine.

« N'estoit-ce pas a vostre avis, demande ingénûment à ce sujet Martin l'hermite, dans sa vie des saints des pays de Douai, quelque monstre infernal sorty des abymes, entré dans ceste beste ou desguisé en phantosme épouvantable pour détourner ce brave enfant de ses desseins généreux qu'il avait conceus de renverser l'empire des démons. »

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, Saint-Amand est presque toujours représenté à côté d'un monstre sous forme de reptile ou

(1) Arch. du Nord, t. 1, 1re série, p. 102.

d'un dragon ailé dont il écrase la tête, comme Saint-Hubert avec un cerf couronné d'une croix lumineuse, comme saint Ghislain avec un ours, saint Roch avec un chien, saint Antoine avec un porc. C'est cet attribut que nous retrouvons en différents endroits de la tour, servant d'ornement aux contreforts.

Si nous pénétrons dans l'intérieur du clocher, nous admirons d'abord cette magnifique voûte surbaissée, sans clé, formant l'entrée du monument et dont la hardiesse de construction ne le cède qu'à l'élégance et à la richesse d'ornementation.

Au-dessus commençait la galerie intérieure, l'église haute réservée aux religieux, où nous trouvons quelques sculptures intéressantes, représentant des têtes d'abbés avec les armes de l'abbé Dubois et la devise PACIFICE supportée par des anges.

Nous voyons encore ces mêmes armes, qui ont été répandues à profusion dans toutes les parties de l'édifice, sur la cloche suspendue dans la tour; mais cette fois, les armes de l'Abbaye y sont accolées. Cette cloche magnifique est la seule que la Révolution nous ait laissée; elle a le nom d'*Amanda*, du nom du fondateur à qui elle est consacrée et dont elle porte l'effigie en médaillon.

La tour contenait autrefois une belle sonnerie, composée de quatre grosses cloches, dont on peut voir encore les cages. *Amanda* seule a été conservée; avec les autres on a fait des canons et des gros sous.

Nous avons parlé déjà du dôme qui s'élève au-dessus de la galerie; son développement est octogonal. Ses voussures à nervures saillantes, que surmonte une coupole plus petite, terminée elle-même par une campanille légère, suivent le même plan et présentent à l'œil une image imposante et grandiose.

C'est dans ce dôme que l'horloge a été placée; elle est aussi de l'époque de l'abbé Dubois, dont elle porte les armes.

Le carillon qui plane à l'étage supérieur dans une cage à jour, presque au sommet de la tour, se compose de trente huit cloches formant trois gammes chromatiques ou cinq octaves et demie. Ces cloches sont fixées à cinq rangs de poutres superposées (1). Elles

(1) Il y a six cloches au rang inférieur, sept au deuxième, huit au troisième, neuf au quatrième et huit au dernier.

ont été toutes fondues par un fondeur de Tournai, nommé Barbieux, dans les années 1784 et 1785, quelques-unes au compte général de la Communauté, les autres par la munificence des moines dont elles portent les noms.

Sur presque toutes, on lit cette inscription :

Laudetur Deus Elnoni sit propitius.

Sur quelques-unes, la variante : *Fit propitius.*

Sur la plus grosse :

Laudetur Deus in cimbalis bene sonantibus, in cimbalis jubilationis R. D. Henrico Donne prior majore monasterii Sancti Amandi et fusit a° 1784; omnis spiritus laudet Dominum; Faveat Deus Elnoni.

Toutes présentent d'un côté, les armes de l'Abbaye avec leur inséparable devise : PACIFICE; de l'autre, celles du grand prieur Dom Henri Donné (2).

Du sommet de la tour, à 245 pieds du sol, après avoir gravi 413 marches, l'œil curieux découvre un panorama et des horizons sans fin. Les vallées de l'Escaut et de la Scarpe, les forêts de l'État, les plaines lointaines du Haynaut et de la Belgique, forment des perspectives splendides auxquelles le Mont de Trinité fait limite dans un fond noyé de brumes.

La tour de Saint-Amand, aujourd'hui isolée, s'appuyait autrefois contre l'église du couvent; déclarée propriété nationale en 1793, elle fut vendue avec le reste de l'Abbaye, et l'on mit la pioche dans ses murailles. Le corps de l'église s'abattit bientôt; la tour seule fut sauvée.

En démolissant ce temple vénéré, on détruisit le beau mausolée de marbre blanc qui recouvrait la tombe de Georges d'Egmont, 71e abbé de Saint-Amand, qui avait reçu la crosse du Souverain Pontife

(2) Dom Henri Donné, dernier grand prieur de l'Abbaye de Saint-Amand, fils d'un marchand de pommes de Tournai, s'était donné pour armes :

D'argent au dextrochère (bras coupé) drapé, issant de senestre, tenant une rose de gueules, feuillée de sinople, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

Clément VII, en 1526, et qui depuis occupa le siége épiscopal d'Utrecht, d'où les troubles religieux du XVI[e] siécle le chassèrent. Ce vertueux prélat, issu d'une des familles princières de Hollande, était décédé le 26 septembre 1559, dans le refuge que lui avait offert sa chère Abbaye d'Elnon.

Le tombeau de Jean Second eut le même sort, et les débris en furent tellement dispersés, qu'il n'en reste plus mémoire.

Jean Everard, issu d'une famille de Brabant, avait été surnommé Second, parce qu'il était le *second* de sa famille portant le prénom de Jean; il était né à Lahaie, le 14 septembre 1511, alors que son père était président du conseil suprême de Hollande.

Nature lascive et mélancolique, il fut, à juste titre, surnommé le *Tibulle hollandais* après la publication de son charmant poème latin des Baisers (Basia). Célèbre à 23 ans, comme poète, orateur, graveur, sculpteur, il épuisa sa vie dans la couche d'une jeune espagnole qu'il immortalisa dans ses vers sous le nom de *Neœra*. Secrétaire du comte d'Egmont, il l'avait suivi dans son Abbaye de Saint-Amand où la mort le surprit le 24 septembre 1536, avant 25 ans.

Le tombeau de marbre blanc élevé à sa mémoire (1) par la piété de sa mère, avait été détruit en 1566 par les Inoclastes; il fut relevé par Charles de Par, 74[e] abbé de Saint-Amand, qui y fit graver une louangeuse épitaphe (2).

La chronique a toujours conservé autour du jeune secrétaire du

(1) On y lisait cette inscription :

« JOANNI SECUNDO hagiensi Batavo. J. C. oratori ac poëta clariss. figendi quoque ac sculpendi laudatiss. artifici, qui primum in Hispaniis Joanni Tavere Toletano Card. deinde in patria illustri Georgii ab Egmunda Trajectensi Prœsuli et hujus loci Primati ab epistolis et secretis fuit. Postremo ab Carolo V Imp. Aug, accercitus, ut eamdem deinceps functionem obiret ; immaturata nimium morte rapto, mater, fratres ac sororis tristiss. desiderii monumentum pos. Vixit annos IV et XX mens X dies X. Obiit anno ab restituta saluti MDXXXVI — VI Kal. octob. »

(2) En voici le texte :

« JOANNI SECUNDO Hagiensi poëta celeberrimo et nulli secundo, cujus tumulum hœriticorum furore, anno MDLXVI violatum, Carolus de Par, abbas obtanti viri memoriam restituit, hortantibus D. Dyonysio Villerio, et Hyeronimo Winghio. Obiit anno MDXXXVI — VI Kal. octob. a secretis Georgii Egmundani, Trajectensis Episcopi et hujus loci pro-abbatis. «

comte d'Egmont une sorte d'auréole. L'éclat de sa renommée, sa brillante intelligence, sa rare aptitude à tous les arts, cette passion ardente et langoureuse qui le consuma dans les bras d'une femme, cette fin prématurée, lui attirèrent de vives sympathies que les traditions du couvent gardaient avec une sorte d'orgueil, et que cette épigramme sanglante ne put jamais ébranler :

« Non bene Joanem sequeris, lascive secunde
» Tu veneris cultor, Virginis ille fuit ! (1) »

Un grand nombre d'autres mausolées ornaient l'église et la crypte, la nef et le chœur. Les pierres tombales des abbés et des religieux couvraient le sol du sanctuaire, et on peut juger du mérite des œuvres détruites par la seule que nous sachions échappée à la dévastation.

Ce morceau de sculpture très-remarquable fut sauvé, en 1804, par M. le préfet Dieudonné, qui en ordonna le transport dans l'église Saint-Pierre de Douai, alors chef-lieu du département. C'était un bas-relief de marbre blanc qui garnissait les côtés de la rampe de l'escalier d'honneur dit *Escalier royal,* placé au fond du chœur. Ce morceau d'art, du XVII[e] siècle, représente le massacre des religieux par les Normands, en 881. Il est largement traité et rend dramatiquement les divers épisodes de cette sanglante boucherie. C'est en mémoire de ce massacre que fut élevé le monument dont les débris existent encore dans un jardin voisin de la tour (2). C'est une

(1) Arch. du Nord, 3[e] série, t. 3, p. 177.

(2) On lit sur cette pierre, qui appartient à M[me] V[e] Pilette et qui devrait être placée dans un Musée, l'inscription suivante :

« Hic-ne cespita lector nisi terram quam calcas ullis venerabundur exosculari quam cum tumere cernis sanctam et gloriosam cogita sanguine et sepultura plurium m nachorum quos fidei, religioni que odio Nortmanica impietas sub finem sæculi a Christi Nativitate noni traci-davit quisq. evolutis postea tribus aliis sæculis prodigioso reiteratoq. effusi ante sanguinis ebullio, annuam supplicationem per oppidum Penthecostalibus festis quotidianaq. oscula ceroferariorum sub missæ conventualib. officio, eorum tumt æ communitatis hujus nomine deferentium abs Absolone Abatte XXXIX, ejusque ad hæc usque tempor.....ribus merito obtin..... et a Nicola..... tois dum hanc reed.ficat basilicam a 1652° hoc μνῆμα. »

Les lacunes qu'on remarque dans ce texte proviennent d'une brisure de la pierre.

sorte d'*ex voto* que l'abbé Dubois consacra lui-même, et qui conserve le souvenir de ce grand événement.

Au-dessous du grand escalier de marbre se trouvait une chapelle souterraine, dont les murs paraissaient fort anciens et étaient formés de pierres brutes plates, que l'on nomme *platoux* dans le pays, et que l'on trouve en abondance dans la fôret, vers le Mont des Bruyères.

Cette crypte était le tombeau de Saint-Amand. Elle renfermait aussi de nombreuses reliques de martyrs et un grand mausolée de pierre rempli des ossements des moines mis à mort par les Normands. Ce souterrain datait des temps primitifs de l'Abbaye (1) ; il avait été religieusement respecté chaque fois qu'il fut question de restaurer ou de réédifier le temple. La Révolution viola cet asyle et jeta ces reliques au vent.

L'église de l'Abbaye de Saint-Amand n'était pas moins riche en peintures qu'en sculptures. Rubens avait été, en 1623, le commensal de l'abbé Dubois, l'hôte du monastère; pour payer cette hospitalité, il enrichit la basilique de ses chefs-d'œuvre. Enlevées lors de la révolution, un moment oubliées ou perdues, deux de ces toiles illustres ornent aujourd'hui le musée de Valenciennes. L'une représente Saint-Etienne, patron de l'Abbaye, en prières ; elle porte les armoiries de l'Abbaye et de Dom Pierre Honoré (2), successeur de de l'abbé Dubois, avec sa devise : SOLI DEO; l'autre est ce grand triptyque, si justement célèbre, qui représente le martyre de Saint-Etienne. Cette peinture, restaurée sous la prélature du cardinal d'York, porte les armes du grand prieur Dom Cassiodore de Monchaux (3), avec la devise : SOLLICITE, et la date de 1761; ces armes ont été placés là après coup, par Jean-Druon Cardinal, peintre de Tournai qui fut chargé de rentoiler ce tableau détérioré par

(1) Anno Domini Nativitatis DCCCLXI Kal. VIII Aug. Adolardus idem qui est reassumptus abbas anno 861 obiit anno 864 cat. rel. Bert. — Sepultus in crypta ecclesiæ Sancti Amandi a latere sinistro intrantibus. Delaplane, t. 1er, p. 69.

(2) De gueules à six croisettes recroisettées au pied fiché d'or, trois à trois, au croissant d'argent en abisme.

(3) D'azur à trois monts d'argent, au soleil d'or en chef.

l'humidité, et qui le fit, dit-on, par un procédé récemment découvert et appliqué pour la première fois dans cette circonstance.

Extérieurement, les murailles de l'église étaient revêtues de de moulures et d'ornements d'architecture qui se répétaient sur les murs du cloître et se montraient plus riches et plus nombreux encore sur la façade de l'Echevinage, et sur celles de la salle du chapitre et du quartier abbatial.

Au flanc de l'église, du côté de la ville, entre l'étang de ceinture et la rue des Anges, se trouvait un verger appelé la *Vignette,* qui formait, avec la *Grand-Vigne* renfermant le *Vivier carré,* l'entourage de l'Abbaye. Le *Jardin à fruit* au fond de la *Cour féodale,* proche de la *Porte-bruslée,* les jardins fermés du *Vivier madame* et le *Grand-Clos* que baignait le vieux lit de la Scarpe et qui allait jusqu'au territoire de Nivelle, complétaient les dépendances du monastère. Une haute muraille l'enceignait de toutes parts, et nous trouvons encore, dans certaines parties restées debout, des pierres sculptées portant les dates de 1644 et 1645, accompagnant les armes de l'Abbaye et celles de l'abbé Dubois avec l'inséparable devise : PACIFICE.

Le Grand-Clos avait été, comme dit l'acte capitulaire du 9 septembre 1678, *encommencé par feu Monsr l'abbé Dubois pour servir d'honeste promenade et divertissement des religieux qui sont ordinairement renfermés dans une masse de pierres* (1).

L'Abbaye en tirait, outre l'agrément, des profits importants ; les étangs étaient poissonneux, les terres produisaient de belles récoltes en fruits, en bois, en foins, en grains et même en houblons très-renommés dans le pays ; les paturages étaient peuplés de bestiaux et de chevaux qui sortaient du haras qui y avait été établi vers 1690.

A l'entrée du clos, entre la *Tour des Agaches,* la *Porte bruslée* et le *Manquet,* et tout à côté du pavillon de l'Echevinage, la *Cour féodale* avait son siége dans le bâtiment appelé les *quatre diales* (corruption de quatre diables), nom bizarre qui lui avait été donné, dans le langage populaire, à cause de quatre figures de diablotins qui tenaient dans leurs griffes le pivot de la girouette. C'est ainsi

(1) Archives communales de la ville de Saint-Amand.

que l'on disait encore que les prisons se trouvaient sous les *p'tits tiens* (petits chiens), à cause de deux figures de chiens qui surmontent les pavillons de la mairie.

La Cour féodale était un tribunal connaissant de toutes les actions réelles, relatives aux fiefs. Il était présidé par le Grand-Bailly qui en *semonçait* les membres et recevait, au nom de l'abbé, seigneur haut-justicier, les hommages des feudataires. Le service de la Cour était fait par les hommes-liges de la juridiction du bailliage de Saint-Amand. Ils faisaient relief, en la Cour, à leur avénement et s'y engageaient à répondre au premier appel de leur suzerain.

Vis-à-vis du portail de l'église du couvent des Bénédictins de Saint-Amand, avaient été installées, dans de vastes bâtiments, des religieuses Bénédictines de la stricte observance de l'Institut de la bienheureuse Marie de la Paix de Douai.

C'est à l'abbé Nicolas Dubois que l'on doit leur établissement dans nos murs. Ce Révérend Prélat venait de fonder à Saint-Amand des écoles de garçons; il voulut aussi doter les jeunes filles du bienfait de l'instruction. Secondé par son frère Michel Dubois, sire d'Estréez Lassus, Grand-Maire de Saint-Amand; il obtint des lettres de l'Évêque et du Magistrat de Douai, le 21 février 1650 et enfin des lettres patentes du Roi, en date du 31 janvier 1654, en vertu desquelles six religieuses de la maison-mère furent détachées et vinrent s'installer à Saint-Amand. Michel Dubois, mort en célibat, légua quarante mille florins à ce couvent.

L'Abbaye de Notre-Dame-de-Paix eut neuf abbesses. La dernière, Elisabeth-Ursule Derecq, chassée de sa retraite par la Révolution, est morte à Saint-Amand, le 25 avril 1804 (1).

Il reste quelques parties de l'édifice qui avait été bâti pour elles. La chapelle a été détruite, et le jardin qu'on appelait *Jardin de l'Aumosne,* se trouve aujourd'hui divisé et confondu dans les propriétés voisines.

La ville moderne a, nous l'avons dit, le même plan que la ville ancienne ; cependant, la Révolution y a apporté quelques modifications qu'il faut noter en passant. D'abord l'Abbaye a été rasée ; il

(1) Actes de l'état civil de Saint-Amand. Registre des décès du 26 germinal, an XII.

ne reste plus, pour attester son ancienne magnificence, que les débris dont nous avons donné la description détaillée.

Les démolisseurs ont tout retourné, tout saccagé, tout remué, tout fouillé. Ces bouleversements, qui se succèdent depuis soixante ans, sur un sol sacré par la religion, par la gloire et par le malheur, n'ont pas profité à la science archéologique, parce qu'ils ont été entrepris et suivis en vue d'un intérêt exclusivement mercantile. La Royale Abbaye de Saint-Amand n'a plus été considérée par ces vandales que comme une carrière de grès, et ils l'ont mise en exploitation pour paver des chemins vicinaux.

Le 11 janvier 1858, nous avons assisté à la mise à jour, par la pioche des chercheurs de pavés, de deux tombeaux en pierre qu'il nous a été permis d'observer. Ils paraissaient remonter aux premiers siècles de l'Abbaye, mais ils ne contenaient malheureusement que quelques ossements tombant en poudre. L'une de ces tombes avait 1^{m}75 de long ; l'autre, 1^{m}86. Elles se composaient l'une et l'autre de quatre pierres posées de champ sur chacune des longues faces, fermées aux pieds et à la tête par deux grès et recouvertes de trois pierres plates, grossières et mal ajustées. Il n'existait pas de fond, et les corps avaient dû reposer sur la terre même. Nous pensons que ce sont des restes du cimetière de la première église, ou même de la Collégiale de Saint-André, dont la chapelle s'élevait à quelques pas de l'endroit où ces tombes ont été trouvées.

Ce n'est pas sans douleur que les amis de l'histoire, de la science et de l'art ont assisté à la violation de la sépulture des siècles. Le travail de dévastation de ces derniers rejetons de la bande noire est à peu près terminé, et il n'est pas probable que le peu qui leur reste à faire amène quelque découverte intéressante. Jusqu'à présent, les rares souvenirs du passé qu'ils ont déterrés et dont quelques-uns méritaient l'attention, se sont éparpillés en des mains inconnues et sont perdus pour la science. Aucun ordre, aucune méthode n'a présidé à leurs découvertes ; ce sont déjà des lettres mortes pour l'histoire du pays.

L'Abbaye et ses alentours ont tout-à-fait changé de face : les bâtiments ont disparu ; les étangs ont été comblés. Il fallait bien place pour ce grand et saint cadavre : on l'a jeté dans les fossés.

Quant à la ville elle a à peu près la même physionomie qu'il y a deux cents ans. Le progrès y a toujours pénétré lentement.

Jusqu'au XVIIe siècle les rues restèrent sans chaussée ; ce n'est qu'à l'époque de l'abbé Dubois que l'on pava les principales, grâce à l'active coopération de son frère Michel Dubois, le Grand-Maire. La plupart des maisons étaient aussi couvertes en chaume et bâties en planches, ce qui donnait aux moindres commencements d'incendies toutes les proportions d'une calamité publique.

A quelques façades en briques étaient des sculptures, des écussons, des devises, dont nous avons déjà parlé ; et en outre des niches renfermant l'image de Notre-Dame ou de quelque saint. Nous en retrouvons une magnifique, avec sculptures ogivales fleuries et lion héraldique, à l'angle d'une ancienne maison sur le pont de la Scarpe. Quelques maisons enfin portaient leur date, soit gravée dans la pierre, soit façonnée par les ancres de leur façade. L'égoût des toits tombait dans la rue, mais au moyen d'une saillie de la charpente, la pluie ne battait pas le pied des murs.

Les divers termes de la comparaison que nous venons d'établir entre la ville d'autrefois et celle d'aujourd'hui ne présentent pas de dissemblances tranchées; Saint-Amand était au XVIIe siécle ce qu'étaient toutes les petites villes de Flandres; elle avait seulement l'orgueil de montrer la plus belle Abbaye et la plus riche basilique du nord de la France. Aujourd'hui qu'elle a été entraînée par les progrès du temps, elle n'a rien qui la distingue des autres, si ce n'est cette vieille tour en ruine, que l'on voit de loin.

Il y a deux cents ans à peine que l'architecte est mort et son œuvre, qu'il croyait impérissable, est détruite, et avec elle ont disparu de la mémoire des hommes la plupart des souvenirs que nous venons de rassembler.

Il ne faut pas souffrir qu'ils se perdent tout-à-fait et nous ne devons pas attendre que le temps les ait complétement dévorés.

L'histoire des peuples, de leurs institutions, de leurs progrès, peut se lire sur leurs monuments. « Leurs noms, dit M. Eusèbe Salverte (1), rappellent souvent les périodes qui les ont vu grandir; ce sont des

(1) Essais historiques et philosophiques sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux.

sortes de matériaux pour l'histoire des mœurs et de la civilisation. » Il ne s'agit que de les mettre en œuvre.

Conservons donc ces traditions qui tendent à disparaître d'âge en âge, sous l'influence des évènements ou des opinions, car elles sont chères à tous ceux pour qui le nom de Patrie n'est pas indifférent.



II.

LE PAYS DE SAINT-AMAND

SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

LE PAYS DE SAINT-AMAND

SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Le bassin où coule la Scarpe était, dans les temps reculés, un des points d'une vaste mer qui s'étendait de Francfort à Cherbourg, et de Langres à Oxford. Cet Océan méditerranéen, aujourd'hui disparu, couvrait de ses flots, sur un espace de 250 lieues, les endroits où se sont élevés depuis, Paris, Londres, Bruxelles, Lille et Valenciennes, toute l'étendue du Hainaut, du Brabant, des Flandres, le Cambrésis et la majeure partie du Nord de la France moderne.

Pour se figurer la carte de notre pays ainsi constituée, il faut se reporter, par la pensée, à des temps que l'esprit le plus subtil peut difficilement entrevoir; il faut renoncer aux idées admises par le vulgaire, et suivre M. Élie de Beaumont à travers cette époque tertiaire, qui n'est elle-même que la troisième grande transformation du globe terrestre, antérieure à la création de l'homme, et séparée de nous par un nombre considérable de siècles. A cette époque, selon la science, la matière incandescente du globe s'était solidifiée à la surface par suite d'un refroidissement progressif; les alluvions s'étaient opérées; les premiers végétaux se montraient et

les mollusques étaient les seuls êtres organisés qui parussent au milieu de cette solitude.

Ces périodes lointaines des transformations de la terre, ces longs et douloureux travaux de l'enfantement du monde, ne nous apparaissent aujourd'hui, malgré les révélations de la science, que comme des rêves inventés par quelque imagination fantasque. Nous avons peine à nous figurer le globe autrement que nous ne le voyons, à comprendre ces soulèvements et ces affaissements de l'écorce terrestre, produisant de subites invasions des mers, et des brusques engloutissements de ces masses d'eau qui entraînaient avec elles des laves bouillonnantes.

Ce que notre imagination conçoit, ce que nos croyances admettent, ce que la tradition nous enseigne, toutes ces notions que nous avons acquises sur la création, toutes ces idées dont notre esprit a été nourri dès l'enfance, il faut tout réformer : la science a parlé; elle a fait plus : elle a démontré. Nous n'avons plus qu'à confesser notre erreur et à nous incliner devant son arrêt.

Les hauteurs du Hainaut, les vallées de l'Escaut et de la Scarpe, ont sans doute été produites par une de ces révolutions qui bouleversaient alors la surface du globe. Les eaux de la mer se sont retirées, les promontoires nouveaux l'ont retrécie dans l'étroit espace du Pas-de-Calais, et du limon qu'elle a laissé dans les profondeurs des vallées sont sorties ces forêts épaisses au fond desquelles le Druide devait un jour cacher les mystères de ses sanglants sacrifices.

Sous un ciel clément et tempéré, la fertilité des campagnes ne pouvait tarder à se développer, et lorsque l'homme vint habiter ces contrées, il les trouva prêtes à lui rendre au centuple les fruits qu'il allait confier au sol (1).

Après bien des siècles, cette vieille réputation n'est pas perdue; cette fécondité merveilleuse opère toujours des prodiges, et ces plan-

(1) « Cœlum regionis totius temperatum, clementissimum autem ac saluberrimum qua austrum spectat. Ager fertilis, stationi ac agriculturæ in genere satis idoneus; alibi vero et presertim quam Oceano et Galliæ ei vicinus, raræ cujusdem fœcundidatis. »

Ant. Sanderii gandavensium rerum, p. 3.

tureuses campagnes de la Flandre promettent de rester longtemps encore un des principaux greniers d'abondance du vieux continent.

L'origine des habitants de cette contrée est entourée de nuages. Ils appartiennent évidemment à cette grande famille des Galls, « grand et glorieux peuple, qui sillonna, en tous sens, l'ancien monde, de ses colonies guerrières, et dont la puissance ne succomba que devant celle de Rome (1). » Les Kimris ont infusé dans la veine des vieux Gaulois, des Germains et des Scandinaves, le sang bouillant des peuples orientaux. De ces races qui avaient entr'elles plus d'une affinité, l'élément kimrique fut celui qui domina dans le nord et l'ouest, tandis que l'élement gallique, poussé au dehors, se déversait sur les contrées méridionales (2).

Les Kimris s'établirent donc dans les plaines fertiles de la Belgique où vinrent les renforcer les irruptions des tribus germaniques et les flots toujours grossissants des hordes que la première invasion avait laissées au nord du Rhin.

Cette province a souvent changé de nom, de maîtres et de limites. Nous ne remontrons pas à ce qu'il y a de fabuleux dans l'histoire de ce pays, comme dans celle de tous les peuples naissants; nous ne nous appésantirons pas sur ce nom d'*Albanie*, que l'on dit lui avoir été donné par un prince nommé *Albanus*, qui s'y réfugia après la prise de Troie; ni sur celui de *Pannonie* qui lui viendrait du Dieu Pan, à qui on aurait dressé des autels et offert des sacrifices sur une élévation voisine de Mons (3). Ces suppositions, inventées par la fantaisie, ne sont pas dignes de discussion. L'histoire les mentionne seulement comme un exemple de la facilité avec laquelle certains auteurs acceptent le merveilleux, même lorsqu'il a contre lui la vraisemblance.

Philippe de Harveng, abbé de Bonne-Espérance, dans sa vie de

(1) Henri Martin, hist. de France.

(2) « Plerosque Belgas esse ortos à Germanis Rhenumque antiquus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse Gallosque, qui in ea loca incolerunt, expulisse. »

Cœsar de bell. gall. Lib. 2, cap. 4.

(3) Annales de la province et comté de Haynaut par Vinchant, p. 1.

Saint-Amand, parlant de l'Abbaye, dit qu'elle est sur la frontière des Ménapiens et qu'elle touche aux ***Propontiens*** et aux Nerviens. La science s'est demandée ce que c'était que cette peuplade des Propontiens. Quelques critiques l'ont placée dans la contrée de Famars (1); d'autres la voient au ***Pons Scaldis*** de l'itinéraire d'Antonin.

Jusqu'à César, notre contrée ne laisse pas de traces certaines de son nom. Les Romains lui donnèrent celui de ***Germania Inferior*** (2), nom qui justifie et rappelle l'origine que nous assignions plus haut à ses habitants. Jules César, dans le récit de ses guerres, la désigne sous le nom bizarre de ***Forêt Charbonnière;*** sous Auguste, 29 ans après la naissance du Christ, son territoire se trouva compris dans la partie des Gaules appelée ***Belgica,*** qui s'étendait depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à la ville de Spire sur le Rhin, et depuis les sources de la Marne jusqu'au confluent de la Meuse et du Waul. Constantin opéra la division de cette contrée, et le pays environnant le confluent de l'Escaut et de la Scarpe fut englobé dans la ***Belgica secunda.***

Des vingt-quatre peuplades qui habitaient la Belgique ancienne, les Nerviens étaient les plus renommés; ils occupaient une vaste partie du territoire qui s'étend de la Meuse à la Scarpe, et leur nationalité se composait de l'agglomération d'une quantité de petites peuplades parmi lesquelles comptait la tribu qui habitait le confluent de la Scarpe et de l'Elnon.

Parler des Nerviens, c'est donc faire l'histoire de nos ancêtres et nous pouvons l'écrire avec orgueil.

Fiers de leur origine germanique (3), les Nerviens étaient les plus intrépides de tous les Belges (4). Pline les appelle ***hommes***

(1) Leglay: Recherches historiques, archives du Nord, t. 2, p. 28.

(2) Il existe aux archives de la ville de Saint-Amand une carte intitulée: « Postarum seu veredariorum stationes per Germaniam et provincias adjacentes. »

Notre contrée y est dénommée: « Germania inferior. »

(3) Nervii circa affectionem Germanicœ origini ultro ambitiosi sunt.

Tacit. German., Cap. 8.

(4) « Nervios esse homines feros, magnæque virtutis. »

Cæsar. de bell. Gal.

« Nervii inter Belgos maximè feri. »

Ant. Sander. Gandav. rerum, p. 4.

libres (1). Strabon (2), comme Tacite et César, témoigne de leur indépendance et de leur courage. Ils en avaient donné des preuves éclatantes avant la conquête des Gaules par les Romains (57 ans avant J.-C.); car, lors de l'irruption des barbares ils avaient, aidés des autres Belges, opposé une résistance énergique à leurs flots envahissants.

Déjà, à cette époque, on y reconnaissait une nation qui avait, au milieu d'éléments sauvages, un commencement de civilisation. Lorsque les Romains passèrent cette mystérieuse *Forêt Charbonnière,* ils trouvèrent, dans la Nervie, des villes anciennes et peuplées (3). Ce fait, joint aux luttes que ce pays soutint contre les Kimris, luttes désespérées qui supposent une organisation régulière du gouvernement et de l'armée, atteste assez clairement la haute antiquité de ce peuple.

Sa religion, espèce d'idolâtrie commune à tous les peuples de la Germanie, vient encore témoigner de son origine. C'est un assemblage de la mythologie guerrière des races tudesques, mêlé aux aspirations contemplatives de l'Orient : Thor, Odin, Alvader, Freya; le soleil, la lune, les fontaines, les lacs, les mers (4); tout ce qui frappe les sens, tout ce qui parle à l'imagination était l'objet de leur culte. Leurs temples étaient ces forêts profondes et pleines d'ombre, qui couvraient alors de silence et de solitude le nord du vieux continent. Ils consacraient à leurs divinités ces sanctuaires mystérieux, où leurs Druides, ces prêtres de la nature, se trouvaient face à face avec ses splendeurs sauvages et frissonnaient de cette *sainte horreur* dont parle Virgile. C'est là que le sacrificateur faisait tomber sous le couteau sacré, au milieu des animaux égorgés, des

« (1) Nervii liberi. »
Plin., lib. IV, cap. XVII.
« Plinius eos liberos cognominat. »
Ant. Sander. Gand. rerum, p. 4.

(2) « Pugnatores plusquam agricolæ, num vero armis depositis coguntur terram colere. »
Strabon, lib. IV, p. 178.

(3) Cæsar de bell. Gall., lib. II. Cap. XVII.

(4) Thor, le tonnerre; Odin, la guerre; Alvader, le Dieu suprême, père des hommes, époux de la terre qu'il féconde; Freya, la terre qui préside au penchant irrésistible qui pousse les êtres à la reproduction.

hécatombes de criminels ou de prisonniers de guerre ; c'est là, au pied de ces *Dolmens* (1) sanglants, que la Druidesse inspirée, agitée comme la pythonise par le Dieu qui la remplit, frappait de sa faucille d'or le gui de l'an neuf ; c'est là aussi que les premiers chrétiens devaient en d'autres temps jeter, avec les premières pierres de leurs églises et de leurs monastères, ces immortels fondements de la civilisation moderne.

La domination romaine commenca le renversement de ce culte antique ; insensiblement le dogme s'affaiblit et Jupiter se substitua sans secousse au grand Alvader. Il n'y avait guère de changé que les noms.

Ces vainqueurs du monde, ces fiers enfants de Romulus ne parvinrent cependant point à détruire complétement les autels des dieux des Nerviens. La guerre d'extermination qu'ils leur firent n'amena, dans la contrée, que de nouvelles superstitions.

Il était réservé au Christianisme seul de dissiper toutes les erreurs, de dessiller tous les yeux, de briser toutes les idoles, et de faire briller sur l'univers le flambeau de la vérité.

Les Nerviens, au rapport des auteurs anciens, étaient grands et robustes, violents, prompts à la vengeance, impatients du moindre joug, sincères, hospitaliers. Leur intrépidité n'avait pas de semblable même parmi les Belges, que César signale comme les plus courageux des Gaulois. Une longue chevelure était chez eux la marque distinctive de la noblesse, du mérite et de l'autorité ; aussi les Romains désignaient-ils encore la Gaule septentrionale, que les Nerviens habitaient, sous le nom de *Gallia Comata.*

Leurs vêtements consistaient en peaux d'animaux tués à la chasse ; aussi marchaient-ils entièrement nus, jusqu'à l'âge où l'homme peut se livrer à cet exercice.

Les hommes ne s'occupaient que de la guerre ; ils chantaient le

(1) Il existe, entre Saint-Amand et Tournai, un de ces monuments druidiques, appelé Men-hir, formé d'une seule pierre d'un grès très-dur, d'environ 437 pieds cubes.

Arch. du Nord, t. 2, p. 139.

Hoverlant de Beauvelaère, vol. 61, p. 209 à 216.

Bardit (1), chœur guerrier qui les entraînait aux combats, et ils poussaient en présence de l'ennemi ces immenses clameurs qui épouvantaient les Romains et qui ressemblaient aux roulements lointains du tonnerre annonçant l'approche de la tempête.

Ces hommes, taillés dans le roc, menaient une vie simple et frugale : ils repoussaient l'usage du vin, dont l'ivresse perfide pouvait les énerver ; ils proscrivaient tous les objets de luxe, comme s'ils eussent craint de perdre dans la mollesse leur indomptable fierté (2).

Les soins des champs et de la maison étaient réservés aux femmes et aux enfants ; leurs habitations n'étaient que de misérables cabanes, aux murs de terre et à la couverture de roseaux. C'est devant ces huttes, que, assis sur quelque dépouille de bête fauve, le Nervien, fatigué de la chasse ou du combat, prenait son repas du soir, composé de fruits et de venaison et buvait la cervoise dans le crâne de son ennemi (3).

Les Druides, leurs prêtres, recrutaient leurs rangs dans la classe des nobles. Ces pontifes, vénérés du peuple, formaient le premier ordre de l'État ; exempts d'impôts, dispensés du service de la milice, ils joignaient à leur caractère sacré, le pouvoir législatif et judiciaire. Les *Druides* étaient les sacrificateurs de cette religion, dont les *Bardes* chantaient les mystères, et dont les *Eubages* expliquaient les oracles.

Le plus brave des Nerviens devenait leur chef ; on l'élevait sur un bouclier soutenu par quelques guerriers, et cent bras robustes portaient autour du camp, au milieu des acclamations de la foule, ce monarque couronné de cheveux roux, dont le sceptre barbare n'était souvent qu'une framée ruisselante de sang.

Comme il avait le pouvoir de choisir ses chefs, le peuple avait aussi le droit de les déposer ; la même simplicité de formes, pré-

(1) « Sunt illis hæc quoque carmina quorum relatum, quem Barditum vocant, accendunt animos, futuræque pugnæ fortunam ipso cantu augurantur. »

Tac. de Mor. Germ., 3.

(2) Cæsar de bell. Gall., lib. II, cap. V.

(3) Cæsar loc. cit., lib. II, cap. VII.

sidait à cette cérémonie, car la dégradation consistait tout uniment à raser la tête du roi déchu.

« On dépouillait un roi Franc de sa chevelure comme d'un diadème, dit Châteaubriant (1). Les Germains dans leur simplicité avaient attaché le signe de la puissance à la couronne naturelle de l'homme. »

Un des principes fondamentaux de leur religion, comme de leur politique, était de ne jamais rien écrire ; non seulement les lettres étaient négligées chez eux, mais ils se faisaient honneur de les mépriser. Toute leur littérature consistait dans les poésies des Bardes qui célébraient les bienfaits de leurs dieux, ou les exploits de leurs guerriers. La tradition les transmettait de génération en génération, et ce sont ces chants composés dans l'âpre et énergique dialecte tudesque qui enflammait le courage de ces dignes enfants des belliqueux Kimris.

Les Romains, maîtres de la moitié du monde, n'avaient pas encore entrepris de dompter les Gaules; le ciel réservait cette tache glorieuse à la plus noble figure de leur grande histoire. César, parmi toutes les provinces qu'il eut pu choisir, préféra le gouvernement des Gaules qui, entr'autres avantages, ouvraient à son ambition, un vaste champ de combats et de triomphes (2). Le Sénat l'investit de ce pouvoir envié, et le futur rival de Pompée entra dans cette *Gaule chevelue*, d'où il devait revenir pour briguer le pouvoir suprême.

Les vingt-quatre nations de la Belgique se lèvent, comme un seul homme, à l'approche des légions romaines. La place des Nerviens était marquée au premier rang de cette armée de l'indépendance. Le signal d'alarme est donné : les villes deviennent aussitôt désertes ; les hommes volent au rendez-vous qui leur est assigné pour la défense de la patrie ; les femmes, les enfants et les vieillards cherchent un refuge assuré au fond de leurs inaccessibles forêts.

Deux victoires, longuement disputées et achetées chèrement, rendirent César maître de toute la contrée ; mais sa domination ne put

(1) Hist. de France, t. 3, p. 225.

(2) Sueton. Hist. des Douze Césars. — Vie de César, § 22.

atteindre cette héroïque nation nervienne, dont presque toute la partie virile avait succombé dans cette lutte désespérée. De leurs soixante mille combattants, cinq cents seulement avaient échappé au massacre (1), et lorsque les vieillards et les femmes consternées avaient voulu faire leur soumission au vainqueur, il ne se trouva plus que trois sénateurs vivants pour former l'ambassade (2).

Qui croirait que ce peuple décimé put sortir de ses ruines et ébranler encore le colosse Romain? Quatre ans s'étaient à peine écoulés depuis ce désastre que les Nerviens tentaient de secouer le joug. Ils s'unirent, pour cette guerre de délivrance, aux Tréviriens et aux Éburons, et ils appelèrent à leur aide les tribus d'Outre-Rhin, les Atmatiques, les Frisons, les Teuktères et les Sicambres.

Toute la contrée se soulève; une armée formidable sort de dessous terre; le tribun Cotta est mis à mort (3) et le camp de Quintus Cicéro est investi. Mais le vigilant César accourt bientôt au secours de son lieutenant; le fer et la flamme à la main, il dévaste tout le pays et porte l'extermination dans les rangs des révoltés qui sont réduits à se soumettre.

César, après cette victoire, pensait en avoir fini avec cette indomptable peuplade. Profitant de la paix qu'il croyait avoir affermie, il court à Rome pour y calmer les dissensions intestines. Aussitôt que la Nervie ne se sent plus sur la gorge le lourd talon de son dominateur, elle secoue ses fers, et donne encore une fois l'exemple de la révolte aux autres peuples de la *Gaule Belgique,* qui ne tardent pas à l'imiter. Mais Vercingétorix ne peut longtemps tenir tête à la fortune de César, qui, revenu en toute hâte, écrase les six cent cinquante mille hommes qui formaient le contingent de la rébellion.

Cette fois, les Nerviens étaient bien vaincus! Il fallut un siècle pour réparer leurs forces. Il fallut que de jeunes colonies, venues

(1) Henri Martin. Hist. de France.

(2) Le sénat des Nerviens que César appelle « Consilium senatorum, » était composé de six cent membres.

(3) .... nimis que rebellis
Nervius et cœsi pollutus sanguine Cottœ.
(Lucain).

du fond de la Germanie, mêlassent leur sang réparateur au reste de ce sang généreux qu'ils avaient prodigué.

Auguste, héritier de César, fit sentir aux Gaulois tout le poids de la conquête. Ses lieutenants les traitaient en vaincus, et par l'abolition des institutions nationales, auxquels ils substituèrent les lois et la langue de Rome, ils s'efforcèrent d'anéantir cet esprit d'indépendance qui était toujours prêt à se soulever contre eux. Pour assurer leur domination et pour comprimer rapidement ces rebellions sans cesse renaissantes, ils construisirent ce vaste réseau de voies romaines dont nous retrouvons aujourd'hui des vestiges sur plusieurs points de notre territoire.

Un tronçon de ces chemins séculaires, partant de Bavai, où se trouvait le centre de l'administration et des opérations militaires des Romains, traversait leur camp de Famars, passait l'Escaut à Escaupont et aboutissait à Tournai, après avoir touché le sol où Saint Amand devait un jour prêcher l'évangile.

Les Nerviens n'avaient su d'ailleurs résister aux séductions de la civilisation romaine. Pendant ce siècle de paix, leurs mœurs se réforment, leur langage se polit, leurs lois s'humanisent ; ils entrent dans la grande famille des provinces soumises à la ville éternelle, et en échange des riches tributs qu'ils versent dans son sein, ils en reçoivent et ils sont fiers de porter le titre pompeux de *Citoyens*.

Mais ce calme fatigue bientôt ces peuples indociles. — Tout-à-coup,sans aucun signe précurseur, une effroyable tempête soulève leurs flots mouvants. Toutes les peuplades de la Belgique prennent les armes au même instant, et marchent à la voix de Civilis, l'un des descendants de leurs rois, échappé par miracle à la mort que Néron et Vitellius avaient tenu suspendue sur sa tête.

Pendant deux ans que dura cette guerre terrible, les Romains eurent à subir des pertes considérables. La trahison dut se mettre de leur parti, pour leur faciliter la victoire, et ils s'estimèrent encore assez heureux, au jour de leur triomphe, de pouvoir traiter avec le vaincu.

A partir de cette époque, les habitants de la Gaule-Belgique se mèlent aux Romains. Mais conservant, dans leur orgueil indompté, un souverain mépris pour la race latine, ce n'est pas sans hésita-

tion qu'ils consentent à entrer dans la vie et les charges publiques. Rome doit leur prodiguer les avances, et séduits enfin, ils daignent se revêtir de la pourpre des prêteurs. Leur vainqueur, qui a pu apprécier leur courage et leur loyauté, leur confie le commandement de ses armées, et les place au rang de ses magistrats, de ses consuls et de ses sénateurs.

Cependant les fiers Germains ne laissaient point émousser leur âme d'acier au frottement du Peuple-roi. Nous retrouvons dans la loi salique un mémorable monument de la haute estime qu'ils avaient d'eux-mêmes, et du profond dédain dont ils couvraient leur dominateur. Le prix d'un meurtre était évalué en argent, et la somme en était proportionnée au rang de la victime (1). Les Austrasiens, qui représentaient le premier ordre, étaient estimés 600 pièces d'or; le noble, 300; un Franck du commun, 200; mais un Romain de classe inférieure pouvait être mis à mort pour 100 et même pour 50 pièces d'or.

Pourtant la civilisation faisait des progrès parmi ces peuples demi-sauvages ; les lettres et les arts y pénétraient, et les prédications de S. Piat, de S. Chrysole et des premiers confesseurs, commençaient à convertir la foule à la foi nouvelle.

Bientôt la religion sanguinaire des Druides s'effacera devant la doctrine de la douceur et de l'humilité. La croix remplacera le glaive!

Les guerres nombreuses et acharnées que les Nerviens avaient soutenues contre les Barbares et contre les Romains avaient formé leurs généraux; la paix leur permit de développer leur commerce naissant; l'agriculture se perfectionna, et assimila au sol de nouveaux produits ; la vigne elle-même s'implanta dans nos contrées, et verdit les coteaux riants de la Meuse et de l'Escaut. Quatre-vingts ans après le règne de Probus, qui avait importé la vigne dans

(1) « The sum was proportioned to the rank of the victim ; the Austrustions, who represented the first order of Franks, were appreciated at six hundred ; a meaner Frank at two hundred; but a common Roman might be murdred for one hundred, or ever fifty pieces of gold. »

(Gibbon. Decline and fall of the Roman Empire, ch. 25).

les Gaules, le poète Ausonius célébrait, dans ces beaux vers, les rives fertiles de nos fleuves :

> Salve amnis, laudate agris, laudate colonis,
> Dignatu imperio debent cui mænia Belgæ :
> Amnis odorifero juga vitea consite Baccho,
> Consite graminea amnis veridissime ripa :
> Naviger ut pelagus, devexas pronus in undas
> Ut fluvius ; vitreoque lacus imitate profundo (1).

Rome recevait les produits des Gaules et leur envoyait en échange son luxe et son élégance. Les Nerviennes, qui autrefois suivaient leurs époux au combat, qui pansaient les blessés sur des monceaux de morts, les mâles Nerviennes s'efféminaient et commençaient à se parer comme des patriciennes. Les spectacles du cirque, qui réveillaient leurs instincts aventureux, et qui n'étaient pour elles que l'image des batailles d'autrefois, séduisaient leur ardente imagination. La mollesse s'emparait peu à peu de ces âmes trempées et les raffinements du sybaritisme allanguissaient dans des bains parfumés ces corps nerveux qui ne s'étaient jamais lavés que dans les eaux glacées du vieux Scalt.

L'empire romain marchait vers son déclin. Cette multitude de petits tyrans qui se disputaient la pourpre, et que le caprice ou la vénalité des Prétoriens élevait et renversait dans la même journée, avait avili le pouvoir suprême, et préparé, par son abaissement, la ruine de l'Occident que méditait Attila. De toutes parts ce corps immense se démembrait, et il lui était donné de présenter au monde ce grand et lamentable spectacle d'un géant succombant sous les coups de ces mêmes barbares qu'il avait autrefois terrassés.

C'est du milieu du IIIe siècle de notre ère, que date ce dépérissement de la puissance impériale (2). Sous le règne impuissant des Tacite et des Floriens, noms dont l'histoire conserve à peine mémoire, les Franks, les Bourguignons et les Vandales avaient envahi la Gaule-Belgique, et s'étaient mêlés à ce peuple Nervien que com-

(1) Ausonius. Idyll. (an 362 de l'ère chrétienne).

(2) An 280 de l'ère chrétienne.

mençaient à toucher les vérités évangéliques. Cent ans plus tard (1), un barbare, Arbogaste, méprise le trône sur lequel il a fait étrangler le jeune Valentinien, et pour comble d'affront il y assied son valet, Eugène, pédant ridicule et pusillanime, qu'une défaite jette bientôt après, garrotté et mourant de terreur, aux pieds de Théodose le Grand (2).

Les discordes des empires d'Orient et d'Occident avaient laissé aux Barbares le temps de mesurer leurs forces et de sentir la faiblesse des peuples-vieillards contre lesquels le doigt de Dieu les poussait. Encore une fois les Nerviens donnent le signal ; les premiers ils secouent le joug ; en communauté de mœurs et de langage avec les Franks, ils forment une ligue dans laquelle entrent leurs vieux alliés, les Sicambres, les Bataves et les Ménapiens Ripuaires (3). Bientôt maîtres de tout le territoire de la Gaule, vers les frontières de la seconde Belgique, ils y jettent les fondements d'une sorte de République militaire, d'où devait un jour sortir cette grande et glorieuse monarchie des Français.

C'est vers cette époque que la Nervie affranchie changea de nom et prit celui de *Haynaut,* que l'on a voulu faire dériver des Huns (Hunnia; Huniacum territorium). Le Haynaut était alors une province de l'Austrasie.

Les Barbares avaient accompli leur mission providentielle : du vieux monde payen il ne restait plus pierre sur pierre; la ruine était faite. Les cris d'agonie du monde ancien avaient cessé ; l'incendie s'était éteint faute d'aliments, et sur les décombres des villes écroulées régnaient un silence de mort. Seule, la croix de Jésus, debout sur le Golgotha, apparaissait au monde rajeuni comme le signe de salut et de réconciliation, et le prêtre de l'Evangile, annonçant la *bonne nouvelle* (ευ αγγελος), révélait aux peuples des mystères inconnus, et leur montrait un fond du ciel, où grondait encore l'orage, l'arc de paix et de bénédiction.

Telles étaient les transformations diverses qu'avait subies ce pays,

(1) An 392 de l'ère chrétienne.

(2) An 397 de l'ère chrétienne.

(3) An 408 de l'ère chrétienne.

au milieu des faits généraux de l'histoire, lorsque apparut un homme qui devait changer la face de la contrée et assouplir enfin la rude écorce de ses habitants. Quel est cet homme? De quelle puissance est-il revêtu? Quel prestige l'entoure? Est-ce un conquérant victorieux, marchant à la tête de ses cohortes enivrées de triomphes? Est-ce un fier potentat, accoutumé au commandement?

Non! c'est un humble ministre du Seigneur, un serviteur de Dieu, qui n'a d'autre arme qu'une croix de bois, d'autre charme qu'une parole persuasive, d'autre pouvoir que l'inspiration du Ciel! C'est un pontife ardent et dévoué, prêt pour les pompes de l'épiscopat, comme pour les souffrances du martyre! C'est Amand, le pieux, le saint, le bienheureux, dont la vie est remplie d'amour, de zèle, d'actions courageuses, de prodiges de piété et de marques évidentes de la protection que Dieu accorde à ses élus.

Pendant le IV[e] siècle, le Christianisme avait fait peu de progrès parmi les Franks; adonnés au culte des idoles, ils offraient leurs vœux et leurs prières tantôt à des objets inanimés, tels que des pierres, des arbres; tantôt à des animaux, comme des serpents, des oiseaux. Les Gaulois, peuple conquis par les hordes de Klovigh, avaient été plus sensibles aux lumières de la nouvelle religion; mais elles avaient eu plus de peine à pénétrer parmi les Nerviens, dont le territoire offrait, par ses forêts inaccessibles et ses profonds marécages, un asile aux vieilles superstitions.

C'est pendant les IV[e] et V[e] siècles que l'Eglise des Gaules produisit un si grand nombre de saints évêques, comme Hilaire de Poitiers, Paulin de Trèves, Martin de Tours, Médard de Noyon, Germain de Paris, Victrice de Rouen, Séverin de Cologne, vénérable phalange qui devait ouvrir aux peuples la route de la civilisation.

Klovigh qui avait hérité à quinze ans du modeste royaume de son père, avait sous sa domination Tournai et l'ancien pays des Nerviens qu'on a appelé le berçeau de la monarchie française. Le vainqueur de Tolbiac affranchit définitivemeut les Gaules de la domination romaine; il traitait d'égal à égal avec le Peuple-roi, tandis qu'il exigeait des tributs du peuple gaulois qu'il avait délivré et soumis.

C'est de lui que date l'ère de notre nationalité; les contrées dévastées se repeuplent; les villes s'élèvent; la nation respire. Au

milieu de ce mouvement de tout un peuple qui se constitue, nous devons négliger à regret ces faits généraux si pleines de gloire et de grandeur, pour ne nous attacher désormais qu'à l'étude de cette vaillante peuplade des bords de la Scarpe et de l'Escaut, qui, pure de tout mélange avec d'autres peuples, sût conserver, à travers les âges et les révolutions, sa race vigoureuse, exempte de toute bâtardise.

C'est dans ce peuple que nous allons voir penétrer les vérités chrétiennes, qui d'abord y rencontreront plus d'un obstacle. Tandis que de généreux apôtres s'efforçaient, au péril de leur vie, d'arracher les âmes à la dissolution et à la mort, Rancaire, gouverneur de Cambrai, payen débauché, donnait asyle et protection à ceux qui persévéraient dans les erreurs de l'idolâtrie. Ce n'est qu'après sa mort que Saint-Vaast, pénétrant dans Cambrai, prêcha la foi, tandis qu'Eleuthère, occupant la chaire de Tournai, répandait autour de lui la vérité nouvelle.

On était déjà loin de ce temps où Théodose posait, devant une grave assemblée, cette question alors encore indécise :

« Quel Dieu les Romains adoreront-ils : Christ ou Jupiter ? »

Le Dieu d'Ambroise l'a emporté sur la vieille idole de Symmaque. Sans doute l'établissement de l'église nouvelle sera long et pénible ; il y aura encore longtemps des partisans de la vieille religion ; les superstitions laisseront, pour des siècles encore, des traces profondes dans l'esprit des populations, et l'on retrouvera sans doute dans les premières pompes du catholicisme plus d'un écho des fêtes, des cérémonies, des usages de l'antiquité, mêlé aux exercices de piété de nos ayeux et purifié en quelque sorte par ce voisinage.

Mais le ciel s'est prononcé : les erreurs de la fable font sensiblement place aux vérités de l'Évangile ; les prêtres de Cybèle et de Bacchus disparaissent devant les apôtres du Christ ; l'esprit a vaincu la matière ; Dieu a triomphé des dieux ?



III.

LA VIE DU B. P. AMAND.

LA VIE DU B. P. AMAND.

Amand, fondateur de la ville et de l'Abbaye qui portèrent son nom, est né dans la province d'Aquitaine et, suivant une version, dans les environs de Nantes (1). La date précise de sa naisssance n'est pas déterminée : les uns la fixent en 571 (2) ; d'autres la placent en 589 (3) ; d'autres enfin la portent au 7 mai 594 (4). L'année de sa mort est aussi indécise : selon certains il décéda en 679 (5) ; d'autres autorités en portent la date soit en 662 (6), soit

(1) Vie des Saints, par Mgr Darboy, t. I, 6 février.

(2) Durand et Martene : Breve chronicon Elnonense S. Amandi.
Archives du Nord, t. III, p. 65.
Relatio historica Abbatum monasterii Elnonensi à Landelino à Cruce.
Manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes, N. T. IV. 10.
Vita S. Amandi à Baudomundo.

(3) Fleury. — Le P. Lecointe. — Castillon.

(4) L'abbé Destombes. Hist. de Saint-Amand.

(5) Fleury. — Castillon. — Mabillon.

(6) Martene. Diplomatica. Belg.

en 661 (1), soit en 672 (2), soit en 673 (3), soit enfin en 665 (4). Le jour seul est universellement accepté ; c'est le 6 février.

Amand était de race noble ; son père, Serenus était gouverneur du pays (5) ; sa mère, la pieuse Amanda, était issue, comme son époux, de ces vieilles familles sénatoriales de la Gaule, qui avaient le privilége de la science et de la vertu.

L'enfant fut confié par son père aux soins d'hommes versés dans les lettres sacrées ; bientôt son esprit se développa et il fit présager les hautes destinées qui l'attendaient. Méprisant le rang auquel sa naissance l'appelait, il quitta le monde à l'âge de vingt ans pour se consacrer à une vie de privations et de luttes. La solitude de l'île d'Oye, voisine de l'île de Rhé, est sa première retraite.

« Saint-Amand, dit un auteur (6), né en pays d'Aquitaine, guères loin de la mer Océanne, abandonna ses parents et sa patrie et se transporta en l'isle nommée *Ogia*, où il fut bien reçu des religieux du monastère qui étoit en ladite isle. Il se fit religieux. »

Il s'y prépare, dans la prière et le recueillement, aux rudes épreuves qui l'attendent, à cette longue carrière qu'il saura si bien remplir et au bout de laquelle il doit trouver le repos dans le sein de son Dieu.

C'est pendant son séjour dans cette île que Amand dompte ce serpent hideux, dont l'image symbolique accompagnera désormais la figure vénéré du Saint (7).

(1) Sigebert Gemblacensis. — Iperius. — Jac. Meyer. — Arth. Dinaux. Arch. du Nord. . III, p. 65.
Officia propr. in fest. S. Amandi.
Vita S. Amandi a Baudomundo.

(2) Jean Cousin. Hist. du Tournésis.

(3) Malbrancq. De Morinis. Chronologia.

(4) Vie des Saints, par Mgr Darboy.

(5) Armandus Aquitanorum duce Sereno Oriendus.—Malbrancq. De Morinis, t. I, p. 330.

(6) J. Cousin, Hist. de Tournai.

(7) « On voit, dans J. Cousin, une estampe représentant le Dragon ; il a quatre pattes, une queue énorme en quatre plis, des oreilles de chien et presque un bec de chauve-souris. D'une patte, il saisit la crosse de l'évêque, qui tient dans ses mains une châsse. Sur l'es-

« Un jour, dit l'historien de Tournai que nous avons déjà cité, » un jour, comme il lui fut commandé, sous obéissance, de circuir » ladite isle, il rencontra en son chemin (ce que lui-même soulait » raconter) un si étrange serpent qu'il n'est mémoire d'en avoir vu » un si horrible dans cette isle, ni depuis, ni auparavant. De quoi le » jeune enfant, selon l'âge qu'il avait, fut si épouvanté qu'il ne » savait ce qu'il devait faire : néanmoins, incontinent, aidé de la » grâce de Dieu, eut recours aux prières, et tout à l'heure s'étant » prosterné en terre et adonné à oraison peu de temps, fait le signe » de la croix contre le cruel serpent et lui commande tout aussitôt » de se retirer, à quoi le serpent soudain obtempérant s'enfuit et » depuis ne fut vu en ladite isle (1). »

Dejà sa foi opérait des miracles et la grâce divine se manifestait avec toute sa puissance dans le jeune lévite. Quel courage cette influence bénie répand dans son âme ! comme il se sent vigoureux

pace qui environne et qui paraît être un terrain marérageux on aperçoit, à la gauche du saint, dans le lointain, une barque conduite par trois hommes ; à la droite, en deux endroits, comme de grosses pierres plantées dans des marais.

Dans la crypte où était conservé le corps du Saint, à côté d'un puits d'eau vive, on voyait une pierre de 1 m. 25 c. de large, offrant, en relief, l'image de Saint Amand, qui écrase un Dragon ailé, du bout de sa crosse, qu'il lui tient dans la gueule. A toutes les faces de la tour bâtie par l'abbé Dubois, au XVII[e] siècle, on a sculpté dans la pierre des formes de Dragons, dont un, formé en spirale, s'enroule autour d'une des colonnes de la petite tour du Nord. »

Seb. Bottin. — Tradition des Dragons volants dans le nord de la France.

(1) Ce passage paraît être la traduction naïve du récit de Baudemond que nous copions sur un manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes.

« Quâdam igitur die, dum ei à fratribus imperctum fuisset, ut obedientiæ causa, per insulam deambularet, fit ei repentè ob viam miræ magnitudinis serpens, sicut idem vir Dei narrare consueverat, ita ingens at q. immanis, qualis nec post nec antea in eadem visus est insula. Quo viso perterritus puer sicut ipsa patiebatur ætas quid ageret ignorabat. Tum subito superna respectus gratia, ad orationem confu.it auxilia. Statim. q. solo prostratus cum aliquant s per orationi incubuisset ,signum crucis contra immanem opposuit anguem ; pontenti q. virtute verborum ut ad latebras quantocius rediret imperat. Qui dicto obediens at q. ad signum viri Dei fugiens, rapidoq cursu ad latebras remeans, ineadem insula ulterius nusquam comparuit, sicq. eamdem insulam per orationem beati viri Amandi omnipotens Deus ab imminenti liberavit periculo. Hoc initium signorum ejus ad nos multorum fama volitante platum est. »

contre les injonctions de son père (1), contre les larmes de sa tendre mère, qui veulent l'arracher à la solitude, le faire rentrer dans sa famille qui le pleure et dans ce monde profane, où le nom dont il est le dernier soutien brille parmi les plus nobles et les plus respectés!

Rien ne peut faire changer sa détermination; il se doit tout à Dieu, il a juré de se vouer à lui. Il fuit; il court chercher un refuge à l'ombre du tombeau de Saint-Martin de Tours; il demande à cette grande et vénérable mémoire des inspirations et de la force.

Dans ce pieux monastère, tout plein de glorieux souvenirs et de saintes traditions, qui avait vu la reine Klotilde, l'épouse de premier roi chrétien, agenouillée devant la châsse du bienheureux, et terminant ses jours loin du trône; dans cette solitude qui avait pu attendrir le cœur de Kloter Ier, ce roi féroce encore tout souillé du sang de son fils Khrame, Amand se consacre à Dieu et s'initie à cette vie d'apostolat que nous allons lui voir parcourir avec tant d'éclat.

Mais il ne jouit pas longtemps du repos que lui assurait cette sainte demeure. Dieu l'appelle, il se lève; docile aux ordres célestes, il va joindre à Bourges l'évêque Austrégisile et Saint Sulpice-le-Pieux. Il entre en réclusion; mais bientôt il sort de sa retraite pour recevoir du vénérable pontife les ordres sacrés. Cependant le reclus de Bourges ne se sentait pas encore la force d'entreprendre l'œuvre que Dieu lui confiait, et il s'était résolu à aller réchauffer dans la parole et les encouragements du successeur de Saint Pierre cette ferveur évangélique dont le germe était déjà au fond de son cœur.

Il part, poussé par l'esprit de Dieu, emportant la bénédiction de Saint Austrégisile et les vœux de son ami le pieux Sulpice.

Rome le reçoit comme un enfant chéri. Il se prosterne au pied de l'autel de bois où Saint Pierre célébrait les mystères divins; il suit les pas des martyrs dans l'arène encore teinte de leur sang; il visite les églises; il descend aux catacombes; partout enfin il in-

(1) « Nam mihi, pater, tam proprium videtur quam ut Christi assumam servitium, qui est pars et hereditas mea. De paternis enim substantiis nihil adipisci cupio; solum modo ut Christo militem permitte. »

voque le ciel, il lui demande des inspirations, il conjure le Seigneur Dieu d'Iraël de le protéger, de le fortifier et de le bénir.

Dieu l'exauce : un soir, il a une vision. Saint Pierre, le prince des Apôtres, lui apparaît et lui annonce les décrets de Dieu :

« Au nom du Père tout-puissant, il ira prêcher la foi dans les
» Gaules et y convertir un grand nombre d'âmes à Jésus-Christ.
» La moisson est abondante ; elle croît de jour en jour ; il y tra-
» vaillera comme un bon et vigilant moissonneur. Pour prix de ces
» travaux, une grande récompense lui est réservée dans les
» cieux (1). »

Telle est la voix du ciel. Aussi, Saint Grégoire-le-Grand, encourageant Amand dans sa vocation, lui donne avec des larmes sa bénédiction apostolique et lui fait ses adieux en lui prophétisant : « *Cresce, puer, virtute nova ; sic ibis ad astra!* (2). »

A peine de retour à Bourges, Amand est élevé, malgré lui, à l'auguste dignité de l'épiscopat. Tous, d'une seule voix, leudes et pontifes, clercs et laïcs, peuple et prêtres, tous l'appellent à la prédication de l'Evangile. Mais lui, l'humble de cœur, ne se croit pas digne de recevoir l'huile sainte, et recule devant le fardeau des âmes qu'on veut lui confier. Cependant sa résistance est vaine ; le vœu unanime lui fait violence et il est enfin consacré par Saint Achaire, évêque de Tournai et de Noyon, lors du voyage de ce pieux prélat au monastère de Luxeuil (3).

C'est alors que commença la mission de cet ardent confesseur de la foi, au milieu des peuples de l'Occident, au sein des diocèses illustrés par Saint Fuscien, Saint Victoric, Saint Omer, Saint Ricquier, Saint Winnoc, Saint Bertin, Saint Vaast, Saint Aubert, Saint Mommelin, ses amis et ses compagnons, au travers des peuplades sauvages et indociles de la Flandre, de l'Alsace, de l'Allemagne, de l'Aquitaine et de la Ménapie. (4).

Amand prend sa place parmi ces courageux missionnaires, ouvriers de foi et de civilisation, que le VII[e] siècle enfanta et qu'il

(1) Milo. Vita S. Amandi, cap. 2.
(2) Boll. 6 feb. Vita S. Amandi.
(3) Gérard. Dubois orat. Hist eccles.
(4) Nicol. de Guyse. — Mons Hannonice metropolis, p. 2.

répandit en nombre si considérable dans nos contrées. Fondateurs des villes, pacificateurs des provinces, ils appaisent les haînes au fond des âmes; ils défrichent les lieux incultes; ils percent l'épaisseur des forêts; ils dessèchent et assainissent les marais, font rentrer les fleuves dans leur lit, et jettent, dans ces terres conquises, les semences des futures moissons.

Amand, leur émule, leur sert souvent d'exemple, et son zèle redouble à chaque pas qu'il fait dans la voie du Seigneur. Ce véritable apôtre, *vir hic verè apostolicus* (1) répand au loin les principes du Christianisme ; il élève, partout où il apparaît, des chapelles et des oratoires à la gloire du Dieu tout-puissant qui l'envoie (2).

A Anvers (3) il fonde une église en l'honneur des apôtres Saint Pierre et Saint Paul dont il a visité les tombeaux. Au confluent de l'Escaut, et de la Lys, il établit, sur les débris d'un autel dédié à Mercure, ce célèbre monastère de Gand, qui est devenu l'abbaye de Saint-Pierre et cet autre couvent de Blandin qui depuis a été transformé en collége de chanoines. A Morbecque, à Tornhout, à Condé, à Leuze, à Deurne près d'Anvers, à Tenremonde, à Calloo, à Ardenbourg, s'élèvent des couvents qui le revendiquent comme leur fondateur.

Il apporte son concours à la création du prieuré d'Hamage et des Abbayes de Maroilles, de Mons, d'Alne, de Crespin, de Wallers, de Lobbes, de Blangy-en-Ternois, de Merville-sur-la-Lys (4).

L'Abbaye d'Hasnon nait sous sa protection. Près d'Audenaërde, il institue un couvent renommé, qui depuis fut doté par l'empereur Louis d'Outremer (5) et par son fils Lothaire. Dans les environs de

(1) De Castillon. — Sacra Belgii Chronologia, p. 212.

(2) S. Amandus ab Aquitania ad hanc patriam missus, miraculis coruscans, pluræ gentes ad Christum convertit et plura monasteria construxit, inter quæ peremineut Blandiniense et Elnonense, quo nunc corpore requiescit.
Chronicon S. Bertini. Cap. 1. 7.

(3) Opera Miræi, t. I, p. 10.

(4) L'abbé Destombes, hist. de S. Amand, p. 343, 314, 319.

(5) De Castillon. Sacra chronologia Belgii, p. 212.

Namur, sur les bords de la Sambre, il jette les fondements de ce refuge consacré à Saint-Pierre, qui par la suite devint un monastère de nobles chanoinesses. Sur les hauteurs de la colline de Haute-rive qui domine la vallée de la Scarpe, au territoire de Bruille-lès-Saint-Amand, il détruit le temple de Mercure et sur ses ruines il élève un oratoire.

Au confluent de l'Elnon et de la Scarpe, dans un lieu bourbeux, au sein d'une forêt épaisse, bordée de marécages, il assied cette vénérable Abbaye qui plus tard devait porter si dignement le nom glorieux de son fondateur. Enfin, grâce à ses sollicitations, Isbergue, veuve de Pépin, duc de Brabant, et Sainte Rictrude, la vierge de Toulouse, créent à Nivelles un collége de chanoinesses, ainsi qu'un monastère à Marchiennes, sur les bords de la Scarpe ; tandis que Sainte Bertile, guidée par le Bienheureux, achève sa fondation de Maroilles qui porta plus tard le nom de ce saint évêque (1). A Nant, dans le pays des anciens Ruthéniens, non loin des antiques cités de Milhau et de Rodez, il bâtit un monastère autour duquel les populations se groupent bientôt et le prennent pour patron (2).

Il avait laissé à Rome l'exemple de sa piété ; il laisse à Rouen le souvenir de ses prédications évangéliques ; à Meaux, la mémoire des sentiments de vénération et d'amitié qui l'unissaient au saint évêque Faron, qui consacra avec lui le monastère de Rebais, sur les bords de la Marne. Il porte les consolations de son éloquente parole dans les monastères de Hautmont, de Maubeuge, de la Celle, de Soigny, de Barisis-au-bois. Il édifie Cambrai par sa piété ; il étonne Tournay des effets de sa grâce et de ses miracles ; il laisse les trésors de sa foi et de son inépuisable amour, au fond de l'Aquitaine, sa patrie, et jusqu'au milieu des peuples Slaves, campés sur les bords du Danube.

(1) « Presærtim vero movebat S. Amandi, qui apud Elnonem maxime morebatur, congressu fruendi facultas. Appulit in Adartense territorium, sedem sibi diligens in Maraculo, nunc Mareolo. Princeps enim ei cura fuit, non tam sibi de ædibus prospicere quam ex Amandi, consilio sacrarium erigere, quod consummatum ejus Prœsulis mortui nomem jussit. »
Malbrancq. De Morinis, t. I, p. 449.

(2) L'abbé Destombes. Hist. de Saint-Amand, p. 272 et 320.

C'est un spectacle vraiment magnifique que celui qu'offre ce grand et saint homme, au milieu de ce siècle de barbarie qu'il traverse. Envoyé de Dieu, il pénètre hardiment au sein des peuples de Gand, idolâtres, intempérants, débauchés et d'une férocité sans égale ; ces sauvages, à qui il apporte des paroles de paix, repoussent en vain ses enseignements et lui font endurer toutes sortes de tortures (1) ; en vain, ses compagnons épouvantés s'enfuient; lui, calme et ferme, oppose un visage serein au martyre qu'on lui prépare et parvient, à force de courage et de persévérance, à vaincre l'opiniâtreté de ces malheureux, et à les convertir à la foi de Jésus-Christ (2).

Plus tard, l'ordre du ciel l'envoie à la cour des Mérovingiens, Dagobert, l'élève chéri d'Arnould, évêque de Metz, et de Cunibert, évêque de Cologne, instruit par eux dans la vertu, avait quelque temps fait régner sur le trône la justice et la paix. Mais bientôt la fougue des passions l'emporte dans l'âme du petit-fils de Frédégonde, et tous les désordres les plus scandaleux entrent dans le palais.

Amand paraît. Il fait entendre sa voix menaçante (3). Ministre de l'Évangile, il parle au nom du Dieu tout-puissant, et somme le fier Mérovingien de rentrer dans le sentier du devoir. Mais cette voix importune et irrite le roi de France ; il ne peut souffrir, quand tout se prosterne à ses pieds, que l'humble missionnaire lui parle la tête haute, et lui reproche et ses débordements présents et ses vertus d'autrefois. L'arrêt est prononcé : Amand devra fuir cette terre des

(1) « Cum igitur Amandus ab Acbario in Nerviæ diœceses consortium adscitus, laborum suorum primitias ad extremos illos Menapios poneret male admodum habitus est. Arboribus et truncis quid numen affigerent, carpebat instantissime, ideoque plagis et injuriis oneratus atque etiam in Lisam fluviam prœcipitatus, ne mutivit quidem : quin potius iisdem Lisœ argentei lymphis quas suo quodammodo consecraverat corpore tinctos baptismatis sacramento donavit. »

Malbrancq. de Morinis, t. I, p. 330.

(2) « Dum populus adeo immanis jam totus ad Amandi sacra anhelat. »

Malbrancq. de Morinis, t. I, p. 330.

(3) Mezeray. Hist. de France, t. I, p. 133.

Franks qu'il évangélisait, cette patrie d'adoption au salut de laquelle il a fait cent fois le sacrifice de son sang (1).

Le pieux pontife exilé se réfugie dans les états d'Aribert, roi d'Aquitaine, frère de Dagobert. Là, encore, il poursuit sa mission providentielle ; il entreprend de prêcher à *cette nation active et nomade, habile au maniement du javelot, dure à la guerre et accoutumée aux aventures* (2), la doctrine du Christ et la loi de son divin Père.

Pourtant son séjour est de courte durée parmi ces peuples plus dociles à ses enseignements que les sauvages habitants de la Flandre. Dagobert, revenu de ses égarements et touché de la grâce divine, rappelle l'oint du Seigneur et le conjure de baptiser son fils Sigebert. Amand résiste au désir du roi, lui exprimant qu'il y a dans le pays de saints évêques plus dignes que lui d'un pareil honneur. Le roi insiste et Amand est forcé de céder à la voix de Saint Éloi et de Saint Ouen, qui l'en supplient, en vue du bien qui en résultera pour la religion naissante.

Ce fut alors que se manifesta un prodige inouï. « Au milieu du tumulte et de la joie de la fête, les assistants inattentifs ne répondaient pas aux oraisons que prononçait l'officiant. Tout-à-coup, la voix d'Amand ayant achevé les derniers versets, l'enfant qui n'avait que quarante jours, prononça clairement le mot: *Amen!* (3) » Dieu, selon la chronique, avait voulu par ce miracle frapper la cour de Dagobert et donner à son pontife un témoignage de la grâce qu'il attachait à ses prières.

Cette cérémonie achevée, Amand fuit la cour. Il revient en hâte au sein de ses peuples de Gand, où l'attendent de nouveaux travaux et de nouveaux triomphes. Il avait songé à faire tourner au profit de la religion le grand crédit dont il jouissait à la cour mérovin-

(1) « Dudum ipse Pontifex, dum pro capitalibus criminibus quod nullus ex sacerdotibus facere ausus est, ipsum argueret, regem jubente eo non absque injuria de regno ejus fuerat expulsus. »

Baudemond. Vita S. Amandi.

(2) Milo. Vita S. Amandi.

(3) « S. Sigebertus Dagoberti filius, cum a S. Amando baptizaretur, infans XL dies natus, insigni futuræ pietatis præsagio, respondit : Amen ! »

Miræus. Diplom. Belg. t. I, p. 124.

gienne. Il obtint de Dagobert le don d'un lieu, *situé entre deux rivières, la Scarpe et l'Elnon,* et il y éleva cette maison de paix et de prière sur laquelle Dieu allait, pendant douze siècles, répandre ses bienfaits et ses bénédictions. Le Souverain Pontife, Martin Ier, sanctionna bientôt par une bulle les largesses du Roi, et régla la Communauté et la transmission de la dignité abbatiale.

Après cette éclatante victoire remportée par Saint Amand sur l'esprit fougueux du roi Dagobert, nous allons assister au spectacle touchant de la conversion d'un des plus puissants seigneurs du pays. Bavon, issu de parents illustres, fils du gouverneur d'Hasbanie, Agilulphe et de la noble Adestrude, placé au premier rang de la société austrasienne, uni à la fille du comte Odilon, Bavon peut être regardé comme le type le plus parfait du Sicambre, barbare, dépravé, impétueux, adonné à tous les excès, n'ayant d'autre loi que son caprice, d'autres dieux que ses passions.

La douceur angélique de sa compagne, la naissance d'une charmante petite fille, n'avaient pu adoucir ses mœurs sauvages. Mais une grande épreuve lui était réservée : Dieu, en enlevant lui cette épouse chérie, plongea ce cœur indomptable dans un abîme de douleur et de désespoir.

C'est vers Amand, le consolateur de tous les affligés, que Bavon tourne sa pensée dans ce moment suprême. Il court se prosterner aux pieds du Saint, qui le relève avec bonté, et qui entreprend de polir cette nature abrupte et de l'attacher au service du vrai Dieu.

Cette conversion fut rapide ; les soins touchants d'Amand, secondés par le rayon d'en haut, ont bientôt vaincu le redoutable Bavon. Il a abandonné sa vie de désordre et de dissipation. Il a déposé sa douleur d'époux dans le sein du Seigneur. Il a puisé des forces et des consolations dans la pénétrante parole du bienheureux Evêque que la Gaule vénère. Enfin, désirant dépouiller entièrement le vieil homme et dire un éternel adieu à cette vie mondaine dont il rougit, il partage ses richesses aux pauvres et aux églises, et il se réfugie sous l'aile d'Amand. Après une vie de mortifications et d'austérités, il s'endort du sommeil du juste, entre les bras de son père spirituel, témoignage mémorable de la miséricorde de Dieu et des grâces inépuisables qu'il répand par la main de ses élus.

Le repos dont Amand jouissait dans sa retraite d'Elnon ne pouvait longtemps convenir à cet infatigable apôtre. Aussi bientôt songe-t-il à courir de nouveaux dangers pour amener dans le sein de la foi quelque lointaine nation. Sur les bords du Danube, entre la Save et la Drave, les Slaves, une de ces migrations des barbares du Nord, avaient planté leurs tentes. Un marchand du Hainaut, appelé Samon, ayant trafiqué dans ces contrées, avait été retenu par les barbares, et bientôt, grâce à son audace et à son génie, choisi comme chef de cette tribu.

Amand apprend cette étrange nouvelle. Aussitôt il voit dans la bizarre destinée de Samon, un moyen offert par Dieu lui-même pour arriver à la conversion de ces barbares. Mais cette fois, son zèle et ses prévisions furent cruellement trompés. Il éprouva, parmi ce ramassis d'aventuriers abrutis par la débauche, une résistance qui attrista profondément son cœur et qui remplit son âme de découragement et d'amertume.

Il résolut d'aller retremper son courage dans la ville éternelle et de chercher dans la parole de père commun des fidèles un dédommagement aux fatigues qu'il avait endurées. Le Souverain Pontife, accueillit, comme il le méritait, cet enfant chéri. Il lui fit don d'un grand nombre d'ouvrages précieux et d'exemplaires manuscrits des Saintes Écritures qu'Amand répandit dans les monastères qu'il avait fondés.

Lors de son retour vers son cher Elnon, Amand assailli par une violente tempête, a failli périr, avec le vaisseau qui le porte. Mais visiblement protégé par l'esprit de Dieu, il échappe miraculeusement à ce danger, et poussé par un vent favorable, il aborde la vieille terre des Franks.

Jean, le vénérable évêque de Maestricht, que sa douceur évangélique avait fait surnommer l'*Agneau*, étant mort le 25 juillet 637 (1), Sigebert II, qui venait de s'asseoir sur le trône d'Austrasie, appela à ce siége épiscopal le prélat qui l'avait tenu sur les fonts baptismaux.

Amand n'abandonne qu'à regret cette vie nomade du missionnaire apostolique. Mais contraint de céder aux vœux du peuple, du

(1) De Castillon. Sacr. belg. chronolog.

clergé et plus encore aux tendres supplications du jeune Roi (1), il accepte enfin ce siége fondé par Saint Materne (2), et illustré par Saint Servais (3).

Amand pensa à réformer les abus qui régnaient dans son diocèse, et particulièrement il entreprit d'arracher son clergé à des habitudes de dissipation qu'il avait contractées au frottement des peuples barbares et qui étaient si opposées à la sainteté de ce divin ministère.

Quoi de plus touchant que les exhortations qu'il adresse à ses *frères bien-aimés,* à ceux qui, *appelés Pasteurs dans l'Eglise,* doivent *nourrir et protéger le troupeau du Seigneur :*

« Vous êtes appelés Prêtres, leur dit-il; efforcez-vous donc d'être » purs et saints, et de remplir dignement le sacerdoce auguste. Car » le Seigneur a dit à ses ministres : *Soyez saints, car je suis saint,* » *moi, le Seigneur votre Dieu !* — Vous êtes appelés pasteurs; con- » duisez et gouvernez soigneusement votre troupeau. Vous êtes ap- » pelés sentinelles; veillant du haut de la montagne de Dieu, élevez » vos âmes par la sagesse et la sainteté de votre vie, et triomphez » en vous-mêmes des désirs charnels et des tentations du dé- » mon (4). »

Bien peu suivirent ces conseils de leur Évêque. La plupart persistèrent dans leur vie déréglée, et la parole de Dieu fut méprisée de ses ministres eux-mêmes.

(1) « Coactus a Rege et sacerdotibus, Episcopus ordinatus est. » Baudemont. Vita S. Amandi.

« Principis imperiis compulsus, pontificum que
Devictus monitis, est factus Episcopus et quod
Jam pridem meritis fuerat, tunc ordine sumpsit.
Nec sedem propriam suscepit pontificalem,
Sed veluti paulus populos agressus evos,
Sic iste occiduas partes transmissus adivit. »
Milo. Vita S. Amandi.

(2) Premier évêque de Tongres, an 101 de l'ère chrétienne.

(3) Premier évêque de Maestricht, an 318 de l'ère chrétienne.

(4) Mabillon. Analecta vetera, p. 100, n° 4.

Amand se décourage devant cette résistance (1), et confie son affliction au Pape. C'est à peine si les consolations, que lui prodigue le vénérable Martin, parviennent à chasser de son cœur la tristesse qui l'accable; c'est à peine si la visite de Saint Ghislain, qui, poussé par la main de Dieu, avait quitté le beau ciel de la Grèce pour s'inspirer des exemples d'Amand, suffit pour le distraire un moment de cette immense douleur qui remplit son âme. En vain le bienheureux Martin charge-t-il son fils chéri, le vénérable Amand, d'assembler un Concile diocésain pour la condamnation du *Monothélisme;* en vain demande-t-il à Sigebert II l'envoi des plus savants évêques pour porter, comme légats du Saint-Siége, les actes du Concile des Gaules à l'Empereur d'Orient. Rien ne peut guérir la blessure profonde qui fait gémir l'Évêque dont l'autorité a été méconnue. Son parti est pris : il quittera l'épiscopat; il ira verser dans le sein paternel de Martin, ces larmes qui le dévorent; il demandera au Seigneur et à son Vicaire apostolique la grâce de rentrer dans cette vie de périls, de voyages, de fatigues et de privations qu'il n'avait abandonnée qu'à regret.

Pour la troisième fois, Amand entre dans la ville éternelle. Il se prosterne aux pieds du Souverain Pontife; il éclate en sanglots; il le conjure de le décharger de ce fardeau des âmes qui est trop lourd pour lui, et de lui permettre de se livrer, en toute liberté, à la prédication de la foi (2).

Martin ne peut résister à ces supplications. Il confie à cet infatigable missionnaire une cohorte de jeunes disciples qu'il va former au martyre.

Amand, libre, revient au monastère d'Elnon, et c'est de là qu'il va désormais diriger les prédications des élèves qui lui sont confiés; c'est de ce lieu chéri, qu'il ne quittera plus que pour de courtes

(1) « Exindè cleri contumaciam non ferens, pastoris onus Landoaldo archipresbytero, tanquam vicario suo reliquit per annos novem. »
Miræus. Diplom. Belg., t. I, p. 123.

(2) « Tandem solitudinis amore captus et oneris pontificii pertsus, à S. Martino I, Papa, episcopatum prorsus reliquendi facultatem petiit. Exstat apud Baronium, in anna'. ejusdem S. Martini epistola petitionem abnegantis. »
Miræus. Diplom. Belg. t. I, p 123.

expéditions, qu'il va jeter dans toutes les contrées qui l'environnent ces essains de jeunes prêtres, ardents et dévoués, dont les paroles éloquentes changeront bientôt, en un pays de foi, cette Flandre sauvage qui repoussait naguères les premières prédications d'Amand lui-même.

Pendant qu'il se réjouissait, dans le fond de son âme, des progrès de la foi chrétienne, de terribles événements jetaient la perturbation dans Rome, et appelaient sur l'empire d'Orient les vengeances célestes. Le vénérable Martin continuait sa lutte intrépide contre l'Empereur Constant, défenseur de l'hérésie. Le successeur d'Héraclius, convaincu de son impuissance contre la ferme volonté du Saint Père, arme des assassins auxquels Martin n'échappe deux fois que par miracle. Enfin, les satellites de l'Empereur s'emparent du vicaire de Jésus-Christ, le livrent à la risée de la populace Bysantine et l'envoient mourir au milieu des sévices et des outrages dans la presqu'île Tauride (1).

Ces événements, qui frappèrent Amand comme un coup de foudre, ne tardèrent pas à recevoir un châtiment digne du forfait. Mahomet devient l'instrument de la colère divine. Le Prophète avait à peine établi sa loi, que les Arabes, ses sectaires, menacent de leurs cimeterres les descendants de Constantin, et que son Kalife Omar agite cette torche incendiaire dont la flamme dévora la bibliothèque d'Alexandrie.

Ainsi Dieu, dont les desseins sont impénétrables, faisait tourner à la gloire de sa sainte religion la mort de son premier Évêque, et punissait ses ennemis par le bras même de ses ennemis.

Amand était parvenu déjà à un âge très-avancé, sans que la glace de ses soixante-dix ans ait pu refroidir son zèle. Il visitait fréquemment les monastères qu'il avait fondés, et dont le rayon s'étendait jusqu'au centre des Gaules. Dans une de ces pérégrinations, il s'approche de la Wasconie, qu'habitait encore un peuple plongé dans les ténèbres du paganisme. Il y avait là pour lui de doux souvenirs et des espérances plus douces encore. Là, ne retrouvait-il

(1) La presqu'île Tauride est aujourd'hui la Crimée. Le pape Martin y mourut le 16 septembre 655.

pas son berceau; là, ne voyait-il pas l'asile qui s'était ouvert à son exil ; à côté de la mémoire du bien accompli, n'entrevoyait-il pas l'espoir du bien à accomplir encore !

Amand n'hésite pas. Il s'élance dans les Pyrénées. Il confesse, au milieu des hordes idolâtres, la foi de Jésus-Christ. Le ciel bénit ses efforts et lui manifeste clairement sa protection. Aussi, les peuples entraînés par la grâce divine, frappés de terreur devant les miracles accomplis par Amand, demandent le baptême et couronnent par une conversion complète la tentative périlleuse de ce courageux apôtre.

Amand quitte la Wasconie. Il traverse les Gaules, pour rentrer au sein de sa solitude d'Elnon ; mais partout sur son passage, il laisse les effets de la grâce du Seigneur. Ainsi, à Limoges, l'eau dans laquelle il a lavé ses mains vénérables, guérit un aveugle ; à Nant, sur les bords de la Dourbie, dans le Rouergue, non loin du monastère qu'il a fondé, il échappe à des assassins, et commande à la tempête déchaînée contre eux (1) ; dans le diocèse de Beauvais, à Ressous, près de la rivière de l'Arronde, entrant dans la chaumière d'une pauvre femme aveugle, il invoque le nom de Jésus-Christ, et imprimant le signe de la croix sur ses yeux éteints, il lui rend la lumière du Ciel (2).

Enfin, Amand rentre dans son monastère d'Elnon, et n'en sortira plus (3). L'âge et les travaux ont brisé ses forces. Il approche du terme de cette longue carrière dont toutes les heures ont été consacrées au culte du Seigneur. Son apostolat est terminé. Il se repose, pour ainsi dire, au sein de sa gloire, au milieu de cette contrée naguère inculte, où il a fait pénétrer la civilisation avec la religion.

Cependant il faut encore que ses dernières années soient troublées par de noirs pressentiments : Ebrouïn (4) avait été confiné dans

(1) Bolland. Vita S. Amandi, n° 23.

(2) Bolland. Vita S. Amandi, p. 896.

(3) Chronic. S. Bertini. Martène et Durand. Thesaur. nov. Anecd., p. 461.

(4) « Sed cum Theodoricus pernicioso nimium Ebroini contubernio sæviliens scelerumque libidines cæpissel excolere. »

Malbrancq. De Morinis, t. I, p. 453.

l'abbaye de Luxeuil, par Childéric II, cette *ombre sanglante de Roi.* A l'avénement de Théodoric II, il reparaît sur la scène du monde politique. Il s'impose comme Maire du palais. Il jette la perturbation dans l'église par ses meurtres et ses fureurs. Il frappe les têtes les plus vénérées de l'Episcopat. Il usurpe les droits sacrés de l'Eglise. Il s'empare des élections des Évêques. Il donne les bénéfices ecclésiastiques à ses Leudes, ignorants et cupides, qui font pénétrer dans les abbayes leurs passions et leurs mœurs mondaines (1).

Amand a prévu tout le mal qui se prépare sous la fatale influence d'Ebrouïn ; mais il ne peut plus combattre au premier rang cet ennemi de son Dieu. Sa vie s'est usée dans ces luttes de la foi ; désormais il peut laisser à ses glorieux successeurs, à Saint Léger, à Saint Amé et à Saint Ausbert, le soin de résister au génie du mal qui menace l'œuvre de Dieu.

Quant à lui (2), le noble vieillard, il ne songe plus qu'à consacrer au Seigneur sa chère Abbaye d'Elnon, cette maison bénie, que la largesses de Dagobert ont fondée (3), et que les bénédictions du Souverain Pontife ont sanctifiée. Il convoque, par des messages, cette sainte phalange d'Évêques qui, à son exemple, ont parsemé le sol de la Flandre de maisons ouvertes à la piété.

Au jour fixé, autour de ce vieillard presque centenaire, qui a vécu sous dix-sept papes et qui a vu périr la moitié de la race de Mérovigh, qui a répandu les bienfaits du ciel dans les trois quarts de l'Europe, se groupe tout le clergé de la contrée, Evêques, Abbés, Prêtres, Lévites et les nobles Leudes de la cour de Thierry : Saint Réole, évêque de Rheims, digne successeur de Saint Rémi ; Saint Mommelin, évêque de Tournai ; Saint Vindicien, le pieux vicaire

(1) L'abbé Destombes. Vie de Saint Amand, p. 340.

(2) « Amandus vero, vitæ metas haud procul abesse præsentiscens duobus eas fascinoribus præve tere voluit ; Elnonensem SS. Petri et Pauli basilicam jam ad fastigium perductam sacrando, dein testamentum suum condendo. »

Malbrancq. De Morinis, t. I, p. 453.

(3) « Ad utrumque invitati qua e Morinis, qua ex aliis galliæ partibus præsules. »

Malbrancq. De Morinis, t. I, p. 454.

Une chronique de l'Abbaye, manuscrite, appartenant à M. Waché, dit que la dédicace de l'église eut lieu le 27 décembre 660, en présence de Saint Vindicien, évêque de Cambrai.

de Saint Aubert, évêque de Cambrai et d'Arras, l'entourent avec respect ; Saint Bertin, abbé de Sithiu, les abbés de Blandin et de Gand, ses amis et ses disciples, une multitude de prêtres et de religieux, de seigneurs et d'hommes du peuple se pressent dans l'enceinte sacrée et répondent par leurs chants, aux prières qui sortent de ses lèvres vénérées (1).

Le souvenir de cette solennité nous est conservé par un précieux document historique. En présence des saints pontifes qui l'entourent, Amand fait connaître les derniers désirs de son âme, comme s'il pressentait déjà le terme prochain d'une carrière si bien remplie (2). Le testament du B. Amand donne la mesure de son amour pour ce monastère d'Elnon, où il a cherché de tous temps le repos des agitations de sa vie, où il veut reposer encore dans le sommeil de la mort.

Qu'on lise ce touchant adieu du vieillard, mettant ses cendres sous la garde de l'amour de ses frères, et vouant à l'exécration quiconque oserait s'opposer à l'exécution de sa suprême volonté.

« Au (3) nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, moi, Amand, très-misérable et pécheur,

» Je crois fermement qu'en tous lieux la bonté divine m'a guidé

(1) Vinchant. Délices des Pays-Bas, t. 2, p. 251.

(2) « Eodem quoque tempore obiit S. Amandus qui Bertinum et alios viros vocavit et in eorum præsentia testamentum suum confecit, quod ad ejus preces Sancti prœdicti sigillaverunt. »

Chronicon. S. Bertini. cap. 1, pars. 9.

(3) « In nomine Domini Nostri Jesu Christi, Ego, Amandus, miserrimus et peccator.

» Credimus ubique divinam nos pietatem regere et clementer salvare velle, quia et ingressum nostrum in mundum et exitum de mundo antè sœcula ipse proooscit.

» Proindè omnibus non habetur incognitum qualiter nos longè latèque per Universas provincias, seu gentes, propter amorem Christi, seu Verbum Dei annuntiare, vel baptismum tradere volentes, discursum habuimus, et nos de multis periculis pietas Dei eripuit et usquè tempore perducere dignata est.

» Sed dum jam corpore fesso et multis laboribus fatigato, jam in summa senectute pene corpore præmortuo exitum de hoc mundo in proximo habere speramus et quia nos Deus in istum locellum, qui vocatur Elnonis perducere dignatus est, quem super largitate regia, proprio labori visi sumus construxisse ; si nos ibi Deus de hoc mundo decreverit emigrare, peto, et coram Christo Jesu, Filio Dei, conjurare præsumo, ut nulli Episcoporum vel abbatum, seu

et qu'il veut me sauver dans sa clémence, parce qu'il a prévu, avant les siècles, mon entrée et ma sortie de ce monde.

Certes, chacun connaît combien j'ai voyagé à travers des pays et des nations lointaines, pour l'amour du Christ, afin d'annoncer la parole de Dieu ou de donner le baptême à ceux qui le désiraient. La bonté de Dieu m'a arraché à de nombreux périls, et il a daigné me conduire jusqu'à ce moment.

» Mais le corps enfin lassé et accablé de tant de travaux, déjà à demi-mort dans une extrême vieillesse, j'espère sortir prochainement de ce monde ; et puisque Dieu a jugé de me ramener de cette petite retraite d'Elnon, qu'on m'a vu construire de mes propres mains, grâce aux largesses royales, s'il a résolu de m'y rappeler de ce monde, je demande, et j'ose confesser, par Jésus-Christ le Fils de Dieu, que personne, soit évêque, soit abbé, soit séculier, ou revêtu d'une autorité quelle qu'elle soit, ne s'oppose à ce que mon pauvre corps repose dans ce monastère que j'ai nommé plus haut Elnon, au milieu de ces frères, auxquels je me suis recommandé de corps et d'âme. »

» Et si la mort me frappait en voyage, ou en quelque lieu que ce

sæcularium virorum, aut quibus libet potestatibus, hoc contrarium sit, ut corpusculum meum, in ipso monasterio, quod superius diximus Elnone, inter illos fratres requiescat ubi jam nos ad ipsos fratres et corpore et anima commendavimus.

» Et si in itinere, aut ubicumque finis noster provenerit, ad ipsum locum, quem superius memoravimus, corpusculum nostrum licentiam habeant fratres vel abbas de ipso monasterio Elnone ibidem revocare.

» Si quis vero contradicere, aut de ipso monasterio corpus meum per fortia abstrahere aut temerario spiritu contradicere voluerit, imprimitus S. Trinitatis offensum incurrat, et ab omnibus ecclesiis catholicis excommunicatus appareat et a societate Sanctorum extraneus efficiatur et damnationem, quam Datham et Abiron sustinuerunt, quos infernus vivos absorbuit, ipse sustineat et sit anathema Maranatha, quod est perditio in adventu Domini Nostri Jesu Christi.

» Et nec sic nostrum voluntatem mutare valeat sed hæc deliberatio nostra in perpetuo firma et inviolata permaneat.

» Et ut certius credatis, manu propria subscripsi et omnibus hominibus Deum timentibus ut subscribant supplicamus et rogamus, quam epistolam fratri nostro Baudemundo, presbytero, fieri rogavimus.

» Facta epistola in monasterio Elnone, anno secundo regni Theodorici, regis, sub die decimo quinto kalend. Maii »

soit, que mes frères ou l'abbé de ce monastère d'Elnon aient la faculté de ramener ma dépouille mortelle dans ce même lieu que j'ai désigné ci-dessus.

» Si jamais quelqu'un voulait s'opposer à cela, ou enlever de force mon corps hors de ce monastère, ou contredire témérairement ma volonté, qu'il encourre d'abord la réprobation de la Sainte Trinité, et qu'il soit excommunié par toutes les églises catholiques; qu'il devienne étranger à la communion des saints; qu'il subisse la condamnation de Dathan et d'Abiron que l'enfer engloutit vivants; qu'il soit anathême *maranatha*, c'est-à-dire perdu au jour de la venue de Jésus-Christ.

» Qu'ainsi personne ne tente de changer ma volonté ; mais que mon dernier vœu demeure stable et respecté à jamais.

» Et afin que vous le croyiez plus fermement, j'ai apposé ci-dessous ma signature de ma propre main, et j'ai prié et supplié ceux qui craignent Dieu de souscrire avec moi cet acte que j'ai invité notre frère Baudemond de tracer.

» Fait au monastère d'Elnon, l'an second du règne de Théodoric, roi, le XV des calendes de mai. »

Les chronographes sont divisés sur la date de ce testament ; quelques-uns pensent que l'on doit lire : *L'an deuxième du règne de Lothaire* qui serait, selon eux, l'an 661. Cela porterait à 662 le décès de Saint-Amand, puisqu'il mourut environ neuf mois après avoir fait son testament. Nous ne pouvons adopter cette opinion vers laquelle penche Miræus. En effet, Lothaire fut roi en 656 ; la deuxième année de son règne serait 658 et non 661. Il est à remarquer d'ailleurs que Saint Amand vécut sous Childéric II, qui régna de 670 à 673 ; la deuxième année du règne de Théodoric donnerait à ce testament la date de 675, et à la mort d'Amand celle de 676.

C'est cette hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable. Nous la produisons comme pouvant éclairer un point encore obscur.

Libre désormais de tout ce qui l'attache à la terre, Amand n'aspire plus qu'au ciel. Il achève dans la prière et le recueillement cette vie si pleine de bonnes œuvres et d'actions à jamais mémorables. Ses forces sont épuisées, *son corps déjà à demi-mort sous*

le poids d'une extrême vieillesse, est affaibli par les austérités, les macérations et les fatigues de l'apostolat, et pourtant son noble cœur, qu'un reste de sang réchauffe, bat encore d'un tendre amour pour Dieu et pour ses frères.

C'est au pied de l'autel de la Vierge qu'il veut rendre le dernier soupir; c'est là que ses pieux disciples l'ont déposé en pleurant; c'est là qu'ils lui ont prodigué les derniers soins, et que le saint vieillard leur a adressé ses dernières paroles et ses suprêmes bénédictions. Et tous sont tombés à genoux, baignant les dalles de leurs larmes et faisant retentir les voûtes de chants funèbres et de sanglots.

A l'heure où Amand quittait la terre, un nouveau prodige manifestait la prédilection du ciel pour ce fidèle serviteur. Aldégonde, la vierge de Maubeuge, l'élève chérie d'Amand, eut une vision qui lui annonça, à une distance considérable, le coup qui venait frapper la Chrétienté (1). Ecoutez le récit naïf de la légende d'Hucbald qui, deux cents ans plus tard, devait illustrer par sa science et par ses vertus, ce monastère d'Elnon qu'Amand sanctifiait par sa mort.

« Une nuit de dimanche, à l'instant où Saint Amand, laissant
» sa dépouille mortelle, comme un froment mûr qui allait être
» renfermé dans les aires célestes, quittait cette vie, à cette même
» heure, Sainte Aldégonde était prosternée, veillant et priant, au
» pied de l'autel consacré à Marie, la glorieuse Mère de Notre-
» Seigneur, dans l'église du monastère de Maubeuge. Comme elle
» avait beaucoup aimé ce saint homme en cette vie, parce qu'elle
» était parvenue, par la grâce de notre Sauveur, au plus haut degré
» de la vertu, la bonté du ciel lui révéla quelle était la récompense
» de celui dont elle avait écouté les leçons, et dans quelle voie elle
» allait suivre bientôt ce maître qui la précédait.

» Priant donc, elle fut transportée dans une extase de l'âme, et
» elle vit apparaître un vieillard en cheveux blancs, vénérable
» parmi les prêtres, couvert de vêtements magnifiques, tenant un

(1) Aimé Leroy: Légendes choisies du pays de Flandres. Sainte-Aldégonde, patronne de Maubeuge.

Arch. du Nord, t. I, p. 264.

» bâton à la main et s'envolant vers les cieux ; la vierge voyait
» avec joie une foule sans nombre suivre le même chemin de-
» vant et derrière lui, et elle-même s'élançait au milieu du cor-
» tége, et comme on lui demandait quel était le chef d'une aussi
» glorieuse phalange, et qu'elle répondait qu'elle ne le savait pas,
» un ange lui disait :

» *Le pieux Amand est passé du monde au sein de Dieu, parce que,*
» *dans sa vie sans tache, il a su se conserver dans la grâce de Dieu;*
» *qu'il a fidèlement employé les trésors qui lui étaient confiés et*
» *qu'il les a doublés. Avec les regrets des âmes qu'il a conquises*
» *au Seigneur par ses paroles et ses exemples, il monte tout glo-*
» *rieux dans la joie de son Dieu* (1). »

Quoi de plus propre à émouvoir l'esprit et à remuer le cœur que ce récit sans artifice. Quoi de plus capable d'exalter cette jeune vierge, que cette vision mystérieuse que le ciel lui envoie comme un avertissement. Elle garde le silence devant ses compagnes; elle ne veut confier son secret qu'à Saint Ghislain, cet admirateur de Saint Amand : elle lui fait cette douloureuse révélation. Mais le Saint relève son courage qui s'abat, et poussant un profond soupir :

(1) « Dum B. Amandus, dominica nocte, plenus dierum, tanquam frumentum maturum in horreum cæleste condendum, paleæ carnis deposita, migraret, in ipsa hora, B. Aldegundis vigilis et hymnis, in ecclesia cœnobii Malbodiensis, coram altari gloriosa genitricis Domini Nostri Mariæ, suppliciter incubabat. Et quoniam illum in hac vita multum dilexerat, ut pote cujus doctrina culmina virtutum edocta conscenderat, gratia Domini Salvatoris revelavit ei cujus esset meriti quem exhortantem susceperat et quod illa sequeretur in proximo quo dux ille precedebat.

» Orans etenim, in extasim mentis elevata, contemplatur senem virum, cano vertice, venerandum sacerdotalibus et præclaris vestibus indutum, baculum manu tenentem, ad superna transire; turbamque copiosam abbatorum, ante et posteum, iter habere, seipsam quoque virgo sancta lætubatur, in eodem comitatu simul properare ; cumque requisita quis esset dux ille tam gloriosæ multitudinis respondisset se nescire, sic Angelus inquit :

» Amabilis Deo Amandus a sœculo migravit, quoniam in vita sua sine macta seipsum gratia Dei servare curavit ; atque sibi commissa talenta dispensando fideliter duplicavit ; modo cum sitis animabus, quas verbo et exemplo domino acquisivit, ad gaudia sui Domini tam gloriosus ascendit. »

(Ce texte a été copié sur un manuscrit de la bibliothèque particulière de l'auteur : écriture du XIVe siècle; parchemin.)

« O ma sœur bien-aimée, dit-il, douce et pieuse épouse du Mo-
» narque éternel, Notre-Seigneur Jésus-Christ, rends grâce sans
» cesse à la bonté divine qui t'a fait voir le départ vers les cieux,
» du doux pasteur qui n'est plus, et qui t'a, en même temps, présagé
» ta fin prochaine. Or, puisque tu as joui d'avance des premières
» douceurs et de l'avant-goût du Ciel, persévères de toutes tes forces
» dans ton obéissance, afin d'obtenir la récompense que le Seigneur
» promet à ceux qui le chérissent (1). »

Ainsi, les miracles que Dieu a permis à Amand d'opérer pendant sa vie se perpétuent après sa mort. La vision de Sainte Aldégonde n'est pas la seule marque de la sanctification du bienheureux pontife. Sur sa tombe à peine fermée se manifestent d'éclatants prodiges : les populations accourent avec un religieux respect, implorant du ciel le pardon de leurs offenses, ou la guérison de leurs maux, et elles remplissent chaque jour ce monastère d'Elnon, si cher au cœur de son immortel fondateur.

Nous verrons, dans la suite, à quel degré de prospérité et de splendeur parvint cette célèbre Abbaye, et combien les mérites et les vertus de son patron y furent honorés par les peuples que sa piété avait édifiés, que sa voix avait consolés, que son génie organisateur avait préparés aux bienfaits de la civilisation.



(1) « O carissima soror ! inquit. Amabilis devota sponsa regis æterni Domini Nostri Jesu Christi, gratias age sine intermissione divine dignationi quæ tibi dulcissimi pastoris jam factum ad cælestia transitum et tuum in proximis futurum præmonstravit, undè quia cælestis primæ dulcedines saporemque, domino revelante, prægustati, necessarium est ut anni instancia in ejus obsequio perseveres, donec ea quæ se diligentibus repromisit meriaris adipisci. »

(Manuscrit du XIVe siècle de la Bibliothèque particulière de l'auteur).

IV.

FONDATION DU MONASTÈRE

ET DE

LA VILLE DE SAINT-AMAND.

FONDATION DU MONASTÈRE

ET DE

LA VILLE DE SAINT-AMAND.

C'est à peu d'années d'intervalle, sur les mêmes rives de la Scarpe, et à peine à une lieue l'un de l'autre que s'élevèrent, dans la seconde moitié du VII[e] siècle, les monastères d'Elnon et d'Hasnon. Le premier avait marqué parmi les œuvres de prédilection du bienheureux Amand, qui en avait assis les fondements sur la rive gauche du fleuve, dans une langue de terre formée par le confluent de l'Elnon.

C'était un lieu jusqu'alors inaccessible, perdu dans les fréquentes inondations des cours d'eau, un marais infertile (1), caché dans des forêts épaisses.

(1) Quamquam me per triennum Oceani per ora vehat et scabro linatris adacta, hos quoque scatens molles sectando vias madefacit sœpe, et lenta palus Elnonis plantas, ob venerabilis Amandi pontificis suffragium qui his constitutus in locis veteres Sicambrorum errores Evangelico mucrone coercet.

(Jonas in prologo Vit. S. Columbani).

C'est là que Saint Amand devait passer les jours les plus heureux de sa vie, et qu'il devait rendre au Créateur cette âme qu'il avait consacrée au service de Dieu. C'est là qu'il devait semer les premiers germes des moissons futures, et travailler au bien-être moral et matériel des peuples que le ciel mettait sous sa tutelle.

Car Saint Amand n'était pas seulement un Évêque inspiré, un convertisseur infatigable, un confesseur intrépide de Jésus-Christ; c'était encore, comme tous les religieux et comme tous les saints prélats de ces temps héroïques (1), un défricheur courageux, un ouvrier qui mettait la main à l'œuvre, quittant, lorsqu'il le fallait, le bâton pastoral, pour enfoncer la hache dans la forêt ou la bêche dans les terres incultes (2).

Partout où sa main bénie fonde, nous voyons arriver, avec le travail qui fertilise, la fécondité qui répand l'abondance. Les marais se dessèchent, les fleuves rentrent dans leur lit, les bois séculaires tombent sous la cognée et laissent à nu une terre vierge. A ces groupes de néophytes qui l'entourent et qui l'aident dans sa mission, viennent peu à peu se joindre des familles attirées par la célébrité du saint et dont le nombre s'accroît chaque jour parce qu'elles trouvent, à l'ombre du monastère, la vie calme et paisible, la santé du corps et les consolations de l'âme.

Ces agglomérations successives formèrent un hameau, un village, un bourg, une ville, et c'est ainsi que Saint-Amand se trouva fondé (3). On peut donc assurer que la ville et le monastère sont contemporains, et que l'un comme l'autre doivent naissance à la piété de Saint Amand et aux bienfaits du Roi Dagobert Ier.

(1) Il faut advoüer que ces troupes pénitentes furent très-utiles à la France, mesme pour le temporel.

(Mezeray. Hist. de France, t. I, p. 176).

(2) Saint-Amand dit lui-même, dans son testament, qu'il a élevé de ses propres mains son monastère d'Elnon.........et quia nos Deus, in istum locellum, qui vocatur Elnonis, perducere dignatus est, quem super largitate regia, **PROPRIO LABORI VISI SUMUS CONSTRUXISSE.**

(3) E monasteriis ortæ Urbes — Monasterii Urbes pepererunt. »
Malbrancq de Morinis, t. Ier.

La renommée de la colonie naissante s'était déjà répandue au loin. Dagobert qui vénérait Amand et qui, en maintes circonstances, l'avait appelé *son père,* résolut de récompenser, par un acte éclatant de sa munificence, le zèle du saint Évêque et les travaux qu'il avait entrepris sur les bords de l'Elnon.

Amand avait demandé au Roi *une terre où il put jeter les fondements d'un monastère, y rassembler une troupe de moines pieux qui, devoués au service de Jésus-Christ, chanteraient jour et nuit des hymnes à sa louange* (1). Comment le Roi aurait-il pu résister à cette prière de l'Évêque qui avait baptisé son fils, et dont le renom remplissait tous les échos des vieilles Gaules.

Aussi, à cette prière d'Amand, Dagobert, *croyant se rendre Dieu favorable,* ainsi qu'il le dit lui-même, signe de sa main royale la Charte de Fondation de l'Abbaye d'Elnon.

C'est dans ce document, le plus ancien titre du monastère, qu'il faut étudier ses commencements et rechercher les éléments de son histoire que tant d'obscurité enveloppe. On y retrouve ce mélange bizarre d'humilité chrétienne, et de rudesse barbare qu'on signale dans la plupart des documents de cette époque ; l'intérêt de race se dissimulant mal sur le masque de libéralité, le manteau royal couvrant à peine la rude écorce du Sicambre.

Nous le rapporterons tout entier, comme l'un des diplômes les plus précieux et les plus instructifs de nos archives locales.

« Au (2) nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, Dagobert, Roi,
» par la grâce divine :

(1) L'abbé Destombes. Hist. de Saint-Amand, p. 284.

(2) Voici le texte de cette Charte relevé sur un manuscrit des archives communales de la ville de Saint-Amand, sur lequel nous lisons cette mention :

« Il est ainsy trouvé conforme en ce qu'est cy extrait d'un très-ancien registre en lettres gothiques, composé de parchemins, dit le LIVRE DES CHARTRES de l'Abbaye de Saint-Amand, art. I[er], par le notaire royal de la résidence de Saint-Amand, soussigné. Ce 13 février 1767. Signé : N.-F. Houzé.

» In nomine Domini Nostri Jesu Christi, Dagobert, divinâ ordinante clementis Rex.

» Deum nobis fore propitium credimus si ad reformandum et confirmandum Religionis cultum præcipuam curam impendimus et Religioni deservientibus munificentiæ et liberalitatis nostræ manum aperrimus.

» Nous croyons que Dieu nous sera favorable si nous appliquons
» nos soins particuliers à réformer et raffermir le culte religieux et
» si nous ouvrons, à ceux qui servent la religion, la main de notre
» magnificence et de notre libéralité.

» C'est pourquoi nous voulons faire savoir à tous, présents et à
» venir, que, Amand, Évêque, vénérable par sa vie, lequel, par
» la grâce de Dieu, a baptisé notre fils Sigebert, ayant déjà cons-
» truit plusieurs églises et monastères pour étendre le culte divin,
» et les ayant bien disposés, s'est adressé à notre pouvoir, et
» comme un infatigable ouvrier de la vigne du Seigneur, confiant
» dans notre largesse, a sollicité humblement de notre générosité,
» un lieu situé entre les deux fleuves de la Scarpe et de l'Elnon.

» Bien que ce lieu fut, à cause de la grande épaisseur de la fo-
» rêt, difficile à défricher, cependant il l'a trouvé convenable pour
» son œuvre, et plus encore après lui, pour l'établissement et
» la sécurité des serviteurs de Dieu, qu'il avait déjà le projet d'y
» placer sous la protection divine.

» Considérant donc la digne demande du révérend pontife, tant
» en vue de la stabilité et de la paix de tout notre royaume, que

» Proindè tam præsentum quam futurorum sollertiam scire volumus, quod venerabilis vitæ Amandus episcopus, qui per gratiam Dei filium nostrum Sigebertum baptizavit, jam quibusdam ecclesiis seu monasteriis, ad augmentum divini cultûs constructis ac bene dispositis, excellentiam nostram adierit, et ut non deficiens dominicæ vineæ cultor, confidens autem de nostræ largitatis beneficio, locum situm inter duos fluvios Scarpe et Elnonem, à nostra liberalitate sibi concedi humiliter petierit.

» Quis locus licet esset, propter multam sylvæ densitatem, ad extirpandum difficilis, tamen labori suo, immo post laborem suum, quieti et usibus Deo militantium, quos ibi se am premeditabatur per Dei gratiam ordinaturum, videbatur oportunus.

» Nos igitur considerantes dignam reverendi Pontificis petitionem tum propter totius regni nostri, ac proles nostræ stabilitatem ac pacem tum propter animarum nostrarum salutem, locum quem petierat, cum utraque aqua et silva circumquaque suerescente, prona animi devotione concessimus et concessionem nostra rata legum sanctione stabilivimus.

» Præcipimus igitur et ex auctoritate regia subemus, ut nulla secularis, vel ecclesiastica persona de loco supra scripto, cum aqua et silva præfato pontifici, seu successoribus ejus ullam inquietudinem, aut refragationem, vel præjudicium, sive violentiam facere temptet; sed potius hoc regalis munificentiæ beneficium, tam ipse Pontifex, et quos ibi ordinaverit quam qui ei successerint, sine ulla diminoratione absque ulla calumnia et contradictione, ecure ac perpetualiter habeant et possideant.

» pour le salut de notre âme, nous lui avons concédé, selon le vœu
» de notre cœur, le lieu qu'il demandait, avec les eaux et les forêts
» qui croissent à l'entour, et nous avons décrété cette concession
» avec la sanction qui ratifie les lois.

» Nous ordonnons en conséquence, et nous commandons en
» vertu de notre royale autorité, qu'aucune personne séculière ou
» ecclésiastique ne tente de causer aucune inquiétude, ou opposi-
» tion, ou préjudice, ou violence à ce Pontife, ou à ses succes-
» seurs, à cause du lieu décrit ci-dessus, que nous lui avons ac-
» cordé avec ses eaux et forêts, par cet acte de notre libéralité ;
» mais plutôt que ce même Pontife, et ceux qu'il aurait établis en
» cet endroit, aussi bien que ceux qui lui succéderaient, aient, et
» possèdent ce don de notre royale munificence, en sécurité, et
» perpétuellement, sans aucune diminution, et sans discussion ni
» contradiction.

» Que si l'amour divin voulait que ce lieu prospérât et grandit
» par les travaux de cet homme si digne d'être aimé et de ses suc-
» cesseurs, et par les pieuses largesses des hommes bienfaisants,
» nous faisons remise entière, tant au Père précité qu'à ses suc-
» cesseurs, de tout ce que le droit du fisc pourrait exiger à l'ave-
» nir, soit pour les procès, soit pour les amendes, soit sur les prés,
» soit sur les partages ou achats de terre, soit de toute autre ma-
» nière.

» Quod si divina pietas locum ipsum, per industriam hujus amabilis viri, ac successorum ejus et per devotam largitionem bonorum hominum, meliorari, et amplificari voluerit: quidquid ex inde, sive in causis, sive in fredis, sive in pratris, sive in terrarum divisionibus, et redibitionibus, sive aliquo modo, jus fisci exigere poterat in integrum tam præfato Patri, quam successoribus ejus concedimus.

» Ipsum vero locum et res adeum pe tinentes quidquid etiam largitas principum, vel devotio quorum libet fidelium deinceps addiderit sub tuitionis et immunitatis nostræ defensione consistere volumus

» Et ut hæc regalis autoritas firma atque inconvulsa perpetuo perseveret, præsens præceptum manu propria subterfirmavimus et annuli nostri impressione signavimus; successores etiam nostros ut in hoc ipsum morem nostrum imitentur commonemus.

» Datum kal. Maii indictione septima, anno undecimo Regni Domini Dagoberti.

» Actum Parisis civitate feliciter. Amen.

» Gerardus notarius ad vicem Dadonis, cancellarii recognovit. »

» Nous voulons en effet que ce lieu, et toutes les choses qui en » dépendent, quoi que les largesses des princes, ou la piété des » fidèles y ajoute par la suite, reste sous notre protection et la » sauvegarde de notre immunité.

» Et pour que notre volonté royale demeure ferme et immuable » à jamais, nous avons signé ci-dessous de notre propre main le » présent édit, et nous l'avons scellé de notre anneau; nous exhor- » tons nos successeurs d'imiter en cela notre exemple.

» Donné aux Calendes de mai, indiction sept, l'an onze du règne » de Dagobert. Fait heureusement, en la ville de Paris. Ainsi soit-il.

» Gérard, secrétaire, en remplacement de Dadon (1), chance- » lier, a recueilli cet acte. »

Un grand débat s'est élevé sur l'authenticité de cette charte, et surtout à propos de cette date. On ne doit pas s'étonner qu'une certaine obscurité règne sur les premiers jours de notre histoire. Nous avons constaté la même incertitude, la même divergence d'opinion, lorsque nous avons voulu fixer la naissance et la mort du fondateur du monastère, ainsi que l'année où il écrivit son testament. Ne serait-il pas plus surprenant encore de retrouver le titre original et primordial de cette fondation, après douze siècles remplis de vicissitudes et de calamités de toute espèce, après les invasions des Normans, les trois ou quatre incendies qui ont presque entièrement consumé l'Abbaye ; après les guerres de la maison de Bourgogne, qui ensanglantèrent le XV[e] siècle ; après les dissensions religieuses du XVI[e], la fatale journée des iconoclastes, et les dévastations de notre dernière Révolution ?

Des auteurs qui se sont mêlés à ce débat, les uns (2) penchent

(1) Dadon est le même que Adoneus, chancelier de Dagobert ; deux ans après la mort de ce roi, c'est-à-dire la troisième année du règne de Klovigh II, en 646, il fut créé archevêque de Rouen, comme il le raconte lui-même dans la Vie de Saint Eloi, liv. II, chap. 8. Il mourut en 676, suivant le Martyrologe romain.

Miræus. Diplom. Belg, t. I, p. 124.

(2) Miræus. Dipl. Belg. t. 1, p. 124.

Aimonius, Lib. 3, cap. 33.

Grégoire de Tours, Continuateur, cap. 79.

L'abbé Destombes. Histoire de Saint-Amand, p. 283.

Mezeray. Histoire de France, t. I, p. 139.

pour l'année 639, en fixant le commencement du règne de Dagobert à 628. D'autres (1) adoptent pour point de départ 622 ou 623 et font ainsi remonter la date de cette charte à 633 ou 634, ce qui nous paraît mieux se rapporter à l'indiction septième qui se trouve exprimée dans ce titre. D'autres enfin (2) pensent que le règne de Dagobert doit se compter de la mort de son père Kloter, et non de son avènement au trône d'Austrasie, époque du règne de Klovigh II.

Voilà pour sa date ; quant à son authenticité elle a été mise en doute à plusieurs reprises, lorsque les abbés d'Elnon s'avisaient de produire ce titre pour la défense de leurs droits et de leurs priviléges. Il en fut ainsi, notamment en 1643, lors du procès mémorable soutenu par l'abbé Nicolas Dubois, contre l'évêque de Tournai. Le P. Lecointe le premier a émis ce doute. Il poussa la hardiesse de son argumentation jusqu'à refuser à Dagobert, l'honneur de la fondation du monastère d'Elnon et à l'attribuer à Klovigh II, son fils, se rapprochant ainsi de la chronologie soutenue par Adrien Valois et les Pères Petau et Chifflet ; mais les raisons qu'il allègue ne sont pas fondées. Mabillon de son côté a pensé (3) que ce titre avait été vicié, mais il s'est hâté de déclarer qu'à ses yeux une pièce viciée n'est pas une pièce fausse; il en admet donc l'authenticité, mais il lui suppose des interpollations, des additions qui l'entachent (4).

« C'est, dit ce savant paléographe, porter un coup funeste à la bonne littérature ; c'est troubler et violer les règles du droit public et privé, que de contester l'importance des anciens titres et de vouloir infirmer la confiance qui leur est due. Les chartes constatent le droit de chacun. Sans elles, nulle confiance dans les relations civiles. Si vous ôtez à l'histoire cet appui, il n'y a plus que doute et

(1) P. Lecointe. Mabillon.

(2) Adrien de Valois. — P. Petau. — P. Chifflet.

(3) Ann. Bened. t. 1, lib. 12, ad ann. 639.

(4) « Falsa enim nullo pacto excusari possunt, sed interpolatio ut plurimum venialia est. »

Mabillon in supp. de re diplom. cap. 4, n° 2.

hésitation dans la connaissance des choses passées. Dépouillés de cette autorité, les grands monuments historiques dont s'énorgueillissent la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, n'offriront plus que des séries incohérentes de noms et de faits, squelettes nus et décharnés. A l'aide des chartes, les familles reconstituent leur filiation, leurs origines. Les institutions civiles et religieuses reforment leurs annales ; les fortunes publiques et particulières se fondent sur des garanties incontestables (1). »

Cédant sans doute à ces considérations, la majeure partie des historiens ont admis l'authenticité de ce diplôme et en ont cherché la preuve dans d'autres documents postérieurs et principalemeut dans la charte que Foulques, Évêque de Rheims, obtint de Charles-le-Chauve en faveur de Gozelin, abbé de Saint-Amand. On trouve, en effet, dans cette charte, la confirmation des priviléges accordés par Dagobert au monastère d'Elnon. Mabillon lui-même en fait l'aveu et reconnaît toute l'autorité de cette preuve (2).

Nous ne nous arrêterons pas davantage devant les négations embarrassées du P. Lecointe. Nous revendiquons cette part d'héritage de notre histoire, et pour dernier mot, nous citerons un document plus récent, un chant composé en 1572, qui atteste les faits que cette charte constate. A défaut d'autres preuves, nous aurions donc encore cette légende naïve, que la tradition a conservée dans le monastère. Écoutons ce chant du XVI[e] siècle, qui nous frappe comme un écho lointain du VII[e] (3) :

« C'était à l'époque où Dagobert tenait en main le sceptre des
» Franks : alors vivait Amand, homme de piété, chéri des hommes
» et du Dieu du ciel ; il brillait dans le monde par la sainteté de
» ses mœurs, comme l'étoile brille la nuit dans le firmament.
» Alors, les peuples de la Flandre, embrassèrent le joug suave de

(1) Mabillon. De re diplom. supp. 1704.
Leglay. Bulletin de la Comm. hist. du département du Nord, t. 4, p. 155.

(2) « Verum Dagoberti diploma pro ecclesia Elnonensi auctoritatem accipit a litteris Karoli III. »

(3) Archives départementales du Nord. Manuscrit de l'Abbaye de Saint-Amand.
L'abbé Destombes. Histoire de Saint-Amand, p 283.

» Jésus-Christ, et ils abandonnèrent les superstitions et les dieux
» de leurs ancêtres, et les idoles absurdes fabriquées par la main
» des hommes. »

Tous les documents de l'époque, la comparaison des dates et des événements, les chants sacrés et les invariables traditions de l'Abbaye ont levé tous les doutes (1). Le diplôme de Dagobert est considéré désormais comme d'une authenticité inattaquable.

Quelques années après Dagobert, le Pape Martin Ier accordait au monastère naissant des priviléges, des libertés et des immunités (2). Comme la charte du Roi, la bulle du Saint-Père a été l'objet de discussions et de critiques. On a attaqué aussi son authenticité; on a contesté à l'Abbaye d'Elnon les droits qui lui sont concédés par ce titre; on a eu l'audacieuse pensée d'accuser les moines d'avoir commis ce faux sacrilége. Et cependant tout ne concourt-il pas à prouver que Martin a dû suivre d'un œil sympathique les efforts de son fils bien-aimé *pour étendre encore davantage la foi en Jésus Christ et en sa sainte religion* (3). Est-ce qu'il n'a pas donné, en maintes circonstances, des preuves irréfragables de sa sollicitude pour l'avenir de la communauté? Est-ce que le préambule de cette bulle qui assure la fondation du monastère et le défend à l'avance contre les violences qu'il prévoit, n'est pas lui-même une protestation anticipée contre l'audace de ces attaques? Est-ce que ce document tout entier n'est pas empreint de l'esprit du temps et du pontife dont il émane? Et serait-il besoin aujourd'hui de discuter encore ces arguties et ces subtilités que l'ambition jalouse d'un Evêque devait

(1) On lit dans l'Office propre du 6 février, fête de Saint Amand :

« Lectio viij — Extructis denique in Galliâ pluribus monasteriis apostolica virtute et spriritu plenus ac laboribus exhaustus, in Belgium redux, tertio lapide à Tornaco, ad Elnonem fluvium, in monasterio, **QUOD IPSE DAGOBERTO FRANCORUM REGE DONANTE CONSTRUXERAT**, olimque Elnonense nunc Amandinum dicitur abiit ad Dominum......

(2) Milon rapporte que cette bulle, envoyée de Rome avec une lettre du Pape à Saint Amand, était écrite sur du papier d'Egypte ou papyrus. Mabillon de re dipl. Lib. 1, cap. 1, n° 20.

(3) Arch. du département du Nord.
L'abbé Destombes. Hist. de Saint-Amand, n° 284.

faire éclore en plein XVIIe siècle (1)? Pourquoi le père, qui a béni trois fois son enfant, ne bénirait-il pas son œuvre? Qu'y a-t-il d'étrange, que le Pape complète, pour la religion dont il est le pontife souverain, ce que le roi des Franks a ébauché? Et pourquoi nier un fait aussi vraisemblable, lorsque, sur la foi de légendes populaires, assez équivoques, on est disposé à admettre des relations beaucoup plus douteuses entre Amand et Lydéric, le premier forestier de Flandres (2)?

Ne touchons à ces reliques qu'avec respect; soyons circonspect dans ces dangereux examens. Suivons la prudence de Mabillon : *Magna prudentia eruditione ac moderatione summa opus esse, ut vetera instrumenta legitime examinentur, nec cuivis illotis manibus id tentandum!* Surtout ne prenons pas plaisir à élever ainsi des doutes condamnables sur les origines de notre histoire et sur nos archives les plus précieuses. Lisons plutôt, avec foi et recueillement ces monuments sacrés, et cherchons-y les secrets du berceau de nos aïeux. N'est-ce pas bien là d'ailleurs le langage qu'a dû tenir le vicaire de Jésus-Christ?

» Martin (3), Evêque, le dernier des serviteurs de Dieu, à tous » ceux qui aiment le Seigneur, salut:

» Nous devons nous réjouir des progrès et de l'augmentation » quotidiens de notre Sainte Mère l'Église Catholique et Apostolique,

(1) Circa annum 1655, gravis motu fuit lis inter Franciscum Gandavillanum episcopum Tornacensum et Nicolaum Dubois, Abbatem Elnonensem, pro exemptione episcopali Abbas pro se allegavit hoc diploma Martini pontificis quod multis utrimque scriptis ex animo tum est, et agitatum de falsitate suspectatum fuit. »

Miræus dipl. Belg. t. I, p. 335.

(2) L'abbé Destombes. Hist. de Saint-Amand, p. 289.

(3) Martinus episcopus, ultimus servorum Dei, omnibus diligentibus Deum, salutem.

De quotidiano sanctæ matris catholica et apostolica ecclesia profectu ac multiplicatione gaudere debemus, atque in vinea Domini pro mercede laboris operantibus auxilium ferre debemus.

Unde totum fore volumus sanctæ universalis ecclesiæ filiis, tum præsentibus, quam et futuris, qualiter sanctæ dilectionis nostræ filius Amandus, cum consensu et petitione carissimi filii nostri....., memoriæ Dagoberti Francorum regis, sive filii ejus Sigeberti, privilegium auctoritatis nostræ expetierit de quodam cænobio cui Helnonis indidit nomen quodque

» et prêter aide, en récompense de leurs travaux, à ceux qui cul-
» tivent la vigne du Seigneur.

» C'est pourquoi nous voulons que sachent les fils de la Sainte » Église universelle, tant présents qu'à venir, que notre fils bien-aimé » Amand, avec l'assentiment et sur la demande de notre fils chéri..... » en souvenir de Dagobert, roi de France et de Sigebert son fils, à » demandé un privilége de notre autorité, en faveur d'un monas- » tère, à qui il a donné le nom d'Elnon et qui a été consacré par » lui-même, en l'honneur du bienheureux prince des apôtres Pierre, » et de Paul, le docteur des nations, entre le cours des deux fleuves » de Scarpe et d'Elnon.

» Nous accordons donc le privilége de notre sainte autorité, pour » ce lieu célèbre, dans nos temps et pour l'avenir.

» Nous proclamons et établissons l'immunité de ce lieu, villages » et dépendances de ses églises, de ses dîmes d'église dues soit par » la famille, soit spécialement par qui que ce soit, aux serviteurs de » Dieu habitant ce lieu.

» En conséquence, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ et » de l'autorité de Saint Pierre, Prince des apôtres, en place de qui, » par la grâce de Dieu nous gouvernons l'église de Rome, nous » interdisons et défendons que nul Évêque ne s'empare de leurs

gentium consecratum est, id honore beatissimi Apostolorum Principis Petri, doctoris que ab ipso Pauli, intra decursum duorum fluminum Scarpe et Helnonis.

Privilegium quidem sanctæ auctoritatis nostræ, nostris futurisque temporibus memorato indulgemus.

Ord namus itaque atque firmamus de stabilitate ipsius loci, de villis et facultatibus de ecclesiis et ecclesiarum decimis, sive familia et de quibuscumque stipendiis specialiter inibi deo serventium.

Interdicimus autem, in nomine Domini Nostri Jesu Christi et ex autoritate Beati Petri Apostolorum Principis prohibemus cujus vice hinc ecclesiæ romanæ, auctore Deo, præsidemus, ut nullus Episcoporum ultra præsumat de reditibus rebus vel chartis eorum, vel villis quocumque modo, qualibet exquisitione minuere, nec dolos vel omissiones aliquas facere, nec illorum ingredi monasterium neque placita nec aliud quid facere.

Sed si qua causa forte inter terram venientem ad partem..... ecclesiæ et monasterii evenerit et pacifice non potuit ordinari, apud electos Abbates et allios patres timentes Deum, sine voluntaria dilatione mediis sacrosanctis evangeliis finiatur.

Defuncto vero Abbate, non extraneus, nisi de eadem Congregatione, quem sibi concors Congregatio elegerit et qui electus fuerit, sine dolo et venalitate aliqua ordinetur.

» redevances, de leurs biens, ou titres, ou n'empiète de quelque
» manière que ce soit leurs immeubles, ou ne leur fasse quelque
» dol ou larcin, ou n'envahisse leur monastère, ou ne lui intente de
» procès ou quelque autre chose semblable.

» Mais si par hasard un débat s'élève dans un lieu dépendant de
» l'église et du monastère, et qu'on ne puisse le régler pacifiquement,
» les abbés élus et les autres pères craignant Dieu le termineront,
» sans nouveau délai, au moyen des Saints Évangiles.

» L'Abbé mort, qu'aucun étranger, à moins qu'il ne soit de la
» même Congrégation, ne puisse être élu par cette même Congré-
» gation et que cette élection ne soit entachée ni de dol, ni de vé-
» nalité.

» Et pareillement il devra être observé que, malgré l'Abbé, les
» moines ne pourront pas être enlevés pour gouverner d'autres mo-
» nastères ou exercer les ordres sacrés ou l'office de clerc.

» Si cependant ils se trouvent assez nombreux pour suffire à cé-
» lébrer les louanges de Dieu et subvenir aux besoins du couvent,
» l'Abbé pourra disposer de ceux qu'il jugera les plus dignes parmi
» ceux qui sont en trop.

» Quiconque de ce monastère sera parvenu aux ordres éclésias-
» tiques, n'aura plus ultérieurement la faculté ni le droit d'y ha-
» biter.

» Nous défendons entièrement les messes publiques de l'Évêque

Pariter autem custodiendum est, ut invito Abbate ad ordinanda alia monasteria, aut ad ordines sacros vel clericatus officiem tolli exinde monachi non debeant.

Sed si abundantes fuerint, qui ad celebrandas Dei laudes vel utilitates loci cumplendas sufficiant de his qui superfuerint, offerat Abbas coram quos dignos potuerit.

Quisquis autem ex monasterio ad ecclesiasticem ordinem pervenerit, ulterius illi non potestatem nec licentiam habeat habitandi.

Missas quoque publicas ab episcopo in eodem cænobio fieri omnio prohibimus, ne in servorum Dei recessibus et eorum receptaculis præbeatur occasio conventiculi; nec audeat cathedram illi collocare, vel quamlibet potestatem imperandi, nec aliquam ordinationem quamvis levissimam faciendi habeat, nisi ab Abbate ejusdem loci fuerit rogatus : Quatenus monachi semper maneant in Abbatis sui potestate.

Hanc ergo scriptorum nostrorum paginam, omni futuro tempore, ab omnibus episcopis firmam statuimus illabatamque servari, ut et suæ Ecclesiæ, juvente Domino, suo tantum sint jure contentæ, et Abbas tam dicti monasterii atque monachi ecclesiasticis conditionibus,

» dans ce monastère, de peur que dans ces refuges des serviteurs
» de Dieu et dans leur retraite, ne s'offre aucune occasion de con-
» venticule; que celui-ci n'ait pas l'audace d'y établir son siège épis-
» copal, et qu'il n'y ait ni le pouvoir de commander, ni celui de
» faire une ordination quelle qu'elle soit, à moins qu'il n'en ait été
» sollicité par l'Abbé de ce lieu: de sorte que les moines restent
» toujours sous la puissance de leur Abbé.

» Nous voulons que cet édit demeure ferme et stable, à tout
» jamais, pour tous les Évêques, de sorte que l'Abbé de ce monas-
» tère et ses moines soient, sous la garde de Dieu, protégés par leur
» droit et celui de leur église, ne soient soumis en aucune manière
» ni aux règles éclésiastiques, ni aux corvées et autres services
» séculiers et n'y puissent être contraints par aucun laïc; mais au
» contraire qu'ils perfectionnent l'œuvre divine, à l'abri de toute
» vexation et de tout embarras.

» Quiconque par un respect sincère des règles apostoliques, ob-
» servera nos préceptes, recevra la bénédiction et la miséricorde
» du Seigneur.

» Mais celui qui tenterait d'annuler ou de violer ce que le siége
» apostolique a établi, qu'au nom de Saint Pierre, prince des
» apôtres et de notre propre autorité, il soit anathème et chassé
» comme sacrilége du sein de sa mère l'Église, et privé de la par-
» ticipation du corps et du sang du Christ, qu'il reçoive la sentence
» de damnation avec le démon et les anges déchus.

seu augariis vel quibulisbet obsequiis sæcularibus nullo modo subjaceant, nullis laïcis viris desserviant; sed remotis vexationibus ac cunctis gravaminibus, divinum opus cum summa animi devotione perficiant.

Quicumque ergo in Apostolicis constitutionibus sincera dilectione observator extiterit, benedictionem et misericordiam a domino percipiat.

At qui ea quæ Apostolica sedes stabilivit pro nihilo ducere atque violare tentaverit, beati patri Apostolorum principis, nostri que Apostolus auctoritate anathematis vinculis irretitus ut sacrilegus in sinu Matris ecclesiæ et participatione corporis et sanguinis Christi separatus, cum diabolo et angelis ejus sententiam damnationis accipiat.

Scriptum per manum Stephani notarii et regionarii et sacri scrinii Sanctæ Romanæ ecclesiæ, in mense januario, indictione secunda.

Datum decimo quarto februarii, per manum Amandi episcopi, bibliothecarii sanctæ sedis Apostolica.

» Écrit de la main d'Etienne sécrétaire et économe, confident
» du cabinet secret de la Sainte Église romaine, au mois de janvier.
» Indiction 2.

» Donné le quartorze février, par la main d'Amand, Évêque, bi-
» bliothécaire de Saint-Siège Apostolique. »

Ainsi s'élevait le monastère d'Elnon, grâce aux largesses du Roi et aux bénédictions du Saint-Père. A ces titres glorieux vient se joindre, dix ans plus tard, une nouvelle donation du Roi Childéric II et de sa femme, la Reine Blidechilde. Les termes de cette charte prouvent la vénération et la reconnaissance dont la femme du Roi, qui avait visité la Congrégation naissante (1), était pénétrée pour Amand.

Nous devons mettre ce nouveau diplôme au rang des titres les plus précieux de l'Abbaye et en conserver le texte, avec autant de soin que les chartes de Dagobert et de Martin :

« Childéric (2), roi des Franks, et Blidechilde, reine, à l'illustre seigneur, Comte Bertuin et Bertelaud, son lieutenant.

» Qu'ils soient secourus par les dons de notre largesse, ceux qui ont entouré de soins affectueux, et nos parents et notre âge d'adolescence.

» En conséquence que votre grandeur et votre intérêt reconnaissent pourquoi nous avons, pour le nom de Dieu et l'amour céleste, concédé et voulons concéder, de notre mouvement pieux, à notre Père apostolique Amand, Évêque, notre possession de Barisis, située au pays de Laon, qui jusqu'à ce jour faisait partie de notre domaine, avec tous les lieux qui en dépendent et tout ce qui lui appartient en entier. »

Voilà sous quels auspices Amand fonde sa colonie d'Elnon. Cette

(1) Arthur Dinaux, Hist. des Monuments. Arch. du Nord, t. 3, p. 65.

(2) Childerius, Rex Francorum et Blidechildis, Regina, viro illustro Bertuino comiti et Bertelando vicario.

» Merito largitatis nostræ munere sublevantur qui pro parentibus nostris vel etiam pro adolescentiœ nostræ ætate famulantur.

» Proindè cognoscat magnitudo vel utilitas vestra quia nos, propter nomen Domini vel amorem cœlestem, Apostolico Patri nostro Amando Episcopo, villam nostram nuncupatam Barisiacum, sitam in pago Laudunensi, quam usque nunc fiscus noster tenuit, promptissima devotione, cum universis villulis ad se aspicientibus et cum onni integritate ad se pertineate concedimus et concessam esse volumus.

Gaule Belgique dont nous avons vu les mœurs féroces et dont « le sol était aussi sauvage que les habitants (1), » se transforme à la voix du prélat. Une sorte d'ordre s'y établit: l'agriculture naît, la salubrité du pays se ressent des travaux du monastère. Bientôt on ne reconnaît plus « cette nation cruelle et cette terre inféconde qui épouvantaient et faisaient reculer les prêtres qui y prêchaient la foi (2). »

Chaque moine est à la fois un soldat, un laboureur, un prêtre. Il veille à la sécurité du pays; il appelle par ses prières les bénédictions du ciel sur ce peuple qu'il civilise, sur ce sol rendu fertile par ses labeurs. « Ces bons religieux qui ne s'estoient point donnez à Dieu pour mener une vie fainéante, travailloient de leurs mains à essarter, dessécher, labourer, planter et bastir, non tant pour eux qui vivoient dans une grande frugalité, que pour nourrir les pauvres, en sorte que des déserts incultes et affreux, ils en faisoient des lieux très-agréables, le ciel favorisant de ses plus douces influences une terre qui estoit maniée par des mains si pures et si désintéressées (3). »

Doit-on s'étonner, en présence de ce tableau, que deux siècles plus tard on trouve réunis autour de ce monastère « tous les ornements et toutes les magnificences de la nature qui élèvent les âmes vers la splendeur éternelle (4). »

Auprès du monastère grandit la ville qui devait prendre un jour le nom de son fondateur. Ce n'était d'abord qu'un amas de huttes informes, bâties de terre et de roseaux, basses, obscures, mal fermées, abritant à peine la famille, pêle-mêle avec les animaux domestiques. Sous ces toits grossiers, se réfugiaient quelques centaines d'hommes, à peine vêtus, vivant du produit de la chasse, de

(1) Monseigneur de Nelis, évêque d'Anvers. — Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. II, p. 592.

L'Abbé Destombes. Hist. de Saint-Amand, p. 291. — Note.

(2) « Propter ferocitatem gentis illius vel ob terræ infœcunditatem omnes sacerdotes prædicationi loci illius se substraxerunt. »

(Baudemundus. Vita S. Amandi. — Destombes, p. 291.)

(3) Mezeray. Hist. de France, t. Ier, p. 176.

(4) Milo. Vita S. Amandi. Boll. 6 feb.

L'Abbé Destombes. Hist. de Saint-Amand, p. 291.

la pêche, auquel s'ajoutaient les aumônes de l'Abbaye. Sous la protection du monastère, ces malheureux se sentaient au moins plus rassurés contre les vexations et les cruautés, et comme à l'abri de la misère qui jusqu'alors avait été leur unique lot.

Amand avait bâti, à Elnon, deux oratoires; l'un réservé à ses religieux, dédié à Saint Pierre, devait dans la suite devenir l'église de l'Abbaye; l'autre pour l'usage des habitants, sous l'invocation de Saint André, bientôt englobé dans l'Abbaye, transformé ensuite en un chapitre de Chanoines, devait être remplacé par l'église paroissiale de Saint Martin, et disparaître vers l'an 1200 (1).

Sur la fin de sa vie, le saint prélat voulant assurer l'avenir de sa fondation, et former, sous sa surveillance, ses disciples les plus chers à la direction de leurs frères, avait associé successivement à l'exercice de ses fonctions d'Abbé, les moines Ursus et Jonat, « hommes bien vivants et des mieux attrempés (2). »

Ses absences fréquentes, alors qu'il visitait les autres monastères qu'il avait fondés, ses tournées pastorales, ses séjours obligés dans son évêché d'Utrecht, l'avaient forcé à s'adjoindre des coadjuteurs. Il ne pouvait laisser à l'abandon son cher troupeau d'Elnon. Aussi Ursus qui vit mourir Sainte Rictrude, Abbesse de Marchiennes, devint-il, même du vivant de Saint Amand, supérieur du monastère d'Elnon, et Jonat, quoique Abbé de Marchiennes, se vit-il confier par Amand, la direction du couvent que son maître avait fondé (3).

C'est à ce titre que la chronologie admet ces deux saints personnages sur la liste des Abbés d'Elnon, dont à proprement parler, ils n'ont eu que la direction accidentelle et momentanée sous la prélature d'Amand.

Ce n'est guère qu'à André, quatrième dans l'ordre du catalogue,

(1) Délices des Pays-Bas, t. II, p. 250.

(2) Simon Leboucq. Hist. eccl. de la ville et comté de Valenciennes. Ch. CX. p. 287.

(3) « Nec is Abbas propriè Elnonensis nominari potest qui, reverà Marchianensium erat, fuit tamen ad solamen P. Amandi evocatus qui in absentiâ gregi advigilaret. »

(Landelin de la Croix. Relatio historica Abb. monast. Elnonensis. Mns. de la bibl. de Valenciennes, T. 4. 10.

que s'ouvre la série des successeurs d'Amand. André avait pu s'inspirer des leçons et des souvenirs encore récents du fondateur qui lui avait accordé sa confiance et qui avait remis entre ses mains la direction de Barisis, couvent qui devint depuis un prieuré, dont le supérieur était nommé et révocable *ad nutum* par les Abbés de Saint Amand.

Appelé à la mort d'Amand à lui succéder, il devrait être compté comme deuxième Abbé d'Elnon (1), mais la chronique de l'Abbaye a adopté un autre ordre de catalogue dont nous respectons l'autorité.

André s'appliqua à instruire ses disciples et à guider son troupeau dans les voies du Seigneur. Sous ce prélat exemplaire, la réputation du monastère se répandait déjà au loin; Beaudemont, qui vivait alors, l'illustrait de sa science et écrivait la vie du saint fondateur. Childéric II, attiré par tant de renommée, visita l'Abbaye et y laissa des marques nouvelles de sa munificence. — La population de la ville augmentait chaque jour, et chaque jour on reconnaissait que l'église de Saint André, réservée à l'usage du peuple, devenait trop petite. André résolut d'en bâtir une seconde, sur la rive droite de la Scarpe, du côté de Valenciennes. Il acheva son œuvre en peu de temps, grâce au zêle des moines et des habitants, et il consacra en grande pompe cette nouvelle église paroissiale au bienheureux Saint Martin. Neuf ans après la mort d'Amand, André expira dans les bras de ses frères, plein de mérites et de bonnes œuvres, et signalé à tous pour la sainteté de sa vie et de sa mort. L'église bâtie par André a subsisté qu'en 1787 et a été remplacée à cette époque par l'église actuelle.

Jean successeur d'André, est compté comme cinquième Abbé d'Elnon. Il avait été Abbé de Gand, où il avait succédé à Florebert. Disciple chéri de Saint Amand, dont il avait souscrit le testament, il avait été élu par la voix unanime des religieux. Il prit donc le gouvernement de l'Abbaye à l'époque où de nombreux miracles se manifestaient sur le tombeau de Saint Amand. La légende nous rapporte en effet que des guérisons merveilleuses, des prodiges

(1) « Hic primus post S. Amandum deberat nominari verus abbas Elnonensis. » (Landelin de la Croix, ibidem.)

inouïs étonnaient le monde et attiraient en foule les populations. Comme l'oratoire de Saint André, l'église de Saint Pierre devenait trop petite pour recevoir les innombrables pélerins qui visitaient la tombe sacrée ; Jean conçut le projet de la remplacer par un édifice plus vaste, et bientôt on vit s'élever le nouveau temple que l'Abbé dédia à Saint Étienne, martyr. Nous verrons, dans la suite, les dévastations et les incendies dont cette église fut la proie et comme elle fit place, après dix siècles, au somptueux édifice bâti par Nicolas Dubois.

A l'occasion de la consécration de sa nouvelle église, Jean y transféra solennellement les reliques de Saint Amand ; le cercueil ouvert, le corps fut reconnu intact et aussi bien conservé que s'il était mort depuis peu, et cependant il y avait quinze ans qu'il était enséveli.

« Il mourut saintement, dit un chroniqueur (1) ; mais on n'est pas bien fixé sur l'année de cet événement. On ignore également s'il mourut dans le monastère, car la tradition s'est rompue lors de l'invasion des Nortmans et l'on a perdu ainsi le souvenir des actes de ses successeurs dont les noms à peine sont parvenus jusqu'à nous. »

Ce n'est qu'un siècle plus tard que la chaîne historique se trouve renouée. La majeure partie du VIIIe siècle reste dans les ténèbres ; le catalogue de l'Abbaye enregistre seulement les noms de Wenegislas, sixième Abbé d'Elnon, « célèbre par son savoir (2), » seule mention à la quelle il se borne, tandis qu'il reste complétement muet sur Wenebert, septième Abbé ; — Firmin, huitième ; — Gontbert, neuvième ;—Gerrhard, dixième ;—Sarauward, onzième ; — Osting, douzième ; — et Ermenthe, treizième.

Devant ce silence de nos chroniques, l'historien doit-il s'arrêter ?

(1) « Sanctè (ut vixerat) obiit, quo tamen anno, non tam in curia patrum, quam deperdita relatione in eversione nortmannica ad nostram notitiam non pervenit, sicut de actis successoribus aliquot quorum tantum nomina et vix aliud nobis restitit. »
(Landelin de la Croix, ibidem.)

(2) « Vir scientia preclarus. »
(Landelin de la Croix, ibidem.)

Ne peut-on chercher à combler, en partie du moins, cette lacune et tenter d'éclairer l'ombre dans laquelle la vie du monastère est enveloppée? Ce VIIIe siècle, qui voit s'éteindre dans l'inbécillité la race de Klovigh et qui aboutit cependant aux splendeurs de Charlemagne, ce VIIIe siècle présente, pour l'Église et principalement pour les couvents, une physionomie particulière.

Ce qu'on remarquait partout ailleurs devait se passer dans le cloître d'Elnon ; là, aussi sans doute on rencontrait ce relâchement de l'antique austérité, cet oubli des règles établies, ce désordre, cette ignorance des choses de la religion et des saints canons qui faisaient la douleur du pape Zacharie et auxquels le prince Karloman et le vénérable Boniface devaient opposer une barrière.

Ce n'est qu'après la réunion du concile de Binche, en Hainaut, que la discipline commença à rentrer dans les couvents, et que la régle de Saint Benoit y fut substituée à celles de Saint Colomban et de Saint Césaire d'Arles, qui avaient eu jusqu'alors plus de vogue (1).

Les abbés d'Elnon, successeurs de Jean, furent probablement entraînés par le courant du siècle. Les mêmes erreurs, les mêmes ténèbres vinrent sans doute arrêter la prospérité de l'œuvre d'Amand et les progrès de la civilisation qui s'essayait. Aussi ne voyons-nous dans ce silence des chroniques qu'un généreux pardon, une magnanime amnistie pour des actes que l'histoire n'aurait pu enregistrer qu'avec douleur.

Avec Charlemagne, s'ouvre une ère nouvelle : l'église se réforme, les couvents se purifient, l'État s'organise, et nous retrouvons dans les archives de l'Abbaye d'Elnon, la même exactitude et le même intérêt.

Gislebert, quatorzième Abbé, échappe le premier à cette obscurité dont la vie de ses prédécesseurs se trouve protégée. Moine d'Elnon dès l'enfance, il y avait grandi sous les yeux de ses frères qui, chaque jour, le voyait se perfectionner dans les sciences et dans la vertu. Grâce à cette vie exemplaire qui avait commandé le respect et l'admiration du monastère, Gislebert fut élu d'une voix unanime à la mort d'Ermenthe.

(1) Mezeray. Hist. de France, t. Ier, p. 264.

Sous sa prélature, une transaction importante fut conclue avec l'évêque d'Arras. L'évêque avait un droit de juridiction sur l'église de Saint-Martin, que le quatrième Abbé André avait bâtie, et que Gislebert venait de restaurer. De son côté, l'Abbé de Saint-Amand exerçait un droit équivalent sur l'Abbaye de Marchiennes, dépendant du diocèse d'Arras. Ce sont ces droits que les deux prélats échangèrent. Gislebert eut surtout à se féliciter du succès de cette négociation qui mettait « sous sa domination et sous celle des moines de son Abbaye, toute la ville de Saint-Amand, sans aucune exception (1). »

Gislebert entreprit aussi des travaux importants à l'église et aux cloîtres de l'Abbaye, ainsi que l'atteste une épitaphe faite en son honneur (2). Il est vrai qu'on a revoqué en doute ce fait historique. On a opposé le silence de l'inscription qu'on lisait encore sur son tombeau en 1699 (3) ; on a objecté qu'on ne retrouvait aucun indice certain de la destruction des bâtiments élevés par André et Jean. Cependant il n'est pas invraisemblable que l'église et les cloîtres, bâtis depuis plus d'un siècle, comme on pouvait bâtir alors, et qui d'ailleurs avaient eu à supporter le premier choc des Barbares, aient eu besoin d'une restauration assez notable pour que ces travaux fissent honneur à l'Abbé qui les entreprit.

C'est sans doute ce qui occupa les dernières années de la préla-

(1) « Ut tota villa, ex integro, responderet Abbati et monachis S. Amandi. » (Landelin de la Croix, ibidem.)

(2) « Hic Gislebertus præsul requiescit humatus,
Corpus terra tegit, spiritus astra petit.
Vir pietate potens, humilis, modestus, honestus,
Devotus nimium pastor honore Dei.
Pius ecclesiam sancti construxit Amandi,
Cunctaque renovans claustra monasterii. »
(Landelin de la Croix, ibidem.)

(3) « Quis pastoralis fastus ambitis honoris,
Cernite quam cito gloria transiit hujus honoris,
Et quam districtum manet hunc examen honorem :
Quod tamen evasi domino mihi subveniente,
Me Gislebertum quam prætulit Elnonensis
En vermes rodunt, nunc virga nec infula prodest. »

ture de Gislebert. A la mort de Dido, évêque de Noyon et de Tournai, Gislebert fut appelé, par le vœu général, à lui succéder (1).

Il quitta à regret ce monastère qu'il avait tant aimé, et quand, à quelques années de là, il rendit son âme à Dieu, il voulut que son corps reposât dans cette même chapelle de Saint-Pierre qui avait tant de fois retenti de ses chants et de ses prières.

Agelfred le remplaça. Ce quinzième Abbé d'Elnon était de la race de Charlemagne et avait jusque-là vécu à la cour (2). Comme il avait été Abbé de Blandin, près de Gand, poste qui lui avait été confié par le pape Étienne III, en 752, pendant son long séjour dans ce monastère, il avait visité Rome et il en avait rapporté des reliques de Saints qu'il déposa dans son église conventuelle, et auxquelles il joignit le corps de la vierge Pharvilde qu'il ramena de Lorraine. Élu Abbé d'Elnon, de plus hautes destinées l'attendaient, et il mourut sur le siége épiscopal de Leyde, laissant une mémoire chérie (3).

Agelfred eut pour successeur Arno, seizième Abbé d'Elnon. D'une vie exemplaire, ce moine rempli de l'amour de Dieu, enseigna la vertu à ses disciples. Un miracle que nous relaterons plus loin, attira à son Abbaye les nombreuses aumônes des populations, et il sut employer ces ressources à agrandir les cloîtres et à enrichir la bibliothèque. Il fut bientôt appelé à l'archevêché de Rheims, sous Charlemagne (4) ; quoique le catalogue de cette église ne le comprenne pas parmi ses prélats, il n'est pas permis de douter de ce fait attesté par une quantité de documents historiques. Nous adoptons donc cette version, confirmée du reste par les traditions de l'église de Rheims :

(1) Castillion. Sacra Belgii, Chronolog., p. 394.

(2) Hic erat nepos Caroli magni et post Gislebertum fuit translatus ex Abbatia Blandiniensi ad Elnonem. »
(Landelin de la Croix, ibidem.)

« Agilfridus, vir nobilis, qui ante episcopatum in aulâ Caroli magni vixit. »
(Castillion, ibidem, p. 217.)

(3) « Quem cathedra clarum sacra celebremque thiara,
Urbs Leodina colit, suscipit, ornat, amat. »
(Landelin de la Croix, ibidem.)

(4) Landelin de la Croix, ibidem.

ce siége nous paraît avoir été occupé par Arno, à la mort de Tilpin, survenue en 795 ; si son nom ne figure pas dans la liste des archevêques, c'est que Charlemagne, par un abus de la puissance séculière contre lequel l'église proteste ainsi devant l'histoire, s'était emparé de ce diocèse et y avait pourvu de sa propre autorité. La chronologie ecclésiastique a préféré réputer le siége vacant que d'avoir l'air de se soumettre (1).

Arno était encore Abbé d'Elnon quand un prodige se produisit dans ce monastère :

En ce temps, vivait à Elnon, un moine nommé Lothaire, qui y remplissait les fonctions d'Archicustos, ou gardien du trésor. Ce pieux personnage avait sous sa surveillance non-seulement les argenteries, les ornements, les vases sacrés et tous les autres objets de métal précieux, mais encore les reliques des saints renfermées dans l'Abbaye. A la suite de pluies considérables, les fleuves débordèrent, les eaux envahirent tout le territoire et menacèrent de pénétrer jusqu'au sein même de l'Abbaye, dans le crypte où Saint Amand était couché depuis cent cinquante ans.

Lothaire inquiet, songe à sauver ces restes précieux : il descend, d'un pas recueilli, dans le souterrain funéraire ; d'une main tremblante, il lève la pierre du sépulcre, et aussitôt, frappé de terreur, il tombe la face contre terre et prosterné sur les dalles humides.

Saint Amand était là, étendu devant ses yeux, dans ce cercueil qui avait dû le dévorer et qui le rendait tout entier, sans la moindre altération, sans la moindre corruption, sans la moindre souillure et comme s'il venait d'expirer ! Ses vêtements sacerdotaux étaient intacts et dans un parfait état de conservation, et il sembla même à Lothaire, saisi d'une religieuse épouvante, que les cheveux et les ongles du saint cadavre avaient poussé depuis qu'il avait été déposé dans son linceul !

Lothaire, se confiant en Dieu, à qui il adresse une fervente prière, se relève plein de courage et se met pieusement en devoir

(1) Post quem (Tilpinum), quia Carolus rex Remense episcopium in suo dominatu tenuit, vacavit sedes annis septem. »

(Castillion, ibidem, p. 263.)

de couper les ongles et la chevelure ; il a même l'audace d'introduire la main dans la bouche du saint, d'y mettre des tenailles, et d'essayer d'en extraire les dents. Aux efforts qu'il fait, des gouttes de sang s'écoulent, et ce sang précieux est recueilli par lui dans un vase d'ivoire (1).

Le corps intact du saint, ce sang miraculeux, voient bientôt tous les frères d'Elnon prosternés devant eux. Pendant trente-deux jours, le peuple entoure et touche ces restes sacrés, exposés sur le grand autel de l'église de Saint Étienne. On les dépose enfin, au milieu des chants religieux, dans un cénotaphe de marbre blanc, sur lequel on lisait ce verset des psaumes :

« Hæc requies mea in sæculum sæculi ! »

Et les vers suivants qui ne devaient disparaître qu'à la fin du XVIII[e] siècle, dans l'ouragan révolutionnaire :

« Vas ubi dormivit quem mors violare nequivit,
Sanguine rorantem, canos, unguesque novantem,
Clauditur hic laminis quod templi fissile flammis
Est ibi frustratum, quia celsius ante locatum. »

L'Abbaye d'Elnon venait d'accomplir son deuxième siècle. La race de Mérovée était déchue ; Pepin-le-Bref, proclamé roi par les États de Blois, avait glorieusement ouvert la route du trône d'Occident à son fils Charlemagne. Le IX[e] siècle allait commencer au milieu des splendeurs de l'Empire, que les calamités publiques devaient bientôt changer en deuil.

Il semble que les astres eux-mêmes aient voulu prendre soin d'annoncer, par des signes précurseurs, les événements terribles qui se préparaient. La planète Mars disparaît du ciel pendant une année entière, comme si le dieu de la guerre eut abandonné l'Occident aux ennemis qui marchent vers lui (2). Les éclipses se succè-

(1) « Tunc in Francia apud cœnobium Elnonense S. Amandus à terra elevatur ; cujus corpus integrum invenitur, cumque ejus capilli et ungues qui excredisse videbantur, prœciderentur et ejus de ore dentes forcipe extraherentur, sanguis inde profluxit. »
(Chronicon Turronense.)

(2) « Les astronomes de ce temps-là observèrent que la planète Mars ne fut point veüe au ciel, depuis le mois de juillet de l'an 797 jusqu'à pareil mois de l'année 798. »
(Mezeray. Hist. de France, t. I[er], p. 247.)

dent ; la planète Jupiter traverse le disque de la lune ; Mercure vient faire tache sur la face du soleil (1). Enfin une comète monstrueuse se montre dans le signe du Sagittaire et semble comme un glaive menaçant tourné vers l'empire des Franks (2).

Les peuples étaient frappés d'effroi, à la vue de ces phénomènes célestes auxquels ils attachaient de funestes présages.

Charlemagne lui-même est en proie aux plus sombres pressentiments. Lui, qui pendant son règne semi-séculaire a conduit cinquante-trois expéditions contre les invasions des barbares du Nord et du Midi (3), il médite ces avertissements du ciel, et voyant les barques nortmanes s'approcher de nos plages, il s'écrie, l'âme pleine de découragement et les yeux mouillés de larmes :

« O mes leudes ! O mes fidèles ! Savez-vous pourquoi je pleure ? Je ne crains pas pour moi ces pirates, mais je m'afflige que, moi vivant, ils aient osé insulter ce rivage. Je prévois les maux qu'ils feront souffrir à mes descendants et à leurs peuples ! (4) »

---

(1) On vit cette année 807, dans le ciel, deux phénomènes fort extraordinaires, sans compter trois éclipses, deux de lune et la troisième de soleil. C'est que le dernier jour de janvier, la planète Jupiter sembla passer dans le disque de la lune qui estoit en son 17e jour, et que le 14e du mois de mars, celle de Mercure fut veüe dans le disque du soleil, un peu au-dessus du centre, comme une petite tache noire ; ce qui dura huit jours. »

(Mezeray, ibidem, t. Ier, p. 255.)

(2) « Le 17 février (817), pendant une éclipse de lune, il commença à paroistre une comète dans le signe du Sagittaire. »

(Mezeray, ibidem, t. Ier, p. 287).

Au dire du même auteur, des comètes se montrèrent encore en 835, 836 et 838.

(3) Mullié. Fastes de la France.

(4) Moine de Saint-Galles.

V.

SAINT-AMAND AUX IXe ET Xe SIÈCLES.

SAINT-AMAND AUX IXe ET Xe SIÈCLES.

Charlemagne mort, son vaste empire s'en va par lambeaux. La gloire de son règne attendait des héritiers; elle tombe en partage à une série de rois incapables, dont la main tremble également en soutenant le sceptre et en portant l'épée. Il semble que toute la sève de la souche Karlovingienne ait été absorbée par son chef et qu'il n'ait pu léguer à ses successeurs qu'un sang abâtardi. La voix de l'histoire a prononcé l'arrêt de ces princes demi-lettrés et efféminés, pour le front desquels le bandeau impérial était trop large et trop pesant. Elle a flétri cette impuissante progéniture de surnoms ridicules ou ironiques, tirés de leurs infirmités physiques ou morales, et leur rapelant, comme une injure, la dégénérescence de leur race: le *Chauve*, le *Bègue,* le *Gros,* le *Débonnaire,* le *Simple,* le *Fainéant,* chacun d'eux subit ainsi l'affront de son temps, et l'on dirait que le destin se soit plu à justifier le jugement qui les a frappés. Louis Ier est dégradé par ses sujets; Charles II subit le joug des Nortmans; Clarles III leur achète une paix honteuse; tous avilissent le pouvoir suprême et meurent aussi méprisés de leurs sujets que de leurs ennemis.

Cette abaissement de la race Karlovingienne présage sa chute et attire sur l'empire de tristes calamités. Les invasions ne sont bientôt plus de ces flots subits des peuples inondant un pays et entraînant en se retirant tout ce qui se trouve sur leur passage. Les hordes barbares s'organisent, se disciplinent et prennent les allures d'armées régulières; leur marée montante n'a plus de reflux; l'occupation devient permanente; le pillage ne cesse plus tant qu'il existe quelque richesse; l'incendie ne s'éteint que faute d'aliments

Saint-Amand avait longtemps échappé au désastre général. Les côtes de Flandres ravagées, les Nortmans s'étaient jetés sur la Neustrie, avaient envahi l'Aquitaine, bouleversé la Hollande, pillé Nantes et les bords de la Loire, infesté la Seine et Paris. Au fond de leur cloître, les enfants d'Amand cachaient leurs terreurs que redoublait chaque jour le bruit, de plus en plus proche, de la tempête.

Adalric, 17e Abbé, et Rotfride, son successeur, protégés par leur heureuse obscurité, gouvernent le monastère, redoutant l'éclat, et ne laissant après eux qu'un nom respecté.

Adéléode, moine de Saint-Amand, en devint le 19e Abbé, à la mort de Rotfride. Issu de la race impériale, il n'avait dans ses veines que ce sang glacé qui faisait des Karlovingiens des pédants couronnés. Dans son poste d'Abbé, éloigné du trône sur les marches duquel il était né, il brilla du moins par des vertus analogues à son état et se rendit recommandable par sa grande piété et sa rare érudition (1).

Le monastère profita du crédit que son Abbé tirait de sa naissance; il obtint facilement des dons royaux auxquels vinrent

(1) Sous Adaléode, mourut Lothaire, l'archicustos, qui, en 809, avait découvert le corps intact de Saint Amand. On inscrivit sur son tombeau l'épitaphe suivante :

« Respicis oppositum marmor procul. Hujus in urna
Lotharius pausat celeberrimus iste sacrista
Qui pius et prudens, industrius et reverandus
Sanguine vernantem tumulo relevavit Amandus
Nostras structuras augens et bibliothecam. »

s'ajouter les priviléges les plus importants, consacrant ses anciens droits et lui en octroyant de nouveaux (1).

Gislebert II, 20e Abbé d'Elnon, en 844, n'exerça pas réellement la prélature dont il avait été revêtu; il mourut presque aussitôt après son élection, et l'on n'a conservé son nom dans le catalogue que par respect pour les traditions et l'ordre chronologique.

Hildéric lui succéda, en 845, et ne laissa guère, dans l'histoire du monastère, des traces plus profondes que son prédécesseur. Cependant un événement mémorable, un miracle nouveau, dont l'Abbaye tout entière fut témoin, signala sa prélature.

Une nuit après l'office, alors que les moines étaient sortis de l'église, et s'étaient retirés dans leurs cellules, le temple, plongé dans l'obscurité, s'illumina tout à coup. Cependant les cierges avaient été éteints avec le soin ordinaire, et le sacristain avait fermé les portes, après s'être assuré que l'edifice était vide. Tous les frères accourrent à la nouvelle de ce prodige. On pénètre dans la chapelle et on trouve les cierges allumés; on s'empresse de les éteindre, mais à peine s'est-on retiré, à peine l'église est-elle déserte et fermée, que les cierges se rallument et que les fenêtres flamboyent. Par trois fois, la main tremblante des moines éteint ces flammes miraculeuses; trois fois, les cierges placés sur le tombeau de Saint Amand se rallument d'eux-mêmes. Ce prodige raconté par l'Abbé Hildéric, qui en avait été témoin, fut chanté par Milon, et la mémoire en fut célébrée dans le monastère jusqu'en 1670, époque où l'on adopta l'office romain.

Sous la prélature de Hildéric, la guerre désolait le Tournésis. Les champs abandonnés ne produisaient plus que des récoltes insuffisantes, aussi les peuples eurent-ils à souffrir cruellement de la famine. Les troupes de Herbert, comte de Vermandois, aidées des hordes Nortmanes, avaient attaqué Mortagne et s'en étaient emparé après de sanglants combats. La ville fut détruite et presque tous ses habitants exterminés. A ces calamités vinrent se joindre les rigueurs d'un

(1) « Hic veniunt addenda privilegia Ludovici pii et aliorum regum. »

(Landelin de la Croix. Relatio historica abb. Elnon. Mns. de la bibl. de Valenciennes.)

hiver exceptionnel, de telle sorte que, à la fin de la prélature de Hildéric, la contrée était toute ravagée, et des périls sans nombre menaçaient Saint-Amand.

Adélhard, 22e Abbé, recueillit, en 861, ce triste héritage. D'origine noble, il s'était voué jeune à la vie ecclésiastique; d'abord moine de Saint-Amand, il avait été appelé à la tête de la célèbre Abbaye de Saint-Bertin de Sithieu, dont il fut le treizième Abbé. Tombé, par suite de fausses dénonciations, dans la disgrâce de Charles-le-Chauve, il fut expulsé de son siége de Saint-Bertin, où Hugues-le-Jeune, son oncle, le remplaça. C'est alors que ses frères d'Elnon, se souvenant de lui, et voulant réparer une telle iniquité, le nommèrent leur Abbé. Il ne conserve que peu de temps ce poste, la mort l'ayant surpris pendant la troisième année de sa prélature. Mais son court passage fut marqué par des calamités sans égales.

Une tribu de Danois, dérivation de ces grandes migrations du Nord, avant-garde terrible des hordes Nortmanes, envahit Saint-Amand et saccagea l'Abbaye. C'était la première apparition des Barbares dans l'enceinte du monastère. Lorsque leur vague furieuse se fut apaisée, elle laissa des ruines que l'Abbé Adélhard entreprit de réparer. Il employa la dernière année de sa vie à restaurer le cloître et l'église; mais c'est à peine s'il lui resta le temps d'effacer les traces profondes de ces désastres, et cependant Charles-le-Chauve l'aida dans cette œuvre par une Chartre de donation qui porte la date de 863.

Malgré de tels revers, la renommée de l'Abbaye se répandait au loin. Son école, dont nous aurons à rapporter les travaux, était déjà en réputation, et Milon, qui florissait alors, ouvrait l'ère des splendeurs intellectuelles, dont Hucbald, son neveu, allait trente ans plus tard faire briller tout l'éclat.

La rare piété de Milon, son érudition profonde, ses connaissances étendues qui embrassaient toutes les variétés des lettres et toutes les branches des sciences, sa sagesse, sa prudence, son expérience, cette vie exemplaire qu'il avait épuisée dans l'étude, dans la méditation, dans la pratique des vertus, attiraient, à l'Abbaye d'Elnon, l'élite de la noblesse de la cour des Karlovingiens.

Charles-le-Chauve, lui-même, ce roi lettré qui voulait imiter son

aïeul, le grand Karle, dans la protection des arts libéraux, confia au savant bénédictin, trois des princes, ses enfants : les jeunes Dreux et Pepin, et Karloman, qui, plus tard, fut Abbé du couvent dans lequel il avait été élevé. Les deux jumeaux, ses frères, moururent en bas âge et furent inhumés dans l'église Saint-Étienne, d'Elnon. C'était la quatrième tombe royale qui s'ouvrait dans cette succursale de Saint-Denis. Milon grava ces vers touchants sur le mausolée de ces enfants :

« Quisque videns nostrœ sollerti corde figuras
Perspice quam subito defluat orbis honor.
Rege sati fuimus, nomenque nomine duxit
De magni magnus, de Caroli Carolus.
Nec licuit totum vitœ complectier annum
Sed rapuit nostras debita mors animas.
Si genitor nostram dignaris viscere tumbam
Rex nostros obitus ne doleas petimus.
Terris sublati placida regione locati
Cum sanctis requie perpetua fruimur.
Vos nostri memores felices este parentes
Hoc Pipinus ego posco simulque Drogo.

Charles-le-Chauve entourait de respect cet asile de ses enfants qui devait être leur tombeau. Sa munificence, nous l'avons vu, s'étendit sur cette Abbaye qui avait déjà été la proie de tant de maux et que tant d'autres calamités allaient bientôt bouleverser encore. Charles, par deux Chartes de 863 et 871, dont nous retrouvons les copies dans les archives de Saint-Amand (1), fit, en effet, de nombreuses donations à l'Abbaye, en mettant un soin tout particulier à en confirmer les anciennes : « *Vel nova dona concedimus,* dit le diplôme royal de 863, *vel vetera confirmamus.* » La Charte de 873 accorde au monastère *huit manses et demie,* dont partie située à Brillon, tenues par un clerc nommé Roderic, avec obligation à ce même clerc, de donner tous les ans, le jour de la messe de Saint-Denis, une récréation aux religieux en mémoire de l'Abbé Gozlin, à la sollicitation duquel cette donation est faite. Le Roi veut encore

(1) Arch. de Saint-Amand. Carton I Farde 1re-14.

que, après la mort ou la démission de Roderic, le religieux qui sera pourvu de ce bénéfice en fasse de même chaque année.

Mais nous anticipons sur l'ordre chronologique de la prélature. Avant d'arriver à Gozlin, dont il est question dans ces lettres royales, nous devons enregistrer les particularités du gouvernement des successeurs immédiats d'Adélhard.

Alfred fut le vingt-troisième Abbé d'Elnon. Quelques-uns l'ont confondu avec Milon; c'est une erreur qu'il est à peine nécessaire de relever. Alfred, il est vrai, n'était guère moins estimé pour sa science et sa vertu que le fameux Écolâtre. Il jouissait, comme lui, d'un grand crédit auprès du Roi qui lui accorda de nouveau l'extension et la confirmation des antiques priviléges de l'Abbaye. Plus tard, lorsque malgré sa résistance son royal protecteur l'eut enlevé de son siége d'Elnon pour le faire évêque d'Utrecht, il emporta les regrets de ses frères à qui il laissa le souvenir et le bénéfice de ses bienfaits.

Karloman, fils de Charles-le-Chauve, succéda à Alfred, et compte pour le vingt-quatrième Abbé d'Elnon. Il apportait à son couvent l'appui de sa royale naissance. Il avait dans les hautes régions du gouvernement, une influence considérable; il était supérieur d'un grand nombre de monastères, et cependant il n'y avait pas de séjour qu'il préférât à cet asile paisible qui gardait la cendre de ses frères, où il avait vu s'écouler sa jeunesse sous l'aile de Milon. « *Præ cæteris locis hunc dilexit,* » dit la chronique; aussi attirait-il, sur son Abbaye les grâces et les bienfaits du Roi, son père. Il obtint aussi des souverains Pontifes, la confirmation des immunités et exemptions anciennes et l'amortissement des biens du prieuré de Barisis.

De Karloman date encore, dit naïvement la chronique, les armoiries de Saint-Amand. Et elle raconte que le roi Charles, « voulant donner à tous présents et à venir, une preuve de son affection pour le berceau et la tombe de ses fils, octroya, à perpétuité, ses propres armes, pour scel à l'église et au convent de Saint-Amand. »

C'est là évidemment une fable inventée par les moines qui croyaient ainsi rehausser encore le prestige de leur Abbaye. On sait, en effet, que les armoiries ne datent que des Croisades; les auteurs qui en parlent, comme d'une science, sont de la seconde

moitié du XII[e] siècle. Elles ne furent adoptées par les églises qu'en 1201 (1). Cependant quelques exemples, comme ceux de Regimbold, prévot de Mouri, en Suisse, en 1027, et Robert-le-Frison, comte de Flandres, en 1072, autorisent à penser que les signes héraldiques pourraient bien remonter au cours du XI[e] siècle.

Quoi qu'il en soit, ces dates sont de beaucoup postérieures à Karloman et à Charles-le-Chauve. Si, sous ce roi, la féodalité débordait déjà le principe monarchique, si la caste aristocratique, la noblesse territoriale se formaient aux dépens du pouvoir royal, il n'est pas moins certain qu'il fallut que l'institution régulière de la chevalerie vint y apporter au XI[e] siècle une sorte de consécration. La chevalerie eut besoin d'adopter, dès son origine, des emblèmes personnels et héréditaires. De l'Espinoy (2), prétend que les armoiries ont précédé les noms de famille; mais il nous paraît incontestable que les noms de terres, de fiefs et de seigneuries, d'où dérivent les noms de famille, ont dû précéder les armoiries. L'étude que nous ferons ultérieurement de *Saint-Amand féodal* nous corroborera dans cette opinion.

L'Abbaye eut à souffrir, sous la prélature de Karloman, des maux épouvantables. Les Nortmans, qui connaissaient le chemin des états de Charlemagne, entamés par eux depuis cinquante ans, les Nortmans avaient envahi les Flandres et le Brabant et saccagé tous le pays depuis le Aldenbourg jusqu'à Boulogne. Toutes les calamités leur servaient d'avant-garde et d'escorte. Une famine désola le pays; l'hiver avait été excessif et l'été aride (3); le blé avait été grillé dans les sillons; une nuée de sauterelles s'était abattue dans les plaines et avait dévoré jusqu'au dernier vestige de végétation (4). Après la famine, la peste décime le peuple, répand l'épouvante dans toute la contrée et lui donne un avant-goût des horreurs dont l'invasion va l'accabler.

Karloman souilla la fin de sa carrière par une félonie. Qu'il cédât à des idées d'ambition personnelle, ou qu'il subît l'influence de

(1) Le P. Ménestrier. — Origines des Armoiries, p. 381.
(2) Antiquité et Noblesse de Flandres.
(3) Chotin. — Hist. de Tournai, t. I[er], p. 127.
(4) Mezeray. — Hist. de France, t. I[er], p. 243.

perfides avis, il se révolta contre le Roi, son père. Mais celui-ci eut bien vite raison de cette folle rébellion et il jeta le téméraire Abbé dans les prisons de Senlis, où il mourut misérablement, peu de temps après. Les circonstances critiques au milieu desquelles cette révolte se produisit aggravent, s'il est possible, le crime de Karloman : les chefs des barbares faisaient craquer l'Empire sous leur talon; ils avaient bon marché de ces Rois que leur approche glaçait de terreur et qui s'empressaient de leur acheter une paix flétrissante (1).

Karloman avait choisi cette heure fatale pour ébranler le trône de son père, tandis qu'au contraire quelques hommes intrépides s'efforçaient d'opposer une barrière aux barbares déchaînés sur l'Occident. Baudouin-Bras-de-Fer faisait au salut de son pays le sacrifice de sa vie. Lui mort, le champ est librement ouvert aux hordes du Nord qui s'abattent sur Lille, Tournai, Orchies, Marchiennes, Hasnon. Toutes les villes, tous les bourgs, tous les monastères de la Sambre à la Meuse et de l'Escaut à la Lys ne forment plus qu'un vaste incendie dont les lueurs éclairent le pillage et le massacre (2).

Saint-Amand ne pouvait échapper au désastre commun; mais l'intrépidité du successeur de Karloman devait retarder quelque peu la destruction de l'Abbaye. Racontons cet épisode glorieux.

Gozlin, vingt-cinquième Abbé, comte palatin, supérieur d'un grand nombre de monastères parmi lesquels figurait l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, gouvernait alors Elnon. Cet homme

(1) « Ferunt regem duodecies mille argenti probati pondera Nortmanis numerasse sicque pacta pace eosdem mare repetiisse. »
(Ferr. Locr. Chron. Belgic, p. 136.)

(2) Si arrivèrent li Danois
Qui payen estoient, en Flandres.
....
Si détruisirent Bruges et Gant,
Audenarde, Lisle, Cortrai,
Et tout le pays viers Tournai,
Et parmi le Hainau s'en alèrent
Droit à Condet, là séjornèrent.
(Chronique de Mousk.)

remarquable, mêlé à la diplomatie de son temps, initié aux plus secrètes intrigues de la cour des Karlovingiens, voulait sauver la monarchie qui n'était plus que le jouet des factions. Aux maux qui déchirent la France, il pense appliquer un remède héroïque. L'Empire est envahi, divisé, pantelant; il prétend l'affranchir et remettre sur la tête de Louis de Germanie la couronne restaurée de Charlemagne. Noble dessein, digne de cette grande âme (1)!

De la pensée à l'exécution il n'y a qu'un pas pour Gozlin. Envisageant le danger avec le calme stoïque du chrétien, le mesurant avec l'intrépidité du soldat, ce digne émule d'Eudes, qu'il sut plus tard aider dans la défense de Paris, forme contre les barbares une ligue redoutable. Il s'allie à Régnier-au-long-col, le comte valeureux qui avait déjà combattu Rollon. Leurs troupes réunies s'apprêtent à livrer bataille aux Nortmans.

A l'approche des barbares, Gozlin fait à Elnon même des préparatifs de défense; il élève des retranchements, il entoure l'Abbaye et la ville de fossés profonds et de palissades, il appelle aux armes toute la population des environs. Louis de Germanie vient bientôt s'unir en personne à son fidèle Gozlin; il accourt avec une armée et attaque les barbares près de Thun.

Malgré l'opinion du respectable et savant docteur Leglay, qui penche à croire qu'il s'agit de Thun-l'Évêque dans le nord du Cambrésis, nous trouvons bien plus de probabilités en faveur de Thun, près Saint-Amand, à cause surtout de sa proximité de Château-l'Abbaye, de Condé et de Mortagne, et de sa situation au cœur du Tournésis, qui était alors le théâtre principal des incursions des barbares. Thun, près Saint-Amand, était d'ailleurs, dès cette époque, un poste important et fortifié, commandant une écluse sur la Scarpe, à quinze ou dix-huit cents pas de l'Escaut. Thun fut plusieurs fois le théâtre d'événements de guerre; il fut, à maintes reprises, et notamment en 1339, assiégé par des forces considérables.

(1) « Inter primos duces emicuit Gausselimus, D. Amandi prœsul, magno vir animo et summo loco natus. »

(Buzelin. — Ann. Belg.)

Louis gagna sur les Nortmans la bataille de Thun; il en fit un carnage affreux : neuf mille barbares restèrent sur le lieu du combat. Mais Louis, de son côté, eut la douleur de voir son fils parmi les morts. Les vainqueurs, après avoir donné la sépulture à ceux qui avaient succombé, élevèrent, dans la plaine où l'action s'était passée, une chapelle expiatoire, qui devint, deux cents ans après, l'origine d'un monastère appelé l'Abbaye de Château, *Castrum Dei*. Quant aux Nortmans, épouvantés de leur défaite, ils se réfugièrent dans le fort de Mortagne, voisin du lieu du combat, et ils attendirent, sous la protection de ses murailles, que Louis se fut éloigné.

Ce succès rassure Gozlin, et lui semble un présage heureux. Il n'en continue pas moins ses dispositions de prudence et d'hostilité. Son monastère renferme des trésors sacrés, des dépouilles illustres, qu'un revers peut livrer aux profanations d'une soldatesque sauvage ; il ne veut pas laisser le sort de tant de précieuses reliques au hasard d'une bataille, et, choisissant parmi ses frères ceux qu'il croit les moins capables de servir à la défense du couvent, il les envoie porter dans son Abbaye de Saint-Germain-des-Prés les corps de Saint Amand, de Saint Cyr, de Saint Étienne, les vases sacrés, les manuscrits, les archives et les ornements sacerdotaux. Délivré de ce souci, il attend, plus calme mais non moins impatient, l'heure où il lui sera permis d'aborder, l'épée au poing, les ennemis du Christ et de la civilisation.

Et qu'on ne s'étonne pas de cette attitude martiale d'un homme revêtu du sacerdoce. Si, au temps d'Amand, le prêtre avait été l'ouvrier de la terre en friche, il était devenu, devant les dangers d'un autre âge, le soldat de la société. Le capuchon couvre souvent le heaume. Le moine est l'homme de toutes les situations et de tous les périls : au chevet des pestiférés, ou sur le rempart des villes assiégées, il fait à son Dieu le sacrifice de sa vie pour le salut de ceux dont la tombe et le berceau lui sont confiés.

A l'exemple donné par Gozlin, la résistance s'organise. François, Évêque de Liége, répond à l'appel de Régnier et joint ses troupes à celles du comte. Enfin, tout est prêt ; l'ardeur des soldats présage la victoire ; les armées s'ébranlent.

Les Nortmans, qui venaient de faire Tournai désert pour de longues années (1), attendent Gozlin près de Condé. Le choc a lieu entre Valenciennes et Quièvrain (2). Mais la terreur qui précède et entoure les Barbares jette le désordre dans les rangs de leurs ennemis. La fortune se déclare contraire à ces derniers défenseurs de la civilisation (3). L'armée est mise en fuite; Gozlin s'échappe à grand'peine, tandis que Régnier, prisonnier, ne doit la vie qu'au dévoûment de la comtesse Albérade, qui fléchit Rollon et paie une riche rançon.

La prise de Condé fut la conséquence de cette victoire des barbares. Ce rempart abattu, ils se répandent comme un torrent sur toute la contrée et dévastent, en un clin-d'œil, les monastères de Crespin, de Saint-Ghislain, de Denain, de Maubeuge, de Maroilles, de Liessies, de Hautmont, de Nivelles, de Grandmont et de Lobbes (4).

Les Nortmans, enhardis par le succès et ne trouvant plus devant eux de bras capables de leur résister, méditent leur vengeance, et songent à assaillir, plus nombreux et plus irrités que jamais, cette retraite des compagnons de Gozlin, d'où sortent incessamment de nouvelles ligues et de nouvelles armées.

Rien ne peut dépeindre la fureur des barbares contre le monastère d'Elnon. Ils avaient juré d'anéantir ces moines audacieux qui s'étaient mis en tête de se lever contre eux et de leur résister, alors que les rois de France, subissaient honteusement leur joug,

(1) « Calamitas quœ talia et tam cruenta fuit ut omnes ferè provincias ferro et igni traderent et precipuè Tornacensium et Urbem Tornacensem quœ omninò pessumdata fuit et integro deserta per triginta aut circiter annos, ita ut vix vestigium remaneret et fieret bellnarum et buborum habitatio. »

(Landelin de la Croix. — Relatio histor. Abbat. Elnon.)

(2) Vinchant. — Ann. de la province de Hainaut, ann. 881, p. 139.

(3) « Ei non pauci e vicinis et remotioribus antistites aderant qui potissimum id est agmen, nihil tamen per id effectum fuit, nam cum primo impetu Nortmannos adorirentur maximus confestim omnes pavor invasit, retròque coegit fugam capessere. »

(Buzelin. — Ann. Belg.)

(4) « Tunc quoque Tornacum et omnia monasteria supra Scaldim ferro et igne devastant et post multam generis humani interfectionem, Gandavum rediere. »

(Vita S. Bavoni. Act. SS. Belg., t. II, p. 551.)

leur jetaient des monceaux d'or, leur donnaient des provinces et mettaient dans les lits des chefs de ces bandits les petites filles de Charlemagne.

Aussi leur assaut fut terrible ! Ils renversent aisément ces défenses élevées à la hâte par Gozlin ; ils envahissent la bourgade qu'ils mettent à feu et à sang ; ils se ruent sur le monastère, ils franchissent les fossés, broient les palissades, enfoncent les grilles du saint lieu et leurs flots courroucés inondent les marches de l'autel. L'Église ruisselle de sang, le massacre n'épargne aucun des enfants d'Amand. Réunis dans le chœur, ils entonnent leur dernier cantique ; ils attendent impassibles et résignés, dans leurs stalles de chêne, la mort qui va les frapper. La flamme couronne le monastère ; les toits embrasés s'écroulent et le glaive exterminateur assouvi reflète ses sinistres éclairs.

Les barbares s'acharnent sur ces ruines et ne s'en éloignent qu'après avoir fait de toute la contrée un désert désolé. Avec les richesses de l'Abbaye s'évanouissent tous les titres, chartres, diplômes, constatant ses bénéfices et priviléges, de telle sorte que, dix-huit ans plus tard, Charles-le-Simple dut lui accorder un diplôme royal afin d'y suppléer (1).

C'est en mémoire de ce tragique événement que fut fondée la procession solennelle du mardi de la Pentecôte, qui se célébra annuellement à Saint-Amand, jusqu'en 1688. Tous les écrivains du temps ont raconté les catastrophes de cette époque lugubre, mais peu de tableaux égalent ce morne laconisme de la chronique de Mousk :

« Et si détruisirent tot Auviergne
France, Loheraine partie,
Arras, Cambrai, Corbie
Et tot Braibant et fist moult caut.
De Gand vinrent, selon l'Escaut,
Courtrai arsent, et puis Tournai,
Et Saint-Amand et puis Dowai.

(1) Nous lisons dans ce diplôme :
« Insuper et nostræ immotuit clementia privilegium tempore beati Amandi a pontificibus illi loco collatum necnon et plura tam ex immanitatibus quam ex præceptis regalibus, seu etiam cartis et cessionibus monasterio olim factis, incendio, et vastatione barbarica deperisse. »

Il fallut bien des années pour réparer ces désastres. Des générations entières travaillèrent au rétablissement de l'agriculture ; des siècles suffirent à peine pour effacer cette terreur que le nom et le souvenir de ces dévastateurs laissèrent dans l'esprit des populations. Nous avons vu que Tournai fut désert trente ans ; il ne fallut pas moins de deux siècles pour rassurer les religieux de son monastère de Saint-Martin et les ramener dans les murs que le grand Odon releva. L'Abbaye de Saint-Amand sortit plus tôt de ses ruines. Quelques-uns de ses moines avaient reçu à Saint-Germain-des-Prés une cordiale hospitalité qui avait empêché leur dispersion. Après la retraite des Nortmans, ils revinrent vers leur asile d'affection, se disposant à réparer les ruines accumulées par les Barbares.

Leur premier soin, avant de partir, est de payer à leurs frères de Paris le prix de leur tendre hospitalité : mais que peuvent donner de pauvres moines exilés ? Ils n'ont qu'à fouiller dans le trésor qui a été confié à leur garde ; ils y prendront quelque souvenir qui rappelle et les infortunes de leur maison et la touchante union des deux monastères. Ce don, d'une valeur inappréciable, ce sera cette magnifique croix d'or, enrichie de pierreries, ouvrage sorti des mains de Saint Éloi. Ils y joindront quelques-uns de ces inimitables manuscrits, où la vie des saints est illustrée de tout ce que l'art du calligraphe et du miniaturiste peut imaginer de plus délicat et de plus séduisant.

Gozlin mort, Robert, conseiller intime du Roi de France, fut nommé vingt-sixième Abbé d'Elnon. Mais il ne quitta pas la cour et visita à peine son Abbaye désolée. Des revenus de son couvent, il ne voulut, pour sa part, que Barisis qui était mieux à sa convenance, comme plus proche de Paris. Il consacra le reste à rétablir le monastère.

C'est à son crédit et à ses instances que l'on est redevable du diplôme royal que Charles-le-Simple accorda à l'Abbaye sortant de ses ruines, pour remplacer les titres et chartres détruits par les Nortmans.

Rogier, qui lui succéda, conseiller aulique et comte palatin, avait à la cour des devoirs qui le détournaient d'Elnon ; le monastère était du reste entièrement dévasté et la province ruinée, de telle

sorte qu'à sa mort, en 924, toute la contrée était encore déserte; les barbares ravageaient alors l'Artois; on craignait leur retour, et sous l'empire de la terreur qui régnait partout, le siége abbatial demeura vacant plus de vingt ans.

Enfin les Nortmans s'éloignent; le calme se rétablit. Dieu rassemble son troupeau. Il suscite dans Arnoul-le-Grand, troisième comte de Flandre, un protecteur puissant à l'Abbaye, et Lendric, vingt-huitième Abbé, nouvellement élu, rentre enfin avec ses frères dans cette église en deuil. Revenus à Elnon, ils relèvent les murs écroulés; ils se logent sous des abris provisoires, creusent des fossés, plantent des palissades et attendent, sous la protection de ces défenses extérieures, qu'il plaise à Dieu de rendre à la communauté ses richesses et sa puissance. Les Abbayes se redressent de tous côtés sous les abondandes bénédictions de saint Gérard (1). Enfin l'œuvre d'Arnoul est terminée: Elnon est sorti de ses cendres. Une solennité d'inauguration se prépare; le Comte y convie les Évêques Fulbert de Cambrai et Rodolphe de Tournai, et en présence des Abbés Gérard, Hildebrand et Bernier, il restitue à l'Abbaye de Saint-Amand tous les biens qu'elle avait perdus. La noble et puissante extraction de Lendric attira bientôt sur son monastère de nouveaux bienfaits; sa famille le combla de dons et lui accorda entre autres la seigneurie de Froidmont, près de Tournai, laquelle, dans l'acte de donation, porte le titre de Comté. De là vient aux Abbés de Saint-Amand la qualification de *Comte en Pevèle*. qu'ils ont toujours portée depuis et dont ils se sont toujours montrés si fiers (2).

C'est de cette époque que datent aussi les fortifications et les *Châtels* de la plupart des bourgades. Les peuples, décimés par les massacres des Nortmans, sentaient la nécessité de s'abriter à l'avenir derrière des murailles et de se mettre sous la protection d'hommes puissants et courageux, qui reçurent le nom de *Châtelains*. Leur autorité devait, par suite de leur rôle de protecteurs, aboutir à la souveraineté; elle devint si considérable qu'ils allèrent

(1) Vinchant. — Ann. de la prov. de Hainaut, p. 145.
(2) Landelin de la Croix. — Relatio hist. Abbat. Elnon. (Manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes).

jusqu'à disputer les lambeaux du pouvoir royal que les guerres civiles déchirèrent. Hommes d'épée et gens de justice tout à la fois, ils confiaient l'administration à des *baillis* ou *avoués*, agents à leur discrétion et révocables à leur volonté.

Telle fut l'origine de l'institution des Châtelains de Tournai, dont nous devons recueillir le souvenir. Les Châtelains de Tournai, seigneurs de Mortagne, quoique suzerains de la contrée, relevaient cependant de l'Évêque; ils lui juraient foi et hommage et recevaient en quelque sorte de ses mains la consécration et l'investiture. Ils partagèrent d'abord leur résidence entre Cysoing, Tournai, Rumes et Saint-Amand; mais plus tard ils la fixèrent exclusivement au château de Mortagne.

Nous retrouverons ailleurs (1) l'histoire de ces illustres seigneurs, dont les premiers temps se perdent dans le chaos de cette époque orageuse. Ce qu'on peut démêler dans l'ombre de leur origine, c'est qu'ils n'eurent, dès le principe, qu'à asseoir leur domination sur des ruines : Tournai désert et fumant; Saint-Amand, Mortagne saccagés, inondés de sang; Mortagne, que Herbert, comte de Vermandois, avait pris d'assaut et par le sac duquel il avait vengé la perte de Péronne et de Saint-Quentin.

C'est donc sur des décombres ensanglantés que les premiers Châtelains de Tournai ont régné. Le premier qui porta ce titre, issu de la puissante famille de Nassau ou de Croï, fut sans doute ce seigneur qui, aidé des quatre principaux bourgeois de cette ville, y ramena le peuple de Noyon et releva les murs de la cité (2).

Quelques années après le retour des moines à Elnon, l'Abbaye commençait à reprendre un peu de son ancien éclat. Le Xe siècle tout entier fut consacré à cette restauration. Arnoul-le-Grand et Saint Gérard avaient commencé l'œuvre; Baudouin III, successeur d'Arnoul, tint à honneur de la continuer. Genulphe, vingt-neuvième Abbé d'Elnon, avait recueilli l'héritage de Lendric; mais sa prélature, accablée des charges laissées par ses prédécesseurs et

(1) *Hist. de la Ville et Ecroëte de Mortagne et de l'Abbaye de Château,* ouvrage inédit de l'auteur.

(2) Chotin. — Hist. de Tournai, t. Ier, p. 367.

obérée encore par son goût excessif du luxe et des dépenses, fut marquée par l'aliénation d'un grand nombre de bénéfices relevant de son Abbaye. Les maux d'une nouvelle invasion se joignirent encore aux embarras d'une telle situation. Arnoul Ier venait de mourir; Lothaire, Roi de France, qui convoitait ses domaines, fond sur les villes du comté de Flandres; Arras, Douai et tout le pays jusqu'à la Lys tombent sous sa domination. Il entre en vainqueur dans Saint-Amand, et ce n'est que quelques années plus tard que, cédant aux supplications des princes voisins, il consent à abandonner ses projets et à remettre à Arnoul II tout ce qu'il avait arraché à l'héritage de son aïeul.

Sur ces entrefaites, Génulphe mourut après treize années de prélature ou plutôt de dilapidations. La succession de cet Abbé prodigue faillit échoir à un simoniaque : Rathère, dont la vie orageuse oscille du pouvoir à l'exil, moine de Lobbes, tour à tour Évêque de Véronne et de Leyde, trois fois chassé du siége épiscopal, s'empare du couvent d'Elnon; mais les religieux, irrités de son audace, s'ameutent contre lui, et le lendemain de son intrusion, il est expulsé de la communauté.

Guéric, véritable successeur de Génulphe, devint le trentième Abbé d'Elnon, élu par la voix unanime de ses frères. Son règne pacifique fut éminemment réparateur. Il s'appliqua à recouvrer ce que Génulphe avait aliéné. Il dota l'église d'ornements précieux et enclôt l'Abbaye de murailles de pierres. Sous son gouvernement, Roselle, veuve d'Arnoul II, comtesse de Flandres, attirée par la renommée du monastère, se fit bâtir un refuge sous son ombre et y passa le reste de ses jours, au milieu des exercices d'une piété fervente et prodiguant autour d'elle les bienfaits et les dons. Elle dota l'Abbaye d'une belle châsse d'argent et d'or pour renfermer les reliques de saint Cyr. Ce refuge de Roselle fut supprimé peu de temps après par son fils, Baudouin-à-la-Belle-Barbe, qui s'empara de la suprématie que l'Abbaye exerçait sur Flines, Mortagne, Château-l'Abbaye et le Bruille.

Pendant que la prospérité matérielle se répandait sur le couvent d'Elnon, de nouveaux événements se produisaient dans le monde des intelligences. Emule d'Odon, l'Ecolâtre de Tournai, Hucbald, avait

succédé à son oncle Milon (1) et remplissait la France de sa renommée. Il avait, lors de son différend avec Milon, fondé à Nevers une école dans laquelle il enseigna les sciences et où il composa une partie de ses ouvrages. Il passa ensuite à Saint-Germain d'Auxerre. où il suivit les leçons du célèbre Héric, en compagnie de Rémi et de quelques autres condisciples de mérite (2). Rentré à l'Abbaye d'Elnon, il occupa la chaire de son école; il alla régénérer celle de Saint-Bertin de Sithieu et reçut en témoignage de la reconnaissance de l'abbé Rodulfe une terre en Vermandois, qu'il n'accepta que pour la rétrocéder aux moines de Saint-Bertin (3). Puis, appelé par Foulques, archevêque de Rheims, il rétablit les écoles célèbres de cette métropole, et l'on en vit sortir, pendant le cours du X[e] siècle, une multitude de savants (4).

De tels travaux, une science aussi profonde, devaient rapidement fonder la renommée de Hucbald; elle se répandit au loin et parvint jusqu'à la cour. Il y jouit sans conteste d'un très-grand crédit, et l'on en voit la preuve dans cette mention d'un diplôme de chancelier du royaume accordé en 899 par le roi Charles-le-Simple à Foulques, à la sollicitation du moine Hucbald, *impetratum est mediante Hucbaldo monacho* (5).

Nous aurons occasion d'arrêter bientôt nos regards sur Milon et Hucbald, ces deux fondateurs de l'école de Saint-Amand, et de les envisager dans leur enseignement et dans leurs productions littéraires. Il nous paraît intéressant, maintenant que nous retraçons leur physionomie historique, d'étudier l'influence que ces deux intelligences ont exercée, non-seulement sur la prospérité et l'avenir de leur monastère, mais encore sur les affaires publiques et le mouvement des esprits de leur siècle.

Le bouleversement général, le dépérissement des sciences, des

(1) Trit. Ch. hist., t. I[er], p. 33.
Mabil. ann. 1-37, n° 35.
(2) Mart. ann. coll., t. I[er], p. 265-266.
Sigeb. script. C. 107.
(3) Mabil. act. B., T. II, p. 710, n° 5.
(4) Flod. 1-4. C. 9.
Hist. litt. de la France, t. VI, p. 212.
(5) Mart. ann. coll., t. I[er], p. 250.

lettres et des arts, la décadence évidente de la société européenne, tels sont les caractères généraux des IX[e] et X[e] siècles. Au fond des couvents, à l'ombre de la cellule des moines, dans ces lieux de repos et de solitude, où la méditation et la prière s'étaient réfugiées, dernier asile de la pensée, brûlait encore l'étincelle sacrée de l'intelligence humaine. Milon et Hucbald furent de ces hommes laborieux dont les lumières et les efforts luttèrent, pendant ce chaos, contre l'envahissement de la barbarie et sauvèrent le monde d'un complet anéantissement.

Milon, le premier venu dans l'arène, crée l'Ecole et prépare Hucbald à en soutenir la gloire. Celui-ci, nourri des principes sévères de son maître, doué d'une merveilleuse aptitude pour toutes les branches des sciences et des lettres, prend la tête de cette petite Université, dont il avait été l'élève. Que la renommée de Hucbald ait rendu Milon envieux, que le vieux professeur ait chassé le jeune philosophe de son auditoire, c'est ce que l'histoire n'établit pas clairement. Cette mésintelligence passagère dut tourner, du reste, au profit de la science, en forçant Hucbald à aller chercher à Rheims et à Auxerre de nouvelles leçons, et l'éclatante réconciliation de ces deux hommes supérieurs effaça jusqu'aux dernières traces des dissentiments que l'amour de la science avait seul pu soulever entr'eux.

Ces deux moines célèbres entretenaient avec tous les savants de leur époque un commerce assidu. Ils donnèrent, par leur exemple et par leurs leçons, un essor inespéré aux connaissances intellectuelles, et leur action sur les mœurs, sur l'éducation des peuples ne fut pas moins énergique et pas moins évidente que leur influence sur la cour et les grands du royaume. Tous les écrivains leurs contemporains leur prodiguent les éloges; tous constatent leur savoir, leur crédit et les grandes œuvres qu'ils ont accomplies. C'est surtout sur Hucbald que leur admiration se concentre. Flodoard le vante comme littérateur insigne, écrivain célèbre, musicien hors ligne (1). Sigebert lui attribue « la science de tous les arts libéraux (2) ; » Tri-

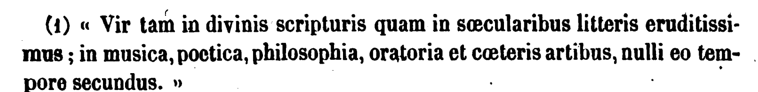
(1) « Litteris insignis, scriptis celebris, musicus quoque excellens. » (Flodoard. 1-4, cap. 9.)

(2) « Peritia liberalium artium ita insignis ut philosophus conferretur. » (Sigeb. Scrip., cap. 107.)

thème ajoute qu'il était «le plus érudit, tant dans les écritures sacrées que dans la littérature profane et qu'il n'eut pas de rival de son temps, ni en musique, ni en poésie, ni en philosophie, ni en éloquence, ni en aucun des autres arts libéraux (1).»

Ces chefs d'école étaient donc les hommes les plus éminents de leur siècle. Les communautés religieuses recherchaient leurs leçons et s'instruisaient de leurs exemples (2); les princes de l'Église s'inspiraient de leurs instructions; les grands de la cour, les hommes d'État, réclamaient leurs conseils; le roi lui-même leur confiait l'éducation de ses fils; il avait la plus grande déférence pour leur intercession; il leur témoignait sa haute estime par les largesses qu'il accordait à leur sollicitation.

Ce crédit immense dont ils jouissaient, cette renommée qui a grandi de siècle en siècle et qui est venue jusqu'à nous, suffiraient pour établir la preuve de leur supériorité, si nous n'en avions pour témoignage les travaux qu'ils nous ont transmis et leurs grandes actions. Du sein de cette époque sanglante, ils nous apparaissent aujourd'hui, à travers le voile des siècles, comme ces esprits de Dieu, comme ces génies providentiels que le Créateur suscite au moment où son œuvre semble devoir s'abîmer dans une ruine irréparable!



(1) « Vir tam in divinis scripturis quam in sœcularibus litteris eruditissimus; in musica, poetica, philosophia, oratoria et cœteris artibus, nulli eo tempore secundus. »

(Trith. ch. hist.)

(2) Ferr. Locr. chr. Belg. ann. 882, p. 137.

VI.

L'ÉCOLE DE SAINT-AMAND.

LES SAVANTS, LES LETTRES ET LES LIVRES.

L'ÉCOLE DE SAINT-AMAND.

LES SAVANTS, LES LETTRES ET LES LIVRES.

Si l'école de Saint-Amand ne fut réellement organisée qu'au IXe siècle, on peut dire cependant que le culte des lettres date, dans l'Abbaye, de sa fondation même. Nous n'avons pas oublié qu'à l'époque où Saint Amand s'établit à Elnon, les peuples de la Gaule Belgique étaient plongés dans les ténèbres du paganisme. A l'exemple de Saint Omer qui avait introduit à Sithieu l'étude des sciences et des lettres, Saint Amand avait ouvert des refuges aux hommes dévoués et convaincus qui voulaient approfondir les vérités évangéliques et les prêcher à ces peuplades idolâtres (1).

L'épiscopat des Gaules était déjà, à cette époque, recommandable par son érudition et la pureté de la foi : « *in ecclesiasticis disciplinis atque in divina scriptura eruditi.* » Le pape Saint Martin avait pour ses membres et particulièrement pour Saint Amand une haute estime. C'est à Saint Amand qu'il confia la mission de

(1) Hist. litt., t. III, p. 440.

répandre dans les Gaules les actes du concile contre les *monothélites;* c'est aux évêques de France qu'il avait recours pour porter en Orient les décrets de ce même concile pour lesquels il avait réclamé au préalable leurs suffrages.

Saint Amand avait usé de son crédit auprès du pontife de Rome pour assurer l'avenir de ses œuvres. Les bulles du Saint-Père en faveur de la fondation de l'Abbaye d'Elnon témoignent du tendre intérêt qu'il portait à son fils bien aimé, « *Sanctæ dilectionis nostræ filius Amandus.* »

Saint Amand, nous l'avons remarqué, était plus qu'un pieux évêque, c'était un homme considérable dans l'État. Dagobert, dont il avait baptisé le fils, l'avait pris sous sa haute protection, ainsi qu'il l'exprime dans sa Charte de fondation : « *sub tuitionis et immunitatis nostræ defensione consistere volumus.* »

Aussi le monastère d'Elnon fut-il, dès son premier temps, en grande prospérité. Son école réunissait les hommes lettrés qui se vouaient aux fonctions de l'apostolat et à l'éducation des peuples. Elle acquit bientôt une grande célébrité, et reçut des papes et des rois de précieux encouragements. Parmi les largesses des pontifes romains, nous devons noter comme se rapportant plus directement au sujet qui nous occupe, ces livres que le pape Martin accorda à la demande de Saint Amand et qui formèrent le premier fonds de cette bibliothèque devenue si riche et si intéressante par la suite.

Le plus ancien document qui nous reste de la littérature du monastère d'Elnon nous vient de Saint Amand lui-même ; c'est son testament, cet acte mémorable où il lance l'anathème sur ceux qui oseraient s'opposer à l'exécution de ses suprêmes volontés et où il met ses cendres et sa mémoire sous la sauvegarde de l'amour de ses frères. « *Sit anathema maranatha, quod est perditio in adventu Domini Nostri Jesu-Christi.* » Suivant Ducange (1) *Maran Atha* sont deux mots syriaques qui signifient : « *le Seigneur arrive.* » Leur emploi dans ce document prouverait seul l'érudition de son auteur. On pourrait aussi en tirer de cette conséquence qu'il avait su profi-

(1) Le Glay. — Notice sur les Archives du département du Nord. Ann. 1839, f° 39.

ter des trésors littéraires que ses collègues en l'épiscopat avaient rapportés de l'Orient au retour de la mission que le pape Martin leur avait confiée.

Le testament de Saint Amand est d'une latinité facile et correcte ; on y remarque tous les élans de la foi, tout le calme de la sagesse, toute l'abondance de l'imagination, tout l'éclat de la poésie, toutes les qualités brillantes et solides d'une grande âme :

« *Credimus ubique divinam nos pietatem regere et clementer salvare velle, quia et ingressum nostrum in mundum et exitum de mundo, ante sæcula ipse pronoscit.* »

Voilà bien le langage de la foi !

« *Et nos de multis periculis pietas Dei eripuit et usque tempore perducere dignata est.* »

C'est la parole de la sagesse !

« *Sed dum corpore fesso et multis laboribus fatigato, jam in summa senectute pene corpore præmortuo, exitum de hoc mundo in proximo habere speramus.* »

Ici le ton mélancolique de la poésie !

Partout et dans tout son ensemble, les saines inspirations d'une intelligence qui, dans les fondements du petit refuge d'Elnon, « *in istum locellum qui vocatur Elnonis,* » voit le germe de la grande et puissante Abbaye, qu'il place sous la protection de son dernier vœu, stable et respecté à jamais, « *hæc deliberatio nostra in perpetuo firma et inviolata permaneat.* »

Pour donner plus de solennité et une consécration plus complète à cet acte, Saint Amand y appela, comme témoins, les hommes les plus considérables de son temps, les plus élevés dans les dignités ecclésiastiques ou monacales, les plus recommandables par leurs vertus et leur science.

Au nombre de ces signatures, nous lisons celle de Baudemond. Baudemond était prêtre et moine d'Elnon (1); il remplissait habi-

(1) Mab. Ann. 1-16, 56.

tuellement auprès de Saint Amand les fonctions de secrétaire (1). Peu de temps avant la mort du fondateur d'Elnon, il reçut de lui, comme un témoignage de sa confiance, la direction de l'Abbaye de Blandigni, à Gand, qu'il gouverna pendant quinze ans (2).

Baudemond, contemporain et ami de Saint Amand, devait être aussi son historien; il écrivit en effet sa vie (3). Son style a un mérite tout particulier pour la diction, et les auteurs de l'*Histoire littéraire*, qui le critiquent un peu sévèrement sur d'autres points, reconnaissent sans difficulté ses qualités littéraires. Ils prétendent que, pour l'exactitude historique, la constatation véridique et certaine des faits et des dates qui s'y rattachent, il est resté au-dessous de sa tâche, qu'il a « tellement confondu les temps qu'on ne sait à quelles années rapporter la plupart des faits dont il parle, et qu'il ne nous fait connaître qu'à demi le grand prélat dont il entreprend l'histoire et dont les travaux apostoliques offraient une si belle matière. »

Nous verrons plus tard que Milon a retouché l'ouvrage de Baudemond, et nous adopterons cette opinion, partagée par les Bénédictins de Saint-Maur contre les Bollandistes. Quant à présent, plaçons à sa date le livre de Baudemont, livre précieux à plus d'un titre et qui ne mérite pas la censure exagérée, la sentence par trop rigoureuse qu'a prononcées contre lui l'*Histoire littéraire de la France*. Il faut, pour être juste dans de telles appréciations, faire la part du temps et du degré d'avancement de la science, et il ne faut guère demander aux époques légendaires autre chose que des légendes.

Celle de Baudemond nous conserve, après tout, ce qu'il importe le plus de savoir, c'est-à-dire les grands traits de la vie de Saint Amand, et nous ne pouvons nous offenser qu'il ait négligé de nous transmettre des détails de date qui n'ont d'intérêt véritable que pour ceux qui font de l'histoire une série d'étiquettes où un chiffre leur plaît mieux qu'un aperçu philosophique.

Au reste, l'œuvre de Baudemont pouvait-elle être autre qu'elle

(1) Boll. 6 feb., p. 481, 122.
Gall. chr. nov., t. V, p. 187.

(2) P. Lecointe. Ann. 677, 7.

(3) Hist. litt., t. III, p. 642.

n'est sortie de ses mains? Quelle était cette fin du VII[e] siècle où il vivait, où il a écrit?

Les lettres, qui jusqu'alors n'avaient jamais manqué de protection, se virent réduites à un véritable abandon. Elles étaient presque entièrement bannies de toutes nos provinces (1); c'était le dernier terme de leur décadence, dont elles ne se relevèrent que sous la main puissante de Charlemagne. Les études disparaissaient devant le désordre envahissant chaque jour de plus en plus l'État, l'Église et les cloîtres. Les bénédictins de Saint-Maur, si sévères pour Baudemond, constatent cependant avec détails ce bouleversement universel des sciences, auquel quelques esprits d'élite seuls échappaient; ils affirment, sur la foi d'un témoignage écrit par un contemporain (2), qu'il ne restait, à la veille de l'avènement de Charlemagne, « aucun vestige des sciences et des beaux-arts; les ecclésiastiques y étaient les seuls qui à peine savaient lire et écrire, ignorants dans tout le reste. »

Dans une telle situation, Baudemond nous apparaît comme un homme supérieur à son temps, fortifié par les traditions scientifiques qu'il a puisées dans le giron de Saint Amand, et en le louant de ce qu'il a fait de suréminent à ses contemporains, nous n'avons pas la fantaisie de le comparer aux historiens qui ont eu en leur pouvoir ces éléments nombreux dont les modernes ont su tirer avantage.

Charlemagne fut le restaurateur des lettres et des arts : par ses conquêtes mêmes, il fut un agent énergique de civilisation; par ses goûts délicats, par la largeur de ses conceptions et la hauteur de son esprit, il devint le renovateur, mieux que cela, l'initiateur de son siècle. Il s'entoura de savants, les attirant à lui par des distinctions, des honneurs, et fondant sous leurs auspices, dans son propre palais, une École fameuse. Cet exemple du Prince fut bientôt suivi de toutes parts; la science a une force d'expansion considérable : presque toutes les églises-cathédrales et les grands monastères imitèrent l'Empereur et ouvrirent des Écoles (3).

(1) Hist. litt., t. IV, p. 1[re].
(2) Hist. litt., t. IV, p. 6.
(3) Hist. litt., t. IV, p. 17.

Comme Sithieu, Elnon se souvint alors de son éclat primitif, et les lettres y ressuscitèrent; on tira de la poussière des trésors ensevelis; on chercha à perfectionner les différentes branches des connaissances humaines; le nombre des personnes studieuses se multiplia et parmi elles on compta quelques véritables savants. S'il ne s'y rencontre pas quelqu'un de ces génies qui dominent un siècle et font la gloire d'une nation, on y voit du moins de remarquables écrivains, des érudits, des théologiens habiles, des poëtes pleins d'originalité, d'imagination, des esprits doués des plus heureuses aptitudes.

En tête de cette pléïade brillante nous avons déjà placé Milon et Hucbald.

Milon, l'ancêtre, le sage, l'hagiographe poétique du bienheureux Amand, le glorificateur enthousiaste du roi Charles-le-Chauve, le chantre de la *Sobriété,* de l'*Hiver* et du *Printemps* (1), élève d'Haimin (2), ce savant moine de Saint-Vaast d'Arras, qui lui-même avait été le disciple d'Alcuin.

Il est Français ou plutôt Gaulois, *Gallus,* —nom distinctif qui a fait dire par erreur à Simler que Milon l'avait reçu comme prénom au baptême,—et il est Gaulois en effet par l'esprit, la verve, la vivacité de conception et un certain tour pittoresque qu'il sait toujours donner à la pensée.

Il est poëte, orateur, dialecticien, théologien; il cultive la musique et la peinture (3); il touche, par l'universalité de ses connaissances, à toutes les sciences, à tous les arts de son époque à demi-barbare.

Il est renommé pour sa piété, pour ses vertus, pour la pureté de la morale qu'il enseigne.

Son mérite a tant d'éclat que nous l'avons vu rejaillir en célébrité sur son monastère. Le roi Charles-le-Chauve lui confie l'éducation des deux princes ses enfants, Dreux et Pepin.

« La résidence de ces princes à Saint-Amand, disent les béné-

(1) Hist. litt., t. V, p. 409.
(2) Hist. litt., t. IV, p. 295.
(3) Mab. Ann. 1-37, 35.

dictins de Saint-Maur (1), d'après Bollandus y attira un grand concours de jeunesse, pour avoir part aux leçons d'un si habile homme. »

Son crédit, déjà si bien établi, ne fit que s'accroître par cette faveur insigne du Roi. Milon fut en grande estime auprès des grands du royaume (2) ; les prélats les plus considérables et particulièrement Hincmar, Archevêque de Reims, lui donnaient les témoignages d'une tendre amitié. Et ce qui est plus glorieux encore pour la mémoire de cet homme remarquable, c'est que, après avoir exercé sur le mouvement intellectuel de son temps une si puissante influence, il laissa pour lui succéder et pour soutenir avec non moins d'éclat le goût des études dans les premières années du siècle suivant (3), son neveu, son élève, et même son émule, Hucbald, le célèbre écolâtre d'Elnon.

Presque tous les ouvrages que nous avons conservés de Milon sont en vers. Il avait un penchant tout particulier, un goût et une aptitude remarquables pour la poésie.

Il est vrai qu'on ne peut guère juger des ressources de son imagination par sa *Vie de Saint Amand* (4). Ce poëme, ou plutôt cet épithalame en quatre livres, qui ne compte pas moins de 1818 vers héroïques, était la première production de sa jeunesse (5). On y sent encore son inexpérience, et le peu de confiance qu'il a dans son propre essor. Il choisit pour le héros de son chant le patron de son monastère, le saint pour lequel il trouve en lui, comme autour de lui, le plus de dévotion. Le choix est heureux et doit lui assurer des sympathies; mais il recule devant une création qui sortirait toute entière de son cerveau, il s'empare du récit en prose de Beaudemont, et le transforme en hexamètres.

Aussi sa veine poétique est-elle assez froide. En vain chercherait-on dans ce poëme, ces beautés, dont l'auteur et le sujet étaient

(1) Hist. litt., t. V, p. 440.
Boll. 16 jun, p. 34-35.
(3) Boll. 6 feb., p. 888.
(3) Mab. Ann. 1-37. 35.
(4) Boll. 6 feb., p. 862, 2-873. 1.
(5) Il le composa en 830. Hist. litt., t. V, p. 412.

susceptibles, et c'est tout au plus si l'on peut approuver cet éloge un peu banal que lui accorde *l'Histoire littéraire*, en disant « que ces vers sont assez coulants, pour un poëte du IX[e] siècle » (1)

Néanmoins, cet ouvrage fut un des fondements de la haute réputation de Milon. Il l'avait dédié à Haimin, son vieux professeur; celui-ci, fier de son élève, lui avait répondu par des éloges pompeux que Milon s'empressa de joindre à son œuvre. Vulfage ajouta à cet enthousiasme, en chantant en langage poétique la gloire de Milon.

La bibliothèque de Valenciennes, qui a hérité de la plus grande partie des précieuses archives de l'Abbaye de Saint-Amand, possède trois manuscrits de cet ouvrage de Milon (2). Tous trois reproduisent la lettre de Milon à Haimin, la réponse de celui-ci et les vers de Vulfage. On y remarque que pour mieux rehausser ses éloges, et comme par le raffinement d'une flatterie délicate, Haimin, en exaltant la gloire de son ami, se qualifie lui-même le *plus humble des serviteurs de Jésus-Christ* (3). Les vers de Vulfage composent quinze dystiques qui ont été reproduits par Bollandus. On y lit la nomenclature des grands hommes qui ont applaudi à l'ouvrage de Milon.

L'un des manuscrits que nous citons (4) est orné de miniatures enluminées qui méritent une description; la première représente Haimin assis dans sa cellule; Milon entre, porteur d'un livre, sur lequel est écrit: *Festa propin. nostri*. Ces mots sont l'abréviation du premier vers de son poëme:

« *Festa propinquabant nostri veneranda patroni.* »

La deuxième miniature représente aussi deux religieux dont l'un apporte à l'autre un livre. Les vers de Vulfage sont également accompagnés de trois petites miniatures.

Les folios 123 et 124 de ce beau manuscrit nous offrent encore trois enluminures. Ce sont huit religieux, dont cinq portent leurs

(1) Hist. litt., t. V, p. 412.
(2) Mns. N° 395, N 6-1. — N° 461, T 6-19. — N° 462, S 7-34.
(3) Boll. Ann. 873-888.
(4) Mns. N° 461, T 6-19.

noms inscrits dans les nimbes qui ornent leurs têtes. Ce sont : *Andreas*, *Jonathas*, *Florebertus*, *Johannes*, *Chrodobaldus*.

« Surius (1), dit l'*Histoire littéraire* (2), a soupçonné que Milon avait retouché la vie originale écrite en prose par Baudemond » qui a servi de texte à son poëme Les Bénédictins de Saint-Maur n'admettent pas cette hypothèse, et encore moins l'affirmation de Le Mire, qui prétendait que cet ouvrage était de Milon même et non de Baudemond, affirmation qu'il a corrigée plus tard.

Nous sommes de leur avis quant à Le Mire ; mais il est plus difficile d'être de leur opinion s'il s'agit de l'allégation de Surius. Ces savants critiques n'admettent qu'un point : c'est que « Milon s'est borné à faire un supplément à ce qui manquait à cette vie. D'abord, ajoutent-ils, il rapporte plusieurs faits omis par l'auteur original, et il tâche ensuite de fixer le temps de la naissance et de la mort de Saint Amand en recourant aux époques des pontificats des papes et des règnes des empereurs d'Orient et des rois de France. A cette occasion, disent-ils encore, il y a inséré la belle et importante lettre du pape Saint Martin au saint évêque et fait voir qu'il possédoit l'histoire ecclésiastique et civile, quoiqu'il ne soit pas exact dans sa chronologie. »

Après avoir constaté ces faits, les auteurs de l'*Histoire littéraire* laissent échapper de nouveaux aveux qui nous paraissent en opposition avec leur thèse. Ils citent, par exemple, l'inscription des manuscrits et l'épitaphe de Milon, « où il est loué pour avoir écrit *en prose* comme en vers la *Vie de saint Amand.*

Nous avons vu dans un manuscrit (3) de la bibliothèque de Valenciennes, provenant du fonds de l'Abbaye de Saint-Amand, une preuve plus concluante encore que celles fournies par les dires con-

(1) Sur. 6 feb., p. 907.
Sigeb. Scri. C. 105. not.

(2) Hist. litt., t. V, p. 412.

(3) Mns. N° 461, T 4-11.

Vita et miracula S. Amandi Trajectensis ornatissime descripta, cum pluribus aliis de eodem re documentis.

In-f° velin rel. en bois recouvert en mouton blanc; belle écriture minuscule à longues lignes, du XI° siècle.

tradictoires des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

Ce manuscrit, du XI[e] siècle, contient une belle miniature qui couvre tout le recto du 5[e] feuillet (1). Elle représente un moine tonsuré. Il est assis dans un grand et riche fauteuil, et il trace sur un livre ces mots :

« *Scripturus vitam beati Amandi habitatorem ejus invoco.* »

Ces paroles sont celles qui servent de prologue à la *Vie de Saint Amand* de Baudemond.

Les Bollandistes reconnaissent dans le personnage de cette miniature le moine Baudemond lui-même ; nous croyons y voir Milon. Et si nous tournons le feuillet, nous lisons en marge du prologue une note, d'une écriture plus récente, il est vrai, mais qui n'en confirme pas moins notre opinion. Cette note est ainsi conçue :

« *Author primus hujus vitœ est Baudemundus; Milo tamen, monachus noster elegantiori stylo hoc modo eam descripsit circa ann. Domini* 860, *quam etiam paulo post excellenti metro composuit. Exstat que in volum. M.* 244. »

Continuons l'examen de ce manuscrit et constatons en passant qu'il est complété par une préface et une table des matières précédant le titre. A la suite, nous rencontrons une seconde miniature, toute enluminée d'or et de couleurs vives. Elle remplit le folio 10, au milieu duquel on lit le mot « *Amandus*, » qui est aussi le premier mot de la vie du Saint.

Une nouvelle annotation, de la même main que la précédente, vient encore contredire, au folio 29, une affirmation des Bollandistes, qui fixent la mort du fondateur de l'Abbaye à 684. La note que nous relevons donne la date de 661.

Une autre miniature qui suit, au folio 30, représente un ange aux ailes déployées, ayant à ses pieds une femme à genoux. Derrière se déroule une banderolle d'or où on lit :

« *Ecce coronandus ad cœlos migrat Amandus.* »

Puis vient, au folio 31, une autre enluminure non moins curieuse, contenant cinquante-huit personnages, et entre autres Saint Amand.

(1) Les 4 premiers sont blancs.

Elle est divisée en huit compartiments, dans chacun desquels se lisent diverses devises, soit en prose soit en vers.

Un chapitre occupant le folio 32 porte pour titre :

« *In octavis depositionis S. Amandi. — Visio Stæ Aldegundis de obitu S. Amandi episcopi.* »

Or, qu'on remarque que les Bollandistes ont publié textuellement cette histoire de la translation du corps de Saint Amand; mais ils l'ont attribuée à un auteur inconnu, « *auctore anonymo*, » tandis qu'on peut, à bon droit, en faire honneur à Milon, comme l'indique la note marginale que nous avons rapportée plus haut.

Quant au *Supplément* attribué à Milon, les Bollandistes n'élèvent aucune contestation. Notre manuscrit lui donne ce titre, qui confirme cette attribution :

« *Suppletio quæ addita est libello vitæ S. Amandi a Milone monacho et sacerdoti cœnobii ipsius.* »

Ce supplément est suivi, folio 38, d'une lettre du pape Martin Ier « *exemplar epistolæ Martini papæ* » adressée à Saint Amand, reproduite par Philippe Harveng (1) qui a aussi imprimé l'acte de dernière volonté de Saint Amand : *Petitio seu conjuratio S.-Amandi de corpore suo* » qui est orné dans notre manuscrit, folio 53, d'une splendide initiale, représentant Saint Amand sur fond d'or, écrasant sous ses pieds un dragon vert.

Plus loin, folio 58, nous retrouvons Baudemond, dans une belle miniature couvrant toute la page; Saint Amand est assis dans un fauteuil dont chaque bras est terminé par un dragon à deux têtes. Il tient dans sa main gauche une crosse épiscopale dorée au sommet. Sa tête est recouverte d'un voile lilas, soutenu par une lame d'or et accompagné d'un nimbe d'or de forme carrée. Près de lui, assis sur un siége plus simple, est Baudemond à qui Saint Amand vient de remettre un liston portant ces mots écrits en lettres rouges :

« *Ego Amandus peccator hanc epistolam a me factam consensi et subscripsi* ✝ »

(1) Ch V, No 46-50.

Sous ces mots Baudemond écrit en lettres noires :

« *Ego Baudemundus suscripsi* »

La tête de Beaudemond porte une assez large tonsure et se trouve encadrée dans un nimbe d'or circulaire.

Trois autres miniatures suivent, folios 59 et 60 ; elles représentent Mommelin, Réole, Vindicien, Aldebert, Jean et Bertin, la tête entourée de nimbes d'or circulaires, de nimbes d'azur carrés où se dessine un liseré circulaire de points rouges, ou encore de nimbes verts liserés de blanc, et tous avec des attributs épiscopaux ou abbatiaux, et cette mention : « *Ego subscripsi* » en témoignage de leur signature au testament de Saint Amand.

Ce précieux manuscrit que nous avons pris plaisir à dépeindre en détail par ce qu'il est un magnifique spécimen de l'art, dans l'Abbaye de Saint-Amand, se termine par deux autres œuvres sorties de la plume infatigable de Milon.

La première a pour titre : « *Sermo legendus in transitu sive depositione ter beati atque gloriosi pontificis XPI Amandi.* »

Bollandus, en faisant mention de ce *discours* (1), ne croit pas devoir l'attribuer à Milon ; ici encore, il est permis de contester ce dire dénué de preuves. Observons, par contre, que ce *Sermo* lui est attribué par les auteurs de *l'Histoire littéraire* (2) et qu'il suit, dans notre codex, toutes les autres œuvres que nous lui attribuons nous-mêmes et qui portent visiblement son cachet. Dix lignes écrites plus loin, folio 83, sont incontestablement de Milon ; elles corroborent notre raisonnement et y ajoutent une nouvelle force par leur texte même.

« *Qualiter corpus beati Amandi in locum quo nunc requiescit fuerit translatum et de dedicatione bacilicæ ac de oratione episcopatus ipsius.* »

C'est la suite de la même pensée et cette fois Bollandus le reconnaît (3). Il reproduit aussi comme appartenant à Milon (4) deux

(1) Boll. An. 19, N° 131.
(2) Hist. litt., t. V, p. 413.
(3) Boll. An. 889.
(4) Boll. An. 891-893.

autres textes terminant notre manuscrit. Le premier intitulé : « *Sermo de elevatione corporis beati Amandi quœ factus est a Lothario custode* » et le second : « *De igne cœlesti in memoriam beati Amandi divina virtute mirabiliter accenso.* »

Pour compléter notre description, disons que, au dernier feuillet 108, on lit cette sentence : *Mors ultima linea rerum.* A quoi nous ajouterons ces quatre vers dont les auteurs de *l'Histoire littéraire* font aussi honneur à l'auteur de ces sermons, qui avait été témoin des merveilles qu'il décrit et qui dans son admiration composa cette invocation mystique :

Lumen in œthero quam clarus haberis Olympo,
Monstrali monachis, prœsul Amande tuis ;
Da famulis ambire tuœ consortia vitœ,
Ut valeant donis participare tuis !

Et pour conclusion, n'hésitons pas à conserver à Milon la part qui lui est légitimement dûe dans ces travaux qui ont traversé les âges avec son contre-seing. Laissons à Baudemond la gloire d'avoir, le premier, décrit les hautes vertus du fondateur de son monastère ; mais reconnaissons aussi que Milon, en corrigeant, en commentant et complétant le travail de son prédécesseur, y a ajouté une consécration nouvelle par l'autorité de son nom et la profondeur de son savoir.

La bibliothèque de Valenciennes conserve un autre manuscrit : *de vita et miracula S. Amandi cum aliis dommeatis* (1). Cette *Vie de Saint Amand* qui n'est que le double de celle qui précède, contient aussi des miniatures, mais d'un art bien inférieur ; ce qui le distingue surtout c'est l'analyse en vieux français de chaque chapitre, suivie de quatrains, que nous transcrivons :

1. « Pour Dieu servir et honnorer
Ses père et mère habandonna
Et en Ogie sur la mer
Pour estre moine sadonna.

(1) Mns N° 461. T. 6-19.

2\. » Hors du cloistre aloit pour esbattre,
Monstrant signe d'humilité;
Ung grand serpent le voit combattre,
Mais par luy fut subit maté.

3\. Son père alla pour le requerre,
Car ilz navoient plus denfant;
Mais oncques ne le sceut ratraire
Et volt demorer Dieu servant.

4\. « Austrigisilus cognoissant
S. Amand de cler estre ydonne,
Le tournera bien josne enfant
Requis lavoit dentente bonne.

5\. » Daler à Rome fut esmu,
Pour servir Dieu devotement,
Mais à Bourges se mit renclu,
Mangeant pain dorge seulement.

(Ici manquent les 6, 7 et 9e strophes.)

8\. » A S. Pierre à Rome en dormant
Fut vilainement batu et froté,
Mais par S. Pierre a Dieu commant
Visiblement fut conforté.

10\. » Serfz infidèles rachetoit
De prison pour le baptiser;
En nostre foy les induisoit,
Dont il se faisoit moult priser.

11\. » Ung enfant qui crioit Jesus
Noyoit. Sathan se luy demande:
Quel Jhesus? — Fils de Dieu lassus,
Dit lenfant, le Sainct luy commande.

12\. » Sainct Amand sur la mer estoit
Avec pluiseurs craindans la mort,
Pour le bateau qui perissoit
Mais par S. Pierre eurent confort.

13\. » En Tournay fist lors par justice
Dotto le juge mettre a mort
Ung malfaiteur pour aucun vice
Auquel S. Amand eubt remort.

14. » Après la mort le fist despendre
Et fut dans sa celle apporté,
Ou du tout a Dieu se volt rendre
Après qu'il fut ressuscité.

15. » Le roy pour son filz baptiser
Envoya S. Amand requerre.
Que on oyt Amen proferer
Ayant quarante jours sur terre.

16. » Ung povre aveugle fist priere
Davoir eau ou le Sainct lavoit
Ses mains, dont il receut lumiere
Comme en Dieu confidence avoit.

17. » S. Amand apres grand eaige
Quil ot vecut tressainctement
Priant Dieu de tout son couraige
Lui rendit ame devotement.

18. » Saincte Aldégonde a Dieu servante
Cognut par revelation
Que es cieulz en gloire triomphante
S. Amand avoit mansion. »

Nous accorderons à cette ballade pieuse une naïveté de langage, une simplicité dans le tour et dans l'expression, une sorte d'originalité naturelle et sans fard, une ingénuité candide qui la revêtent d'un charme particulier. Mais qu'il y a loin de cette viranelle à ce poëme véritablement héroïque qui fonda la réputation de Milon.

Cette légende rithmée nous parait d'ailleurs postérieure à l'époque où vivait Milon. Elle est même dans son incorrection, d'un français plus épuré que celui qui se parlait en ce temps où la langue romane se formait à peine, et pour preuve nous citerons cette *pièce en l'honneur de Sainte Eulalie,* qui est aussi en manuscrit à la bibliothèque de Valenciennes:

« Buona pucella fut Elalia
Bel avret corps, bellezour anima.
Voldrent la veincre li Deo inimi,
Voldrent la faire Diaule servir :
Elle nos escoltet les mals conseillers

Quelle Deo reneiet chi maent sus en ciel;
Ne por or, ned argent, ne paramenz,
Por manaice, regiel, ne preiement,
Ne ule cose, non la pouret onqui pleier;
La polle sempre non amast lo Deo men estier. »

Il est nécessaire de traduire cette légende pour l'intelligence du lecteur :

« Bonne vierge fut Eulalie;
Un beau corps elle avait et plus belle âme.
Voulurent la vaincre les ennemis de Dieu,
Voulurent la faire servir le Diable;
Elle n'écouta ces mauvais conseillers
Qui voulaient lui faire renier Dieu qui réside au ciel;
Ni pour or, ni argent, ni parures,
Par menace, ordre ou prière,
Ou toute autre chose, ils ne purent jamais la plier;
La jeune fille toujours aima mieux rester à Dieu. »

Le même cachet de supériorité se fait remarquer dans les autres œuvres de Milon, que nous allons passer en revue.

Nous ne parlerons que pour mémoire d'une *Homélie sur Saint Principe,* Évêque de Soissons, que plusieurs hagiographes lui attribuent (1), ce point ayant été laissé dans le doute par les auteurs de l'*Histoire littéraire,* qui ne voient pas bien à quelle occasion il pût la composer (2), et nous-même n'ayant rien trouvé qui éclairât cette question.

Un autre poème qu'on ne lui a jamais contesté et son plus important sans contredit, comme saillie poétique et facilité de versification, est intitulé : *Conflictus veris et hiemis*. Il ne se compose que de cinquante-cinq vers alexandrins, ce qui est bien peu, comme le font justement remarquer les bénédictins, en présence d'un sujet aussi riche.

Nous en avons trouvé le manuscrit, de belle écriture minuscule, au dernier feuillet d'un codex, à longues lignes, de la fin du IX[e] siècle, conservé à la bibliothèque de Valenciennes et provenant des ar-

(1) MS 461, T 6-19.
Dupl. 9. Scri. 667. — Oud. Scri., t. 2, 326.
(2) Hist. litt., t. V, 414.

chives de l'Abbaye de Saint-Amand (1) Casimir Oudin trouva ce poëme dans la bibliothèque de Colbert et le publia (2) dans deux de ses recueils.

Milon fit aussi des vers à la gloire du roi Charles-le-Chauve ; nous les avons vus dans ce même manuscrit. On a cité avec éloge deux pièces panégyriques qu'il a dédiées à ce Monarque et que l'auteur avait disposées ingénieusement en *forme de sphère* (3). Les bénédictins de Saint-Maur assurent qu'elles existaient dans les archives de Saint-Amand, où nous les avons recherchées en vain. Cette disposition bizarre des vers était dans le goût de l'époque ; les auteurs se complaisaient dans ces difficultés qu'ils se créaient. Nous en verrons plus d'un exemple après Milon, et lui-même a peut-être pris l'idée de ces sphères mystiques dans Fortunat de Poitiers et Raban Maur qui s'étaient amusés de ces jeux.

On considère comme son dernier ouvrage son *Poëme sur la Sobriété,* conservé dans le manuscrit de Valenciennes que nous citons plus haut et qui s'y trouve précédé par sa *Dédicace* au roi Charles-le-Chauve et par l'*Épître* d'Hucbald, car la mort surprit Milon avant qu'il eut pu envoyer son œuvre au Roi, et c'est Hucbald, son disciple, qui s'acquitta de ce soin.

Cet ouvrage a joui d'une telle estime qu'on l'a inscrit dans l'épitaphe de Milon comme un de ses plus beaux titres de gloire. Il a cependant peu de développement et ne se compose que de deux livres divisés en vingt-quatre chapitres; il a pour titre dans le manuscrit que nous avons eu sous les yeux :

« *Utilia tela sacrœ parcitatis adversus coquum Babylonis de divine Scripture pharetris educta studo Milonis, cœnobitœ Amandi almi ac beati Xristi prœsulis.* »

Que les bénédictins de Saint-Maur traduisent par ces mots :

« *Les traits de la sainte modération ou sobriété tirés du trésor de l'Écriture et utiles contre le cuisinier de Babylone,* » qui désigne, selon eux, le démon de l'intempérance.

(1) Mns N° 395, N 6-1.
(2) Oud. supp. de Scri. 257-258. — D° Scri., t. II. 326-327.
(3) Sigeb. Val. Andr. bib. Belg., 676.

Une dernière particularité que nous relevons dans ce manuscrit est un vers placé au-dessous des soixante qui composent l'épître dédicatoire de Hucbald. Ce vers est doublé et forme une croix en lettres rouges.

De quelque manière qu'on lise ce vers, de droite à gauche ou de gauche à droite, dc haut en bas ou de bas en haut, il est toujours le même :

S
I
B
E
N
E
T
E
T
U
A
L
A
U
S
T
A

SI BENE TE TUA LAUS TAXAT SUA LAUTE TENEBIS

A
T
S
U
A
L
A
U
T
E
T
E
N
E
B
I
S

La lettre X de *taxat* est la lettre centrale de la croix et elle-même a la figure d'une croix; nouvel exemple à l'appui de la remarque que nous faisions tout à l'heure et que nous aurons encore occasion de faire à propos de ces bizarreries si recherchées alors.

Il y a encore quelques œuvres attribuées à Milon, mais d'une manière moins certaine. Ainsi, Mabillon (1) lui fait honneur de douze vers élégiaques composant l'*Épitaphe* des princes Dreux et Pepin, ses

(1) Mab. An., t. 1, 427. — An. 1-36-37. — Act. B., t. V, 65, N° 12.

élèves, morts à l'Abbaye en jeune âge. Trithème (1) de son côté parle d'un *Recueil de Lettres* que Milon aurait écrites à diverses personnes; Valère André (2) d'un *Art poétique* dont il serait l'auteur. Nous n'avons trouvé trace, nulle part ailleurs que chez eux, de ces deux productions qui nous paraissent apocryphes, et qui sont du reste indifférentes à la gloire de Milon.

De cet examen des œuvres de Milon ressort, plus évident encore à nos yeux, cet état particulier à la fin du IXe siècle que nous avons signalé. Milon est le reflet parfait de cette époque où les lettres, relevées par Charlemagne, étaient retombées, sous ses successeurs, dans une décadence presque complète. C'est au milieu d'une foule ignorante, grossière, vicieuse et presque féroce que cet esprit distingué se trouva lancé. Et c'est là ce qui démontre mieux encore la puissance de son intelligence, car comme le font remarquer avec sens les auteurs de l'*Histoire littéraire* (3), ce qu'il y a de plus étonnant dans cette époque de bouleversement, c'est qu'il y eut encore des personnes qui cultivassent les lettres.

Milon fut un de ces hommes, et le plus remarquable peut-être; mais il ne fut pas assez puissant par la pensée pour dégager son génie du contre-coup des événements. Il subit l'influence du milieu dans lequel il vécut, et comme ses contemporains les plus illustres, il s'attacha trop au petit côté des choses, au merveilleux, au faux brillant, au goût douteux des minuties, aux puérilités de la littérature. Il ne fut pas assez fort pour être lui tout entier, et c'est pour cela qu'il n'attacha pas son nom à quelque œuvre véritablement grande et que sa personnalité ne domine pas son siècle, comme il était digne de le faire.

C'est Hucbald qui fut appelé à recueillir ce lourd héritage, et, disons-le tout de suite, il en supporta glorieusement le poids. Sa tâche fut d'autant plus difficile que les ténèbres de l'ignorance s'épaississaient autour de lui. Ce fut lui pourtant qui « contribua le plus, conjointement avec Rémi d'Auxerre, à conserver quelques

(1) Trit. Scri. C 283.

(2) Val. Andr. Scri.

(3) Hist. litt., t. VI, p. 8.

restes de lumière (1) » au sein de cette rapide décadence provoquée par les divisions des princes successeurs de Charlemagne, la faiblesse de leur gouvernement, les dévastations des barbares, et le désordre général occasionné par tous ces maux réunis.

Hucbald est regardé comme un des « plus grands docteurs que la France ait eus à la fin du IXe siècle et dans les premières années du Xe (2). » Ses admirateurs trouvent en lui « un grand fonds de génie, du goût, de l'ardeur pour les sciences (3). » Modérateur de l'Ecole d'Elnon, il avait étudié sous son oncle Milon, et « il arriva dans la suite que le neveu surpassa l'oncle en toutes sortes de belles connaissances. »

Il devint profondément versé dans la littérature sacrée, dans la théologie et dans les lettres profanes. Il ne fut pas moins remarquable comme poëte et surtout comme musicien, et nous avons vu se révéler inopinément, dans ces derniers temps, des compositions lyriques qui prouvent sa science de l'harmonie, et qu'un savant modeste (4) a tirées de la poudre de l'oubli.

Ainsi préparé, Hucbald était digne de succéder à Milon dans la direction de l'École de l'Abbaye de Saint-Amand (5).

« Cette école, disent les Bénédictins de Saint-Maur (6), ne fut pas alors moins florissante qu'elle l'avait été auparavant. Hucbald y forma des disciples capables de le remplacer. »

Son crédit grandissait avec sa réputation. Il eut alors conscience de sa mission et en quelque sorte la prévision de la célébrité réservée à son nom. Tous les ouvrages qu'il entreprit d'écrire à partir de cette époque semblent avoir été conçus par lui pour la postérité. Le ciel lui permit d'y consacrer de longues années, car dans les

(1) Hist. litt., t. IV, p. 239.
(2) Hist. litt., t. VI, p. 210.
(3) Martene. Ann. Boll., t. Ier, p. 266.
Mab. ann. 1-37, No 35.
(4) M. de Coussemacker, président de la commission historique du département du Nord a publié récemment un important ouvrage sur Hucbald, considéré surtout comme musicien.
(5) Boll. ib., p. 36. — Mab. ib., t. V, No 196. — Ann. 1-37, No 35.
(6) Hist. litt., t. VI, p. 212.

quatre-vingt-dix ans de sa vie, il put en employer soixante-cinq à écrire les œuvres qu'il nous a laissées (1).

Odillon et Pierre, archidiacre de Cambrai, savants et hommes de goût, recevaient communication de ses inspirations et étaient en quelque sorte ses censeurs (2). Flodoart (3), qui avait étudié sous ses disciples, loue en lui une science immense dans les parties les plus épineuses de la philosophie. Adhémar de Chabannois, célèbre par l'étendue de ses connaissances (4), Sigebert, poète et historien (5), et tant d'autres sortis de sa grande école, ont été comme autant de présents que Hucbald a légués au XIe siècle.

Examinons sur quoi s'est fondée la grande réputation de Hucbald, et sur quels documents encore existants nous pouvons le juger aujourd'hui. Son œuvre peut être divisée en cinq classes distinctes. La théologie, l'histoire, la littérature, la poésie et la musique. On voit par cette énumération qu'il a touché à tout ce qu'embrassait l'esprit humain à cette époque.

Citons en premier lieu, dans les sciences sacrées, son *Commentaire de la règle de Saint Benoît*, que les Bénédictins de Saint-Maur n'ont paru connaître que sur les rapports de Dom Martene et de Dom Calmet. Ils disent en effet, sans le certifier, que le premier atteste l'existence de ce manuscrit dans la bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Amand, et ils en reproduisent le titre suivant la version du second : « *Liber ex dictis S. S. Patrum defloratus super regulam S. Benedicti*, » ce qui, selon eux, annoncerait un simple recueil de sentences (6).

Le manuscrit en question a effectivement existé dans la bibliothèque de Saint-Amand. Il est aujourd'hui à celle de Valenciennes, et nous l'y avons vu (7). Il ne porte pas le titre indiqué par Dom

(1) Boll. ib., p. 35, N° 6.
Hist. litt., t. VI, p. 214.
(2) Hist. litt., t. VI, p. 173. — D°, p. 40.
(3) Flod. 1-4, C. 9.
(4) Hist. litt., t. VI, p. 46.
(5) Hist. litt., t. VI, p. 433.
(6) Hist. litt., t. VI, p. 433.
(7) Mns 278. D. 6-4.

Calmet et reproduit par les Bénédictins, qui n'ont pu en contrôler la véracité. La mention rapportée par eux : « *Liber ex dictis, etc.*, » se trouve cependant textuellement sur une étiquette en papier très-ancienne collée au dos de ce manuscrit.

Son titre véritable est : « *Glossæ a diversis doctoribus collectæ in regulam S. Benedicti.* » Comme ce titre l'indique et comme le corps de l'ouvrage en donne la preuve, ce n'est point, ainsi que le disent les auteurs de l'*Histoire littéraire*, avec un certain air de dédain, « *un tissu de sentences choisies des SS. Pères,* » ce qui n'impliquerait qu'un simple travail de compilation, sans aucun effort intellectuel de la part de Hucbald. Mais c'est le *Commentaire raisonné de la règle* sous laquelle son monastère était institué, commentaire qu'il appuie de l'opinion des docteurs qui ont, avant lui, traité ces questions de discipline monacale.

Malgré la vénération que nous inspire l'érudition immense de Dom Rivet et de sa Congrégation, nous ne pouvons dissimuler que, en quelques points, ils sont tombés dans des erreurs de détails qu'il est utile de signaler. Leur appréciation sur la *Glose* que nous venons de citer provient de ce qu'ils n'ont pu voir et lire l'ouvrage dont ils parlaient.

Ils ont failli même passer sous silence l'ouvrage de Hucbald qui pour beaucoup est le plus important comme œuvre de littérature critique, genre peu cultivé à son époque. Nous voulons parler de son *Virgile commenté*, que les Bénédictins n'ont connu que tardivement, et qu'ils n'ont révélé que par un *Erratum* que nous rapportons :

« A la suite de l'énumération des ouvrages de Hucbald, moine de Saint-Amand, que nous finissons à la page 221, on peut ajouter, disent-ils (1), ce qui suit, et que nous avons découvert depuis :

« Du temps de Sanderus (2), on voyoit à cette Abbaye un manuscrit de la fin du IXe siècle qui contenoit les *Poésies de Virgile*, avec des gloses et des explications interlinéaires et marginales,

« Il est à présumer qu'elles étoient de la façon de Hucbald, sur

(1) Hist. litt., t. V, p. 23.
(2) Sanderus, N° 274.

la remarque qu'on fait que tous les manuscrits de ce temps-là appartenant à la même Abbaye, nommément ceux qui traitent des arts libéraux, sont un fruit des travaux de ce savant et laborieux moine. »

Certes, l'œuvre valait la peine d'être mentionnée, et il est assez étrange qu'elle ait échappé tout d'abord aux Bénédictins, alors qu'ils citent des œuvres bien inférieures, dont l'existence attestée par eux ne nous est plus révélée par aucun monument existant.

Cet ouvrage capital de Hucbald, dont le manuscrit existe à la bibliothèque de Valenciennes, a pour titre : « *Virgilii Maronis libri omnes cum argumentis*, *glossis et explicationibus* (1). » Dom Rivet ne le reproduit même pas textuellement, ce qui autorise à penser qu'il n'avait pas vu le manuscrit et qu'il ne l'a mentionné que sur la foi de Sanderus. C'est à cette circonstance seule que l'on peut attribuer le laconisme de sa note au sujet d'un ouvrage qui, mieux connu, eût certainement provoqué les éloges du savant bénédictin. Son dire, tout bref qu'il soit, est néanmoins précieux à recueillir, parce que surtout il constate que rien ne s'est fait, en ce temps, à l'Abbaye de Saint-Amand, en ce qui touche aux sciences et aux arts libéraux, qui ne fût *un fruit des travaux* de Hucbald.

Celui qui savait si bien goûter, apprécier et commenter Virgile ne devait pas être indigne d'écrire dans la langue des poëtes. Hucbald l'a tenté avec succès; son premier ouvrage est un poëme à *la louange des Chauves*, encore aujourd'hui en manuscrit à la bibliothèque de Valenciennes : « *Versus Hucbaldi calvorum laude canendi* (2). »

Cent trente-six vers en douze chapitres composent ce livre, auquel s'ajoutent une exorde et une conclusion. On aura une idée du travail patient et obstiné qu'a réclamé cette œuvre quand on saura que l'auteur n'a voulu y faire entrer que des mots commençant par un C. Nous en rapportons le premier vers pour exemple :

« *Carmina Clarisona Clavis Cantare Camenæ.* »

Cette lettre est l'initiale du nom de Charles-le-Chauve à qui

(1) Mns 389, N. 3-33.
(2) Mns 288, F. 3-5.

Hucbald adressa ce chant; singulière flatterie qui apportait à son travail des difficultés sans nombre et qui devait y faire régner cette contrainte que constate l'*Histoire littéraire*. Dans de telles conditions et avec de telles entraves, le poëme de Hucbald ne pouvait s'élever aux hautes régions de la poésie; mais il y court un air de singularité, d'originalité pittoresque qui éveille l'attention et qui, après tout, n'est pas sans charme.

C'était, nous le répétons, dans le goût de ce temps. Hucbald, malgré la hauteur de son intelligence, devait y céder. Les archives d'Elnon nous en fournissent deux autres exemples que Dom Rivet n'a pas cités et qui peuvent être aussi attribués à Hucbald. Dans un manuscrit du IXe siècle, actuellement à la bibliothèque de Valenciennes (1), se trouvent deux pièces qui ont pour titre : « *Paginæ duæ in specie Sanctæ Crucis ædita ad Karolum regem.* » Toujours la dédicace favorite d'Hucbald, et même tour de la phrase, et même minutie de la forme.

La première de ces pièces se compose de trente-sept vers hexamètres, de trente-sept lettres chacun. Si on lit, en suivant de haut en bas toutes les lettres initiales, médianes ou finales, on trouvera trois vers nouveaux commençant et finissant par un A.

Cette même lettre A, se reproduit au commencement, au milieu et à la fin du dix-neuvième vers qui marque le milieu de la pièce, aussi que des premier et dernier vers. Voici le texte des trois vers en question :

A	eterno commissa lev	A	s moderamine sceptr	A
A	rma tenens et sign	A	parans bonitate seren	A
A	urea sæcla novans, t	A	m sacra ornare coron	A

Ces vers sont en quelque sorte le résumé de la pensée qui a inspiré cette pièce, dont nous reproduisons le texte, en notant par des capitales les premières, dix-neuvièmes et trente-septièmes lettres formant ces trois vers :

(2) Mns 461. T. 6-19.

A	ceipe, Karle, precor, c	A	rmen pietate benign	A
E	n sceptrum regale fe	R	ens venerabile cult	U
T	e duæ justitiæ cul	M	en servante refertu	R
E	xcrescens miro piet	A	s moderamine pulchr	E
R	egnis missa tuis tua	T	e et regnante trophe	A
N	on lapsura bonis æt	E	rna in sæcula gesti	S
O	ceanus valet haut co	N	cludere limitis und	A
C	um tua sejunctam pen	E	trent insignia Thul	E
O	rbis amor, decus et mu	N	di tu culmina jam nun	C
M	ore regis patris. Nam	S	i nunc forte trib ma	L
M	irificando tuum ref	E	rat modulante camen	A
I	mmensum quisquis po	T	erit formare volume	N
S	ummito posco tam vi	S	u, o rex, dulcis honest	O
S	cemata picta crucis	I	ndigni carminis aus	V
A	c veluti almifico in	G	iro micat alma coron	A
L	austra sic terræ co	N	cludit magna regime	N
E	t lux sancta micat qu	A	dratis climatis ori	S
V	tque tui valetis votum	P	ræstantius huic si	T
A	mplius auge operis l	A	udem poscent thali	A
S	ubditus obsequiis o	R	bem diversa per omne	M
M	unera fert vestris v	A	riato stemmate gazi	S
O	rtus et occasus gemi	N	a exhine inde column	A
D	onec ad alta voles et	S	candas æthera done	C
E	n supremo princeps su	B	christo pacis amato	R
R	egna levas et læta b	O	nis commertia dextr	A
A	ddis ubique tuo deme	N	s mala cuncta trophe	O
M	axime regnantum bon	I	tatis et orbo relato	R
I	mperii a proavis par	T	um tibi sorte cacume	N
N	obilis ultor habens	A	uctum virtute seren	A
E	xcipe dignanter vir	T	utum insignia victo	R
S	cripsi equidem vita	E	felicia gesta beata	E
C	ari pontificis cuju	S	pulcherrima sunt hi	C
E	t virtus et honos et v	E	rba et præmia sanct	O
P	erpetua mansura cho	R	otrans sidera sempe	R
T	utamen, o princeps, ha	E	c munera nuda coturn	O
R	espice nobilitans i	N	Amandi nomine carme	N
A	ccipe, Karle, precor, l	A	ude currante camen	A

Qu'on ne prenne pas ces vers pour modèle de parfaite latinité, qu'on les considère comme un jeu de patience un amusement aussi

ingénieux que possible, puéril même si l'on veut se montrer sévère, nous y souscrivons volontiers; mais on ne peut refuser à celui qui a exécuté de pareils tours de force, le mérite de l'extrême difficulté habilement tournée et vaincue et même des qualités d'esprit et de style qui ne sont pas communes.

La seconde pièce dont nous voulons parler présente ces qualités et ces défauts à un plus haut degré peut-être encore. Elle contient trente-cinq vers hexamètres de trente-cinq lettres chacun, qui, groupés uniformément en lignes, offre :

En descendant de haut en bas, aux initiales et aux finales, ce vers répété à droite et à gauche :

« *Salve carus amor æterna laude coruscans.* »

En descendant de l'angle gauche supérieur à l'angle droit et en remontant de l'angle gauche inférieur à l'angle droit, cet autre vers également répété :

« *Sumito rex laudes et metrica vota Milonis.* »

Et enfin en descendant par le milieu, c'est-à-dire en ne tenant compte que des dix-huitièmes lettres, cet autre vers :

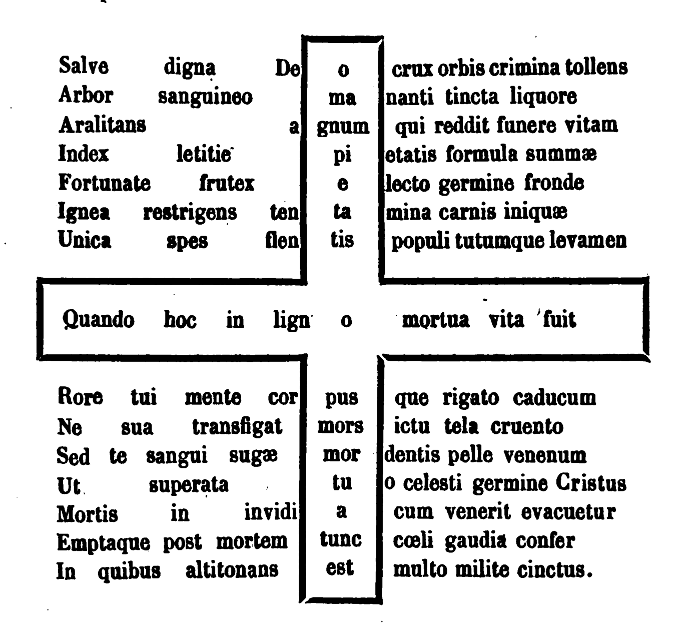
« *Et dextram miserans Miloni porrige, Carle.* »

Nous nous dispensons de donner le texte de cette excentricité merveilleuse, qui a trop de points de ressemblance avec la précédente.

Au XVI[e] et XVII[e] siècles nous retrouvons encore de ces compositions fantaisistes qui occupaient les loisirs des moines du IX[e] siècle. Ainsi dans un *Recueil de poésies latines* du XVI[e] siècle (1),

(1) Mns de la Bibliothèque de Valenciennes provenant de Saint Amand, coté N° 404, N. 2-5.

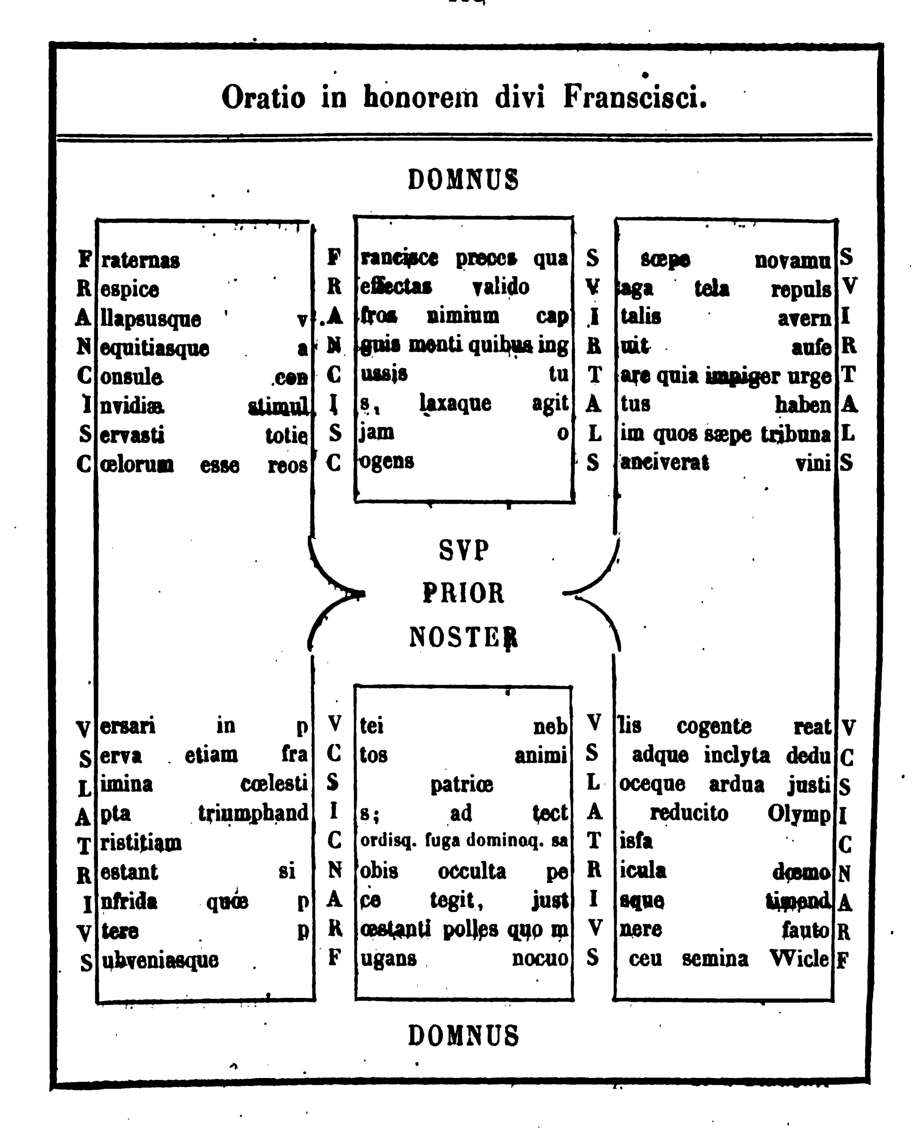
lisons-nous, au folio 2, sous ce titre : « *Monocolon car. hexa. de S. Cruce,* » une pièce de quinze vers disposés comme suit :



Herman Hertaing, au XVIIe siècle, s'amusait aussi de ces jeux d'esprit. Nous en avons la preuve dans un autre manuscrit de Valenciennes (1), qui contient, au folio 89, une pièce de vers formée de vingt-deux distiques, et dédiée à Grégoire Doultreman. Il en avait adressé, dans le même goût, à Baudoin Denys et à Laurent Dorpère soixante-quinzième Abbé de Saint-Amand. Il a aussi fait six distiques dont chaque mot commence par un G, imitation du poème de Hucbald à la *louange des chauves.*

Nous choisissons, parmi toutes ces pièces, celle qu'il a dédiée à François Delattre, sous-prieur de l'Abbaye, sous forme d'une oraison à Saint François :

(1) Mns N° 406. N. 2-11.



Oratio in honorem divi Franscisci.

DOMNUS

F raternas F rancisce preces qua S sæpe novamu S
R espice R effectas valido V aga tela repuls V
A llapsusque v A fros nimium cap I talis avern I
N equitiasque a N guis menti quibus ing R uit aufe R
C onsule cen C ussis tu T are quia impiger urge T
I nvidiæ stimul I s, laxaque agit A tus haben A
S ervasti totie S jam o L im quos sæpe tribuna L
C œlorum esse reos C ogens S anciverat vini S

SVP
PRIOR
NOSTER

V ersari in p V tei neb V lis cogente reat V
S erva etiam fra C tos animi S adque inclyta dedu C
L imina cœlesti S patriæ L oceque ardua justi S
A pta triumphand I s; ad tect A reducito Olymp I
T ristitiam C ordisq. fuga dominoq. sa T isfa C
R estant si N obis occulta pe R icula dœmo N
I nfrida quæ p A ce tegit, just I sque timend A
V tere p R œstanti polles quo m V nere fauto R
S ubveniasque F ugans nocuo S ceu semina Wicle F

DOMNUS

Les curiosités que nous venons de transcrire n'ont ni plus ni moins de valeur littéraire que le *Poëme sur les chauves*, et par plus d'un point, toutes ces œuvres ont entre elles une affinité incontestable. L'épître dédicatoire, que Hucbald mit en tête du *Poëme de*

Milon sur la Sobriété est du même style louangeur et prétentieux, et le vers qui la suit et que nous avons eu occasion de citer : « *Si bene te tua laus*, etc. » y ajoute le cachet particulier de toutes ces poésies, où la véritable inspiration n'a guère affaire. Son épitaphe pour Milon, en cinq vers héroïques, en fournit un nouvel exemple :

» Milo, poeta, sophus, cubat hoc sub marmore clausus
Carmine dulciloquo qui librum Sobrietatis
Edidit et sanctum pulchre depinxit Amandum
Floribus exornans metro, prosaque venustans
Tanti Pontificis palmam, caput, atque coronam. »

Hucbald ayant été, quarante-huit ans après, enseveli dans le même tombeau que Milon, les religieux y inscrivirent l'épitaphe suivante :

« Dormit in hac tumba simplex sine felle columba
Doctor, flos et honos tam cleri quam monachorum
Hucbaldus famam cujus per climata mundi
Edita sanctorum modulimina, gestuque clamans
Hic Cyriaci membra pretiosa, reperta Nivernis
Nostris invexit oris, scripsitque triumphum (1). »

Les vers suivants y furent ajoutés par un écrivain du monastère dont on ignore le nom :

« Philosophi simul hic pausant celebresque magistri
Ecclesiœ nostrœ flores, per sœcula clari :
Alter discipulus fuerat, didasculus alter. »

On pourrait retrouver les mêmes qualités et les mêmes défauts dans toutes les hymnes de Hucbald, et dans les offices qu'il écrivit en l'honneur de plusieurs saints, car il s'occupa avec une grande ardeur de faire l'histoire et la louange de divers personnages vénérés par l'Église. Les hagiographes citent, sans en spécifier autrement la nature, son *Poëme sur Sainte Célinie,* mère de Saint Remi, archevêque de Rheims (2). Nous sommes plus heureux en ce qui concerne

(1) And. bib. belg., p. 395.

(2) Meyer, Ann. Fl. Ann. 930.

le *Poëme sur le martyre de Saint Cyr* (1), dont le texte a été conservé et où l'on retrouve l'esprit supérieur de Hucbald.

Cet infatigable chantre catholique nous a laissé encore un *Office de nuit en l'honneur de Saint Thierri*, qu'il composa pendant qu'il professait à Rheims; une *Vie de Sainte Rictrude,* abbesse de Marchiennes, dont la légende avait été perdue dans les ravages des Nortmans; une *Vie de Sainte Aldegonde*, abbesse de Maubeuge; une *Vie de Saint Lébuin* ou *Libwin*, prêtre anglais, apôtre du pays d'Ower-Issel, ouvrage qui avait été corrigé par Pierre de Cambrai et Odilon de Saint-Médard de Soissons, et que l'auteur dédia à Baldric, évêque d'Utrecht.

Ce dernier poëme valut surtout à Hucbald les plus grands éloges; Judion, son élève, en chanta les merveilles en 36 vers élégiaques, adressés aussi à l'évêque Baldric. Les critiques les plus sévères ont fait un grand cas de cette vie de Lebuin (2). On y trouve un style choisi et un latin assez pur et assez coulant; on remarque (3) que Hucbald y a évité l'écueil des mauvais auteurs de son temps, qui est de donner dans des rimes ou consonnances, pour la construction de ses phrases; il a su même y placer un grand nombre de passages de l'Ecriture, avec tant d'art que, disent les Bénédictins de Saint-Maur, bien loin d'affaiblir la diction, ils en font l'ornement. Odilon, son correcteur, en était tellement en enthousiasmé qu'il en exaltait, comme beautés, une latinité peu commune alors, un jugement accompagné des grâces du discours, une méthode et un arrangement qui montraient que Hucbald possédait toutes les parties de la philosophie. « *Prudenter ornateque compositum omnis philosophiæ partibus undique roboratum.* »

Ajoutons à cette nomenclature *l'Exhortation pour servir à l'histoire de Saint Jonat,* 1er Abbé de Marchiennes, faisant suite à l'*Histoire de l'élévation de son corps,* en neuf courtes leçons; la *Vie de Sainte Brigitte*, que Sanderus a vue en manuscrit à l'Abbaye de

(1) Hist. litt., t. VI, p. 216.
(2) Trithem. Scri. C. 284.
Ch. Hir., t. Ier, p. 33.
Lebœuf, t. II, p. 62.
(3) Hist. litt., t. VI, p. 219.

Saint-Amand, et la *Vie de Sainte Madelberte,* abbesse de Maubeuge, dont un exemplaire existait à l'Abbaye de Saint-Ghislain. Nous enregistrerons aussi la *Légende de Sainte Eulalie*, abbesse d'Aunay, dont Rosweide fait honneur à Hucbald. On trouverait la justification de cette opinion dans la similitude de cette légende avec la *Vie de Sainte Rictrude*, du même auteur; mais les Bollandistes hésitent à adopter cette version.

Un *Chant de triomphe* en l'honneur de Louis de Germanie, vainqueur des Nortmans, a été aussi composé par Hucbald. Willems le signale dans ses *Elnonensia.* Mabillon l'avait trouvé dans un manuscrit de l'Abbaye, et la préface du XI[e] volume des *Historiens de la France* nous apprend que Schilter le traduisit en latin, car ce chant triomphal avait été écrit par Hucbald en vers teutoniques. Schilter publia en effet cette traduction en 1696. C'était un précieux morceau, plein de vigueur et de mouvement, et il est très-regrettable que son texte primitif ne nous ait pas été conservé.

Hucbald, musicien, n'est pas moins surprenant pour cette époque que Hucbald poëte et érudit. « *Musicus quoque excellens*, » dit Flodoart (1). « *Et quia in arte musicæ præpollebat,* ajoute Sigebert (2), *cantus multorum sanctorum dulci et regulari melodia composuit.* »

« Les traités de musique de Hucbald, dit M. de Coussemaker (3), restés longtemps manuscrits, ont été publiés par le savant Gerbert, Abbé de Saint-Blaise, dans le premier volume de son recueil des écrivains ecclésiastiques sur la musique. Son premier traité est intitulé : « *Liber Ubaldi peritissimi musici de harmonica intitutione.* »

Suivant le même écrivain, Hucbald, malgré sa supériorité marquée sur ses devanciers et ses contemporains, ne s'est guère écarté, dans ses théories, du système musical des Grecs, résumé par Boèce. Il réduit à des calculs mathématiques la relation des sons, et au point de vue spéculatif, il semble qu'il fut impuissant à contribuer

(1) Flod. 1-4. C. 9.
(2) Sigeb. Scri. C. 107.
(3) De Coussemaker. Vie d'Hucbald.

aux progrès de l'art. Mais sous le rapport pratique, il a exposé des vues utiles et qui ont dû exercer une notable influence sur la propagation de la musique.

La partie la plus importante de ses travaux en ce genre, est celle relative à l'*Organum* ou *Diaphonie*, où Hucbald trace, le premier, les règles de cet art encore informe et confus qui a pourtant donné naissance à l'harmonie moderne. Ses fragments à deux parties et ses autres travaux harmoniques sont d'autant plus précieux pour l'histoire qu'ils fournissent une connaissance de l'état de cette science à son berceau.

C'est à lui que M. Poisot fait (1), conformément à l'opinion commune, remonter les premiers essais d'harmonie à deux, trois et quatre parties, qu'on appelait alors *diaphonie, triphonie, tetraphonie.* Cet auteur possédait un *Sit gloria Domini* à quatre voix, de Hucbald. Ce morceau, suivant les règles du temps, n'offre à nos oreilles qu'une série barbare de quartes, de quintes et d'octaves aujourd'hui complétement interdite par nos savants professeurs.

« On peut donc, dit M. de Coussemaker, inscrire Hucbald à la tête de la série nombreuse des théoriciens dans la science des accords ; science qui, après avoir subi une multitude de transformations lentes et pénibles, a acquis un tel degré de développement et de perfectionnement qu'elle est devenue aujourd'hui une mine inépuisable d'effets nouveaux pour les compositeurs et de jouissance pour tout le monde. Hucbald peut être aussi considéré comme le premier anneau de cette longue chaîne de musiciens Gallo-Belges qui, jusque dans le XVIIe siècle, ont illustré la Flandre et la France, après avoir répandu leur réputation et leur célébrité dans l'Italie et dans l'Allemagne. »

Voilà ce moine célèbre tout entier. Son œuvre fut grande, son travail immense. Il soutint et redoubla la renommée de l'École de Saint-Amand, dont il régularisa l'enseignement, suivant le programme tracé par Charlemagne. Il professa avec une égale autorité les sept arts libéraux : l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie, qui furent réunies sous le nom de *quadrivium*; et la

(1) Essai sur la musique française.
(Univers musical, 15 mai 1854.)

grammaire, la rhétorique et la dialectique, qui furent groupées sous la dénomination dè *trivium*.

« Il avait, dit Mabillon (1), la gravité des anciens, une probité parfaite, une prudence et une sagesse consommées qui le rendoient l'objet de l'admiration de toutes les provinces des Gaules, où il brilloit comme une lampe lumineuse, et qui faisoient qu'on estimoit heureuse la France de se voir illustrée d'un tel docteur. »

Jean, moine d'Elnon, ouvrit le XI[e] siècle et y perpétua le culte des lettres et des sciences, si brillamment inauguré par Milon et Hucbald. Comme eux, il avait lié d'étroites relations avec les savants ses contemporains, notamment avec Estienne, moine de Gand, disciple de Hucbald, et Helloin, évêque de Cambrai.

Jean translata en vers la *Vie de Sainte Rictrude*, Abbesse de Marchiennes, que Hucbald avait écrite en prose (2). On assure qu'il en fit de même de la *Vie de Sainte Eusébie,* fille de la précédente et Abbesse d'Hamay, diocèse d'Arras; on trouvait cet ouvrage à la suite de celui de Hucbald, dans un manuscrit de Marchiennes, d'où Bollandus prétend l'avoir tiré. En tête se lit une *Epître* du poëte à son ami Estienne de Gand, avec la réponse de celui-ci.

Dom Mabillon fait mention de quelques vers d'un moine inconnu qui a fait un poème élégiaque sur les Abbés de son monastère. Nous ne sommes pas éloigné d'attribuer ce travail à Jean, et les bénédictins de Saint-Maur penchent à le croire (3).

Jean était un écrivain correct et plein d'imagination; sa versification valait ce qui s'était écrit de mieux jusqu'à lui dans les couvents, et ses poëmes sont dignes de figurer avec honneur auprès de ceux de ses maîtres, Milon et Hucbald.

Après lui, Gislebert s'inscrit dans l'histoire de la littérature d'Elnon, où il a peut-être laissé un renom plus éclatant encore que Jean. Doyen de Saint-André, moine d'Elnon et non Abbé, comme l'avance à tort C. Oudin, il brilla par son esprit, sa vertu, son zèle et son savoir.

Contemporain de l'incendie du monastère en 1066, il chanta,

(1) Mab. t. II, p. 938.
(2) Hist. litt., t. VII, p. 145.
(3) Hist. litt., t. VII, p. 146.

dans un poëme, cet effroyable désastre et fut un des religieux qui promenèrent processionnellement dans les provinces voisines les reliques de Saint-Amand échappées aux flammes. Comme il avait le don de la parole et le talent de la chaire, il contribua puissamment, par ses exhortations, à recueillir les sommes que les fidèles donnaient pour la réédification de l'Abbaye.

« L'usage qu'il fit de son éloquence pour combattre les vices dominants de son époque » lui valut, dans le clergé, une réputation d'excellent docteur et de grand prédicateur. Les populations l'appelaient *Prophète* et les grands dignitaires de l'Église employaient son autorité dans les circonstances les plus difficiles. C'est ainsi que Ratbod, Évêque diocésain, eut recours à lui pour déterminer Odon à rétablir le monastère de Saint-Martin, à Tournai. Son épitaphe, dont on le croit cependant l'auteur, fait de lui un éloge qui devrait éloigner cette pensée, pour peu qu'on prête à Gislebert de modestie et d'humilité :

« Hoc Gislebertus sub marmore pausat opertus ;
Dogmata sacra ferens et Christo semper inhœrens,
Formam pastoris nostris qui gessit in ortis,
Tandem sublatus terris, petit astra vocatus. »

Passons à l'examen des ouvrages de ce moine laborieux. Le manuscrit que Sanderus a vu à Saint-Amand et qui contenait un *Commentaire sur les épîtres de Saint Paul*, existe encore à la bibliothèque de Valenciennes. Il porte, sauf quelques variantes sans importance, le titre que relate l'*Histoire littéraire* (2) : « *Gilberti monachi Elnonensis expositio in omnes epistolas S. Pauli.* » La seule différence à relever, c'est que nous n'avons pas remarqué les trois lettres D. M. N. qui, selon l'assertion des bénédictins, précédaient ce titre ; ils les traduisent par ces mots : « *Domini magistri nostri.* » Ce qui leur fait penser que cette inscription est d'une autre main que celle de Gislebert. Leur absence sur notre codex nous fait supposer le contraire.

(2) D. M. N. Gilleberti monachi S. Amandi expositio in omnes epistolas S. Pauli.

Le même Sanderus signale un ouvrage dont le texte nous est inconnu et qui était, dit-il, coté sous le n° 188 parmi les manuscrits de Saint-Amand. Ce sont des *sermons* pour tous les jours de fête pendant le cours de l'année. Les Bénédictins font observer qu'ils ne portaient pas le nom de Gislbert, mais qu'il était marqué qu'ils étaient d'un moine de Saint-Amand. On y découvrait au reste selon eux beaucoup de lumières, de solidité, avec un grand fond de piété et d'érudition, tous caractères qui, rapprochés des qualités de Gislbert, ne permettent presque pas de douter que ce ne fut là un de ses ouvrages. Les premiers continuateurs de Bollandus parlent en particulier d'un *sermon sur Saint Amand* qu'ils avaient trouvé isolé dans les manuscrits et dont ils ont publié les premières lignes. Quand celui-ci ne ferait pas partie du recueil précédent, on ne pourrait pas raisonnablement le refuser à notre écrivain, d'autant plus que la pièce est postérieure à Milon et faite pour être lue au jour natal de Saint Amand, comme les écrits de Milon se lisaient au jour de l'élévation et translation de son corps (1).

Gislbert est incontestablement d'ailleurs l'auteur d'un *poëme sur l'embrasement du monastère*. Deux vers d'un religieux de cette Abbaye le désignent clairement :

« Susceptam quœrulo Gilbertus carmine cladem
Concelebrat, mœstis prosequiturque modis. «

Valère André a vu ce poëme dans les manuscrits; il dit qu'il est divisé en quatre livres, et bien écrit pour ce temps-là : « *Scripsit eleganti carmine de incendio Elnonensi libros IV.* » Malheureusement on regarde ce poëme comme perdu.

Un autre, qui paraît avoir eu le même sort, était intitulé : « *De reparatione ejusdem Cœnobii.* » Cette partie de l'histoire locale a été du moins sauvée dans l'*Histoire du transport circulaire* des reliques de Saint Amand par la Flandre, le Cambrésis et partie de la France, avec la relation des miracles qui s'y opérèrent. Deux manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes (2) relatent ces mi-

(1) Hist. litt., t. VIII, p. 432.
(2) Mns N° 459 bis. A. 5-26.
Mns N° 461. T. 6-19.

racles. Gislbert les écrivit sans doute aussitôt après son retour au couvent. On peut les considérer comme des relations sincères, et les clercs, les moines et les laïcs qui avaient été témoins de ces faits lui rendent cette justice.

Les quatre livres de ces poëmes manuscrits ne forment, dans les imprimés, que quatre chapitres assez courts ; les deux derniers sont en prose et en vers. On avait attribué à Philippe Harveng cet ouvrage, qui avait été publié avec ses œuvres ; mais le texte même démontrait l'erreur. Les Bollandistes, qui avaient comparé ce texte avec nos deux manuscrits, y ont noté des erreurs si regrettables, qu'ils se sont déterminés à le réimprimer en son entier à la suite des *Actes de Saint-Amand.*

Tomellus suivit Gislbert. C'était aussi « un homme d'esprit et de mérite, et l'un des plus grands écrivains de son temps (3). » Secrétaire de Baudouin VI, comte de Flandres, il entra dans la vie monastique à Hasnon et il s'y adonna avec succès aux lettres.

La bibliothèque de Valenciennes garde deux de ses manuscrits, reliés dans le même tome (1). Le premier est intitulé : « *De fundatione et restauratione Hasnoniensis cœnobii libri duo* ; » le second : « *Varia quœ ad idem cœnobium attinent documenta.* »

Cette histoire du couvent d'Hasnon a été écrite par ordre de Rolland, abbé. Tomellus la lui dédia. Il y joignit *la vie et l'éloge de Beaudoin,* son bienfaiteur. Ce travail commencé sur les anciennes chroniques, continué d'après les archives de la maison, traite de l'origine du monastère, de ses malheurs, et de son rétablissement par le comte de Flandres, ce qui en forme la partie la plus étendue. Parvenu à la dédicace de la nouvelle église, le 3 juin 1070, l'auteur ajoute un chapitre où il fait la louange de l'Abbé Rolland.

Les Bénédictins justifient la qualification « d'écrivain grave » qu'ils donnent à Tomellus, en faisant ressortir combien son style est convenable et combien sont intéressants les faits qu'il consigne dans ses œuvres. Ils ajoutent, comme dernier hommage qu'ils se plaisent à lui rendre, qu'il avait une piété tendre et solide et qu'il possédait bien l'Écriture Sainte et la règle de Saint Benoit.

(3) Hist. litt., t. VIII, p. 145.
(1) Mns N° 484. T. 4-5.

Gontier ferme, avec le XIe siècle, cette série des fondateurs de l'École d'Elnon. Nous possédons à Valenciennes, en manuscrit (1) tous les ouvrages de cet auteur dont nous entretiennent les Bénédictins de Saint-Maur (2), à l'exception toutefois des *Actes du martyr Cyriaque*, que nous croyons perdus et dont les Bollandistes ne font pas mention. La chronique de l'Abbaye d'Elnon (3), en parlant de Gontier, qu'elle représente comme un moine expérimenté dans les lettres sacrées et profanes et comme un théologien distingué, lui fait honneur de cette *Vie de Saint Cyriaque* écrite en souvenir de la translation de ses reliques que Hucbald avait apportées de Nevers.

Nous avons vu, dans le manuscrit de Valenciennes, les autres ouvrages de Gontier. C'est d'abord la *Vie de Saint Amand*, que les Bénédictins reconnaissent écrite avec piété, beaucoup de bonne foi, une noble simplicité et un style fort concis.

Vient ensuite la relation des miracles des reliques de Saint Amand : « *Alia miracula S. Amandi facta in Bracbantium.* » Il ne s'agit point ici des prodiges que Gislbert raconte, et qui se produisirent dans la procession des reliques, à la suite de l'incendie de 1066, mais bien des miracles opérés en 1107, par l'intercession de Saint Amand, durant le transport de ses reliques dans le Brabant, à l'occasion de violences exercées sur les biens de l'Abbaye, par quelques seigneurs de ce pays.

Enfin, sans parler des *Homélies* ou *Sermons* que Trithème attribue à Gontier, et dont nous n'avons pas retrouvé la trace, nous mentionnerons, comme lui appartenant en grande partie du moins, un complément de la relation de ces miracles, contenu dans la *Lettre de Marsilie*, Abbesse de Saint-Amand, à Rouen, adressée à Bovon, Abbé d'Elnon. Cette relation, qui a valu à Marsilie une réputation d'écrivain distingué, a, suivant l'opinion généralement admise, été retouchée par Gontier. Elle a en effet, avec son propre ouvrage sur le même sujet, une ressemblance de style et des points de rapprochement, quant à la précision et au sentiment de piété, qui auto-

(1) Mns N° 459 bis, A. 5-26.
(2) Hist. litt., t. IX, p. 381.
(3) Landelin de la Croix. Relat. hist. abb. Elnon.

risent cette supposition, corroborée encore par cette remarque que ce travail fait immédiatement suite aux autres œuvres de Gontier, dans le manuscrit de Valenciennes.

Vrédius enfin attribue à Gontier un *Poëme sur les exploits de Frédéric Barberousse dans la Ligurie* (1). Mais, comme on l'a fait remarquer, Gontier n'a pu connaître ces événements, qui se sont passés cinquante ans après l'époque où il écrivait les ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous; il faudrait lui supposer une existence de plus de cent ans, puisque déjà il se faisait connaître en 1064, et que les hauts faits de Frédéric Barberousse ont leur date en 1162.

Nous nous arrêtons au seuil du XIIe siècle. Nous voulions dessiner la grande figure des fondateurs de l'Ecole de Saint-Amand, de ces restaurateurs des sciences, des lettres et des arts, qui ont régénéré les études et transmis à la postérité de si beaux titres de gloire.

Nous pourrions prolonger cette intéressante revue, et montrer comme les successeurs de ces hommes distingués ont suivi leur trace et perpétué leurs traditions dans les siècles suivants. Nous pourrions citer Sawalon, l'enlumineur du XIIe siècle, qui fit les peintures d'une bible manuscrite en cinq volumes et le portrait en pied de Pierre Lombard, évêque de Paris, placé en tête du *Livre des Sentences* de ce prélat; Jean Delaporte, auteur du *Catholicon*, ouvrage volumineux, qui est tout un traité de grammaire, d'orthographe, d'étymologie, de syntaxe, de prosodie, de rhétorique, terminé par un vocabulaire latin; et tant d'autres, jusqu'à Jean de Fayt, au XVe siècle, jusqu'à Baudouin Denys, Etienne Leclerc, Jean Second, Antoine Grimbert, au XVIe siècle; jusqu'à Herman Hertaing, Goetghebuer, Lambert Taisne, Landelin de la Croix au XVIIe.

Mais il nous faut arrêter là nos investigations, et faire rentrer dans le cadre des faits historiques que nous aurons à retracer par la suite la mention des travaux des illustres continuateurs des Écolâtres d'Elnon.



(1) Vrédius. Hist. Com. Fland. 48.

VII.

SAINT-AMAND FÉODAL.

SAINT-AMAND FÉODAL.

Au commencement du XIe siècle, la Féodalité était définitivement constituée. Jusqu'alors les populations rurales avaient vécu dans un état misérable ; à partir de cette époque, le progrès commence et se fait jour au milieu des iniquités. Déja l'on pressent l'affranchissement prochaine des serfs, dont Louis-le-Hutin proclama le principe dans cette mémorable ordonnance qui déclare que « selon le « droit de nature, chacun doit naître franc, et que la chose doit « s'accorder au nom. »

Ce serait une profonde erreur que de croire qne la Féodalité fût un chaos. Loin d'avoir, dans notre vieille Flandre et dans le pays Wallon, le caractère d'un oppression du faible par le fort, elle fut plutôt une sorte d'alliance entre le seigneur et le vassal, alliance où chacun apportait son contingent de forces. Il faut reconnaître cependant qu'elle tendait à absorber la personnalité du vassal, à identifier l'homme avec le domaine et à en faire, comme on l'a dit justement, « la représentation vivante de la Seigneurie (1). » Mais

(1) Tailliar. Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles. Introd., p. LXXI.

elle n'en établit pas moins un ordre hiérarchique qui, dans ses relations diverses, arrive souvent à subordonner à l'un celui qui domine l'autre, et à introduire dans la société du Moyen-Age une sorte d'échelle de rangs établie sur des droits et des devoirs réciproques, et dont la gradation ramène l'équilibre que l'excès de l'élément aristocratique paraissait vouloir rompre.

La Féodalité ne mettait nullement obstacle aux attaches d'une étroite solidarité entre les habitants d'une même localité, quoiqu'ils fussent soumis à la volonté du Seigneur. Si les habitants des villages du pays de Saint-Amand ne pouvaient réclamer les droits des *Communes*, reconnus par des chartes ou établis par des lettres-patentes, achetés ou conquis en un mot, ils n'en formaient pas moins entre eux une *Communauté* qui possédait ou pouvait posséder des maisons, des terres, des bois, et qui pouvait établir des octrois, des perceptions diverses, plaider, transiger, acquérir et aliéner, jouir en définitive, dans toute leur plénitude, des droits et immunités municipales.

Chaque communauté d'habitants avait, comme aujourd'hui, ses magistrats : un Maire, des Échevins, des Francs-Jurés. Leur choix était, il est vrai, à la volonté du Seigneur; mais ils devaient entrer, après la réunion du pays à la France, sous la haute direction de l'Intendant de la province, ce qui constitua une nouvelle garantie pour les populations que ces magistrats administraient et auxquelles ils rendaient en même temps la justice: car les fonctions des Échevins n'étaient pas purement administratives ; ils exerçaient encore les fonctions de juges et de notaires, non pas au nom de la Communauté, mais au nom de la Seigneurie, ce qui fait qu'il y avait dans plus d'un village plusieurs Échevinages correspondant à diverses seigneuries. Mais les Mayeurs et Échevins du Seigneur principal formaient seuls l'Échevinage de la Communauté et par conséquent en avaient seuls l'administration et la police. Pour le reste, ils étaient limités aux territoires des seigneuries ou fiefs, dont ils avaient reçu l'investiture.

On a beaucoup controversé sur les fiefs de ce pays ; mais le principe général qui paraît ressortir de cette matière, c'est que la seigneurie n'était autre chose que la puissance, c'est-à-dire l'autorité

publique en propriété dans les mains du Seigneur. Le haut-justicier était le propriétaire de cette autorité dans le territoire soumis à sa juridiction (1). De là une distinction curieuse à noter : il pouvait y avoir plusieurs Seigneurs haut-justiciers dans le même village, mais celui-là seul pouvait se qualifier Seigneur du village qui avait l'église sur son territoire.

Généralement les coutumes réglaient les droits des Seigneurs dans leur mouvance, et les nominations d'officiers municipaux et de justice étaient à leur gré. C'est ainsi qu'à Saint-Amand l'Abbé, en sa qualité de Seigneur haut-justicier, créait le grand-maire-mayeur ou bailli et semonçait les hommes de fief formant la Cour féodale, juridiction à laquelle étaient soumises par appel les sentences du prévot, des échevins et francs-jurés. Ces derniers avaient compétence pour tous les cas de justice criminelle, même pour les faits emportant la peine de mort.

Le Prévot était le juge de la juridiction civile ; il avait encore mission de veiller à l'exécution des jugements définitifs rendus par la haute-justice (2).

Quant au grand-maire, agent supérieur de l'administration, chef des Échevins, représentant officiel et organe de ses concitoyens, il était revêtu de ce double caractère municipal et judiciaire qui l'autorisait à porter les bans et réglements nécessités par les besoins de la commune ; à statuer sur les délits commis par les vassaux du Seigneur, et enfin à recevoir comme officier public les contrats et obligations passés dans l'étendue de la seigneurie. Il avait en outre de ces juridictions civile, criminelle et gracieuse, la force coactive (3), ce qu'on appelle proprement *imperium*, la puissance publique, par délégation du Seigneur (4).

Ainsi l'administration de la commune été confiée par le suzerain, aux officiers dont nous venons de voir les différentes attributions formant ce qu'on appelait à Saint-Amand le *Magistrat* ou les *hommes de la loy*. Ce corps, qui constituait la vie légale de la com-

(1) Guyot. Fiefs, t. VI, p. 166.
(2) Tailliar. Recueil d'actes des XII[e] et XIII[e] siècles. Introd., p. CLXVI.
(3) Tailliar. Recueil d'actes des XII[e] et XIII[e] siècles. Introd., p. CC.
(4) Guyot. Fiefs, t. VI, p. 432.

mune, était renouvelé chaque année au jour de Notre-Dame, le 25 mars, et de temps immémorial, ainsi que le rappelle une supplique de l'Abbé adressée en 1694 à Louis XIV (1), les Abbés, en qualité de Seigneurs temporels de la ville, étaient en possession du droit d'établir le grand-maire et autres officiers de police. L'Abbé défendait ses prérogatives et les franchises communales contre les empiétements du pouvoir royal et ce fait n'est pas indifférent si l'on considère que la commune était, à proprement parler, une vassale d'un ordre supérieur, relevant directement du Comte, seigneur de la terre, lui devant des subsides et le service militaire; mais, ces obligations remplies, parfaitement maîtresse chez elle.

Le renouvellement annuel du Magistrat était évidemment une garantie pour la Communauté; les formes prescrites et les conditions déterminées pour ce choix le circonscrivait nécessairement dans la bourgeoisie; de telle sorte que, en demeurant à la nomination du Seigneur du lieu, les officiers municipaux étaient bien moins les hommes du Comte, que les défenseurs de la commune, tandis que, transporté à la couronne, ce choix ne devait plus s'arrêter que sur des fonctionnaires étrangers ou opposés aux intérêts de la commune.

Les Échevins et Franc-Jurés, institués chaque année, par l'Abbé, en la forme et à l'époque que nous avons indiquées, prêtaient, lors de leur installation par le grand-maire, le serment de rendre la justice avec impartialité aux petits comme aux grands et de défendre les droits et prérogatives de leur Seigneur (2).

(1) Archives communales de la ville de Saint-Amand, carton D, N° 2.

(1) Serment d'Eschevin :

« Je jure, par le Dieu tout-puissant, et sur la damnation de mon âme, que je croy tout ce que croit l'Église catholicque, appostolicque et romaine et que je tiens la doctrine quelle at tenu et tient, sous l'obéissance de Notre Saint Père le Pape, rejestant toutes doctrines contraires à icelles et que, tant que je poldray, garderay justice, tant aux grands que aux petits, sans porter faveur ou dissimulation à aucuns, je garderay le droict des vefve et orphelins en ce que deppend de ma charge, soit pour assiette de taille ou logement de soldat, sans supporter lung plus que l'autre, ains ung chacun selon sa faculté et moyen; garderay le secret de Court et y comparoisteray toutes et quantes fois que requis en seray. Ainsy m'aide Dieu et ses Saincts. »

Au dessus de ces représentants de la commune, existait un corps plus essentiellement politique, les États de la province. Saint-Amand dépendait des États de Tournai; l'Abbé en faisait partie de droit, comme Seigneur haut-justicier. Ces États se composaient des seigneurs, du clergé et des baillis; ils jouissaient des mêmes droits et privilèges que les États les plus considérables, quant aux aides et aux subsisdes qui ne pouvaient être votés que par eux, et qui même, avaient besoin, pour devenir définitifs, de recevoir la sanction de la bourgeoisie représentée par les *bannières* ou corps de métiers.

Le bailliage de Saint-Amand jouissait de nombreuses prérogatives qui ne furent amoindries que par la création du bailliage de Tournai, en 1320. Sa juridiction s'étendait sur la ville et paroisse de Saint-Martin, en Saint-Amand, sur les bois de la Petite-Franche-Forêt, sur les villages de Nivelle, du Rozult, de Saméon, de Rumegies, de Thun, de Sars-et-Rozières et sur les fiefs de Bruxelles et de Paradis. Un relevé fourni par le greffier des États de Tournai, en 1679, porte le total de la contenence de cette juridiction à 2,387 *bonniers* (1).

Le fief, « *feodum, feudum,* » est la base territoriale de la Féodalité; c'est le domaine féodal, se composant de biens immobiliers ou réputés tels, détachés primitivement du domaine national et concédés par le prince ou par le seigneur qui le représente, à la charge de foi et hommage, de service militaire et judiciaire, et sous la réserve de la suzeraineté au profit du seigneur dominant (2).

Serment de Franc-Juré :

« Je jure, par le Dieu tout-puissant, sur la damnation de mon âme et sur les Sainctes Évangiles que je touche, sur mon léal sens et pouuoir, que jexerceray l'état de Franc-Juré, garderay les droicts et haulteurs de Monseigneur et de sa maison, tant pour le maintennement de ses justices tant criminelles que civile, garderay le secret de la Court et y comparoisteray toutes et quantes fois que requis en seray, en servant de conseil, sans favoriser personne plus avant que droict et justice le requiert, pour la correction des mauvais et maintennement des gens de bien. Ainsy m'aide Dieu et ses Saincts. »

(Renouvellement du Magistrat. — Archives de la Mairie de Saint-Amand.)

(1) 2,868 hectares, 70 ares

(2) Tailliar. Recueil d'actes. Introd., p. CCXLI.

Le fief diffère de l'*alleux* en ce que ce dernier ne comprend que des biens appartenant complétement, sans restriction, à leur propriétaire; tandis que le fief est grevé de services, de charges et redevances. L'alleux est libre de toute prestation féodale; c'est un immeuble exempt de toute sujétion et qui ne reconnaît pas de maître, qui enfin est de droit patrimonial, au meilleur titre et aux meilleures conditions (1). L'alleux est rare dans le nord de la France, et particulièrement dans le Tournésis, où il se trouve, après le XI[e] siècle, complétement absorbé par la Féodalité, et transformé en fief. Le fief est l'élément féodal dominant de ces contrées, on pourrait même dire l'unique; il relève du seigneur suzerain et ressortit d'une juridiction particulière, que l'on nommait la *Cour féodale*, dont le chef recevait, au nom du seigneur, les hommages des feudataires.

Nous avons vu, dans le Magistrat composant le corps municipal, une sorte de sénat bourgeois, veillant, au nom de l'Abbé, aux intérêts de la cité; voici maintenant, dans la Cour féodale, une assemblée aristocratique, un sénat noble, institué pour rendre, au-dessus des cours subalternes, des arrêts en dernier ressort, sur toutes actions réelles concernant le fief, ainsi que les poursuites qui se font pour défaut de relief, droits seigneuriaux et autres de cette nature (2).

Le relief de fief ressortait rigoureusement de la constitution même du système féodal. Sous ce régime comme de tout temps, la transmission de la propriété s'opéra soit par succession, soit par donation entre vifs ou testamentaire, soit enfin par l'effet des obligations. Ces mutations étaient régies par des principes différents, suivant la nature des biens, et c'est pourquoi les fiefs sont soumis à des règles résultant des principes mêmes de la Féodalité.

Le premier de ces principes est que le lien créé par le fief est personnel au seigneur et au vassal; si la mort vient le briser, la *personne* disparaissant, le droit est anéanti, le seigneur rentre en la pleine possession de la terre concédée; il en peut disposer à sa guise, et s'il accorde de préférence l'investiture aux héritiers du vassal éteint, c'est en vertu, soit d'une fiction qui consiste à supposer

(1) Tailliar. Ibidem, p. CCLV.

(2) Mémoires hist. et polit. des Pays-Bas autrichiens, p. 340.

que, lors de la création du fief, le vassal a stipulé pour ses descendants, soit d'une faveur fondée, du reste, sur un sentiment d'équité pour les enfants de celui qui a fait valoir le fief et a fidèlement accompli ses obligations envers le seigneur.

Le fief retournant donc au seigneur, à la mort du vassal, les héritiers de celui-ci devaient recevoir la saisine, et c'est pour cela qu'a été établi le droit de relief, qu'ils payaient pour prix du renouvellement de la concession. Le fief était tombé en caducité, la nouvelle investiture le relevait. Cette combinaison de la loi féodale est très-nettement expliquée dans le passage suivant d'un auteur du pays : « Tout individu qui meurt est censé délaisser ses biens à son sei- » gneur, en sorte que ses héritiers sont obligés de les reprendre de » celui-ci, avec paiement du droit de relief, si ce sont des terres » nobles, ou bien en acquittant le droit de saisine si ce sont des » terres de roture (1). »

Le fief est d'ailleurs indivisible, pour la garantie du seigneur, dans le cas où il lui ferait définitivement retour. L'aîné seul y succède; il n'est dévolu à une fille que sous la condition expresse qu'elle se mariera de l'agrément du suzerain. Il faut que le fief soit dans des mains viriles; il ne peut, non plus, revenir aux ascendants du vassal décédé, parce qu'ils sont, en raison de leur vieillesse, réputés incapables de combattre et de juger; comme aussi l'héritier mineur est placé sous la tutelle du seigneur, qui prend la garde noble du fief jusqu'à ce que son pupille ait l'âge de remplir ses devoirs féodaux (2).

Le relief des fiefs dépendant de l'Abbaye de Saint-Amand s'accomplissait au moyen des formules spéciales dont nous retrouvons la trace dans un manuscrit qui nous a été communiqué (3). En premier lieu, le bailli semonçait la Cour, qui faisait une déclaration d'instance en ces termes :

« Monseigneur le Bailli, par la semonce que vous nous avez faicte

(1) Tailliar. Recueil d'actes. Introd., p. CCLXV.

(2) Tailliar. Ibidem, p. CCLXIX.

(3) Ce manuscrit appartient à M. Hédon, suppléant de la justice de paix de Saint-Amand.

» et de la requeste qui nous est présentée, nous disons que le re-
» quérant sera reçu à féauté et hommage, aux charges dites et
» aultres qui lui seront déclarées en prestant serment. »

Il y avait alors deux procédures différentes selon le cas, s'il s'agit de *déshéritement* ou d'*adhéritement*. Dans le premier cas, la formule porte :

« Voulez-vous estre deshérité de cedit fief? — Ouy. — Et de bref
» denier vous tenez-vous pour content? — Ouy. »

Lors on demande la semonce du Bailli et l'avis de la Cour. Puis en l'audience, le Bailli, tenant à la main un bâton, prononce la sentence :

« Nous disons, par la vente par vous faicte, que vous estes deshé-
» rité et vous et vos hoirs, à tousjours et à perpétuité, par rain et
» par baston, — Une fois ! — Seconde ! — Tierce ! »

Dans le cas d'adhéritement, le Bailli prononce la mutation « aux
» charges contenues en la crière et des mains assizes, si aulcune
» en y at. »

Il y avait un grand nombre de fiefs relevant de l'Abbaye de Saint-Amand. Tous les immeubles de la ville devaient une rente foncière de quelques sols de relief.

Chaque fief-lige était chargé de 60 sols parisis de relief et de 20 sols de cambrelage. Il y était dû aussi un droit ordinaire de receuil au Bailli et aux quatre hommes de fiefs et greffier, s'élevant en somme à 25 sols parisis, plus 20 sols parisis au bailli pour sceaux, lettres de relief et récépissé, et pareille somme au greffier pour l'expédition des pièces ; 5 sols parisis pour lettres de dénombrement, et enfin 10 sols pour lettres constatant la grandeur du fief, avec le comportement. « La somme de tous frais, dit le manuscrit que nous venons de citer, porte huit livres, quatre sols, neuf deniers-flandres.»

Il y avait encore le dixième lors des ventes, cessions, donations ou transport.

Les fiefs demi-liges payaient la moitié de ces droits.

Outre ces charges et le service aux plaids de la Cour féodale dûs par tous les détenteurs de fiefs, ils étaient tenus de porter tous les ans, le 6 février, une chandelle de 12 deniers parisis à l'église de

l'Abbaye, en mémoire de la déposition du corps de Saint Amand. Ce jour-là, il y avait grande fête et régal offert par les moines à leurs feudataires.

Certains possesseurs de fiefs avaient des prérogatives singulières ; ainsi l'héritier du fief du Gobelet, situé à Jollain, avait le droit de prendre et emporter, le jour de l'installation du nouvel Abbé dans son Abbaye, et à l'issue du dîner, le hanap dans lequel l'Abbé avait bu le premier trait, et c'est enfin à lui qu'incombait l'honneur de présenter à boire au prélat, ce qui se faisait au moyen d'un gobelet d'argent que l'Abbé fournissait et que l'homme de fief conservait en propriété. Le possesseur du fief et de la seigneurie d'Haudion, consistant en justice vicomtière, devait fournir, pour exercer ce droit de juridiction, une lance blanche et une paire de gants blancs de relief à la mort de l'héritier.

Parmi les fiefs liges dépendant de la Cour féodale de Saint-Amand, celui de Mallerie (1) est l'un des plus intéressants tant à cause de son importance qu'en raison de son ancienne origine. Nous le citerons avec quelques détails comme type. Nous avons eu occasion, en étudiant le *vieux Saint-Amand,* de constater l'antique fondation de ce fief, détenu par la famille d'Aigremont et hérité par Gilles le 10 décembre 1387. Nos archives nous fournissent la preuve que le fils de Gilles, Mathieu d'Aigremont, fit, le 1er octobre 1429, le relief de sa seigneurie qui se composait alors du château, « ma-
» noir de un quartier et demi environ et de onze bonniers de terres
» labourables en plusieurs pièces, joignant ensemble et tenant au-
« dit manoir, avec bois et prairies à la suite, formant *quinze bon-*
» *niers,* provenant à Mathieu d'Aigremont du chef de damoiselle
» Isabelle de Mallerie, sa mère. »

Le château, entouré de fossés, de bosquiaux et de jardins, était bâti dans un endroit appelé *Manage-Motte;* il passa, à la mort de Mathieu, en 1438, à Estienne d'Aigremont. C'est peu après qu'une partie de ce fief fut extraite du gros et échut à Colin Aghche de la Neufville. Le relief du *quint* du fief de Mallerie fut fait en effet en 1450 par ce seigneur aux mains de l'Abbé Léon de Brandt, tandis

(1) Voir le chap. Ier. Le vieux Saint-Amand, p. 19.

que Gilles d'Aigremont conservait le reste du fief, dont le nom lui restait, et en faisait l'hommage au même Abbé en 1451.

Plus tard, les d'Aigremont réunissaient de nouveau le fief en un seul bloc, par l'acquisition qu'ils firent d'abord, en 1453, des deux tiers du quint détaché, moyennant la somme de vingt-cinq livres de trente-six gros, et ensuite, en 1523, du dernier tiers, par alliance de Jean Lempereur qui le détenait, avec Gillette d'Aigremont, possesseur du gros.

Jusque là le gros du fief n'était pas sorti de la maison d'Aigremont; mais le 15 juin 1604, ce fief tout entier fut vendu à Nicolas de la Chapelle, homme noble de Valenciennes, par les prévot, mayeur, jurés et échevins de la ville de Tournai. Le nouveau propriétaire, dans le dénombrement qu'il en fit le 15 août 1613 au nom de son fils unique, ne lui porte qu'une contenance de quatorze bonniers; c'est qu'en effet l'acte d'achat spécifie qu'un bonnier, en la *couture de la plache de Mallerie,* est de main ferme.

Ce ne fut que le 11 juillet 1624 que ce bonnier fut reconnu comme faisant partie du fief et fut en conséquence relevé, comme le reste, par le fils de Nicolas de la Chapelle, après avoir été, sur sa demande, incorporé par l'abbé Dubois aux quatorze bonniers précédemment dénombrés.

La vente faite par le magistrat de Tournai au profit de Nicolas de la Chapelle paraît avoir été une spoliation; mais il est très-difficile d'en démêler les motifs. Réduit aux conjectures, nous ne pouvons que hasarder l'explication que voici :

La fin du XVIe siècle avait été signalée dans le Tournésis par la propagation de la Réforme; elle avait pris surtout un développement important dans les environs de Saint-Amand et particulièrement dans le village de Lecelles, si voisin du château de Mallerie. On sait, en effet, que là se tenaient des conventicules, des prêches à l'ombre de l'*Église d'Olive,* poétique dénomination qu'avait prise la secte du pays; c'est là que, au jour des persécutions se réfugiaient les chefs des dissidents, Péregrin de la Grange et Guy de Bray, ministres protestants échappés de Valenciennes avec Herlin fils.

De nombreux exemples prouvent que la Réforme avait fait beau-

coup de prosélytes dans ce pays. Ainsi, en 1566, Jean Cateu, ancien cordelier, la prêcha publiquement à Saint-Amand, et un moine de l'Abbaye, que Simon Leboucq et Doutreman signalent sous le nom de Carlu, devint ministre protestant de Lecelle et paya de sa tête son abjuration. La seule liste des bannis pour 1568 porte quatre-vingt-huit noms de Saint-Amand, Lecelles et villages voisins. Le sire Godefroy du Fresnoy, seigneur de Thun, est décapité en cette même année.

« Le protestantisme s'introduisit par la tête dans le corps politique : par les princes et les nobles, par les prêtres et les magistrats, par les savants et les gens de lettres ; il descendit lentement dans les classes inférieures (1). »

La noblesse (2) ne paraissait pas se prêter volontiers à la répression d'idées avec lesquelles elle sympathisait. Les moines de Saint-Amand eux-mêmes, fidèles à leur devise : *Fraternitatem diligite*, montraient envers les nouveaux religionnaires une tolérance qui leur servit d'abri contre les persécutions. En effet, après les exécutions sanglantes de Valenciennes, un grand nombre de familles protestantes prirent la fuite et vinrent s'établir dans les environs de Saint-Amand. C'est alors que se formèrent ces colonies de la rue de Chorette à Lecelles, de la Bruyère, de la rue du Point-du-Jour, surnommée la petite Hollande.

Plus tard, quand l'hérésie fut domptée, quand le gibet eut pris les plus ardents et effrayé les plus timides, la paix rentra dans le pays ; mais combien de familles l'avaient déserté ; combien avaient cherché un refuge en Angleterre ou en Hollande et y avaient emporté les unes leur industrie, les autres leurs richesses et leurs grands noms.

Tel fut peut-être le sort de la maison d'Aigremont, que des liens de parenté unissaient à cet infortuné Godefroy du Fresnoy, que l'échafaud avait pris. Il est permis de supposer que son représentant à cette époque avait, comme la plupart des gentilshommes de la contrée, cédé à l'entraînement des idées nouvelles, et que, au jour de la défaite, il n'avait plus trouvé sa sécurité dans son pays natal et avait

(1) Châteaubriant. — Hist. de France, t. IV, p. 264.
(2) Nicolas Burgaud. Hist. de la Belgique. Liv. Ier, p. 53.

fui à l'étranger. De là au séquestre, à la confiscation et à la vente des biens patrimoniaux du rebelle, il n'y a qu'un pas, et c'est ainsi que nous expliquons cette mutation qui dépouilla, en 1604, la famille d'Aigremont du domaine de Mallerie, et qui le fit entrer dans la famille de la Chapelle, où il resta jusqu'à la Révolution.

Ce qui vient appuyer cette supposition, c'est qu'il y eut par la suite une énergique protestation des descendants des d'Aigremont. Ainsi voyons-nous, le 17 mai 1649, maître Jean de Hovines, procureur d'un Théodose Lempereur, petit-fils de Jean, qui avait épousé Gillette d'Aigremont, revendiquer le fief de Mallerie et en tenter le relief au nom de son maître absent. Trois ans après, le 10 janvier 1652, ce domaine était saisi à sa requête, et était sur le point d'échapper à son nouveau propriétaire. Mais messire Nicolas de la Chapelle, chevalier, lieutenant général du bailliage de Tournai et du Tournésis, était un personnage important. Son influence parvint à étouffer cette grosse affaire.

Ce tableau rapide des vicissitudes d'un des fiefs les plus importants de la seigneurie de Saint-Amand, nous offre la physionomie générale de tous les autres. On y voit la preuve de ce que nous avancions touchant les devoirs et services du détenteur envers collateur; la féodalité du domaine détaché, et la faculté de retrait de la part du donateur; en un mot, l'application, dans notre pays, de tous les principes qui constituaient l'état social du XIe siècle.

Les Prieurés étaient des fondations d'un autre caractère que les fiefs. Dans l'origine, ils n'étaient que des métairies ou *censes* dépendant de l'Abbaye. Ces fermes étaient gouvernées et exploitées pour son compte par des religieux que l'Abbé y envoyait. C'était ce qu'on appelait primitivement des Obédiences, pour marquer leur sujétion envers la maison-mère; plus tard, elles reçurent le nom de Prieurés ayant à leur tête un prieur ou prévôt qui avait la responsabilité et le gouvernement de la colonie, et devait rendre compte de son administration à l'Abbé.

L'éloignement de la surveillance du supérieur amena, dans l'esprit des prieurs, des idées d'indépendance qui se manifestèrent surtout au XIIIe siècle; les prieurés voulurent s'affranchir dans de certaines limites; les religieux commencèrent à prendre assiette dans ces

fermes, s'accoutumant à se regarder comme usufruitiers, leur vie durant, des biens dont leurs prédécesseurs n'avaient eu que l'administration momentanée. Cet empiètement, contre lequel les Abbés eurent longtemps à lutter, finit par établir une sorte de droit en faveur des prieurs, et en plein Moyen-Age, au commencement du XIVe siècle, les prieurés étaient considérés et régis comme de véritables bénéfices, c'est-à-dire comme terre détachée du domaine par le supérieur, à titre de récompense ou de bienfait, et obligeant seulement le donataire à certains services envers le donateur.

On voit dès lors quel point de ressemblance existe entre le fief et le prieuré; le prieuré n'est en quelque sorte qu'un fief religieux. L'Abbaye de Saint-Amand en possédait trois importants : Barisis, Sirault et Courtray, qui, avec leurs dépendances et annexes, rapportaient, en 1294, suivant inventaire, neuf cent trente florins, somme qui devait s'élever quatre cents ans plus tard à dix mille sept cents florins, que l'Abbaye fut obligée de disputer alors à son Abbé commendataire le cardinal de La Trémouille.

Barisis était un don fait à l'Abbaye par le roi Childéric et sa femme, vers le milieu du VIIe siècle. Mais la mauvaise gestion des administrateurs que l'Abbaye y avait envoyés dans le principe, avait engagé ses successeurs à lui en retirer la possession. L'empereur Louis Ier la lui restitua en 839, et Charles-le-Chauve, par son acte de 870, ajouta au don primitif toutes les possessions de Génulphe à titre de fief, avec distinction et emploi des revenus à la fourniture du vin pour l'usage des moines, « *ad potum sibi ministrandum*, » soin paternel qu'il eut aussi à l'endroit du vestiaire au service duquel il affecta d'autres biens.

La seigneurie de Barisis avait reçu le nom de *Celle* depuis qu'on y avait bâti une église. « Quæ olim Barisiacus nominabatur, sed » propter basilicæ constructionem Cellæ illi nomen est indutum. » Sous Charles-le-Simple, l'Abbé Robert voulant se retirer auprès du Roi, les religieux firent à sa prière un échange avec lui : ils lui abandonnèrent, sa vie durant, la *Celle* de Barisis et ses dépendances, « Cella quæ vocatur Barisiacus cum omnibus ad se pertinen» tibus; » en contre-échange, l'Abbé leur délaissa, en pleine propriété et sans retour le village de Déchy, sous la condition expresse

qu'après son décès, les religieux rentreraient dans la possession de Barisis : « Cella Barisiacus, cum omni integritate sua absque ullius » Abbatis contradictione in nostrum revocetur dominium. »

Au prieuré principal, les moines joignirent, au milieu du XIe siècle, la dîme de Saint-Remy au territoire de Barisis, que Elinaude, évêque de Laon, concéda à l'abbé Foulques et à ses religieux : « Fulcardo S. Amandi Elnonensis cœnobii abbate cum cæteris subditis » fratribus. » En 1112 et 1136, ils reçurent encore de Gauthier et Barthélemy, évêques de Laon, les dîmes de Fresnes, de Sevaux et de Saint-Médard; et en 1246, le pape Innocent IV accorda au couvent une bulle confirmative de toutes ces possessions.

Cependant, en 1352, une grave contestation se souleva : Jehan de Brihaudier, moine de Saint-Éloi de Noyon, avait obtenu du Souverain Pontife des provisions en titre de la *Celle* de Barisis, avec translation de la maison du couvent de Saint-Éloi dans la maison de Barisis. L'Abbaye de Saint-Amand défendit vigoureusement ses droits : l'abbé Jean et ses religieux donnèrent procuration à Jacques de Bleharies, moine, à Brice de Calmise, chanoine de Tournai, et à Jean Hubert, procureur, de faire toutes les poursuites nécessaires et devant toute juridiction pour faire révoquer les provisions qui leur enlevaient des biens appartenant à la *mense commune* de l'Abbaye : « Pertinentibus ad mensam communem nos» tram. »

Barisis était, comme revenus, moins important que Sirault. Ce prieuré avait la même origine, et la Charte de Charles-le-Chauve comme la bulle d'Innocent IV leur sont communes aussi bien qu'à la prévoté de Courtray. En 1237, l'Abbé ajouta au Prieuré la seigneurie de Sirault qu'il acquit de la comtesse Jeanne.

Quant à la Prévoté de Courtray, elle était encore reconnue comme possession de l'Abbaye dans un titre de donation de Clémence, comtesse de Flandre et duchesse de Lorraine, qui portait attribution spéciale des revenus : « Ego Clementia comitissa... omnibus » cognitum esse volumus quod assensu venerabilis Theodorici, » comitis Flandriæ, ad usus et sustentationem fratrum de monas» terio S. Amandi in capellâ Beatæ Dei Genitricis Mariæ quæ sita » videtur esse propè Curtriacum Deo famulantium conassimus. »

Différentes donations vinrent aussi ajouter à l'importance primitive du Prieuré de Courtray. Ainsi, en 1136, l'évêque Simon donna à l'abbé Absalon la dîme de Bissenghien, « ad sustentationem mo» nasterii; » en 1170, Allard, évêque de Cambrai, fait donation à l'abbé Jean de la dîme d'Ecornay; en 1187, Philippe, comte de Flandres, lui rend la dîme de Lexque, qu'il lui avait usurpée, et reconnaît authentiquement qu'elle appartient à l'Abbaye comme l'ayant achetée de Gautier de Fraterlos : « Abbati Amandi ecclesiæ » legitima emptione redemptam; » en 1194, Baudoin, comte de Flandre, fait restituer à Gauthier, Abbé d'Elnon, les dîmes de Hardoye que Jacques de Listrevede voulait lui usurper; un procès gagné en 1224, devant l'Évêque de Tournai, attribue à l'Abbaye les dîmes de Markeghem : « Recognoverunt quod in dicta decima » et suis appendiciis nihil juris habuerunt et si quid juris habe» bant... videbantur habere absolute dictæ ecclesiæ renunciave» runt et juramento confirmaverunt. »

Les Abbés de Saint-Amand, comme Seigneurs temporels et suzerains de tous ces Prieurés et Fiefs, portaient le titre de Comtes en Pevèle; ils étaient en outre Seigneurs et Comtes de Bonard et Capelle en Flandre, de Froidmont et d'Hertain en Tournésis, Barons d'Ardoye, Sires de Villers-Saint-Amand, de Lecelle, Nivelles, Rosult, Sars-et-Rosières, Brillon, Rumegies, Saméon et Bléharies. L'Abbaye jouissait d'un revenu considérable qui permit à l'abbé Dubois de dépenser six ou sept millions à l'érection de l'église et des cloîtres du XVII° siècle et qui, aux approches de la Révolution, s'élevait à quatre cent mille livres.

Le bailliage était régi par une Coutume particulière, subordonnée à la Coutume générale du Tournésis. Jean Le Bouteillier en avait réuni les éléments à la fin du XIV° siècle et il en avait formé un corps ayant pour titre : *Stil, usage et status de la ville et terre de Saint-Amand en Pevèle et de la terre contentieuse dudit lieu* (1).

Cette Coutume régissait le pays d'ancienne date; mais elle n'avait pas été coordonnée en document écrit avant Le Bouteillier. Charles V

(1) Archives communales de la ville de Saint-Amand, carton A. I.
Mns appartenant à M. Hédon.

ordonna qu'elle fut « revisitée par le magistrat, » qui s'adjoignit « bon nombre de personnages pour ce assemblés, par diverses journées, sachant et connoissant lesdites coutumes. »

Cette loi locale comprenait trente chapitres, que nous allons analyser brièvement et dont l'examen complétera nos données sur l'organisation de Saint-Amand féodal.

Les religieux, Abbés et convent de Saint-Amand concourraient, « en tous afforages, lois et amendes, et toutes fourfaictures quelconques pour les deux tiers; l'autre tiers appartenant au maire héréditable de Thun. »

Le Bailli général, créé par les religieux, Abbés et convent, tenait ses plaids tous les quinze jours, le mardi, « en la halle et auditoire d'icelle ville. » Il était assisté des hommes de fief, et « connaissoit de toutes ventes, donations, transports et autres contrats quelconques qui se font d'héritages féodaux, et non d'autres, sans qu'autres en puissent avoir connaissance en aucune manière. » Il avait aussi compétence sur « toutes matières de fourfaictures qui se commettent sur lesdits héritages féodaux. » Il recevait enfin, en appel, toutes les sentences rendues par les prévôt, échevins et jurés.

Le grand-maire était commis par les religieux, Abbés et convent « pour la garde et conservation de la haulte justice criminelle. » Les francs-jurés et eschevins l'assistent et imposent, de concert avec lui, les peines afflictives aux malfaiteurs. Le code qu'ils appliquaient comprenait la peine de mort par la corde ou par le feu; le lieu de pendaison était le Happart, dont nous avons donné la description dans le *Vieux Saint-Amand* (page 19); lorsque l'arrêt portait que le condamné serait décapité ou brûlé vif, l'exécution se faisait « sur le Marché. »

La justice civile était aux mains du prévôt, institué par l'Abbaye, « lequel doit être home bien entendu, diligent, discret, sachant les lois et coustumes dudit lieu. » Il tenait ses plaids, assisté des eschevins et francs-jurés, les mardis et vendredis. Il avait mission d'instruire sur tous les cas délictueux venant à sa connaissance et de traduire les délinquants devant la juridiction compétente.

Les francs-jurés étaient au nombre de quatre; « ce devaient être, » dit la Coutume, des homes savants et discrets et prudents, les-

» quels doibvent aider les Eschevins en matière civile, quand ils en » sont appelés. » La présence de l'un d'eux au moins était indispensable pour valider les jugements criminels.

Les eschevins, au nombre de sept, recevaient les contrats et en tenaient minute. Les prévôt et eschevins institués avaient la faculté de « se pourvoir de conseils à leur apaisement et de créer sept jurés » du pays pour les aider et conforter en tous cas, tant criminels que » civils. »

Il y avait en outre trois ou quatre mayeurs « bien famés et re» nommés, lesquels signifient tous ajournements pour ordonnances » de lois tant criminelles que civiles, » sont exécuteurs de toutes sentences civiles prononcées par les eschevins et jurés, et font tous cris et publications ordonnées par la loi.

Les eschevins avaient le privilége de nommer trois ou quatre voir-jurés, sorte d'agents fiscaux, contrôlant la réalité des héritages redevables de rentes foncières et autres; ils créaient aussi des awardeurs pour garder et entretenir la police, surveiller les marchés et tous les objets destinés à l'alimentation, et assurer l'hygiène et la salubrité publiques.

Les droits et priviléges des bourgeois et manants de la ville et terre de Saint-Amand étaient longuement énumérés dans la Coutume. Ils étaient exempts de confiscation pour quelque cause que ce soit. Ils avaient le droit de préemption et de retenue sur toutes marchandises que les forains auraient achetées dans la ville. La liberté individuelle leur était garantie par cette clause qu'ils ne pouvaient être appréhendés ou constitués prisonniers, à moins de flagrant délit, que sur ordonnance du Magistrat, après instruction préalable. Les mineurs et les veuves avaient, en toutes circonstances, le droit de requérir l'assistance du prévôt et des eschevins.

La Coutume réglait le mode d'acquittement des dettes des enfants prodigues et dissipateurs; la responsabilité civile des parents et des maîtres pour tous délits commis par des personnes sous leur dépendance. Elle accordait, en cas d'insuffisance des biens du débiteur, le privilége de sa créance à l'habitant sur le forain; elle fixait les charges de la tutelle et ses obligations de rendre compte de la gestion des biens du mineur. Elle admettait la représentation du plai-

deur par procureur; le droit de saisie sur les biens du débiteur forain et même la contrainte par corps à défaut de biens suffisants pour répondre du fait du litige.

Il y avait chaque année trois plaids généraux qui se tenaient le lundi après la semaine de Pâques, le lundi après la Saint-Jean-Baptiste et le lundi après la fête des Rois. On y faisait l'appel, par leurs noms et surnoms, de tous les bourgeois et manants de la juridiction, à l'exception des officiers et domestiques du Seigneur-Abbé et des anciens eschevins. Tous étaient obligés de comparaître, sous peine d'une amende de cinq sols parisis. Chacun avait le droit d'y exposer ses plaintes et griefs; on y opérait et publiait les mutations d'héritages, dont il était tenu registre particulier par le greffier de la ville.

L'organisation de la justice criminelle était clairement définie ainsi que les cas de procédure qu'elle comportait. L'homicide était excusé lorsqu'il apparaissait des faits qu'il n'avait été commis que dans le cas de légitime défense, à la condition que cette excuse soit produite dans les trois jours qui suivent l'événement. Quiconque craignait quelque violence ou voie de fait d'un ennemi obtenait du Magistrat qu'il lui fût fait défense de « doresnavant toucher au corps » et biens du complaignant ni de ses alliés, par voie de faict ni » aultrement, sur peine de hart ou aultres punitions, selon l'exi- » gence du cas. »

La tentative d'homicide était punie de mort par l'épée. Le blessé n'était pas réputé mort de sa blessure s'il lui survivait quarante jours. L'homicide qui parvenait à fuir le territoire de Saint-Amand pouvait y rentrer après avoir désintéressé la famille de sa victime et en payant dix livres parisis à l'Abbé.

Le vol était puni de mort par la corde. Parfois, selon les cas, on se contentait de couper un membre au condamné. Le meurtrier était pendu, le faux monnoyeur bouilli, l'hérétique brûlé vif. L'eschevin qui violait son serment avait la langue coupée.

La découverte d'un cadavre ouvrait une procédure criminelle; on sonnait la cloche du ban; le Magistrat se transportait sur le lieu où le corps avait été trouvé; on appelait les parents ou autres à se joindre à la plainte, et faute de leur intervention, l'instruction se

poursuivait à la diligence du grand-maire. Était réputé auteur de meurtre celui qui, ayant connaissance d'une mort violente ou de blessures graves, n'en faisait pas la déclaration au Magistrat dans les trois jours. Un larron surpris en flagrant délit pouvait être tué, mais il fallait faire preuve de l'exception. Les attentats sur femmes ou filles étaient frappés de peines criminelles. Le suicidé était tenu pour meurtrier.

Dans toute cause où la peine de mort était appliquée il était indispensable que les francs-jurés fussent présents au moment où se prononçait la sentence. Les forains et les contumaces étaient assignés à jour fixe à la Croix du marché, et faute de comparaître, toute procédure cessait, mais ils étaient bannis à perpétuité.

Les réparations pécuniaires de l'homicide appartenaient au fils aîné de la victime, et à défaut d'enfant mâle, à la fille aînée. La veuve recevait aussi une indemnité de tous coûts, frais et dépens, comme aussi de toutes avances pour soins donnés par les médecins et chirurgiens.

La juridiction de la justice s'étendait entre les quatre ponts de la ville; sur tout ce territoire, les amendes appliquées étaient de cinq sols parisis pour injures non provoquées; de quatre livres pour coups de poings ou de bâton; de soixante sols pour violences; de cinq sols pour menaces de voies de fait, « comme de dégaîner espée ou cou- » teau. »

Mais le coupable était quitte de l'amende s'il dénonçait lui-même son méfait et s'il satisfaisait la partie lésée, ou encore s'il était mineur. La femme était crue sur son serment pour tout attentat commis nuitamment sur sa personne. Les querelles de ménage, injures ou voies de fait n'étaient punissables que dans le cas de blessures graves. Les vols, rapinages et larcins de bois dans les forêts ou récoltes dans les champs étaient punis d'amende.

La Coutume enfin prévoyait tous les délits ruraux, empiètements sur l'héritage d'autrui, dégâts sur les routes, chemins et waréchais; elle portait réglement des cas où la cloche du ban appelait les habitants pour assister le Magistrat qui le requérait, et elle frappait de peines sévères ceux qui s'opposaient à l'exécution des sentences et mandats de justice.

Les successions et reliefs d'héritages féodaux sont assujétis par la Coutume à des règles dont nous avons déjà ailleurs exposé les principes. Le mâle succède au fief de préférence à la femme. Faute d'héritiers directs, le fief est dévolu à l'hoir ou côté d'où il est descendu. Le survivant des conjoints est usufruitier de la moitié des fiefs provenant du prédécédé ; les acquets de communauté appartiennent au mari seul, sauf le droit d'usufruit de sa veuve. Les ventes de fiefs devaient se faire devant le Bailli et quatre hommes de fief.

En fait de biens non féodaux, la succession n'était dévolue aux ascendants et collatéraux qu'à défaut d'héritier direct; les père et mère succédaient à leurs enfants morts sans postérité et ce à l'exclusion des frères et sœurs. Les enfants rapportaient à la succession des père et mère tous les avancements d'hoirie. Les veufs et veuves sans enfants avaient le viage des biens patrimoniaux du défunt et étaient héritiers du mobilier et acquets de communauté, à la condition de payer les dettes ; en cas d'enfant, ils étaient héritiers de tout, immeubles, meubles et acquets ; en cas de convol en secondes noces, les trois quarts des biens du prédécédé revenaient aux enfants issus du mariage, l'autre quart restant au survivant en toute propriété, et dans ce quart se trouvait compris, par privilége, la maison d'habitation.

La Coutume s'occupe enfin des règles de l'administration du mari pendant la communauté, des donations ou aliénations d'héritages, du viage et des reliefs et droits seigneuriaux pour mainferme. Elle fixe en dernier lieu les droits de pontenage, de vinage et d'afforage à l'occasion desquels il est utile d'entrer dans quelques détails.

Le droit de pontenage consistait en un impôt d'une certaine somme minime qui était payée par toute voiture qui traversait le pont de la Scarpe ; cependant il y avait exemption de droit pour les charriots transportant des denrées pour la consommation des habitants.

L'afforage était le droit auquel étaient assujétis les débitants de boissons, cabaretiers, taverniers et autres, qui ne pouvaient vendre de liquides qu'après que les Prévots et eschevins eussent échantil-

lonné les futailles et affirmé la bonne qualité de leur contenu. « Tout » vin déloyal et insuffisant, dit la Coutume, étoit répandu sur la » voie publique au devant de la maison du tavernier. »

Outre ces droits de pontenage et d'afforage payés à la ville, il y avait un droit de vinage ou de tonlieu perçu sur la navigation et qui revenait en entier à l'Abbé. Ce droit s'appliquait à tout bateau traversant la ville par la rivière de Scarpe. En 1243, nous voyons un bourgeois, Martin Bourbote, racheter par un don de soixante sols artésiens, le droit de vinage que l'Abbaye percevait sur ceux qui portaient des marchandises ou denrées à *col* ou à *brouette*. Il est aussi fait mention d'un droit de chauchiage que percevait le fermier des revenus de la ville. Le tonlieu de la Scarpe avait été réglé par une chartre de Marguerite, comtesse de Flandres et de Hainaut, de 1271. Ce document, en langue romane, détermine « chou que li Abbés de Sainct-Amant doit prendre a Sainct-Amant » a son weinage et nient plus. »

A tous ces droits fiscaux relatés par la Coutume, nous devons ajouter les immunités particulières dont jouissaient les bourgeois de Saint-Amand. Ces privilèges dont ils se montraient fort jaloux étaient assis sur un usage ancien, et parmi les plus importants figurait le droit d'arsin et d'abattis. Saint-Amand était l'une des contrées où cette coutume était considérée comme un droit très-précieux. La Paix de 1164 ne parle pas, il est vrai, de l'arsin, mais seulement de l'abattis de maisons : « Celui qui aura commis un » forfait, punissable par l'abattis de maison, devra, dit-elle, en » pleine audience, promettre sur-le-champ de la racheter, sinon » elle sera démolie. — Toute maison pourra être rachetée au prix » de six livres, si elle est en pierre et de soixante sols, si elle est » en bois (1). »

Les lettres-patentes du roi Charles V, en date de juin 1366, statuèrent aussi la faculté de rachat des maisons condamnées à la

(1) « Qui foris fecerit unde domus ejus everti debeat, nisi præsentiali sub placito redimendam spoponderit, *evertetur*. Redimetur sane domus sex libris si fuerit lapidea, sexaginta solidis si lignea. »

(Cartulaire de Saint-Amand. II pièce 7. Arch. g[les] du Nord.)

peine de l'arsin (1). Ce qui prouve, selon M. Leglay (2), que la Coutume existait par l'extension donnée par le Magistrat au mot *evertetur* de la Paix de 1164. Du reste, un acte de la même comtesse Marguerite, inscrit au Cartulaire de Saint-Amand, sous la date de septembre 1251, déclare que l'arsin exécuté par Anselme, son bailli, dans les limites de la juridiction du monastère, sur la maison de Renier de Jance, prévot, ne peut porter préjudice aux droits du monastère et lui en fait solennelle réparation, ce que l'Abbé accepta en pardonnant au Bailli son excès de pouvoir.

Le droit d'arsin donna lieu du reste, en 1280, à de vifs débats entre la ville d'Orchies et l'Abbaye de Saint-Amand qui prétendaient l'une et l'autre en avoir l'exercice exclusif sur le territoire de Saméon.

Après cet examen aussi complet que possible de la constitution civile et des lois politiques et criminelles qui régissaient la Seigneurie de Saint-Amand, étudions quelques-uns des privilèges de l'Abbaye qui doivent ici prendre leur place.

L'Abbé de Saint-Amand se prétendait, en vertu de la fondation royale de Dagobert et de la bulle du pape Martin, exempt de la juridiction épiscopale et immédiatement soumis au Saint-Siége.

Ce fut un sujet de longs débats avec les évêques de Tournai. Un décret du Concile de Trente donna en quelque sorte raison à cette prétention et ordonna aux Abbayes qui excipaient de ce privilége de se former en congrégation. Les Abbayes de Saint-Vaast d'Arras, de Saint-Bertin en Sithieu, de Saint-Pierre de Gand et de Lobbes, s'unirent les premières sous la dénomination de *Congrégation des Exempts, — Congregatio monasteriorum Belgicorum a sancta sede immediato dependentum;* — les monastères de Saint-Amand et d'Eename, près de Gand, s'y adjoignirent bientôt après.

Ces six Abbayes, tinrent des synodes; elles nommaient tous les trois ans un président, dont les fonctions consistaient à visiter les monastères de la Congrégation, en recevoir les plaintes et griefs, s'il y avait lieu, y réprimer les abus et prendre toute mesure nécessaire

(1) Ordonnances des Rois de France, IV. 657.

(2) Bulletin de la Com. hist. du Nord, t. Ier, p. 248.

pour le maintien de la régularité. Il avait de plus le pouvoir de confirmer les élections des grands prieurs dont les Abbayes étaient en commende et de leur conférer l'autorité spirituelle et l'institution canonique, pouvoirs qui passaient par la mort du président au vice-président, et à son défaut au plus ancien abbé régulier de la Congrégation. Aussi le président exerçait-il, dans ses visites aux six maisons, des droits quasi-épiscopaux, et il y était reçu pontificalement au son des cloches et avec le plus grand apparat.

L'Abbaye de Saint-Amand était en outre en sodalité, c'est-à-dire en rapports de confraternité avec un grand nombre de couvents dont nous trouvons la nomenclature dans un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes (1). On y voit figurer les Abbayes de Marchiennes, d'Anchin, de Lobbes, de Saint-Winoc, de Saint-Bertin, de Saint-Amand de Rouen, de Saint-Nicolas de Silves, de Saint-Pierre d'Hasnon, de Saint-Eloi de Noyon, de Saint-Pierre de Lagny, de Homblières, de Saint-Martin de Tournai, de Saint-Jacques de Liége, de Vicoigne, de Le Bec, de l'Estrem, de Saint-Martin d'Hennin, de Saint-Nicolas de Tournai, de Liessies, de Saint-Jean-Baptiste de Morigny, de Sainte-Marie de Silves, de Rebais, de Prémontré, de la Creste, de Rheims, de Saint-Servais de Maëstricht, de Saint-Bavon, de Saint-Héribert de Cologne, de Saint-Renacle de Stavelo, de Saint-Pierre de Hautvilliers, de Saint-Corneille de Munster, du Mont Saint-Eloi, de Saint-Pierre de Gand, de Saint-Nicaise de Rheims, de Sainte-Marie de Tournai, de Saint-Amand de Maroilles, de Fécamp et de Crespin.

On comprend quelle puissance, quelle sécurité devait donner à l'Abbaye d'Elnon cette alliance étroite avec quarante des plus importants monastères de France et des Pays-Bas, s'ajoutant aux liens de cette association des Exempts, qui rendait, comme les conciles, de véritables arrêts en matière de discipline ecclésiastique, et qui ne reconnaissait d'autorité supérieure que le Pape lui-même.

Cette puissance se révèle dans toutes les fondations de l'Abbaye. Son refuge de Valenciennes, véritable palais, était, comme tous ses

(1) Mns N° 279. C. 8-89.
« Variœ confraternitates et societates monasterii Elnonensis cum aliis monasteriis. »

établissements, digne de sa célébrité, et les institutions religieuses et hospitalières fondées sous ses auspices à Douai, à Tournai, à Saint-Amand même, portent le cachet de sa grandeur.

Les croisades avaient fait un triste cadeau à l'Europe. La lèpre, maladie hideuse, venue de l'Orient, était traitée au Moyen-Âge dans des établissements hospitaliers que l'on reléguait avec soin hors de l'enceinte des villes. Ce mal affreux épouvantait les populations. Aussi cachait-on dans quelque hôpital bâti au milieu des campagnes les malheureux qui en étaient atteints. Ces hospices étaient desservis par des religieux sous la protection de Saint Ladre, corruption de Saint Lazarre; d'où est venu le nom de *ladres*, *maladres* et de *ladreries*, *maladreries*.

La maladrerie de Saint-Amand était située au Moulin des Loups, hameau dépendant de la ville; elle était assise « sur un quartier trente-trois verges de terre (40 ares 14 cent.) faisant tourquet des chemins de Valenciennes et de Hasnon; elle appartenait à l'Abbaye de Saint-Amand (1). » Elle se trouvait ainsi à deux pas du lieu patibulaire : les gémonies, les sentines impures de la société d'alors se donnaient en quelque sorte la main.

Vis-à-vis de l'hospice, de l'autre côté de la route de Valenciennes, s'élevait la chapelle qu'entourait le cimetière des Ladres. Derrière se trouvait une pièce de terre dépendant de cet établissement et désignée au plan terrier de 1663. Il ne reste pas d'autres traces, dans nos archives communales, de cet « hospital des Mésiaux, » nom donné par les auteurs aux lépreux (2). Sa fondation peut être reportée au XI° siècle; l'établissement des léproseries fut un fait général en Europe en ce temps; il était devenu une nécessité du retour de la Terre Sainte, et suivant Mathieu Paris, la France seule en comptait deux mille sur les dix-neuf mille que l'Europe vit s'élever en cinquante ans.

Les Chartriers datent du siècle suivant. C'est l'hospice des vieillards et des infirmes. Douai en vit se fonder un, dans ses murs, vers la même époque. Le nom de Chartriers, que ses pensionnaires ont

(1) Terrier de l'Abbaye. Arch. de la Mairie de Saint-Amand. 1663.
(2) Mesiels, mesiaux, meseaus, miselli.
(V. Derode. Bulletin de la Com. hist. du Nord, t. II, p. 259.

conservé jusqu'à nos jours, leur vient de ce qu'ils devaient vivre comme en chartre privée et complétement reclus (1).

Les titres primordiaux de cette fondation, qui a persisté jusqu'à nous, ne se retrouvent plus dans nos archives. Quant aux bâtiments, ils n'ont jamais changé de lieu. Ils occupent un vaste terrain derrière l'église paroissiale, à deux pas de la cure. On appelait vulgairement cet établissement *l'hospital*, et il recevait un nombre de pensionnaires qui a varié selon les temps. Il rendit de grands services pendant la maladie contagieuse qui affligea Saint-Amand en 1628, et à propos de laquelle le Magistrat fit de nombreux réglements et arrêtés de police. Ses revenus ont toujours été fort importants. Il possédait en biens fonds, au milieu du XVIIe siècle, sur le seul territoire de Saint-Amand, plus de vingt bonniers de terre à labour et prairies et un masnoir près de l'hospital avec dix verges, sans compter les rentes et redevances diverses.

L'établissement des Pauvres Orphelins bleus, est d'une date moins reculée. Le titre de fondation ne se retrouve pas; il portait qu'il était créé en faveur de « quatre enfants pauvres, sans père ny mère, » pour y estre nourris et entretenus et où on les eslève à la crainte » de Dieu; où on les apprend à travailler, à lire et à écrire. »

Cette maison avait été richement dotée dès son origine; elle reçut par la suite des dons généreux, de sorte qu'elle put augmenter le nombre des petits malheureux qu'elle recueillait. Elle était établie dans « une maison à un estage, contenant deux chambres et un ou- » vroir, » dont le titre de propriété ne se retrouve pas. Elle possédait diverses redevances et arrentements, tant sur le territoire de Saint-Amand qu'à Marchiennes, « un masnoir rue Radepont et en- » viron six bonniers de terre et prés sur Rumegies et Rosult. »

Quoique la fondation des Pauvres Artisans soit d'une date plus récente encore, elle n'en doit pas moins prendre sa place ici, comme suite des fondations que vit éclore le Moyen-Age. Elle est due à Michel Dubois, Seigneur d'Estriez Lassus, grand-maire, frère de Nicolas Dubois, qui, par acte de dernière volonté, y consacra une somme de vingt mille florins, laissés à la garde de

(1) Talliar. — Recueil d'actes. Introd. p. LXVII.

l'Abbesse de Notre-Dame-de-Paix. Dans la pensée du donateur, cette somme était destinée « à l'érection de quelque manufacture ou commerce, auxquels les pauvres puissent avoir de l'occupation et gaigner leur vie et de leurs enfants par travail et industrie (1). »

Saint-Amand avait eu beaucoup à souffrir des guerres; les artisans étaient sans ouvrage, les femmes surtout. On avait le projet de les sortir d'un désœuvrement où les mœurs n'avaient qu'à perdre et on voulait « après leur avoir appris à lire et à escrire, leur « apprendre quelque chose au styl de murquinnerie ou autre plus « util tant à eux qu'à la commune. »

La maison fut fondée au *Carnier,* terre de trois bonniers et demi, donnée par les religieux, à la condition que les armes de l'Abbaye et celles du Seigneur d'Estriez Lassus, seraient placées sur le fronton dans un écusson, avec une inscription mentionnant la donation, et qu'à perpétuité il serait présenté, chaque année, le 6 février, au Seigneur prélat, une médaille d'argent de la valeur de trente pattars, portant d'un côté l'effigie de Saint Amand et de l'autre ces mots : *Reconnaissance des pauvres.*

Les donateurs s'étaient réservé le droit « de placer dans cette « maison, à toujours, un enfant tel qu'ils jugeront convenir pour « jouir des mêmes avantages qui seront donnés aux autres de « ladite maison (2). » Un Conseil d'administration était chargé de la surveillance de cette maison. L'Abbé s'y était gardé la première place; les autres membres étaient le Sire de Taintignies, le pasteur de la ville, le prévot et le corps des Eschevins.

Aux fondations charitables, ajoutons les institutions civiles qui ne sont pas moins dignes d'attention. En première ligne apparaît la Garde bourgeoise, chargée de conserver et de défendre les droits et prérogatives de la cité.

Les Milices bourgeoises des villes du Nord datent presque toutes de l'époque de l'affranchissement des Communes. Les compagnies bourgeoises de Tournai remontent au milieu du XI[e] siècle, à l'année 1059, époque du siége et du sac de la ville par Henri III. Celles de

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand. Carton A. N° 3-4.
(2) Archives de la Mairie de Saint-Amand. Carton A. N° 34-4.

Saint-Amand ont la même origine. Gouvernés par des hommes sortis des rangs de la bourgeoisie, sous la tutelle de l'Abbé, les habitants de cette ville si souvent éprouvée par les guerres et les invasions, se gardent eux-mêmes, font la police et prêtent, en temps de guerre, un utile concours aux Magistrats municipaux. C'est sous les auspices de cette force publique que l'ordre s'organise, que la société prend son assiette et que les progrès de la civilisation pénètrent dans le sein de la population.

Cette Milice avait son organisation régulière, ses cadres, ses chefs, ses réglements; elle représentait une véritable puissance : la la bourgeoisie armée, ce *tout* ou *rien* de Sieyès qui s'appela *le Tiers*.

Son code était sévère : chaque milicien était obligé à monter la garde à son tour; le tambour battait le rappel tous les jours, deux heures avant le coucher du soleil; le point de réunion était devant la maison du capitaine, à la nuit tombante. Celui qui ne répondait pas à l'appel de son nom subissait une amende « de cincq gros au prouffit » du capitaine. » Les hommes des postes formés pour la nuit ne pouvaient les quitter qu'après le lever du soleil et sur l'autorisation spéciale du chef; les contrevenants payaient des amendes proportionnées, suivant les grades, qui étaient pour le capitaine de trois florins et de douze pattars pour les miliciens. Ces amendes se percevaient par le « sergent de ceste ville au prouffit de la Compagnie, « à répartir égallement par esquades. » Les actes d'insubordination, les manquements aux ordres des officiers étaient punis de prison, « à l'arbitrage de messieurs du Magistrat. » Chaque fois qu'une compagnie entière occupait un poste, l'un des eschevins était obligé de s'y trouver « à tour de roel affin de tenir la main haulte à ce quun » chacun sacquite de son devoir (1). »

La souche de cette milice bourgeoise avait été ces Confréries d'archers et d'arbalétiers, qui, dès 1103, étaient organisées militairement.

Le Serment des archers de la ville de Saint-Amand, qui s'appelait *la noble Confrerye de monsieur Sainct Sébastien*, figure avec honneur dans les combats et les fêtes du Moyen-Age. Placé sous la

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton A, N° 4, farde 5, N° 9.

protection de l'Abbé, doté par le Magistrat, il jouissait d'immunités et de priviléges importants. Il possédait, vers le milieu de la rue de la Tavoie, aujourd'hui rue d'Orchies, une vaste maison avec jardins et berceaux, servant aux réunions et aux exercices. C'est là qu'avaient lieu les tirs, les cérémonies et les banquets de la Compagnie, à qui Monseigneur le révérend prélat de Saint-Amand accordait des distributions fréquentes de vin pour ses réjouissances.

Ainsi nous voyons qu'en 1559 (1) les archers recevaient, le 20 janvier, jour de la Saint-Sébastien, douze lots de vin; le dimanche 18 avril, jour où ils tirent leur *gay,* douze lots; le 1er juin, jour de la procession et dédicace de la ville, douze lots; et le dixième jour du Saint-Sacrement, quatorze lots; générosité qui fut encore augmentée depuis lors, puisque nous trouvons, dans un acte du 20 février 1681 (2), que monsieur l'Abbé de Saint-Amand promet spontanément « de donner, chaque année, à la Confrérie le » nombre de cent trente lots de vin, à prendre en autant de fois » que les confrères tienderont convenable. »

La guerre ayant depuis dispersé la Confrérie et l'ayant versée dans les cadres de la milice bourgeoise, l'Abbé, à son rétablissement, réduisit cette quantité à quarante-cinq lots par année; mais le nombre des confrères ayant augmenté rapidement, ils présentèrent, en 1714, une supplique à l'abbé Nicaise Volet, à l'effet d'être ramenés à l'ancien taux de cent trente lots. Mais celui-ci, peu touché de leurs raisons, se borna à leur répondre verbalement « qu'il » n'était point d'intention d'augmenter la Compagnie. » Et l'affaire en resta là.

Le *règlement pour la chambre et jardins des Confrères de la Confrérie de Saint-Sébastien de Saint-Amand* peint les mœurs de ces bonnes gens et nous montre les devoirs qui leur sont imposés et les prérogatives dont ils jouissent.

La principale de leurs obligations est « de garder et conserver » les droits et haulteurs de Monseigneur le Prélat et Abbaye, sans » permettre ny souffrir qu'il y seroit fait aucuns tort ou préjudice

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton B. 4.
(2) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton A. 8.

» non plus qu'à personne. » La meilleure et la plus sincère amitié devait régner entre eux et ils devaient éviter toute occasion et tout sujet de haine et de rancune.

Ils se partageaient en quatre dizaines égales qui augmentaient ou diminuaient suivant leur nombre. Ils devaient être, sous peine d'amende, toujours munis d'arcs et de flèches, et chaque dimanche, à tour de rôle, l'une des dizaines devait se trouver au lieu des réunions de la Confrérie.

Les confrères seuls pouvaient participer aux jeux de la Compagnie ; tout autre bourgeois en était exclu ; l'Abbé et les moines qui pouvaient l'accompagner étaient admis par exception. Des règles sévères y présidaient et l'on y trouve plus d'un détail précieux pour l'étude des mœurs locales.

Ainsi, d'après leur réglement, pendant le jeu d'arc, lorsque le confrère qui doit tirer aura crié : « Garde ! » personne, soit confrères ou autres présents, ne pourra « parler, chiffler, bucher ou » faire du bruit jusqu'à ce qu'il aura descoché, à peine de cinq sols » d'amende. »

Il était défendu « de parler du diable, à peine de deux sols d'a» mende ; de laisser son eau dans le bersau, à peine de cinq sol» d'amende, et de tirer plus de deux pots de bierre ou d'une demi» pinte de vin, ne fut arrivant quelque deffy et avec la permission » du Roy. » Les gageures, les querelles, les démentis, les injures, les blasphêmes étaient interdits ; on ne pouvait non plus fumer de tabac dans la chambre de la Confrérie, à peine de vingt sols d'amende.

La Société avait pour dignitaires un roi, un régent, un enseigne et un connétable chargé de l'ordonnance des banquets et qui était élu chaque année le jour du Saint-Sacrement.

Le premier dimanche de mai, à moins que l'Abbé ne change le jour, ce qui eut lieu en 1599, on tirait l'oiselet ou gay, et le Roi désignait quatre confrères chargés de juger, pendant l'année, tous les différents. Le soir, ces quatre juges reconduisaient, en cérémonie, les dignitaires chez eux.

Il y avait trois banquets par an, le jour du Saint Sacrement, le

jour de Saint Sébastien et le jour de l'oiselet. Le Roi était exempt de la dépense, qui était payée par tous les autres confrères.

L'ordre des préséances était soigneusement gardé, dans toutes les circonstances, banquets, processions, marches, parades, funérailles des confrères et cérémonies publiques. Le régent prenait place à la droite du Roi, le connétable à sa gauche; les autres confrères venaient ensuite, par deux, suivant l'âge, et en cas de difficulté, l'ordre était réglé par l'Abbé. Le prévôt de la ville, quand il était présent, avait, à cause de sa condition et qualité, le choix du rang, dans la marche ou dans la séance.

La Confrérie des arbalétriers de Saint Georges de Saint-Amand n'est ni moins ancienne ni moins illustre. On la voit figurer auprès du Serment des archers, et concourir avec cette noble Compagnie au maintien de l'ordre, comme à l'éclat des fêtes publiques. En 1394, elle assistait aux jeux solennels offerts « par le gré et licence » d'honorables, sages, discrets, les très-chers et honorés seigneurs, » prévôt, jurés, eschevins, eswardeurs et le conseil de la ville et cité » de Tournai (1). » Cinquante ans plus tôt, il s'était distingué dans la défense désespérée des habitants de Saint-Amand contre les troupes du comte de Hainaut.

Les arbalétriers avaient de leurs exercices une haute opinion, que l'on voit traduite en termes pompeux dans le programme de leurs concours. Ils y exaltent « l'excellence de ce très-noble, amoureux, » séduisant, gracieux, plaisant, délicieux et très-recommandable jeu » et esbattement de l'arbalestre, liquelz poet et doit, par raison, astre » dis et appelés rois sur tous autres jeux, come celui duquel tout » seigneur temporel, espirituel ou aultre, soient grant ou moyen, de » quel estat ou condicion qu'ils soient, se pueent esbattre sans » blames pour leurs plaisances et leurs corps habiliter et le temps » courtoisement oublier; comme auquel ne doit avoir orgoel, yre, » haynne, préeche, convoitise, ne aultre tacque de péchié mortel, » mais humilité, carité fraternele, amour, largaise, sobriété, caasté » et toutes vertus; et ne fut oncques veu que home de maise vie ou » de perverse condicion le peust longuement fréquenter, mais est li

(1) Chotin. Hist. de Tournai, t. Ier, p. 358.

» excellençe du dit jeu si grande et si notable, au regard de tous
» aultres jeux, que a peine seroit-il en home de le savoir plainement
» exposer. »

Comme les archers, leurs émules, les arbalétriers jouissaient de priviléges et avaient des devoirs nombreux à remplir. Ils avaient aussi part aux largesses du prélat de Saint-Amand, qui avait le droit de tirer le premier chaque fois qu'il se présentait aux berceaux. Ils recevaient de lui chaque année, le 1er mai, jour de leur *papegay,* le jour de la procession, le jour du Saint Sacrement et à la Saint-Georges, jour de leur banquet, quatorze lots de vin.

Les Corporations ou Corps de métiers avaient aussi à Saint-Amand une organisation régulière, grâce à la haute protection de l'Abbé et à la sollicitude constante de Messieurs du Magistrat. Les marchands du Tournésis étaient en confrérie, sous l'invocation de Saint-Maur, avant 1320; ils avaient des réglements, une juridiction dont les sages dispositions ne contribuèrent pas peu au bien-être du commerce. La ville de Tournai était associée à la Hanse de Londres, et les hanses se multipliaient comme des confédérations commerciales, où des marchands de nations différentes s'attribuaient le pouvoir de se protéger eux-mêmes, marque de fierté et d'indépendance si conforme à l'esprit qui animait nos ancêtres (1). Nous verrons plus tard leur influence sur le développement du négoce parmi les habitants de cette contrée, et comment s'inaugurèrent les grandes foires du Moyen-Age, et notamment la célèbre foire des Follais, près Mortagne.

Nous citerons comme exemple de la réglementation des Corps de métiers de la ville de Saint-Amand, l'*Observance de tout hault le stil des cordonniers* (2). Ces réglements coordonnent les conditions auxquelles « les hommes de métier étaient soumis de tous temps pour » être reçus maîtres et pouvoir travailler publiquement et à bouticle » ouverte. »

L'une des premières de ces conditions et celle qui était jugée la plus importante, était d'assister au service divin le jour de la fête du

(1) Chotin. Hist. de Tournai, t. Ier, p. 192.

(2) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton A, farde 5, No 5.

patron et autres jours fériés, aux obits, messes de *Requiem,* convoi et funérailles des compagnons et maîtres décédés. Les droits à payer pour être admis apprenti ou reçu maître étaient aussi déterminés avec le plus grand soin.

Ces priviléges des Corporations étaient tellement généralisés qu'on peut les considérer comme un des traits distinctifs du Moyen-Age. L'individualisme sentait son impuissance ; on s'associait pour se soutenir, se défendre réciproquement, s'entr'aider, et il est résulté de ces associations un des éléments constitutifs de la bourgeoisie, une des meilleures préparations à l'affranchissement des Communes.

Tel est l'ensemble des institutions féodales à Saint-Amand. Elles avaient atteint un degré de certitude, de régularité, de hiérarchie nettement déterminée, qui peut les faire regarder comme le prototype de l'organisation féodale des autres contrées : le suzerain, qui n'était autre ici que l'Abbé, dominant tout, et les seigneurs feudataires, les magistrats municipaux s'inspirant de son autorité et de la loi pour développer toutes les forces et sauvegarder tous les intérêts.

VIII.

SAINT-AMAND AUX XI[e], XII[e] ET XIII[e] SIÈCLES.

SAINT-AMAND AUX XIe, XIIe ET XIIIe SIÈCLES

Nous rentrons dans le cadre historique. Nous venons de voir deux des grandes phases de l'Abbaye de Saint-Amand : le mouvement intellectuel et l'organisation politique. Nous pouvons, après cette étude. aborder le domaine des faits rendus plus intelligibles. La puissance des institutions qui régissent le pays, le développement toujours croissant pendant les siècles qui vont suivre, de l'élément littéraire et scientifique donnent l'explication de cette renommée, de cette prospérité dont l'Abbaye a joui jusqu'au bouleversement de 1793

La fin du X[e] siècle avait vu disparaître la race Karlovingienne que les grands feudataires affectaient de traiter en dynastie étrangére. L'avénement de Hugues Capet avait marqué le triomphe de la Féodalité; la royauté elle-même n'est plus que l'élévation d'un Seigneur par le choix de ses pairs. « L'histoire des Francs était finie, dit un grand écrivain ; l'histoire des Français commence (1). »

L'an 1000 inspirait aux populations de secrètes terreurs ; la fin du monde était annoncée : les irruptions des peuples du Nord

(1) Châteaubriant. Anal. raisonnée de l'hist. de France, p. 48.

semblaient à tous en être le pronostic. On s'attendait à quelque cataclysme et chacun, saisi de crainte, se préparait par la contrition et les aumônes, à subir un sort qui paraissait inévitable. Les églises et les Abbayes s'enrichirent sous l'impression de ce sentiment universel et Ratbolde, trente-unième Abbé de Saint-Amand, avait recueilli des dons si importants qu'il put marquer sa prélature par des travaux considérables. Il construisit la tour de son église abbatiale, il bâtit une chapelle nouvelle et mit les cloîtres en communication avec l'édifice religieux.

De graves dissensions populaires agitaient alors Tournai. Les soldats de Baudoin, prince souverain du pays, n'avaient pu les maîtriser. Ce que n'avait su faire la force des armes, s'opéra par l'intervention du sentiment religieux qu'exaltait la disposition des esprits. Saint Macaire se précipite au milieu des bourgeois qui s'entr'égorgeaient, et la vue du crucifix appaise leurs fureurs. Mais la bourgeoisie a senti sa force contre l'autorité du souverain et elle ne tardera pas à en user pour l'organisation de ses libertés municipales qui préluderont bientôt aux libertés politiques d'un autre âge.

Richard, successeur de Ratbolde, utilisa sa courte prélature en introduisant dans la discipline relâchée de son Abbaye d'utiles réformes. Sept ans après son élection, il quitta la crosse pour se consacrer exclusivement au sacré ministère, et il s'éloigna de ses frères en leur recommandant Malbode, religieux de son monastère (1).

Malbode était né à Saint-Amand dans une condition obscure. Ce plébéien, élevé par son seul mérite à la dignité abbatiale, accomplit de grandes choses, et sa prélature inaugura une ère de prospérité pour ce couvent d'Elnon que les Barbares avaient failli ensevelir sous des ruines.

« Ce fut, dit la chronique, un homme vénérable, très-religieux et adonné à la vertu. Il répara l'Abbaye d'Hasnon, renversée par les

(1) « Abbas Richardus demisit Abbatiam S. Amandi, subrogans in suo loco Malbodum. »

(Breve chronicon Elnonense.)

Nortmans, et y plaça des religieux de son ordre et de son couvent (1). »
Baudouin VI l'aida, dans cette œuvre, de ses libéralités, et payait ainsi la dette qu'il avait contractée envers le pieux Prélat qui avait tenu son fils sur les fonts baptismaux.

Roland, moine de Saint-Amand, fut institué, par Malbode, Abbé d'Hasnon et eut pour assesseurs deux autres des religieux du même couvent d'Elnon, Allard de Haudion et Tomellus, ce célèbre continuateur de Milon et de Hucbald, « ce génie aussi subtil qu'éloquent, en qui l'amour des lettres, de la piété et de la vertu semblait briller à l'envi (2). » Cette même Abbaye d'Hasnon fournit bientôt le premier Abbé d'Anchin (3).

Du reste, la réputation qu'avait acquise l'Abbaye de Saint-Amand par sa science et sa régularité faisait que, de toutes parts, on lui demandait des religieux pour Abbés dans les monastères. C'est ainsi que Jean devint Abbé de Saint-Pierre de Gand, Gauthier Abbé de Saint-Martin de Tournai, Anselme Desessart Abbé de Liesse, Théodoric Abbé de Saint-Jean d'Ypres, Marcel Abbé d'Hombliers, près Saint-Quentin, Walter Abbé de Nogent-sous-Coucy, Jean Abbé de Corbie en Picardie, Godefroy Abbé du Cateau-Cambrésis, etc.

Malbode sut faire tourner au profit de sa Communauté cette estime dont elle jouissait à juste titre. Il la rendit tout à fait florissante et appliqua à des travaux considérables, qu'il entreprit dans

(1) « Fuit vir venerandus, et religiossissimus, virtutique deditus ; monasterium Hasnoniense reparavit à Nortmannis destructum et ibidem sui ordinis et conventus monachos instituit. » (TOMELLUS.)

(2) Hoverlant de Beauvelaère. Hist. abrégé des Abbés de Saint-Amand.

(3) La petite chronique de Flandres et de Hainaut, extraite de la chronique générale anonyme (manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai, N° 623,) reproduite dans le spicilége de M. Leglay, (Arch. du Nord, 2e série, t. III, p. 389,) relate ce fait en des termes que nous voulons rapporter comme nouvelle preuve de la formation de la langue romane dans nos contrées :

« Apriès iaus si i rendirent pluisour chevalier et gentil homme ki i donnèrent grans terres. Quant il furent moultepliié ke il furent IX compaignon, il orent I Abbé par l'assens le vesque de Cambray. Li Abbé ot non Alars et fu pris en l'Abbéïe de Hasnon. Ensi et par tel myracle commencha l'Abbéïe d'Anchin, l'an del Incarnation Nostre Seigneur mil LX et XVIII, le daerrain jour de novembre. »

l'église et les cloîtres, les ressources que lui accordait la munificence des fidèles. Il obtint entre autres, à titre de pieuse donation, la seigneurie de Monchaux avec la ferme de Lourches, qu'un certain Holtuin ou Hotsuin de Tournai tenait à fief. Il reçut des comtes Eustache et Ramère le domaine d'Hourdain; de la veuve de Wautier, châtelain de Cambrai, tout ce qu'elle et ses sœurs possédaient en terres à Haussy (*Haliciacum*), depuis nommé Lieu-Saint-Amand.

La peste, qui enleva vingt mille personnes à Tournai en 1012, fit aussi de grands ravages à Saint-Amand comme dans toutes les villes de la Belgique. Ce fléau était à peine disparu que le pays fut désolé par les agressions du seigneur Châtelain d'Ath, Guéric-le-Sor, qu comme possesseur d'un fief de l'Empire, prétendait exercer des droits de suzeraineté sur la partie du Tournésis indépendant de la Flandre. Quelques années plus tard, cette cause de dissentiment entre le Châtelain et l'Évêque disparaissait par la réunion du Tournésis au comté de Hainaut, qui fut l'objet de l'un des articles du traité du synode de Cologne de 1056.

C'est sous la prélature de Malbode, en 1028, qu'Évrard Radoux, Châtelain de Tournai, avoué de Saint-Amand, octroya à l'Abbaye de Marchiennes, récemment relevée par le comte de Flandres, une partie de bois située au village de Brillon, où l'Abbaye de Saint-Amand avait aussi des propriétés importantes et un droit de juridiction établi par les titres les plus anciens (1). Cette donation donna naissance à de graves dissentiments entre les deux monastères. Pour terminer ce différend, on convint de recourir au jugement de Dieu par l'épreuve du fer rouge. Deux hommes résolus furent choisis; les prières des moines appelèrent de part et d'autre la protection du ciel sur leur entreprise; au jour marqué, chacun des deux champions parcourut les lieux contestés, armé du fer rouge, et l'épreuve terminée, une délimitation des territoires fut arrêtée, et il ne resta en commun entre les deux couvents que la partie des bois située depuis la rivière de Scarpe jusqu'à l'endroit où la Rache se

(1) Chartre de Charles-le-Chauve, de 871.
Chartre de Charles-le-Simple, de 889.

jette dans cette rivère, c'est-à-dire à la hauteur d'Hasnon. Le revenu de ce commun était alors évalué à dix sols par an (1).

L'abbé Malbode put, avant sa mort, inaugurer la crypte qu'il avait construite sous son église. Il fixa le régime spirituel et temporel de son Abbaye et en régla les finances et l'administration. L'histoire témoigne de la sagesse des résolutions de ce Prélat, tant pour la régularité disciplinaire que pour le bien-être matériel de ses religieux. Il avait pénétré si avant dans l'intimité de Baudoin VI, que ses conseils prédominaient auprès de ce prince, et c'est à cette estime toute particulière qu'il dut l'honneur de repeupler et de relever de ses ruines cette Abbaye d'Hasnon si chère au comte de Flandre.

Lambert Fulcard qui, en 1062, succéda à Malbode comme trente-quatrième Abbé de Saint-Amand, n'eut pas un règne moins remarquable et surtout moins fructueux pour son monastère. Malbode, sentant sa fin s'approcher, avait désigné au choix de ses frères ce pieux religieux qui l'avait aidé dans ses travaux et qui allégea le fardeau de sa prélature jusqu'à son dernier moment.

Fulcard ne fut pas moins que son prédécesseur soigneux des intérêts de l'Abbaye d'Hasnon, qui était devenue dans ce temps calamiteux la protégée et l'obligée du couvent de Saint-Amand. Il obtint en effet de Philippe Ier, en 1065, des lettres-patentes favorables à tout ce qui avait été fait dans cette vue par Malbode.

Une chartre de Fulcard, de 1071, nous montre les soins qu'il prit pour récupérer l'autel d'Helesme que Genulphe, vingt-neuvième Abbé, avait aliéné (2); il se mit aussi en jouissance des églises de Saméon et de Marillon, dont il affecta les revenus à l'infirmerie de son couvent.

L'abbé Fulcard eut de graves démêlés avec Herman, prévôt de la ville de Saint-Amand, qui avait voulu étendre son autorité et exercer certains droits que lui contestait le Prélat. Herman, paraît-il, avait opposé aux réclamations de l'Abbé une énergique résistance. C'est là une preuve nouvelle de ces fréquentes révoltes de

(1) Thesaur. Nov. anecd. T. I, col. 353.

(2) Mns de la Bibliothèque de Valenciennes, No 168, B. 4-67, fo 95.

l'élément communal contre la juridiction souveraine; nous en verrons de nombreux exemples par la suite et nous pourrons constater les pas faits, pendant ces siècles, vers l'affranchissement progressif des Communes. Mais Herman vênait trop tôt; aussi sa tentative n'eut-elle aucun succès et se vit-il bientôt forcé d'arriver à résipiscence et d'implorer son pardon. Fulcard le lui accorda, « vaincu par les prières de ses fidèles, » dit sa chartre, renouvelée quelques années après par son successeur Bovon.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner quelles étaient les prétentions du Prévôt et d'où vient le courroux de l'Abbé contre ce qu'il qualifie durement d'extorsions et violences. Les diplômes des deux Abbés (1) nous en instruisent surabondamment et se complètent l'un par l'autre; nous y voyons que les crimes reprochés à Herman, et pour lesquels il dut faire plusieurs fois amende honorable, consistaient surtout dans sa prétention de prendre des arrêtés et de les exécuter sans l'assentiment préalable de l'Abbé. Il voulait particulièrement disposer à son gré du droit de corvée et d'affouage, des amendes pour délits forestiers et autres, du prix de certaines ventes, des redevances perçues aux ponts et moulins de la ville. Mêmes prétentions furent élevées par la suite par le Prévôt-le-Comte de Valenciennes au nom du comte de Hainaut. Il y avait là plus forte partie, et les religieux n'en eurent pas aussi bon marché que de Herman; c'est ce que nous verrons en son lieu. Quant à ce dernier il s'engagea solennellement, en présence des frères et des fidèles, à observer à l'avenir les règles qui lui étaient tracées, et l'Abbé satisfait se borna à lancer l'anathème contre ceux qui violeraient ce décret.

Un épouvantable malheur frappa, sous le gouvernement de Fulcard, le monastère d'Elnon. Le samedi 10 février 1066 (2), par l'imprudence d'un bourgeois, un violent incendie se déclara dans la partie de la ville qui avoisinait les cloîtres. Les flammes gagnèrent

(1) Mns de la Bibliothèque de Valenciennes, N° 502. U. 3-11, feuillet de garde.

(2) L'Abbé Destombes, dans son histoire du Saint, fixe cette date au 11 février; c'est, selon nous, une erreur : le 11 février était un dimanche et non un samedi, et il est hors de doute que l'incendie eut lieu un samedi avant le Carême.

rapidement la chapelle et embrasèrent le toit. En quelques heures, la totalité des maisons de la ville, l'Abbaye tout entière, l'église de Saint-Pierre, la chapelle de Saint-André et les cloîtres furent réduits en cendres.

Fulcard, terrifié par ce désastre, implore le Roi de France et le comte Baudoin; il prend conseil des évêques, et met bientôt après à exécution un projet qui devait l'aider à réparer ce sinistre. Il rassemble ses religieux, campés au milieu des débris fumants de leurs demeures, et chargeant sur leurs épaules les reliques de Saint-Amand sauvées des flammes, il parcourt le Cambrèsis, où l'évêque Lietbert l'accueille avec respect, le Lacnnais, l'évêché de Noyon, une grande partie de la Belgique, du Hainaut et de l'Artois. Partout sur le passage de la châsse du Saint, les miracles se multiplient, suivant la légende poétique de Gislbert, et partout aussi les religieux recueillent d'abondantes aumônes, des dons magnifiques, qui leur permettent à leur retour de reconstruire leur église et les cloîtres et de relever une partie de la ville.

A la même époque (3 juin 1070), l'église d'Hasnon, rebâtie par Baudoin de Mons, fut solennellement consacrée par les évêques de Cambrai, de Noyon et d'Orléans, en présence de quinze Abbés et de deux Abbesses, dont les noms nous ont été conservés (1). Les corps des saints du pays avaient été apportés de toutes les villes et Abbayes des provinces voisines, à cette cérémonie pompeuse, dont Tomellus nous a donné le récit circonstancié dans l'histoire de cette Abbaye.

Le moine Bovon, qui fut appelé à recueillir l'héritage de Fulcard, et qui devint, en 1076, le 35e Abbé d'Elnon, avait été prévôt à l'Abbaye d'Hasnon. Son élection à la crosse de Saint-Amand « lui changea, dit la chronique, l'esprit et le cœur. » Il s'était montré jusqu'alors humble, pieux, fidèle à ses devoirs; il devint fastueux, dépensier et despote; bientôt les dilapidations auxquelles il s'abandonna pour satisfaire son amour du luxe et de l'ostentation, dissipèrent les richesses de l'Abbaye; et il en fut réduit, après avoir

(1) Mns de Jacques de Manville à la Bibliothèque de Valenciennes, No 411, T. 4-5 intitulé : De fundatione cœnobii Hasnoniensis.

épuisé le trésor, à vendre la plus grande partie de l'argenterie de son église.

Les moines, indignés de sa conduite, tentèrent de mettre obstacle à ses exactions; mais Bovon s'appuya sur les seigneurs, qu'il sut mettre de son parti par des donations qui devaient hâter encore la ruine de son couvent. Il rechercha surtout l'amitié d'Amauri IV, seigneur de Landas, chef de l'une des plus puissantes familles nobles du pays, et acheta sa faveur en promettant de lui payer annuellement cent sols d'argent. Les moines, de leur côté, voulurent se mettre sous la tutelle du même Amauri, et s'étant pour la plupart retirés à Barisis et à Haussy pour échapper aux représailles de Bovon, ils firent au sire de Landas la cession temporaire de ces villages et de Vérignies, faisant partie de la manse abbatiale, et qu'ils espéraient ainsi soustraire aux prodigalités de leur Abbé.

Heureusement la prélature de Bovon fut de courte durée; il mourut huit ans après son élection, d'un chancre à la joue, et fut remplacé par Hugues Ier, neveu du pieux et regretté Fulcard.

Le premier soin de Hugues fut de chercher à réparer les malversations de son prédécesseur. Il acheva d'abord la construction de l'église et du monastère, commencée par Fulcard et interrompue pendant le déplorable gouvernement de Bovon. Puis il s'adressa au sire de Landas et lui réclama la restitution des terres de Barisis, d'Haussy et de Verignies, qui ne lui avaient été confiées par les religieux que dans des circonstances exceptionnelles qui avaient cessé. Mais Amauri V refusa de rendre le dépôt de son père, prétendant que ce don lui avait été fait à titre définitif, pour prix de sa haute protection, et en quelque sorte de sa médiation entre Bovon et ses moines.

Hugues dût se résigner, et son successeur Bovon II, dont la prélature ouvrit le XIIe siècle, se vit même contraint de faire à Amauri de nouvelles concessions. Il avait été l'objet de menaces d'un certain Rabod de Rumes, et malgré le sentiment de ses religieux, défiants envers le sire de Landas qui s'était montré envers eux dépositaire infidèle, il chercha aussi un soutien dans la protection d'Amauri V, à qui il fit don d'une *aulnaie*, sise à Brillon, et d'une terre de çens, que tenaient alors deux particuliers nommés Radulphe

et Guenebald, qui payaient annuellement à l'Abbaye une redevance de neuf sols quatre deniers (1).

Ce ne fut que sous le 38e Abbé, Gauthier Ier, successeur de Bovon II, que tous ces biens firent retour à l'Abbaye. Amauri V, dit le document que nous venons de citer, sentant sa fin approcher, fit venir à Landas l'Abbé de Saint-Amand, et se confessa *coupable envers Dieu et l'Abbaye,* d'avoir gardé les cent sols d'argent qu'avait eus son père, ainsi que les biens qu'il n'avait pas lui-même possédés légitimement, et il restitua le tout, en présence de sa femme et de ses enfants. Il reçut l'extrême-onction et confia son corps, en même temps qu'il recommanda son âme, à l'église de Saint-Amand. Amauri fit alors le partage de ses biens entre ses enfants, et pria l'Abbé de prendre en pitié son fils Gérard, qui était imbécille, et de lui faire, sa vie durant, quelque aumône de l'Eglise. Quoique mourant, Amauri était trop puissant pour que l'Abbé put se refuser à sa demande; aussi fut-il accordé à Gérard quarante sols parisis, payables chaque année, tant qu'il vivrait. Amauri mourut aussitôt après, et son corps fut transporté à Saint-Amand pour y être inhumé. Là, sa femme Ermentrude, ses fils Amauri, Etienne, Gérard, Roger, Robert et Hugues confirmèrent la restitution du seigneur de Landas, *et par le gazon et par la branche d'arbre,* « per ramum et cespitem, » posés sur l'autel (2). Les seigneurs témoins à la déclaration furent : Génulphe de Sainghin, Gérard de Denain, Amauri Gerbalt, Borland de Nomain, Lietbald de Saméon, Gilbert de Rumegies, Raoul Claret et le prévôt Herman.

Maintenant que nous avons vidé cet incident des Sires de Landas qui occupa trois prélats, revenons à quelques détails de leur administration. Hugues présida dès la première année de sa prélature (1085), à l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Abbaye d'Anchin qui avait été détruite par un incendie; il fit trois ans plus tard la dédicace de l'église de Saint Étienne, commencée sous le

(1) Chartre de recensement de l'Abbé Gauthier, de 1121.

(2) « Cespite et ramo, celebris hœc olim traditionis ac donationis formula, de qua plura observavimus. Lib. 11, dipl. Belg. in notis ad caput 27. »

(Ducange. Verbo investituro. Col. 1523-1524.)

gouvernement de Fulcard et qu'on avait mis vingt-deux ans à réédifier.

Peu de temps après, Lambert, évêque d'Arras, établit un accord de confraternité entre l'Abbaye de Saint-Vaast et le couvent de Saint-Amand (1).

En 1090, Hugues eut à se défendre des usurpations d'Anselme de Bouchain, châtelain de Valenciennes, il en obtint après une longue lutte une complète réparation. Le Prévôt-le-Comte était venu, de sa personne, à Saint-Amand ; il révoqua au nom du Comte de Hainaut tous les sergents établis par les religieux, en la partie de la ville de Saint-Amand sise au delà du pont de la Scarpe, et il nomma de nouveaux officiers de justice, défendant « par cry solempnelz que nuls des vieu sergeants fait justice par les religieulx ne exploitast (2).

Anselme créa aussi dans cette même partie de la ville des eschevins et un maire qu'il chargea de rendre la justice au nom du Comte. Pour faire consacrer ces usurpations, le Châtelain amena à Saint-Amand le Comte de Hainaut lui-même et lui montra le pont de la Scarpe au milieu de la ville, comme la limite extrême jusqu'où s'étendait son comté, la rivière de Scarpe étant par moitié au Hainaut jusqu'à Douai et Aulbiers; « et là le deçevoit, dit la chronique de « l'Abbaye, car en bize cest tout à Saint-Amand...... Et il les creoit « ces chil quy riens nen scavoit fors ce que sy officier ly disoit et « faisoint fauls entendant. »

Cependant, malgré les protestations de l'Abbé contre ce qu'il qualifiait d'extorsions « contre Dieu et contre raison, » les officiers nommés par Anselme et confirmés par le Comte, se mirent à exercer leurs fonctions. Ils installèrent au pied du pont de la Scarpe « des bretesques en bois crestiaulx ; » et comme la résistance de l'Abbaye gagnait les bourgeois, ils établirent des prisons « où on » met, dit la chronique, les bonnes gents quy vont de là le pont, et » les emprisonnent et advivoint plus sur les bons que sur les mau- » vais, par quoy li bon de decha le pont nosent aler à leur moutier

(1) Mirœus. Diplom. nova collatio. T. III, p. 312.

(2) Mns appartenant à M. Hédon, p. 101.

» quy est leur mère Eglise, pour double de ce qu'il ne soint mis en » prison. »

Cet état de choses irritait l'Abbé, mais ce qui porta au comble son indignation, c'est qu'Anselme, pour vaincre son entêtement et l'insubordination des habitants, « mit en saisine tout ce que ly reli» gieulx et leurs créditeurs avoint ens le contee de Hainault. »

Mais Anselme et le comte Baudoin ne purent mettre longtemps à profit leur tentative hardie contre l'autorité du monastère. Tous deux étaient rendus en Terre Sainte avant d'avoir mené à fin leurs projets, et l'Abbé, profitant de leur éloignement, obtint de la faiblesse d'une femme, de Berthe, épouse d'Anselme, et de la pusillanimité d'un enfant, Godefroid, fils du Châtelain de Valenciennes, une *paix* ou accord qui terminait ce différent à l'avantage du couvent. Le séquestre mis sur les biens et créances de l'Abbaye fut levé et sa juridiction rétablie sur la partie contestée, moyennant trois cents écus qui furent payés au comte.

Hugues, toujours attaché à enrichir son Abbaye, obtint, en 1103, de l'Évêque de Tournai, la dîme de Froidmont. Un auteur dont nous avons adopté la version dans notre chronologie, rapporte ce don à Baudoin, prédécesseur de Ratbode II (1); mais ce prélat ayant occupé son siége de 1044 à 1068 (2), il y a entre ces dates et celle à laquelle se rapporte l'acte de donation, une contradiction qui nous fait supposer une erreur. Il serait peut-être plus exact de rapporter à l'épiscopat de Baudry, qui vivait en 1103, l'acte de donation dont la chronique fait honneur à Hugues Ier.

La première croisade avait entraîné en Orient toute la noblesse du pays, à la suite de Baudoin II et de Robert, comte de Flandres, compagnons de Godefroid de Bouillon. Un mal affreux, rapporté de ces contrées, et nommé la *peste du feu sacré*, exerçait ses ravages dans tout le Tournésis et y avait enlevé les deux tiers de ses habitants Pour appaiser la colère céleste, Radbod II, évêque de Tournai, institua la grande procession, et les villes voisines imitèrent son exemple. Au fléau vinrent se joindre les calamités de la guerre, car

(1) Hoverlant de Beauwelaère. T. III, p. 159. T. X, p. 181. T. LXVI, p. 4-6.
(2) Castillion. Sacra belgii chronol., p. 401.

l'empereur Henri envahit les états de Robert et saccagea l'Ostrevant.

L'Abbé Bovon II n'eut pas la main moins ferme que ses prédécesseurs pour restreindre et contenir le pouvoir des Prévôts-laïcs, et pour maintenir les prérogatives de son autorité. On en a vu un exemple dans sa lutte contre ses religieux, et son habileté à se créer des auxiliaires parmi les plus puissants seigneurs. Il n'eut garde de négliger l'appui qu'il pouvait tirer de Rome, et il sollicita et obtint en 1107 une bulle du pape Paschal II confirmant la fondation de Saint Martin et les priviléges et donations qu'elle conférait à l'Abbaye d'Elnon (1). En 1116, Baudoin, comte de Flandres, visita l'Abbaye et y séjourna; Bovon lui représenta que rien n'était plus glorieux pour les grands que d'augmenter et consolider le patrimoine de l'Eglise, et il reçut de lui une chartre de confirmation de tous les dons royaux et seigneuriaux (2).

Le pape Calixte II accordait deux ans plus tard, aux sollicitations de Bovon, une nouvelle bulle confirmative, où toutes les possessions de l'Abbaye sont énumérées avec un soin scrupuleux, y compris même Barisisis et les autres terres distraites par les moines révoltés du domaine conventuel (3).

Gauthier, succédant à Bovon, avait à réparer les maux causés à son Abbaye. Son premier acte, daté de 1121, fut le recensement des trésors, pièce importante et qui relate en détail, d'une façon solennelle, tous les faits accomplis sous ses prédécesseurs. Nous ne rereviendrons pas sur la partie de ce document qui a trait aux sires de Landas, à l'aliénation des biens du monastère, à leur détention arbitraire par Amaury V, et à la restitution qu'il en fit au lit de mort. Nous nous bornerons à y puiser la constatation d'un fait intéressant pour l'histoire de ces exactions. Gauthier déclare avoir voulu, par le témoignage de cette chartre, faire connaître à ses successeurs et à tous les fidèles que Bovon avait, « pour certains besoins, enlevé et aliéné, contre la volonté des moines, une couronne d'argent suspendue devant le crucifix et une table en argent de l'autel de Saint

(1) Mirœus. Supplem. pars tertia. T. II, p. 1151-1152.

(2) Mirœus. Supplem. pars tertia. T. II, p. 1153-1154.

(3) Mirœus. Supplem. pars tertia. T. II, p. 1155-1156.

Cyriaque, avec un ciboire d'un travail ciselé en relief, dans lequel étaient déposées les précieuses reliques du martyr, avec d'autres souvenirs. Ces différents objets, dit-il, avaient été fabriqués sur l'ordre de l'Abbé Guéric, pour décorer la maison du Seigneur, aux frais de la reine Susanne, qui, à cause de la très-grande estime qu'elle avait pour notre Abbaye, conféra après la mort de son mari, Arnolphe, comte de Flandres, plusieurs priviléges et de nombreux ornements à notre église (1). »

Gauthier, loin d'imiter l'exemple de Bovon, dilapidateur des trésors de l'Abbaye, avait fait confectionner une magnifique croix d'or dans laquelle il renferma des reliques de Saint Etienne, et il la plaça sur l'autel de la bienheureuse Vierge Marie (2).

Il renonça à la crosse en 1124 et eut pour successeur Absalon, qui avait été reçu religieux de l'Abbaye depuis son enfance. Clémence, veuve de Robert de Jérusalem, comte de Flandres, lui accorda, dans l'année qui suivit son élection, la Prévôté de Sainte-Marie de Courtrai, le comté de Bonard et ses alleux, et l'église de Roscende. En même temps, il obtenait l'approbation du Synode de Beauvais pour un office des religieux de l'Abbaye, martyrs massacrés par les Nortmans. Il ramena la discipline dans le couvent et rétablit l'ordre dans son administration. De son temps, le pape Innocent accorda une bulle de fondation à l'Abbaye de Vicoigne, et un diplôme d'Alvise, évêque d'Arras, fonda l'Abbaye de Château, que confirma quelques années plus tard une chartre de Godescalce (3).

(1) « Hujus cartœ testimonio notum fieri volo meis successoribus Abbatis et omnibus fidelibus, quod Domnus Bovo senior, Abbas ejusdem ecclesiœ, pro quadam qua habuit necessitate, coronam argenteam ante crucifixum pendentem et tabulam argenteam altaris S. Cyriaci, cum anaglypho opere ciborii quo repositœ erant reliquiœ pretiosi martyris cum aliis pignoribus, contra voluntatem monachorum destruxit et distraxit. Quœ omnia Domnus Werricus Abbas ad decorem domus Domini fabricari fecit ex expensis Susannœ reginœ, quœ propter nimiam quam habebet erga nostram ecclesiam devotionem, post obitium mariti sui Arnulfi videlicet Marchionis Flandriœ, in aula regum Franciœ ante monasterium mansit, multaque beneficia cum variis ornamentis ecclesiœ nostrœ contulit. »

(Mirœus. Diplom. nova collect. T. III, p. 34-35).

(2) Breve chronicon Elnonense.

(3) Délices des Pays-Bas, t. II, p. 248.

Absalon enrichit le trésor d'une table d'or massif dont il orna l'autel de Saint Etienne. En 1131, il fit consacrer par Simon, évêque de Tournai, trois autels construits récemment dans le chœur de son église. L'autel du milieu fut dédié en l'honneur de la Sainte Croix, des saints martyrs Cyr et Julitte sa mère, des Saints Innocents et de Saint Nicaise, archevêque de Rheims. L'autel situé dans la partie méridionale fut dédié en l'honneur du Saint Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des saints apôtres Pierre, Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Bartholomé, Philippe, Mathieu, Simon, Thadée et Barnabé, et des saints évangélistes Luc et Marc. L'autel situé dans la partie septentrionale fut dédié en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, et des saintes, vierges et martyres, Cécile, Agathe, et en même temps de toutes les vierges du Christ (1).

L'Abbé Absalon acquitta aussi envers les chanoines de Saint-Servais une dette de reconnaissance. Leur chapitre avait accueilli paternellement un moine de Saint-Amand nommé Robert, qui était tombé malade près d'eux. Ils lui avaient prodigué les soins les plus touchants et lui avaient rendu les derniers devoirs. L'abbé les en remercia avec effusion dans une lettre qu'il leur adressa et où il leur rappela le souvenir de Saint Amand, leur père commun.

La première année de la prélature d'Absalon avait été marquée par une grande mortalité, conséquence de la famine qui avait régné l'année précédente; avant sa mort, une autre calamité désola le pays : en février 1143, il s'éleva un vent si violent que la tour de l'église, les bâtiments du cloître et la plupart des maisons de la ville en furent fortement endommagés, et qu'un grand nombre d'arbres furent déracinés dans la forêt.

Gauthier II, 40e Abbé de Saint-Amand, succéda en 1146 à Absalon et ne fit guère que passer. Il abandonna la crosse après six ans, et suivit Saint Bernard à l'Abbaye de Clairvaux; son administration ne fut signalée par aucun fait particulier qui soit relevé par les chroniques. De son temps l'Évêché de Tournai fut séparé de celui

(1) Mns de la Bibliothèque de Valenciennes, N° 217, B. 4-84. Note inscrite sur la couverture.

de Noyon, et Évrard IV, châtelain de Tournai, prit le titre de Prince de Mortagne.

La prélature de Hugues II, son successeur, pourrait passer aussi inaperçue, si elle n'avait été marquée par un travail important auquel elle fut tout entière consacrée ; l'Abbé fit à la tour de l'église, au temple, au réfectoire et autres bâtiments de l'Abbaye, les réparations nécessitées par les dégâts de l'ouragan de février 1143. L'Abbé Hugues II augmenta les biens du monastère et y fit revivre la discipline.

A la même époque, Gondescalce, évêque d'Arras, déjà bienfaiteur de Château-l'Abbaye, accorda à l'Abbaye de Vicoigne en donation « *altare novi castelli quod vestris diebus in monte constituto de-* » *super* Ramis *constructum est* (1). » Ce château nouveau avait été établi à Raismes par Baudoin IV, comte de Hainaut, et entièrement achevé par Baudoin V. Il avait été édifié, suivant la version de Gilbert de Mons, pour délivrer le bois de Vicoigne des brigands qui l'infestaient et pour empêcher l'entrée des Flamands dans le Hainaut.

Nous voyons, en effet, que Baudoin V y mit une forte garnison pour s'opposer aux forces supérieures dont disposait Philippe d'Alsace, comte de Flandre, contre lequel il s'était déclaré dans sa lutte avec Philippe-Auguste. Une trève conclue peu de temps après ramena la paix entre les parties ; mais le château-fort de Raismes n'en resta pas moins comme une menace contre l'ennemi et comme une sécurité contre les brigands que nous verrons cependant reparaître dans le pays en 1274.

Jean II succéda à Gauthier en 1169, et tint la crosse quatorze ans. Il la résigna entre les mains de l'archevêque de Rheims, en présence du comte de Flandre, de l'évêque de Tournai et de tous les religieux assemblés. Il avait reçu dans son Abbaye les reliques de Sainte Albine, apportées de Cologne. Un seigneur, nommé Gauthier, revenu des croisades, lui avait aussi fait don d'un morceau de la vraie croix, renfermé dans un reliquaire, qu'il avait ramené de Jérusalem et qui fut reçu en grande pompe et processionnelle-

(1) Miræus. Op. dipl. T. IV, p. 381.

ment. La chronique de l'Abbaye signale aussi un miracle : des feux divins s'allumèrent sur la châsse de Saint-Amand, près d'Escaupont. Enfin, nous voyons l'Abbé assister, en 1181, à la pose de la première pierre de la nouvelle église d'Anchin.

Évrard Radoux, qui venait de prendre possession de la seigneurie et principauté de Mortagne, voulut célébrer son avénement par un acte de libéralité. Il accorda, en 1180, une chartre de donation par laquelle il confirme à l'Abbaye de Château tous les priviléges concédés par ses prédécesseurs pour le salut de leur âme, « *pro remedio animarum suarum.* » Du consentement de sa femme Gertrude et de son fils Baudoin, il accorda en outre à ce monastère différentes propriétés en la terre de Maufeubruere, au Locron, et près de sa villa de Bruille, et il l'exonéra de la redevance d'un denier que Walter de Mortagne, l'un de ses prédécesseurs, lui avait imposée pour cens à payer le jour de la Saint-Jean-Baptiste (1).

Eustache remplaça Jean II en 1182 et fut le quarante-troisième Abbé de Saint-Amand. Il avait été trésorier de l'Abbaye de Saint-Pierre de Gand, et en mettant à profit les souvenirs qu'il y avait laissés, il la fit entrer en confraternité avec le couvent qui venait de le choisir pour supérieur. Il appliqua son zèle à reconstruire la chapelle Saint-André qui tombait en ruines et il fit restaurer les dortoirs de son monastère.

La fin du XII[e] siècle ne présente aucun fait intéressant pendant les deux prélatures qui le terminent ; Arnould et Gauthier III se succèdent en quelques années, et leur gouvernement rapide est brièvement consigné dans les chroniques. Le premier fonde la paroisse Saint-Jean à Tournai et est déposé, au bout d'un an, on ne sait trop pour quelle cause. Le second ne produit aucun acte digne de mémoire. Une affreuse disette règne dans le pays ; la razière de blé est payée cinquante sols, ce qui n'avait jamais été vu jusqu'alors; aussi la misère est grande, et la misère pousse au crime. Un moine de Saint-Amand, nommé Radulfe, est assassiné près d'Archin par

(1) L'original de cette Chartre repose aux archives générales du département du Nord. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Jules Leglay, archiviste.

trois malfaiteurs, et l'on ne trouve pas trace de leur châtiment. Le désordre le plus complet régnait dans la province, où la mortalité était si grande qu'elle effrayait tous les esprits et paralysait même l'action de la justice. Gauthier cependant, espérant apaiser la colère divine qui s'apesantissait sur le peuple, avait élevé sur l'autel de la Vierge Marie une statue de la Mère du Sauveur, toute brillante d'or et d'argent et ornée de pierres précieuses, et il avait allumé des cierges devant la châsse de Saint Étienne.

Ce XII[e] siècle, qui se ferme ici, et le XIII[e] qui va s'ouvrir, ont été, nous l'avons vu ailleurs, des siècles éminemment littéraires. La vie des moines se concentre de plus en plus dans l'intérieur ; l'essor est donné à l'intelligence humaine, et cet élan, dont l'exemple part des Abbayes, semble détourner les religieux des pensées mondaines et de l'immixtion aux événements politiques qui agitent les États.

Ce mouvement remarquable se trouvait encore paralysé au XII[e] siècle par cette indiscipline et ces dérèglements des moines, contre lesquels les Abbés eurent à lutter, et par l'incontinence des ecclésiastiques contre laquelle les Papes prescrivirent des mesures sévères. Mais au XIII[e] siècle, ces désordres s'étaient amoindris ; il y eut même un progrès sensible à partir du milieu du XII[e] siècle, et c'est de cette époque que l'on peut commencer à dater la suprématie du monastère d'Elnon, dans les sciences et les lettres. « C'est un fait « digne de remarquer, dit un écrivain moderne (1), que le Hainaut, l'Artois, le Cambrèsis et les Flandres soient, de toutes les provinces de France en deça de la Loire, celles qui au XIII[e] siècle, aient compté le plus grand nombre d'écrivains en vers, et que tous ces écrivains aient été jugés les meilleurs de leur temps. »

C'est aussi dans ce pays que le premier exemple de l'affranchissement des Communes a été donné. Les Comtes de Flandres avaient précédé d'un siècle et demi les Rois de France dans ces généreux efforts pour retirer les peuples de l'ignominieux servage où l'aristocratie les avait plongés (2). Tout prit une face nouvelle ; les communautés sortirent de leur état d'inaction et de torpeur ; les

(1) M. Augis. Poëtes français depuis le XIII[e] siècle jusqu'à Malherbe. T. 1[er], p. 379.

(2) Chotin. Hist. de Tournai. T. 1[er], p. 222.

mœurs s'adoucirent; la population des villes augmenta sensiblement et par la manumission que les Seigneurs accordèrent à un grand nombre de leurs serfs, *en l'honneur de la Vierge et des Saints* et par l'empressement qui mit le peuple de la campagne à venir s'y faire régénérer par ce baptême politique; aussi vit-on partout, au sein des Communes, l'industrie, le commerce, l'abondance grandir à l'ombre de la liberté naissante.

Il est bon de noter ici ces faits généraux qui expliquent suffisamment l'espèce d'effacement de l'Abbaye de Saint-Amand, pendant cette période de deux cents ans. Les grands faits extérieurs dominent; la vie de l'Abbaye à moins d'éclat au dehors et tout s'y résume en des événements qui n'ont plus de retentissement.

Sous Jean III, 46e Abbé d'Elnon, eut lieu la suppression du chapitre de Saint André. Le diplôme de Wilhelm, archevêque de Rheims, qui contient cette ordonnance, date de l'an 1200; elle explique que ce chapitre ancien était composé de chanoines à la collation de l'Abbé: « dans ces derniers temps, dit-il, l'Abbé et les moines, mûs par un pieux sentiment et par zèle de propager la religion, ont remplacé les chanoines et institué, en leur place, des religieux qui serviront plus diligemment et plus fervemment le Seigneur (1). » L'archevêque approuva ce changement, que confirma une bulle d'Innocent III, en 1205. En cette même année, l'abbé Jean III accorda à ses vassaux de Dechy et de Ferin, « *à ses hommes de Dici et de Ferin,* » dit la chronique, une loi pénale copiée sur celle de Douai.

Lorsque Guillaume Ier fut nommé, en 1206, Abbé de Saint-Amand, les événements les plus graves se préparaient. Le comte Baudoin, nommé empereur de Constantinople par les croisés, avait été tué dans un combat près d'Andrinople. La nouvelle en fut apportée par des déserteurs, et dès lors ses deux filles, Jeanne et Marie, furent mises sous la garde-noble de Philippe-Auguste. Elles

(1) « Tempore procedente, ipse Abbas et fratres S. Amandi, pia consideratione ac zelo propagandæ religionis inducti, cedentibus et decedentibus canonicis, monachos instituerunt ibidem, qui domino diligentius deservirent. »

(Martene et Durand. Thesaur. Nov. anec. T. Ier, p. 776).

étaient les plus riches héritières du royaume, et le Roi de France eût désiré pour elles des mariages qui vinssent en aide à sa politique. Les Flamands, dont tout le commerce se faisait avec l'Angleterre, ne voulaient pas d'un Français pour suzerain. La comtesse douairière des Flandres crut éluder la difficulté en donnant pour époux à sa fille Jeanne son neveu Ferrand, fils du Roi de Portugal. Cette union consommée, le jeune comte refusa, lors de l'investiture, de remettre au Roi les places d'Aire et de Saint-Omer auxquelles il prétendait, et de ce conflit sortit une guerre terrible.

Un des premiers épisodes de cette lutte fut le siége de Tournai par l'armée de Ferrand, qui vint camper à Mortagne et qui reçut du châtelain Évrard Radoux un secours qui lui facilita la prise de la ville. Mais bientôt Tournai retomba au pouvoir de Philippe-Auguste, qui, serré de près par l'ennemi, livra la bataille de Bouvines, où Ferrand fut fait prisonnier. Dès lors, la comtesse Jeanne et la Flandre tombèrent sous la sujétion complète du Roi de France.

Cependant le bruit commençait à se répandre que le comte Baudoin n'était pas mort ; qu'échappé au désastre d'Andrinople, il avait fui des prisons de Joannice, son vainqueur, et que, à l'exemple de de quelques seigneurs qui, revenus de la Croisade, étaient secrètement entrés dans les ordres religieux, il s'était fait anachorète et se cachait dans une forêt du Hainaut.

Il y avait en ce temps au bois de Glançon, à deux lieues de Saint-Amand, un solitaire habitant une mauvaise hutte de joncs et de genets (1). La faim le forçait parfois à sortir de son ermitage, et il venait mendier à Mortagne et dans les environs. Soit hasard, soit calcul, Évrard Radoux, châtelain, ennemi de Philippe-Auguste, court à la retraite de l'anachorète et déclare qu'il reconnaît en lui le comte Baudoin. L'ermite a beau s'en défendre et protester qu'il se nomme Bertrand, qu'il est originaire de Rheims et qu'il n'est qu'un pauvre homme vivant d'austérités ; la renommée publie par-

(1) « Auquel temps sestoit venu amazer pour faire son habitation, ung hermitte natif de France, en la foret de Glanchon, entre Tournay et Valenchiennes, lequel, selon la coustume de plusieurs hermittes, aloit quérant son pain de huys en huys. »

(Chron. du XIVe siècle sur Bertand de Rains).

tout la grande nouvelle, et le bois de Glançon voit accourir une foule de seigneurs et de peuple qui viennent saluer l'Empereur. Son trouble et ses dénégations ne font que confirmer l'erreur générale ; on lui fait violence et on l'emmène de force à Valenciennes, où il finit par se résigner à accepter le rôle périlleux qu'on s'obstinait à lui faire jouer.

Tout en lui prêtait, il est vrai, à cette illusion (1) : il avait le port, la taille, la physionomie et l'âge de Baudoin ; il montrait des cicatrices attestant ses combats ; il avait le geste noble de l'Empereur et portait comme lui la barbe et les cheveux longs. La noblesse, le clergé et le peuple, ennemis de la domination française et impatients surtout de subir le joug d'une femme, se pressaient autour de lui et lui faisaient, dans toutes les villes de la Flandre, l'accueil le plus chaleureux. La situation politique favorisait d'ailleurs l'élévation du pénitent de Glançon : l'Angleterre avait besoin de lui, et le mouvement qui se produisait entrait complètement dans ses vues en contrariant les plans du Roi de France. « Si les peuples, a dit à ce propos M. de Sismondi (2), se décident dans leurs croyances par leurs émotions ou par le goût du merveilleux, les Rois ne consultent que leur seul intérêt, sans examiner les circonstances, sans chercher à démêler l'erreur de la vérité. Louis VIII jugea qu'il convenait que Baudoin fût un imposteur, Henri III qu'il fût au contraire le vrai comte des Flandres. »

Aussi le Roi de France parut-il en effet prendre parti pour la jeune Comtesse, sa vassale et sa pupille, tandis que le Roi d'Angleterre s'empressa de rechercher l'alliance du Prétendant. C'est dans ce but qu'il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui donnait le nom de *très-cher ami* et l'invitait à lui envoyer une ambassade pour traiter de leur alliance (3). Louis VIII, sentant le danger, lui

(1) « Il avoit une meure contenance et belle et moult attrempée et aussy il menoit une vie bien exemplaire et estoit d'une convenable estature, assez barbu et chevelu. »

(Chron. du XIVe siècle sur Bertrand de Rains).

(2) Hist. des Français, t. VI, p. 562.

(3) Rymer. Fœdera et acta publica, t. Ier, p. 95.
Recueil des Hist. franç., t. XVII, p. 760. — Note.

avait de son côté expédié Sibylle de Hainaut, comtesse de Beaujeu, fille de Baudoin-le-Courageux et par conséquent sœur de Baudoin de Constantinople.

La mission de « cette très-bonne, très-dévote, mais fine dame, suivant l'expression du Père Cahour (1), était moins de séduire l'usurpateur que de le démasquer. Elle le mit, avec sa sagacité de femme, et surtout de femme de cour, à l'épreuve la plus délicate qu'il eût subie jusque-là, « le prenant moult bellement, » dit la chronique (2), l'appelant frère et comte et se réjouissant de l'avoir retrouvé après tant de pleurs de deuil. » Quoiqu'elle se persuadât bien vite qu'il n'était pas celui pour lequel il se faisait passer, elle dissimula et finit par le résoudre à se rendre auprès du Roi de France à Péronne, avec un sauf-conduit.

« Mais l'Empirète de Glançon
» Cantera là d'autre Kançon » (3).

L'Évêque de Beauvais fut chargé de l'interroger. Il répondit d'abord assez pertinemment; mais à quelques questions sur des faits particuliers de la vie de Baudoin, il se troubla et resta interdit. Le voile était déchiré.

Livré à la comtesse Jeanne, le faux Baudoin fut pendu en la halle de Lille, entre deux chiens.

Cet épisode dramatique, qui se rapporte par plus d'un point à l'histoire de notre pays, se passa sous les prélatures de Guillaume Ier et de Gauthier IV. Ce dernier resserra les liens de confraternité qui unissaient son couvent aux Abbayes d'Hasnon et de Vicoigne, et il le fit entrer en sodalité avec la communauté d'Anchin.

C'est aussi dans ce temps que s'éleva le célèbre conflit entre Évrard Radoux IV, châtelain, et Walter de Marvis, évêque de Tournai. Ici encore, comme dans les débats entre le prévôt Herman et l'Abbé

(1) P. A. Cahour. Baudouin de Constantinople, p. 179.

(2) Phil. Mouskes, v. 24-916.

(3) Phil. Mouskes, v. 24-939-40.

Fulcard, entre Anselme de Bouchain et Hugues, il s'agissait de droit de juridiction; les objets en litige étaient les granges du chapitre, dont Evrard s'était emparé, et divers biens appartenant à l'Abbaye de Saint-Martin. L'Évêque lança l'excommunication contre le Châtelain; celui-ci riposta en défendant aux habitants de cultiver les terres du clergé. Le Roi de France intervint, reprochant aux Magistrats de n'avoir pas mis opposition à ces méfaits. Une réconciliation s'ensuivit; des prévôts-jurés s'engagèrent à faire à l'avenir justice de ceux qui attenteraient aux droits de l'Évêque et du chapitre; mais ils obtinrent que les parents et serviteurs de l'Évêque et des membres du clergé resteraient soumis à la juridiction du Magistrat. Le pouvoir civil gagnait du terrain.

Vingt ans plus tard, en 1240, Arnould, dixième châtelain de Tournai, voulut renouveler les prétentions de son prédécesseur. Mais obligé de céder bientôt devant la ténacité des moines, soutenus par l'Évêque, ce prince eut à subir toute l'humiliation d'une expiation publique : il sort processionnellement de l'église cathédrale, en chemise, pieds nus, un cierge en mains, se rend à l'Abbaye de Saint-Martin, y fait amende honorable, y demande humblement pardon de ses usurpations, reçoit la discipline et promet, par serment entre les mains de l'official de Tournai, d'être plus sage à l'avenir, et de défendre, conserver et respecter les biens des religieux (1). Arnould ne s'était pas montré dans cette lutte de la force d'Évrard Radoux; le terrain gagné par celui-ci se trouvait presque entièrement perdu, mais la puissance civile prouvait du moins qu'elle s'habituait et prenait goût à ces essais d'indépendance.

Herbert fut le 49e Abbé d'Elnon en 1225. Homme prudent et sage, il réussit à apaiser un différent sérieux dans lequel le Pape Honorius III l'avait institué juge. Il existait entre Lalaing et Marchiennes des pêches considérables et des marais d'un grand rapport; les Abbayes d'Anchin et de Marchiennes s'en disputaient les revenus, et de part et d'autre on se livrait à des voies de faits et à des représailles qui menaçaient de troubler pour longtemps la bonne harmonie

(1) Poutrain. Hist. de Tournai. p. 622.

entre les deux couvents. Herbert les mit d'accord par un arrangement qui satisfaisait les prétentions réciproques.

L'histoire est tout à fait muette sur Jean Gavériaux, successeur d'Herbert, qui, du reste, ne tint la crosse que trois ans. Walter de Harting, 51e Abbé en 1242, eut un rôle un peu moins effacé. C'est sous son gouvernement que fut rendu la fameuse sentence de Jean Delmotte et de Baudouin d'Auberchicourt, chevaliers, choisis pour arbitres dans le différent qui s'était élevé entre l'Abbaye de Saint-Amand et celle de Marchiennes au sujet « des droits de juridiction et des redevances des moulins de Lourches et des justices, hommes, hostes et autres choses en dépendant.» Les parties s'étaient engagées à exécuter la sentence des prûd'hommes, sous peine de deux cents livres parisis de dommages-intérêts.

Lourches, Neuville, Lieu-Saint-Amand, figurent dans les plus anciens diplômes comme des donations faites à l'Abbaye; Lourches (*Lurcium*), lui venait de Lambert, Évêque d'Arras, et lui avait été confirmé par la bulle du Pape Paschal II, en 1107 ; Neuville lui avait été octroyé par Charles-le-Chauve, suivant son diplôme de 863 ; Lieu-Saint-Amand, anciennement Haussy (*Halciacum*), était devenu sa propriété, par octroi de Burchard, Évêque de Cambrai en 1123.

L'Abbé de Saint-Amand fit valoir ces titres auxquels Marchiennes ne paraît avoir rien eu de péremptoire à opposer. Aussi les arbitres après leur examen, décidèrent que les moulins de « la ville de Lourches et la droiture de ces moulins, hommes, hostes aussi bien que la ville et justice de Lourches et tout ce qui en dépendait devait demeurer en paix et quitte à l'Abbaye de Saint-Amand ; » que l'Abbé et le couvent de Marchiennes n'avaient rien à y prétendre, sauf à ceux de Saint-Amand d'acquitter fidèlement les cens et dîmes que Marchiennes pouvait avoir sur les fiefs existant dans la paroisse de Mastaing, et sous condition que nul des gens de Marchiennes ne serait tenu de faire moudre son blé aux moulins appartenant à l'Abbaye de Saint-Amand soit à Lourches, soit à Neuville, soit à Haussy, soit partout ailleurs.

Cette sentence est écrite en vieux français, et comme elle porte la date de mai 1248, elle se trouve antérieure à la Charte de Jean, XIe Châtelain de Mortagne, qui ne régna qu'en 1266 et qu'on a

pourtant citée comme le plus ancien monument de cette nature, conservé dans nos archives (1).

(1) Cette considération nous engage à rapporter le texte de cette pièce, copié sur un ancien manuscrit des archives de la ville de Saint-Amand :

« Jou Jehans de le Mote et Jou Bauduins de Aubrichicourt, chevaliers, faisons savoir à tous chiaus ki ces lettres verront et orront, ke ja fust chose ke contens fust entre Labbet et le convent de Saint-Amant en Pevèle dune part et Labbet et le convent de Marchiennes dautre part, si ke des molins de le vile de Lourch et des justices de cele vile et de ces homes et de ces hostes devant dite vile.

» A le parte fin li devant dit abbet et li devant dit convent, par le conseil de boines gens se misent de toutes les devant dites choses dont contens estoient meus adont en mi Jehan de le Mote et en mi Bauduins de Aubrichicourt, chevaliers, et mon seigneur Wagon de Douay, cevalier, ki encore estoit adont en vie.

» Et promisent kil tenroient a tousjours fermement no dit et tout et en partie de toutes les choses dont contens avoit esté juskes au jour de le mise, sour la paine de deus cens lb. de parisis, lesquels deniers li partie ki seroit contre no dit, en point ne en auques, renderoit a lautre partie qui tenroit no dit.

» Et ja fust chose ke mesires Wages fust trepasses avant ke li dis fust dis et nous aviens ledit entrepris sour nous, au jour ki fus assignes de rendre ledit.

» Jou Jehan de le Mote et Bauduins de Aubrichicourt, devant dit, sour chou ke nous aviens oit ledit et les raisons et les tiesmoignages de cascune partie, defimes no di en tel maniere, ke li molin de le ville de Lourch et li droiture de ces molins et li homes et li hostes et li vile de Lourch et li justices de cele vile et toutes les autres choses apartenans a cele meisme vile devoient demorer en pais et quite a tousjours al abbet et al eglise de Saint-Amant en Pevèle, et ke li abbes et li eglise de Marchiennes nient ne pooient ne devoient reclamer dore en avant en toutes ces choses devant dites, sauf chou ke li abbes et li convens de Saint-Amant en Pevèle otroierent et donnerent et quitterent a tousjours al eglise de Marchiennes, cens dismes et cens droitures ki adont furent nomees, ki estoient en la paroiche de Mastaing et octroierent a tousjours.

» Ke nus des gens de leglise de Marchiennes nestoient tenut de ore en avant de miure a ces molins ne a autres de Saint-Amant.

» Mais se li eglise de Marchiennes i en voioit sen blet miure a ces molins ou a autre de Saint-Amant, de Lourch, ou de Neuvile, on les devoit miure a quarante deuxieme apries le blet qui esteroit en le tremuie.

» Et pour chou estre ferme et estaule a toujours nous avons pendus nos propres scaus à ces presentes lettres.

» Ce fu fait en lan del Incarnation M.CC. et XLVIII ou mois de mai. »

C'est aussi à Walter de Harting que se rapporte la chartre de Marguerite, comtesse de Hainaut, de 1250. Nous apprenons par ce document qu'une contestation s'était élevée entre la comtesse et l'Abbaye au sujet de l'exercice des droits de justice entre la ville de Saint-Amand et le territoire de Vicoigne. Arnould de Mortagne, Hugues d'Antoing et Egides de Wasmes, avaient été chargés de se renseigner sur les prétentions des parties, et d'après leur avis, la Comtesse décida que le droit de haute et basse justice, sur le territoire litigieux, appartiendrait à l'église de Saint-Amand. Jean d'Avesnes, fils aîné et héritier de Marguerite, approuva cette décision de sa mère (1).

Gilles vint après Walter, et compte, à partir de 1258, comme 52e Abbé d'Elnon. Pendant son gouvernement, Jean II d'Avesnes, qui avait hérité du comté de Hainaut, repoussé par les bourgeois de Valenciennes, à qui il s'efforçait d'enlever leurs franchises, réunit un corps d'armée et vint camper à Saint-Amand avec 20,000 hommes. Mais les Valenciennois, qui avaient appelé à leur aide le Roi de France et Guy, comte de Flandres, culbutèrent l'armée des Hennuyers.

Gilles n'avait guère tenu la crosse que l'espace de trois ans.

Henri d'Escaudain, 53e Abbé de Saint-Amand, en 1261, n'eut pas une prélature plus longue que son prédécesseur, et nous n'avons à attribuer à son temps qu'une bulle du pape Urbain IV qui accorda des priviléges à l'Abbaye de Vicoigne. Foulques son successeur, ne régna qu'un an, et c'est à son époque que se rattache la *grande Paix* ou Coutume de Saint-Amand, appliquée dès 1265, et revisitée par ordre de l'empereur Charles V.

Augustin est élu, en 1266, 55e Abbé d'Elnon. Son époque n'a de remarquable que le développement que prit le commerce de la contrée. Saint Louis avait visité Tournai et y avait établi une franche foire qui durait depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, et où étaient admis les bannis, voire même les banqueroutiers non frauduleux, aussi bien que les sujets des nations en guerre contre la France,

(1) Copie collationnée aux Archives de l'Abbaye de Saint-Amand.

pourvu qu'ils fussent sans armes et qu'ils ne prissent en ville ni nourriture ni logement. Les seigneurs de Mortagne profitèrent de cette chartre de Saint Louis qui date de 1267, pour installer chaque année aux Follais, qui dépendaient de leur seigneurie, des barraques en bois où se réunissaient jusqu'à 30,000 et 40,000 étrangers qui se renouvelaient de jour à autre. On y venait de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne, de Venise, du fond de la France et de la Suisse. La foire des Follais avait une place distinguée dans le calendrier de nos pères; c'était l'époque des grands paiements (1).

Cependant un grand désordre régnait dans les campagnes; elles étaient infestées de scélérats qui se livraient à toutes sortes de crimes. Les prévôts organisèrent une chasse qu'on appela le *Traque-brigands;* les bourgeois les accompagnaient en armes. Un seigneur de la Plaigne, dont le château paraît avoir servi de repaire à ces misérables, fut arrêté et pendu, ainsi que ses complices, et l'ordre fut rétabli.

Augustin avait conclu avec l'Abbé de Saint-Pierre de Gand un concordat pour que le patronat de Rumegies appartînt à l'Abbaye de Saint-Amand. Jean d'Enghein, évêque de Tournai, confirma cet acte, et du consentement des religieux, il fit deux paroisses des villages de Thun et de Nivelles, qui se trouvaient alors réunis (2).

C'est par la prélature de Guillaume II, 56e Abbé, que se termina le XIIIe siècle. « Il était, dit la chronique, doux, pieux et intelligent, » et nous voyons par différents titres qu'il sut soigner les intérêts de son monastère, car il lui acquit beaucoup de biens, notamment près de Férin et de Douai.

La série des Châtelains mâles était éteinte; Marie de Conflans fut, en 1279, la première Châtelaine, dame de Mortagne; elle céda le château de Bruille et ses dépendances aux sires de ce lieu, et elle accorda des franchises nouvelles à ses vassaux.

L'Abbaye d'Hasnon avait souffert de grands domages de la part

(1) Chotin. Hist. de Tournai, t. Ier, p. 226.

(2) « Summa statutorum Synodalium Tornacensium. P. 112-113. »

de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut. Ce prince, condamné par Philippe-le-Bel, fut forcé de payer à ce couvent, à titre de réparation, une somme de mille livres (3). Ses défaites successives l'avaient mis dans l'impossibilité de se soustraire à ce tribut.

C'est vers cette époque encore que se produisit entre l'Abbaye de Saint-Amand et la ville d'Orchies un singulier débat. L'Abbaye était, depuis son orgine, en possession du village de Saméon; or, en 1280, la ville d'Orchies prétendit exercer sur ce territoire un droit d'Arsin, que l'Abbé Guillaume II lui contesta vigoureusement. Orchies ut obligé de céder, et la juridiction du monastère d'Elnon demeura entière.

Du récit des faits que nous venons de rapporter, on peut facilement dégager les caractères généraux de ces trois derniers siècles.

Le XIe présente quelque analogie avec celui qui l'a précédé. Les vestiges de la barbarie subsistent encore dans les masses. En bas' tout est obscurité, ignorance, dissolution des mœurs; on est encore trop voisin de la dévastation, et l'on n'a pas eu le temps de réédifier. Mais la société sort peu à peu de ce malaise; elle répare ses forces, et bientôt elle les essaie dans ces guerres désastreuses et fécondes, dans ces formidables expéditions qui entraînèrent l'Europe entière vers ce mystérieux et lointain Orient où la civilisation agonisante alla se retremper.

Le XIIe est le siècle de la régénération de la doctrine et des mœurs. Les aspérités se polissent et s'effacent. La culture des lettres et des sciences entre dans le goût d'un plus grand nombre. Il y a comme un renouvellement de l'écorce, et la sève monte.

Le XIIIe siècle enfin favorise le développement des forces, qui se sentent et s'affirment. Le Seigneur féodal, tout-puissant jusqu'alors, sent naître et grandir à ses côtés un élément social nouveau, dont

(3) Quinze mille cent cinquante francs de notre monnaie.

(Duthilleul. Notice sur Hasnon. Mns des Arch. de cette commune.)

il soupçonne et redoute déjà l'antagonisme, et auquel il cède de bon ou mauvais gré ce qu'il craint de se voir arracher violemment.

Lorsque ces trois siècles de tâtonnements dans les ténèbres, d'attente et d'accroissement ont eu suffisamment entamé la noblesse dans le castel et aggloméré la bourgeoisie dans la commune, tout était prêt pour la lutte de l'émancipation et de l'affranchissement dont les trois siècles suivants vont nous donner le prodigieux spectaclc.

IX.

SAINT-AMAND AUX XIVᵉ, XVᵉ ET XVIᵉ SIÈCLES.

SAINT-AMAND AUX XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES

La période dans laquelle nous entrons est marquée, dans le tableau général de l'histoire, par des faits qui dénotent un progrès immense dans la marche de l'humanité; elle se clôt par l'effort le plus considérable qu'il eût été fait jusqu'alors pour l'affranchissement de la pensée.

La Féodalité avait fait son temps; l'Europe sortait des ténèbres du Moyen-Age et s'ouvrait, sur les traces des Gama et des Colomb une voie inconnue vers des mondes nouveaux. La découverte de ces continents était un coup porté à l'infaillibilité des traditions de Rome catholique déjà battue en brèche par Jean Huss et Jérome de Prague; des germes de doute et de libre examen fermentaient dans les esprits.

Ainsi dès la fin du XIIIe siècle, on peut distinguer les ferments qui agiteront le XVIe. Les guerres mêlent les peuples et délimitent les frontières; le temporel des Abbayes s'assied et s'étend; les barons se soumettent peu à peu aux deux puissances qu'ils étaient habitués à dominer et à humilier : le Prêtre et le Roi. La bourgeoisie, s'élève peu à peu et veut en finir avec la Féodalité expirante; la faveur

populaire est l'auxiliaire de toutes les grandes idées : « *Fovebat me aura ista popularis* » s'écrie le moine de Wittemberg.

Ces grands délinéaments des siècles que nous allons parcourir ont laissé leur empreinte dans l'histoire de Saint-Amand ; et l'œil attentif qui parcourrera ces pages découvrira facilement le point d'attache de faits locaux avec les événements qui renouvellèrent le monde.

Le XIVe siècle s'ouvrit dans notre pays, par un aventure qui atteignit profondément, dans sa dignité, l'une des autorités les plus considérables.

Lorsque Pierre Ier fut élu cinquante-septième Abbé d'Elnon, en 1299, Marie de Conflans était devenue, par la mort de son père Jean, la douzième châtelaine de Tournai. Elle avait épousé, en 1300, Jean de Brabant, seigneur de Vierzon, que la guerre lui ravit bientôt et qui alla périr, avec l'élite de la noblesse française, à la fatale journée de Groeninghe, la *bataille des Éperons d'or*. Le corps du jeune et infortuné seigneur de Mortagne n'avait cependant pas été reconnu parmi les morts, et l'on supposa que les vainqueurs, ignorant son rang, l'avaient jeté dans la fosse commune. Les recherches faites par ordre de la Châtelaine furent infructueuses, et elle eut, comme un grand nombre de nobles dames, la douleur de ne pouvoir donner à son époux les honneurs d'une sépulture digne de lui.

Il y avait, dans ce même temps, une foule d'aventuriers flamands qui, se cachant sous l'habit religieux, parcouraient le pays et se faisaient appeler les *Louez-Dieu*. Le bruit se répandit que Jean, échappé au massacre de Groeninghe, avait fait vœu de se consacrer, pendant sept années, au service de Dieu et de mener une vie d'austérité et de pauvreté.

Cette lueur d'espérance pénétra jusqu'à la Châtelaine, qui se sentit arrachée à sa douleur ; elle se laissa facilement persuader que Jean de Vierzon vivait et qu'il allait accourir dans ses bras. On signale son apparition à Louvain ; les Brabançons l'ont reconnu ; il arrive enfin au château, en compagnie du comte d'Évreux, frère de Philippe IV, roi de France. Marie croit reconnaître les traits de son époux, sous la garantie d'un des plus grands seigneurs du

royaume. Elle quitte le deuil, l'accueille avec les démonstrations de la joie la plus vive, met la châtellenie en fête et reçoit le nouveau venu dans le lit conjugal. Puis elle le présente à ses vassaux de Leuze et de Condé et lui fit prêter hommage par les abbés, les nobles et les manants, prenant occasion de ces réjouissances pour répandre sur tous ses largesses.

L'illusion et la confiance de Marie étaient complètes quand survint au château de Mortagne la Dame de Diest, sa tante, qui avait porté un tendre amour à Jean de Vierzon encore enfant et qui, heureuse de le retrouver vivant, s'empressait de venir féliciter les jeunes époux de leur réunion inespérée.

Mais sa présence devait aboutir à une cruelle déception. Elle ne se laisse pas prendre aux traits d'une ressemblance étonnante; certaines particularités font naître ses doutes; elle interroge, elle manifeste des soupçons, et dans la nuit suivante, le faux Jean s'esquive du château et va offrir sa châtellenie à Philippe-le-Bel. Le Roi accepte ce cadeau princier, et soit qu'il fût lui-même dupe de l'imposture, soit qu'il voulût ménager un aussi généreux hôte, il l'entoura des marques de sa déférence et de son estime, et lui conféra l'ordre de Chevalerie.

Cependant il était difficile de perpétuer ce rôle. Marie, outragée, se répandit en lamentations; il fallut lui rendre justice et la venger du félon. On constata qu'il se nommait Jacques de Ghistelles. Il fut arrêté, et, suivant les uns, il fut enterré vif, tandis que d'autres historiens affirment qu'il périt dans la prison (1). Marie mourut de douleur et honte à quelques années de là.

Cet épisode, qui ne pouvait qu'abaisser le prestige dont était entourée la dignité des Châtelains, porta un coup fatal à leur existence. Le successeur de l'infortunée Marie consentit à résigner son titre entre les mains de Philippe-le-Bel, qui tenait à la proie que lui avait livrée le faux Jean de Mortagne. Il obtint en échange de sa châtellenie une rente de huit cents livres et les seigneuries de Landas, de Bouvignies et de Wannehain, érigées pour lui en une seule baron-

(1) Li Muisis. Chronique, p. 161.

Arth. Dinaux. Arch. du Nord, t. 1er, p. 83.

nie. Mortagne fut donné par le Roi à un seigneur français qui n'exerça que nominalement l'autorité des anciens Châtelains, dont le pouvoir s'absorba bientôt dans la souveraineté royale. Le monarque ne s'accommodait guère plus de ces seigneurs suzerains qui se montraient trop puissants. Vers ce temps aussi, suivant le même plan de démolition de l'édifice féodal, il détachait Saint-Amand de la cour du maire du Tournésis et le plaçait sous la juridiction de Saint-Quentin.

La défaite des Français à la bataille des Éperons livra le Tournésis aux incursions des vainqueurs. Pendant plusieurs années, la contrée fut le théâtre des luttes des deux partis; Tournai subit un siége de six semaines et ne fut délivré que par la trêve signée entre le Roi de France et les Flamands A son expiration, l'armée de Philippe passa l'Escaut entre Condé et Mortagne, se dirigeant sur Tournai, tandis que les Flamands, en se repliant devant son armée, envahissaient Saint-Amand et le livraient aux flammes. Tout y fut pillé et dévasté; il ne resta debout, au milieu des ruines de la ville, que l'Abbaye et l'église qu'un reste de respect protégea.

Les bourgeois de Tournai jouissaient alors d'un singulier privilége sur le territoire de Flines, voisin de Mortagne. Il existait là de vastes marais sur lesquels ils envoyaient paître leurs bestiaux. Ce droit leur ayant été contesté, en 1307, les bestiaux furent saisis. Mais le Roi de France, qui avait aux Tournésiens de grandes obligations pour leur fidélité et leur résistance héroïque contre ses ennemis, interposa son autorité, et le duc d'Anjou, régent du royaume, ordonna, par deux lettres au bailli de Lille, de les faire restituer, se fondant sur ce que, suivant les priviléges de la ville, il n'échéait pas d'amende envers les propriétaires de ces animaux, qui ne pouvaient qu'être tenus à des dommages-intérêts.

Théodore en succédant, en 1325, à Pierre I[er], devint le cinquante-huitième Abbé de Saint-Amand. Il eut tout d'abord à se préoccuper de la réparation d'un fait grave. Les habitants des villes et villages riverains de la Scarpe en amont de Saint-Amand s'étaient souvent plaints des inondations causées par la retenue des eaux à un niveau trop élevé. Vers 1330, lassés de voir leurs réclamations sans résultat, les habitants d'Orchies, de Bouvignies, de Flines-lez-

Rache, de Coutiche et d'Auchy, s'assemblèrent tumultueusement et firent irruption sur le territoire de Saint-Amand. Ils s'attaquèrent aux écluses de Marillon, qui arrêtaient l'écoulement des eaux de la Scarpe par la dérivation appelée le *Manquet*, et en un clin-d'œil ils détruisirent cet obstacle à qui ils attribuaient tout le mal.

L'Abbé poursuivit la réparation de cet acte criminel devant le Parlement, et il obtint, en 1332, un arrêt qui condamnait les délinquants à réparer le dommage et à payer une certaine somme à l'Abbaye. Cependant, reconnaissant la justesse des réclamations antérieures, l'Abbé Jacques Soudans, l'un des successeurs de Théodore, porta, en 1368, de nouveaux réglements qui leur donnèrent satisfaction, en prescrivant que « les écluses de Marillon et de Thun seroient ouvertes tous les samedy après midy jusques au dimanche au soir, et trois fois pendant l'année, savoir : au Noël, à Pasques et Pentecoste, l'espace de quatre jours. »

Dès la fin du XIII[e] siècle, selon Le Muisis, les Tournésiens, enclins aux plaisirs et au luxe, comme tous les habitants des villes de la Belgique, célébraient des tournois et des joûtes, auxquels accourait la population de toute la contrée. Le jour de la fête du Saint Sacrement de 1331, les Chevaliers de la Table-Ronde, société composée des bourgeois les plus opulents, voulurent donner à la procession un éclat nouveau. La journée fut splendide, et bientôt après les villes voisines, imitant cet exemple, instituèrent des fêtes communales où elles rivalisèrent « de luxe et d'imagination (1). »

La guerre venait d'éclater entre la France et l'Angleterre. Le comte de Flandre se rangea du parti de Philippe de Valois; mais ses vassaux l'abandonnèrent et se soulevèrent à la voix de d'Artevelde, qui s'empara du pouvoir, avec le titre de *Ruwaert*, c'est-à-dire protecteur ou régent, tandis que le Comte effrayé se réfugiait en France.

D'Artevelde parut bientôt à la tête d'une armée dans les environs de Tournai. Le duc de Brabant et le comte de Hainaut encourageaient son agression par leurs sympathies pour la cause du roi

(1) Li Muisis. Chronique.

Arch. du Nord de la France.

d'Angleterre. Déjà les Hennuyers avaient poussé une pointe sur Mortagne, où 400 arbalétriers envoyés de Tournai leur avaient fait éprouver un échec. Thun fut investi par le duc de Normandie, et Saint-Amand, occupé par les Français, reçut un renfort de 500 hommes des Compagnies bourgeoises de Tournai, dans la nuit de la fête du Saint Sacrement de 1340. Il y eut de chaudes affaires, dans lesquelles les Flamands, unis aux Anglais, eurent l'avantage, ce qui nécessita l'envoi au secours du château de Thun de 1000 hommes des serments de Tournai, parmi lesquels on comptait « 250 arbalétriers et 730 joueurs d'épée. »

La flotte française venait d'être détruite dans la funeste journée de l'Écluse, et les Anglais opérèrent avec plus de vigueur dans le Tournésis. Des armées formidables se trouvèrent en présence. Edouard et d'Artevelde, à la tête de 120 mille hommes, assiégèrent Tournai. Le 1er août 1340, Orchies fut réduit en cendres par un détachement de l'armée des alliés. Le surlendemain, le comte de Hainaut, à la tête de cavaliers anglais et flamands, attaqua nuitamment Saint-Amand, dont la garnison s'était exposée à ces représailles en dévastant Hasnon et en menaçant Vicoigne.

Les gens de Valenciennes, unis aux Flamands et aux Anglais, s'avancèrent donc sur Saint-Amand dans la nuit du 3 août 1340. Ils investirent la ville et coupèrent ses communications avec le dehors. Les moines et la population, avertis du danger, courent aux remparts, que l'Abbé Théodore avait fait élever depuis peu. Mais à la faveur de l'obscurité, l'ennemi pénètre dans l'enceinte de la ville et commence à la livrer aux flammes, ce qui augmente la confusion et la terreur.

Cependant un combat acharné s'engage au mur d'enclos de l'Abbaye. « Il y avoit là, dit la chronique, un moine nommé Damps Froissart, qui y fist merveille, en occit et mehaigna, au devant du pertuis où il se tenoit, plus de dix-huit, et n'osoit nul entrer dans ce lieu (1).

Mais ces prodiges de valeur ne servirent qu'à irriter d'avantage les assaillants ; un dernier effort les rendit maîtres du monastère,

(1) Arch. du Nord. 3e série, t. II, p. 115.

qu'ils livrèrent à la dévastation; la plupart des maisons de la ville furent renversées, en même temps que les murailles de l'Abbaye; les clochers abattus, les cloches brisées et emportées; un grand nombre d'habitants, les chefs de la garnison et les religieux durent racheter leur liberté par une forte rançon, et les soldats du comte de Hainaut se retirèrent chargés de butin.

C'est au temps de Théodore que vivait à Elnon le moine Jean de Fayt, français de naissance, et élevé tout enfant dans l'Abbaye. Cet homme se rendit célèbre comme docteur et professeur de théologie. Il fut particulièrement estimé du pape Clément VI et de son successeur Innocent VI. Il fut l'auteur de nombreux discours sur divers sujets religieux, notamment sur les consistoires des cardinaux, sur les licences de docteurs, sur les intronisations d'abbés et les bénédictions de diacres, et sur les réceptions de novices et de profès.

« C'étoit, dit la chronique, un esprit éloquent et subtil, non moins habile dans les choses de la religion que dans les lettres profanes. Il écrivit un ouvrage d'un style élégant, qu'il intitula : *Tyronculus episcopus Parisius in theologia baccalaureus*, où il traita de la rhétorique, de la morale et de la politique (1). »

Ses mérites le firent élire Abbé de Saint-Bavon de Gand, où il introduisit la réforme de Saint Benoît, et où il continua les prédications qui avaient établi sa haute réputation.

Jean V de Wassonne, élu en 1342, cinquante-neuvième Abbé de d'Elnon, hérita des funestes conséquences de la guerre, qui se termina à Créci. Les inondations avaient détruit les récoltes; la peste vint se joindre à la disette, et la population fut de nouveau décimée. L'effet de ces calamités se fit ressentir longtemps dans le pays.

Jacques Soudans, qui succéda à Jean de Wassonne, en 1362, passa aussi par des vicissitudes dont il finit par devenir la victime. Cependant il ressort d'un trait de son histoire qu'il s'attachait à apporter des soulagements à ses vassaux et à amoindrir les causes des maux dont ils souffraient depuis trop longtemps. L'une de ces causes était ce droit d'Arsin que les bourgeois considéraient comme

(1) Landelin de la Croix. Relatio hist. abb. Eln., p. 88.

un de leurs plus précieux priviléges. L'Abbé y voyait au contraire une coutume barbare, contraire aux règles de la justice, frappant trop souvent d'une peine disproportionnée avec le méfait et produisant d'irréparables malheurs par la facilité avec laquelle l'incendie de la maison condamnée se communiquait aux maisons voisines, presque toutes bâties encore à cette époque en matières combustibles.

Jacques Soudans ne craignit pas de heurter le sentiment populaire en essayant la réforme de cet abus. Il fit entrer dans ses vues le roi de France Charles V, et obtint de lui, sous forme de rachat, la suppression de cet usage. Cette mesure d'humanité fit des mécontents, et l'Abbé ressentit les dangers de sa pensée généreuse. Il y avait d'ailleurs dans le couvent même des germes de discorde; les moines se plaignaient d'une discipline trop sévère; ils souffraient des malheurs du temps et en rejetaient la responsabilité sur leur supérieur. L'irritation arriva à ce point qu'une sédition se souleva contre l'Abbé, et qu'abandonné même de ses familiers, il périt victime de l'émeute populaire, à laquelle les religieux semblent avoir conspiré.

Jean VI, de Mortagne, prit la crosse dans ces moments périlleux. De son temps, un grand schisme déchirait l'Église. A la mort de Grégoire XI, les cardinaux élurent canoniquement Urbain VI; mais prétextant que l'élection avait subi la pression du peuple romain, une partie du Sacré Collége lui opposa un cardinal français, qui prit le nom de Clément VII.

La chrétienté se trouva partagée entre les deux riveaux, et le peuple de Flandres, en haine de la France, reconnut Urbain. Clément lutta à main armée contre son compétiteur, mais vaincu et repoussé de Rome, il se réfugia à Avignon. Ce chisme avait duré quarante ans, et le trouble qu'il apporta dans l'église eut son contrecoup dans notre contrée. La sédition s'attaqua directement à Louis de Mâle, comte de Flandres qui, défait par les Gantois, sous les murs de Bruges s'en vint mourir dans l'Abbaye de Saint-Bertin.

Ce fut alors aussi que le roi Charles VI institua le bailliage royal du Tournésis, dans lequel se trouvèrent compris Mortagne et Saint-Amand. Ce bailliage était substitué à la juridiction de Saint-Quentin établie en 1318. L'édit du Roi qui porte la date du 20 juin 1380,

fut une source de dissensions, entre les consaux de Tournai et le nouveau bailli, qui vit bientôt ses attributions diminuées et fut relégué à Mortagne, où il lui fut enjoint de tenir ses séances, avec défense de molester à l'avenir les magistrats de Tournai.

Sous Jean VI, vivait Jean le Bouteillier; ce jurisconsulte célèbre, auteur de la *Somme rurale*, était né à Mortagne et il devint lieutenant du grand bailli de cette ville.

La *Somme rurale* peut être considérée comme un des monuments les plus considérables de notre vieux droit. Le Bouteillier en avait conçu la pensée lorsqu'il prit possession de ses fonctions de lieutenant du grand bailli. Il recueillit, pendant les cinquante ans de sa carrière judiciaire, les arrêts les plus importants rendus par le parlement sur l'appel du bailliage, et les jugements les plus intéressants des tribunaux du pays.

Il donne l'explication du titre bizarre de son livre, en annonçant qu'il a été « colligié et *sommé* par lui, Jehan Bouteillier, homme *rural* quoique enclin à la noble pratique et patrocinacion de stile du court lays. »

Cujas appelait ce répertoire « un excellent livre ; » il a toujours été justement apprécié par nos plus éminents légistes comme « un anneau intermédiaire entre les illustres coutumiers du XIII[e] siècle et les jurisconsultes du XVI[e]. »

Nicolas I[er] devint, en 1386, le soixante-deuxième Abbé de Saint-Amand. C'est à lui qu'on attribue l'organisation régulière des Serments d'archers et d'arbalétriers de cette ville.

Sous sa prélature fut bâti le château de Le Loire, qui existe encore de nos jours en assez parfait état de conservation, C'est un quadrilatère en briques, de quinze mètres d'élévation, flanqué de quatre tours aux toits pointus surmontés de girouettes. On en attribue l'érection à Louis du Quesnoy, seigneur de ce fief. Une grande pierre bleue qui surmonte la principale porte d'entrée, en précise la date; elle porte cinq écussons armoriés et une inscription en caractères gothiques du commencement du XV[e] siècle. La légende, altérée par le temps, laisse cependant lire encore le nom de Louis du Quesnoy et la date de 1402. L'intérieur donne une idée exacte de ce que l'on appelait à juste titre un château-fort : le pont-levis s'abattait sur

des fossés larges et profonds, aujourd'hui en partie comblés ; les murailles ont six pieds d'épaisseur, le corridor est bas et voûté, les fenêtres ogivales, un escalier tournant de plus de 60 mètres conduit au sommet du manoir, d'où l'on découvre tout le pays de Pevèle (1).

Nicolas II, soixante-troisième Abbé d'Elnon, fut intronisé en 1407. Il ne reste aucune trace de son passage. Cette année seulement, le roi Charles VI, mariant son fils Jean avec Jacqueline de Bavière, lui donna la terre de Mortagne et son Ecroëte, à titre d'apanage et sous la condition de lui en tenir hommage et d'y placer un lieutenant qui lui fut agréable.

Mathieu de Launay succéda à Nicolas II, en 1414, A peine élu, il s'occupa avec ferveur des intérêts depuis trop longtemps négligés de son monastère, et employa ses propres ressources et les revenus attribués à sa dignité à la restauration de l'église Saint-Pierre et à l'augmentation de la bibliothèque.

Mais sa prélature fut marquée par un sinistre événement. Un incendie qui prit naissance dans une des maisons de la ville, voisines du monastère, détruisit le bâtiment d'entrée de l'Abbaye et gagna deux chambres de religieux. On parvint à arrêter les progrès du feu de ce côté ; mais le fléau s'étendit sur toute la ville, et des six cents maisons qui la composaient, deux seulement, qui se trouvaient isolées entre deux portes, furent épargnées.

Philippe-le-Bon, comte de Flandres, avait juré de venger l'assassinat de son père Jean-sans-Peur. Il joignit ses armes à celles des Anglais, qui continuaient avec acharnement la guerre contre la France. Ses troupes occupaient Mortagne lorsque la garnison française de Tournai vint attaquer ce poste, en 1428. Les gens d'armes de Philippe, après un combat sanglant, repoussèrent les Français et parvinrent à conserver cette ville à sa domination. Mais la guerre allait prendre une autre tournure, et Jeanne d'Arc devait, quelques années plus tard, raffermir la monarchie et sauver la France.

Sur les dernières années de sa vie, Mathieu de Launay se vit privé du temporel de son église et forcé de se retirer à Tournai, « où il

(1) Arth. Dinaux. Arch. du Nord, t. Ier, p. 88.

alla de vie à trespas le 16 septembre 1432, dit la chronique. » Il fut ramené en son Abbaye et enterré dans la chapelle Saint-Pierre.

Léon de Brandt avait été religieux de l'Abbaye de Saint-Amand. A la mort de Mathieu de Launay, il était prieur de la Prévoté de Courtrai. Il en arriva le 1er décembre 1432, assembla les religieux et leur exhiba des bulles du Saint-Père qui le nommaient Abbé de Saint-Amand. Malgré la résistance des moines, il prit possession du siége abbatial. Ceux-ci en appelèrent au Pape ; mais l'Abbé persista dans ses desseins, et parvint à mettre dans ses intérêts les habitants de la ville, qui s'ameutèrent contre les religieux et envahirent le couvent à main armée.

Les moines, qui avaient vu mettre à mort plusieurs des leurs dans cette sédition, furent effrayés et se soumirent, et Léon régna pacifiquement. Après dix ans d'exercice, un nouveau dissentiment s'éleva entre lui et ses religieux. Ceux-ci lui reprochaient d'avoir mis la main sur les biens et possessions de l'Abbaye, d'avoir aliéné des rentes, fait des coupes de bois avant le temps, et d'en avoir vendu le produit à vil prix, d'avoir aussi détourné des vases précieux et des joyaux du trésor, tandis qu'il laissait tomber en ruines les édifices. Ils l'accusaient encore de tout sacrifier pour sa famille, de mener un train somptueux d'équipage, de chevaux, de meutes et de faucons, et d'entretenir des gens de guerre pour la garde de sa personne.

Le Parlement fut saisi de ces plaintes, et le roi Charles VII adressa à son Conseiller-maître du Tournésis des lettres-patentes par lesquelles il lui ordonnait de se transporter à Saint-Amand, et d'entendre personnellement les dires et griefs de l'Abbé et des moines, l'autorisant au besoin à saisir le temporel.

Jean Baillet, conseiller du Roi, obéit à ce mandement. Il suspendit l'Abbé de l'exercice de son temporel et renouvela le Magistrat. Léon parut se soumettre, mais il eut recours directement au Roi. Le monarque, après de nouvelles informations, maintint les mesures prises pour sauvegarder les intérêts du monastère, qui furent gérés par deux commissaires séculiers, Fastrel de Maulde et Jacques Gaillet de Tournai. Léon requit alors que cette décision fut soumise au duc de Bourgogne, comme seigneur du Hainaut. Mais les officiers

du Roi continuèrent la main-mise sur les affaires de l'Église, et ne laissèrent s'immiscer le duc que dans la limite des droits qui lui incombaient sur la terre contentieuse.

Les choses en cet état, les religieux s'aperçurent qu'ils avaient livré l'autorité abbatiale à des séculiers qui ne se cachaient pas de vouloir les gouverner spirituellement comme temporellement. Ils en vinrent aux regrets, et bientôt aux récriminations ; ils se résolurent enfin à s'adresser de nouveau au Parlement, mais la cour ne consentit pas à lever la main mise du Roi. Il fut toutefois réglé qu'une somme de quatre mille livres serait attribuée, sur les revenus de l'Abbaye, aux dépenses de l'Abbé, de ses officiers et serviteurs et des religieux.

Léon de Brandt, desespérant de sortir de la situation qui lui était faite et d'amener les choses à son désir, « comme accablé de douleurs et de tristesse, » rapporte la chronique, termina sa vie dans le château Delmotte, qu'il avait bâti (1).

Pendant ces débats, une famine affreuse désolait la contrée, et l'extrémité où étaient réduites les populations mourant de faim rendait la justice impuissante à réprimer les désordres. Des pillards, qu'on baptisait du nom terrible d'*Ecorcheurs,* et qui avaient battu les troupes du grand-bailli du Hainaut, ne disparurent qu'après avoir tout saccagé et pour aller porter leurs ravages dans la Champagne.

Deux jours après la mort de Léon de Brandt, le 28 août 1455, les moines de l'Abbaye de Saint-Amand s'assemblèrent capitulairement et élirent pour le remplacer Gérard Coutiau. Le nouveau prélat fut bénit, un mois plus tard, dans l'église des Frères mineurs de Tournai, et fit son entrée solennelle en son monastère accompagné de quatre Abbés, de cinq chevaliers et d'un concours considérable de population.

Cette prélature, qui débutait sous d'aussi brillants auspices, ne fut pas moins agitée ni moins désastreuse que celle de Léon de

(1) L'hypothèse que nous avancions au chapitre : *Le Vieux Saint-Amand* (p. 18), ne se rapporte qu'aux bâtiments du château Delmotte existant encore en 1789. Ils avaient, à n'en pas douter, le caractère architectural de la fin du XVI[e] siècle et ont dû remplacer, sous Jean Carton, les bâtiments primitivement édifiés par Léon de Brandt.

Brandt. Le nouvel Abbé, quoique fort avancé en âge, avait des goûts tout aussi méséants pour un prêtre. Le Roi et le Duc en furent informés et déléguèrent l'évêque de Tournai pour porter remède à cette triste situation. Celui-ci, profitant de l'occasion qui lui était offerte de faire rentrer sous sa dépendance une Abbaye qui avait toujours prétendu à l'immédiateté du Saint-Siége, se présenta aux religieux comme leur supérieur. Il fut reçu par l'Abbé et les moines qui allèrent en procession, bannières déployées, le chercher en son hôtel, et qui le menèrent dans leur église, où il officia pontificalement.

Cette soumission à laquelle Gérard avait condescendu contre les immunités de son église, éleva encore les prétentions de l'Évêque et lui donna l'assurance qu'il pourrait disposer comme il l'entendrait de la crosse abbatiale. Une compétition se produisit alors entre Arnoul Danglade, représentant le parti français, et Philippe de Brume, protonotaire du Saint-Siége au duché de Bourgogne, que favorisait secrètement l'Évêque. Cet épisode des plus curieux de l'histoire locale nous montre, pendant huit ans, en lutte ouverte à main armée, deux hommes également énergiques, tous deux intrus à la crosse et qui n'ont été admis ni l'un ni l'autre dans la chronologie des Abbés de Saint-Amand.

Philippe de Brume persuada à Gérard Coutiau que la position où il se trouvait vis-à-vis de l'Évêque n'était pas tenable pour lui et qu'il lui serait plus honorable et plus prudent de céder la place; aussi l'Abbé consentit-il à se démettre de ses fonctions avec une pension de six cents livres, double prébende et double vestiaire et le gage assuré d'un serviteur.

Philippe ayant ainsi préparé les voies, présenta, le 10 octobre 1774, à Gérard et aux religieux assemblés, en présence du Magistrat et du peuple, une bulle du Pape acceptant la démission de l'Abbé et le nommant pour le remplacer. Il fut aussitôt installé en cette qualité et reçut l'hommage et le serment de la Loy de la ville et des officiers, comme seigneur et souverain de la terre de Saint-Amand.

Auprès du grand drame se jouait la petite comédie; il en est ainsi, en toutes choses, dans ce monde. Au moment où les plus graves événements se préparaient, les bourgeois de la ville étaient

tout occupés du procès de Jean Hacquegnies. Cet homme était, paraît-il, un marchand peu délicat : le 20 mars 1473, « il avoit vendu et livré, dit la procédure dirigée contre lui, une pièche de drap pour trois ausnes et y avoit à dire de ung poche et demy. »

Le prévôt instruisit l'affaire ; le drap fut saisi et « confisqué à son proffit, » et le vendeur condamné eu l'amende de cinquante sols parisis et « forclos de vendre drap en détail lespasse de ung an. » Il avait été prouvé que, depuis trente ans, Jean de Hacquegnies et sa femme usaient d'une aune fausse, en considération de quoi il fut ordonné qu'ils porteraient « une chandeille de chire pesant sept livres, laquelle seroit allumée devant le Crucifye de léglise Saint-Martin audit Saint-Amand tant quelle povoit durer durant le serviche divin en ung chandelier aultre que le chandelier acoustumé. »

Philippe de Brume jouissait paisiblement depuis deux ans du fruit de son intrigue, lorsque « subitement, le forgeron d'adversité » vint troubler sa quiétude. Le Duc de Bourgogne avait péri à la journée de Nancy; Philippe perdait en lui son protecteur et son soutien. A cette funeste nouvelle, redoutant un retour agressif du parti français et apprenant que le bailli de Tournai méditait de replacer Arnoul Danglade sur le siége abbatial, l'intru s'enfuit à Valenciennes en compagnie de son prieur, de son chapelain, du receveur des rentes de l'Abbaye, du maître d'hôtel et du portier, emportant avec lui des titres précieux, des vases sacrés, des joyaux et des reliquaires d'une valeur considérable.

Informé de cette fuite criminelle, le lieutenant du bailli du Tournésis arriva à Saint-Amand avec une escorte nombreuse, et bientôt il rétablit Arnoul Danglade en la dignité d'Abbé dont l'avait évincé Philippe de Brume.

Arnoul s'installa, sous la protection des gens d'armes de Tournai et suivant les us et coutumes, il renouvela le magistrat et fit tous actes d'autorité souveraine, promettant aux bourgeois de les tenir en franchise et en liberté.

Tout cela allait au mieux pour Arnoul, lorsque le lundi de Pâques 1477, quelques uns des soldats qui continuaient à tenir garnison dans l'Abbaye, se prirent de querelle avec des bourgeois auprès du pont de la Scarpe, et se portèrent envers eux à des violences qui

excitèrent la colère de la population. Le lendemain une multitude armée vint présenter ses plaintes au Prévôt et demander justice. Le magistrat en référa à Arnoul qui promit que justice serait faite. Mais un conflit nouveau s'engagea entre les soldats et le peuple en armes; le combat dura une heure et il y eut des morts et des blessés de part et d'autre. Les insurgés avaient repoussé la garnison l'épée dans les reins jusqu'à la porte de l'Abbaye.

La gravité de ces événéments avait donné à réfléchir à Arnoul qui résolut de gagner du temps afin d'appeler du secours du dehors. Il feignit donc d'accueillir favorablement les propositions d'accomodement que vinrent lui faire les Eschevins, lesquels rapportèrent ces dispositions pacifiques au peuple en liesse.

Mais Arnoul avait médité de tirer vengeance de l'affront qu'il avait subi. Le surlendemain, il sortit de l'Abbaye à la tête de quatre-vingts hommes bien armés, et il attaqua inopinément la population. Les bourgeois voulurent prendre leur revanche et ils allèrent chercher du renfort dans le pays environnant. L'Abbaye fut cernée par sept ou huit cents hommes. Le capitaine de Mortagne et le batard de la Hamaide, bailli de Condé, firent avancer des serpentines et autres pièces d'artillerie et battirent les murailles en brèche, prêts à donner l'assaut.

Les négociations recommencèrent alors. Il fut remontré que la rivalité d'Arnoul Danglade et de Philippe de Brume était la seule cause de tout ce désordre et il fut convenu que des commissaires, pris en égal nombre de chaque parti, examineraient les prétentions réciproques et prononceraient définitivement sur le droit des prétendants.

En attendant cette décision, que tous deux s'engagèrent à respecter, sous peine d'une amende de dix mille livres d'artois, l'administration du temporel et du spirituel fut confiée au Prieur. La garnison de l'Abbaye fut désarmée; elle sortit de la ville en vertu de cette capitulation, et fut menée prisonnière à Mortagne et à Condé, tandis que Arnoul se réfugiait à Tournai.

A la nouvelle de la retraite d'Arnoul, Philippe de Brume revint à Saint-Amand à la tête de trois cents hommes d'armes; il confessa publiquement ses torts et pour les réparer, il rétablit en l'Abbaye, les

moines que ces dissensions avaient dispersés ; puis il se retira avec ses gens, craignant de se voir semoncé par les commissaires chargés de décider entre lui et Danglade.

Cependant la lutte de la maison de Bourgogne contre la France ne devait pas tarder à attirer sur Saint-Amand de nouvelles calamités. L'année suivante, le 1er août 1478, jour de la Saint Pierre, une troupe nombreuse de Valenciennois attaqua la ville de Saint-Amand, et enfonça la porte du pont de la Scarpe. La garnison nouvellement venue de France, effrayée du nombre des assaillants et de la vivacité de l'attaque, se réfugia, avec une partie des habitants, dans l'enceinte de l'Abbaye. La ville fut livrée au pillage et entièrement brûlée.

Après la retraite des Valenciennois qui n'avaient mis que trois heures à accomplir cet exploit, la garnison française évacua le monastère, et les moines se voyant sans défense se retirèrent à Tournai avec les corps saints, les reliques et les trésors. Une bande de pillards s'abattit alors sur l'Abbaye et enleva ou détruisit tout ce qui avait échappé aux désastres de ces derniers temps.

Pendant une année, la ville fut en quelque sorte déserte ; l'Abbaye et les églises abandonnées et ouvertes à tous venants. Les plus hardis des bourgeois qui y revinrent, en 1479, en proie à la terreur, redoutaient de nouvelles calamités et n'osèrent de longtemps reconstituer leur Magistrat. En cette même année, Louis XI conquérait le Hainaut, incendiait Condé et saccageait Mortagne. La guerre avait des allures sauvages ; elle était toute d'extermination, et les populations semblaient résignées et comme indifférentes aux scènes de carnage dont elles étaient périodiquement victimes.

Les malheurs de Saint-Amand n'étaient pas encore arrivés à leur fin. A peine cette ville sortait-elle de ses ruines que les Bourguignons de la garnison de Douai l'attaquèrent et s'en rendirent maîtres sans coup férir. Un des lieutenants du roi de France, Colard de Moui, gouverneur militaire de Saint-Quentin, chercha inutilement à la recouvrer. Par représailles, la garnison française de Mortagne alla piller la châtellenie de Lille.

Sur ces entrefaites, Pierre Quicque fut élu soixante-septième Abbé

d'Elnon (1). La lutte du parti bourguignon et du parti français remplit aussi la vie de ce prélat d'incidents et d'orages. Il avait employé les premières années de sa prélature à reconstruire l'église Saint-Étienne presqu'entièrement détruite dans les révolutions précédentes. Mais bientôt la Maison d'Autriche, qui le tenait dans ses intérêts, jeta de plus hautes vues sur cet Abbé. L'archiduc Philippe-le-Beau l'encouragea à négocier avec Antonio Palavicini de la cession de l'Évêché de Tournai que ce dernier occupait; il traita cette affaire, comme Philippe de Brume avait traité avec Gérard Coutiau de l'Abbaye de Saint-Amand. Ces scandaleuses transactions, qui sentent de près la simonie, étaient fréquentes à cette époque. Pierre Quicque s'engagea à servir à Antonio une pension viagère sur la jouissance des revenus des biens de l'Évêché, situés dans les États de la Maison d'Autriche, et muni de bulles du pape Alexandre VI, il vint prendre possession de son siége, après s'être fait sacrer à Bruges, en présence de l'Archiduc et de Jeanne de Castille, son épouse.

Mais les Tournésiens refusèrent de reconnaître son autorité. L'article 23 du traité d'Arras, confirmé par le traité de Senlis de 1493, avait soumis à la Monarchie française Tournai, Saint-Amand et une partie du Tournésis, tandis que Mortagne et le reste du pays demeuraient soumis à la domination autrichienne; de là le schisme qui s'empara de ce diocèse, les uns se rattachant à Pierre Quicque et soutenant ses droits, les autres se rangeant du côté de Charles de Hautbois que le parti français poussait à cet Évêché.

Réduit à renoncer à l'espoir d'occuper effectivement son siége, Pierre Quicque voulut reprendre possession de son Abbaye de Saint-Amand; mais là aussi il se heurta au parti français représenté par ce même Charles de Hautbois qui avait été nommé Abbé pour le remplacer. Il dut se retirer à Valenciennes, où il mourut le 21 février 1506.

Ainsi débutait pour notre pays ce XVIe siècle qui ne devait pas être moins fécond en péripéties dramatiques que le précédent. Le lundi de Pâques de 1500, Saint-Amand encore occupé, malgré les

(1) Pierre Quicque portait : d'azur à la croix pattée d'or, soutenue d'un poisson de même posé en fasce.

(Mangeart. Catal. des manuscrits de la biblioth. de Valenciennes, p. 88.)



traités, par la garnison bourguignonne, fut pris après cinq jours de siége, par les quatre Serments de Tournai, commandés par Nicolas de Saint-Génois et Nicolas Bachelier. Les Bourguignons y rentrèrent l'année suivante pour en être de nouveau chassés par la milice tournésienne, qui ramena prisonniers, en la cour épiscopale de Tournai, leurs principaux chefs, Jean de Lille et Pierre de Belle-Forière.

Charles de Hautbois s'était appliqué, autant que lui permettaient les agitations de son temps, à faire revivre la discipline dans l'Abbaye de Saint-Amand. Louis XII avait lancé, en 1508, son ordonnance contre les Abbés dilapidateurs. La *Pragmatique sanction* avait été décrétée quelques années auparavant par le Concile de Bourges et confirmée par ce même Louis XII, comme la loi disciplinaire de l'Église gallicane. Tout paraissait se réunir pour assurer la moralité du clergé et son indépendance de Rome, où le trafic des choses saintes faisait scandale.

Charles de Hautbois unit son monastère à la Congrégation de Bursfeld que l'archiduc Philippe-le-Beau avait introduite en Belgique. Voulant réchauffer le zèle de ses religieux et réveiller en eux le goût des lettres et des sciences, il fit venir d'un monastère de Paris des moines appelés les *Blancs-Manteaux* et d'autres appartenant à la Congrégation de Saint-Maur, qui prenaient le nom de *Guillemins de Walincourt*, prieuré des environs de Cambrai, experts en l'art de peindre et enluminer les manuscrits, qui enrichirent la bibliothèque du couvent. Mais il ne put pousser bien loin ses réformes, car, après six ans, il alla occuper le siége épiscopal de Tournai.

Guillaume III, de Boulard, dont la prélature commença en 1513, ne conserva la crosse que trois ans. Fatigué des malheurs de la guerre, ce soixante-neuvième Abbé de Saint-Amand, qui avait adopté cette devise mélancolique : « *Rursum post tenebras spero lumen*, » résigna ses fonctions entre les mains du pape Léon X. Il se retira à l'Abbaye de Saint-Tron, au pays de Liége, dont il avait acheté la prébende d'Antoine de Bergue, Abbé de Saint-Bertin, moyennant une pension annuelle de mille florins (1).

(1) Grand cartul. de Saint-Bertin, t. VIII. p. 330.

Le pays de Saint-Amand était toujours le théâtre des opérations militaires des armées anglaise et allemande; pendant le siége qu'il fit de Tournai, Henri VIII occupa Condé, Orchies, Mortagne et Saint-Amand, et s'y fit reconnaître comme Roi de France. Une maladie contagieuse ravageait aussi le pays qui avait eu rudement à souffrir d'un hiver exceptionnel..

C'est en cet état de crise que Guillaume de Boulard quittait l'Abbaye de Saint-Amand. On crut donner un puissant protecteur à ce monastère désolé en appelant, en 1516, à la dignité abbatiale le cardinal Louis de Bourbon, Archevêque de Sens; mais le noble Prélat, qui du reste ne parut jamais dans son Abbaye et n'exerça sa prélature que par commende, se montra impuissant ou insoucieux, pendant les dix années qu'il tint la crosse, à détourner les calamités qui continuèrent à fondre sur cette malheureuse contrée.

Charles Quint avait porté la guerre dans les Flandres; le baron de Ligue, surnommé le *grand diable*, commandant les troupes impériales, avait envahi le Tournésis. Le 10 août 1521, il investit Saint-Amand et envoya sommer l'Abbaye et sa garnison de se rendre. Le capitaine Le Monnier chargé de la défense, refusant de se soumettre, l'assaut fut donné et après six heures de combat, la ville tomba au pouvoir des Impériaux. Cinq jours après elles saccagèrent le château de Wez et en rapportèrent le butin à Saint-Amand. Puis elles attaquèrent Mortagne; mais la population toute entière de cette ville sentit se réveiller sa vieille haine des bourguignons et elle repoussa les assaillants jusqu'au delà de l'église de Flines; succès éphémère, que compensa, trois semaines après, la reddition de la place, épuisée de vivres et de munitions.

La prise de Tournai, qui suivit de près, marqua la fin de la domination française. Le traité de Cambrai, dit *paix des dames*, en cédant Tournai et le Tournésis à l'Autriche, avait excepté Saint-Amand et Mortagne, conservés à la France; mais bientôt la cession devint complète et l'exception disparut. Le cardinal de Bourbon se démit de sa dignité abbatiale de Saint-Amand et fut remplacé par Messire Georges d'Egmont de l'illustre famille de ce nom, nommé à la crosse par édit de l'Empereur et en vertu d'indult du Souverain Pontife Clément VII, en date de 1526. Le cardinal Abbé démission-

naire reçut une pension viagère de trois mille carolus d'or dont il jouissait encore en 1539 (1).

Georges d'Egmont n'était pas dans les ordres lorsqu'il fut nommé Abbé de Saint Amand (2). Après six mois de noviciat il fut sacré Évêque d'Utrech et prit possession de son Abbaye par commende. Cependant il séjourna souvent au monastère de Saint-Amand, dont il réforma les mœurs et la discipline et où il mourut le 26 septembre 1559 (3).

L'abbé d'Egmont avait amené dans notre ville, comme son secrétaire intime, un jeune poëte déjà illustre. Jean Evrard, *second* fils du président de la cour suprême de Hollande, issu de cette famille Blaïout ou Blawoet si considérée en Flandres, était né à Lahaye le 14 septembre 1511. Il avait suivi Charles-Quint dans son expédition de Tunis; mais sa santé altérée par les excès de la guerre et de l'amour, le força à s'arracher des bras de la belle espagnole, l'ardente Neœra, immortalisée par ses chants langoureux. C'est

(1) Voici, en effet, le texte d'une quittance, entièrement de la main du cardinal, que nous avons trouvée dans les Archives de la Mairie de Saint-Amand:

« Nous, Loys, Cardinal de Bourbon, Arcevesque de Sens, Primat des Gaulles et Germanie, Evesque Duc de Laon, Per de France, cognoissons et confessons avoir receu de Mons. l'Evesque d'Utrecht, messire Georges d'Eguemont, Abbé commend de l'Eglise et Monas. de Sainct-Amand en peulle, la somme de quinze cents florins caroluz d'or, faisans moictié de *trois mille* florins caroluz d'or que nous avons droict de prendre par forme de pension chacun an sur les fonds de la dicte Abb. de Sainct-Amand. Icelle somme de XVC florins nous nous tenons pour content et bien payé et en quictons ledict Seig. Evesque.

» En témoignage de ce, avons signé ces présentes de notre main et à icelles faict mettre notre scel rond.

» Donné à Paris, le second jour de juillet, l'an mil cinq cens trente-neuf.

» Loys, Cardinal de Bourbon. »

(2) George d'Egmond, Abbé de Saint-Amand, portait: au 1er et 4, d'or à six chevrons de gueules, qui est d'Egmond, au 2, d'or à la bande de gueules, qui est de Ruden; au 3, d'argent à deux fasces bretescées et contre-bretescées de gueules, qui est d'Arkel. Sur le tout, un écu parti d'azur à senestre et d'or à dextre, chargé de deux lions affrontés l'un d'or sur l'azur, l'autre de sable sur l'or, avec la devise: « Pietatem exerce. »

(3) Voir le Ier chap. intitulé le *Vieux Saint-Amand*, p. 31.

dans la solitude du cloître d'Elnon que Jean Second vint chercher la paix du cœur et le repos nécessaire pour réparer ses forces épuisées; c'est là que, dans la fièvre amoureuse qui le consumait, il composa ce livre charmant, plein de grâce, de tendresse, d'abandon, ce soupir exhalé d'une âme brûlée au feu des passions, ce poëme de la volupté qui fut intitulé : *les dix-neuf baisers de Jean Second.* Ses autres ouvrages, qui n'ont pas moins de valeur pour avoir moins de réputation, furent aussi écrits à l'Abbaye d'Elnon pendant les deux années qu'il y résida. Il a laissé trois livres d'Élégies, un volume intitulé : *Les Funéraires*, et un autre : *Les Silves.*

Jean Second mourut inopinément, ayant à peine vingt-cinq ans ; mais sa renommée était établie : on l'avait surnommé le *Tibulle hollandais,* successeur du *Tibulle italien,* de ce glorieux Pétrarque dont la Neœra s'appelait Laure. Les moines de Saint-Amand qui aimaient leur gentil poëte et appréciaient les mérites de cette muse élégante et badine, donnèrent, dans leur église même, la sépulture aux restes mortels du protégé de leur Abbé. Sa mère lui éleva un beau monument de marbre que les Iconoclastes de 1566 détruisirent.

La poésie fit l'epitaphe du poëte ; nous trouvons celle que nous allons transcrire, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes (1) :

Blandus Joannes tenerorum lusor Amorum
  Conditus hâc Phœbi est cura Secundus humo
Cui vix octavam implenti trieterida vitœ
  Intulerit sœvas mors licet atra manus,
Pallidaque in cineres tabumve resolverit ora,
  At potiore sui parte superstes agit.
Vivit et in summo felix mens œthere, vivit
  Nomen et emissis fama parata libris,
Clarus Apollinea juvenis procudit ab arte
  Victura ingenii quos monumenta sui.
Ergo pii calcas hospes qui busta poetœ,
  Posce levis cineri terra sit ipsa suo,

A la fin de la prélature de Georges d'Egmont, l'agitation religieuse se répandait de plus en plus dans le pays. Le sombre et altier Phi-

(1) Mns. N° 482. S. 7-38, p. 488.
Ce mns porte pour titre : « Veterum aliquot epytaphiorum farrago. »

lippe II, aidé dans ses desseins par l'âme non moins farouche et non moins hautaine d'Antoine Perennot, cardinal de Grandvelle, soixante-douzième Abbé de Saint-Amand, oppose au soulèvement général de la contrée les rigueurs de l'Inquisition dont Grandvelle se faisait le promoteur aveugle et redouté.

Premier ministre de Philippe II, puis de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, on sait le rôle sanglant que joue le terrible Abbé de Saint-Amand dans ces troubles civils qui désolèrent la fin du XVIe siècle. Ce prélat n'exerçait l'administration de son couvent que par procureur ; il avait trop à faire ailleurs. C'est par ce fondé de pouvoir que nous le voyons en effet louer pour douze années, à partir de 1576, la terre et le prieuré de Courtray, abandonnés et ruinés par les guerres. Le prix minime de cette location fixé à 48 livres de flandres, ce qui équivalait à 30 livres de France (1), prouve dans quel triste état se trouvait cette seigneure, dont les diplômes de la Comtesse Clémence, des Évêques Simon et Alard, et de Philippe, Comte de Flandres, donnent une bien plus haute idée.

Le grand prieur de l'Abbaye, stipulant aussi au nom de l'Abbé commendataire, conclut, le 22 novembre 1554, une transaction qui mit fin au différent qui s'était élevé entre le monastère et Arnould d'Ennetières, seigneur de la Plaine sur la nature du fief de l'avouerie de Sin, de la Plaine et de l'Hommoy-lez-Mortagne, avec justice vicomtière et foncière.

Il fut convenu par cet accord entre les parties, que la justice serait rendue dans toute l'étendue de ce fief par le bailli et gens de la loi du seigneur, sauf appel à relever devant le bailli général de la terre de Saint-Amand et les hommes de fief de sa cour féodale. Pour prix de cette concession, le sire d'Ennetières s'engageait à offrir pour droit de relief à la mort de l'héritier, à perpétuité, une médaille pesant une once d'argent, marquée de l'un des côtés de la représentation de Saint Amand et de l'autre côté d'une inscription portant :

« *Fidelitas advocati et majoris de Sin.* »

(1) Arch. de la Mairie de Saint-Amand. Carton C, N° 2.

Tous les ans, le 6 février, le seigneur de Sin devait présenter en personne à l'Abbé une autre médaille de fin argent du poids d'une demie once.

Nous l'avons dit, les dissensions civiles sorties des discordes religieuses avaient gagné notre pays. Dès 1560, la Réforme comptait de nombreux religionnaires dans tous les environs de Saint-Amand. Chose étrange ! c'est autour du monastère, dont leur plus ardent persécuteur était Abbé, que les protestants trouvent un plus sûr abri contre les poursuites des sectaires de Valenciennes. Des conventicules et des assemblées nocturnes se tinrent dans la forêt de Raismes et d'Hasnon; un ancien cordelier, Jean Cateu, ouvrit à Saint-Amand même un prêche public en faveur de la Réforme. Le nombre des adhérents aux doctrines nouvelles grossissait tous les jours; les premiers bûchers s'élevaient, il est vrai, à Valenciennes, mais le peuple les renversait aux cris de : « A bas le Roi ! à bas l'Inquisition ! Vive la liberté de conscience ! »

On était au prologue de cette tragédie sanglante. Le 24 août 1566, les Huguenots de Valenciennes, imitant leurs frères en Christ d'Anvers, attaquent l'Abbaye de Vicoigne, et ces *brise-images* dévastent entièrement l'église; de là, ils gagnent Saint-Amand et Hasnon, qui subissent le même sort; puis se dirigent vers Marchiennes dans le dessein de se livrer aux mêmes déprédations.

La terreur répandue par ces *saccageurs d'église*, comme les nomme Cousin (1), était telle que Guilbert d'Orignies, évêque de Tournai, s'était réfugié à Lille, et que cette ville, ainsi que Douai et Orchies, s'était mise en état de siége (2). Mais le bailli d'Anchin, Ferry de Guyon, à la tête de ses vassaux, mit un terme aux faciles succès des Iconoclastes: sa troupe s'avança au secours de Marchiennes; elle rejoignit les rebelles et les poursuivit jusque sur le territoire de Brillon, où Robert de Longuevalle les tailla en pièces.

Cependant, le comte de Sainte-Aldegonde Noircarme, capitaine-général du roi d'Espagne à Valenciennes, avait résolu de faire un exemple; il occupa Saint-Amand avec des forces imposantes et y

(1) Hist. de Tournai. Livre IV, p. 311.
(2) Duthillœul. Bull. de la Comiss. hist. du Nord, p. 180.

procéda à l'arrestation et à l'exécution des principaux chefs de la nouvelle secte; la liste des proscrits qu'il chassa de Lecelles, Saint-Amand et villages circonvoisins s'élève à quatre-vingt-huit; le prévôt de Saint-Amand arrêta, à Rumegies, Peregrin de la Grange et Guy de Bray, ministres protestants, échappés aux persécutions, et le curé de Lecelles, un ancien moine de l'Abbaye de Saint-Amand, nommé Carlu, suspect de protestantisme, fut impitoyablement pendu.

A cette époque, le féroce duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, avait été remplacé par dom Luis de Requesens, de non moins sinistre mémoire. En même temps, la ligue des *Gueux-de-Mer,* soulevée pour la délivrance du pays, resserrait ses nœuds dans le congrès de 1576, connu sous le nom de *Pacification de Gand,* et où figurèrent les prélats, la noblesse et les magistrats de tout le Tournésis, de Saint-Amand et de Mortagne. Le prince d'Orange fut proclamé *Ruwart*, et l'on prononça la déchéance de Philippe II.

Pierre de Melun, prince d'Espinoy l'un des plus dévoués partisans du prince d'Orange, avait reçu des États la superintendance générale de tout le pays, et il s'était emparé par ruse du château de Tournai. Il avait aussi soumis Saint-Amand; mais le comte de Mansfeld, lieutenant du prince de Parme, mit quelque gendarmerie devant la ville, et après cinq ou six heures, il la réduisit en son obéissance. Le prince d'Espinoy ayant fait alors un barrage solide au Lucqué de Tournai, l'Escaut et la Scarpe débordèrent de telle façon que depuis Tournai jusqu'à Douai, les campagnes riveraines étaient couvertes sur une largeur de deux, trois et quatre lieues; on ne pouvait aller qu'en bateau sur la place du marché de Saint-Amand; les eaux montèrent dans l'église de Lecelles jusqu'à la hauteur du maître-autel; elles pénétrèrent dans l'Abbaye de Saint-Amand; un grand nombre d'habitations de Maulde, Thun, Nivelles et Mortagne en furent entièrement couvertes, « et beaux poissons aux greniers, dit la chronique; enfin, c'était grand pitié. »

Et puis le peuple, toujours superstitieux, voyait avec terreur dans le ciel une comète dont les rayons étaient tournés vers la Flandres; « la terre trembla si fort que pot, païelle, plats, caudrons tomboient jus des asselles; plusieurs furent tués par terre; les cloches, en

aucuns lieux, sonnoient du tremblement de la terre (1). » Tournai fut pris par les troupes du prince de Parme. La peste et la famine sévirent, le pauvre monde mourait de faim; le hotiau de blé, à Tournai, valut quinze livres-flandres. Mais l'août suivant, la récolte fut tellement abondante que le hotiau de blé ne valut que six gros. « Dieu y a remédié, dit naïvement le chroniqueur; et encore le monde ne s'amende point, mais va plutôt de pire en pire. »

Dans ces temps calamiteux, l'existence de l'Abbaye de Saint-Amand se traînait péniblement entre les excès des Huguenots et les exactions des Supérieurs commis par le cardinal Grandvelle à l'administration de son temporel. Le principal agent de l'Abbé fut un chanoine de Malines du nom de Morillon, que la chronique désigne comme un anti-moine, qui pressura l'Abbaye et laissa les religieux dans la plus grande pauvreté.

Jean Carton, soixante-treizième Abbé de Saint-Amand, qui voit se clore le XVI[e] siècle et naître le XVII[e], eut un règne plus pacifique. Si les *Hurlus*, bandes de pillards et d'incendiaires, dernier levain des guerres civiles, ravagèrent encore pendant quelques années le Tournésis, si Saint-Amand, après Condé et Saint-Ghislain, eut à souffrir de leurs fureurs, la terreur dont leur nom seul frappait les populations devait bientôt faire place à la confiance qu'inspirait le règne réparateur des Archiducs. Administrateur sage, prévoyant et éclairé, Carton avait restauré l'église et l'Abbaye de Saint-Amand, dévastées par les Iconoclastes. Il fit faire une châsse d'argent dorée et garnie de pierreries pour enfermer le corps de Saint-Amand. Il pourvut à la réfection des fermes et à l'entretien des propriétés de l'Abbaye. Le bien-être et la sécurité revenaient dans ces contrées désolées, et les dernières années du XVI[e] siècle semblaient présager l'ère de paix et de grandeur dans laquelle le couvent allait entrer.

Le moine Baudoin Denys était contemporain de Jean Carton. Il composa des épigrammes sacrées en distiques, divisées en douze livres représentant les douze mois de l'année. Dans le manuscrit, qui existe encore à Valenciennes (2), il se trouve quelquefois deux

(1) Arch. de la Mairie Saint-Amand, carton A, farde V, N° 6.

(2) Mns N° 407, N. 8-5, intitulé : D. Balduini Denys sacrorum epigrammato libri XII.

et trois épigrammes pour le même jour ; vers la fin de l'année, il y a quelques jours qui ne sont pas remplis. On lit au recto du premier feuillet :

Odivi, quorum tenui mihi carmine laus est
Dicta, modo votis, oro, favete meis.

On a aussi de lui un catalogue écrit en vers élégiaques embrassant l'histoire des soixante-douze premiers Abbés d'Elnon (1), que nous retrouvons de même à la bibliothèque de Valenciennes, avec des *Miscellanea* où on remarque des distiques sur les moines qui existaient à l'Abbaye de Saint-Amand de 1575 à 1582, sous la prélature du cardinal de Grandvelle.

Tels furent les événements importants qui se passèrent à Saint-Amand, à cette époque où la monarchie absolue essayait ses forces sur la féodalité expirante, où le pouvoir civil, par des conquêtes successives, se substituait peu à peu à l'autorité du seigneur, où le sentiment de la dignité humaine et de l'indépendance intellectuelle entrait dans tous les cœurs.

La période que nous venons de décrire est toute remplie de crimes, de guerres et d'horreur. C'est comme une longue *tempête de sang*, s'il nous est permis d'emprunter à Famien Strada cette énergique expression dont il se sert pour caractériser plus particulièrement le XVIe siècle.

Les luttes acharnées de l'Angleterre et de la France jettent sur tout le XIVe siècle un long voile de deuil.

Le XVe se débat au milieu des rivalités de la maison d'Autriche et de la couronne de France. Dans l'un comme dans l'autre, les nations, en se heurtant, opèrent une heureuse fusion et les nationalités disputées et contestées, s'agglomèrent et s'établissent sur des bases plus vraies et plus naturelles.

Quant au XVIe, il a un caractère plus grandiose et plus saisissant encore, car il poursuit par la force comme par la persuasion l'œuvre de l'émancipation des intelligences et de l'affranchissement de la conscience humaine.

(1) Mns No 482, S. 7-38. Catalogus Abbatium Elnonensis monasterii auctore F. Balduino Denys.

Cette révolution ne s'accomplit qu'après de longs tourments. L'humanité ne se transforme que lentement, mais nous la voyons progresser sans cesse, et ces progrès laborieusement conquis sont l'œuvre patiente des siècles. Cette froide série d'événements, que les dates enchaînent et qui forme l'histoire, ne laisse pas d'avoir sa profonde logique. Si tout à coup, du calme apparent de la surface, l'on voit surgir une grande figure ou s'élever une grande tempête, il ne faut pas croire que le hasard a produit ce phénomène. Lorsque l'on s'attache à l'examen attentif des événements, il apparaît jusqu'à l'évidence que les plus considérables comme les plus infimes se pressent et s'accumulent comme pour faire un pont à l'idée.

« Vous êtes, dit Châteaubriant (1), au bord d'un nouvel univers! » Mais la lutte avait été terrible, l'enfantement douloureux, la transition lente et graduée. « Les hommes, écrit Merle d'Aubigné (2), furent peu à peu préparés à cette grande transformation du XVIe siècle, en sorte que l'esprit humain était mûr quand l'heure de son émancipation sonna. »

(1) Analyse de l'Hist. de France, t. IV, p. 233.

(2) Hist. de la Réforme. Préface, p. 5.

X.

SAINT-AMAND AUX XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES.

SAINT-AMAND AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Les deux prélatures qui remplirent les vingt premières années du XVIIe siècle ont peu d'importance ; elles s'effacent en quelque sorte devant l'éclat de celle qui les suivit.

Charles de Par fut élu soixante-quatorzième Abbé de Saint-Amand, en 1606, et confirmé par les Archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas, qui lui imposèrent la renonciation à la congrégation de Bursfeld, à laquelle Charles de Hautbois s'était uni. De Par fut le premier des Abbés de Saint-Amand qui porta la mître.

Il fit beaucoup de réparations et d'embellissements, tant à son église qu'aux bâtiments du monastère. Nous voyons entr'autres un marché qu'il conclut, en 1611, avec un sieur Guillaume Van Horck de Tournai « pour fondre six anges en cuivre de bonne et léale marchandise portant chacun d'iceux quelque remembrance de la passion de Notre-Seigneur. » Ces anges décorèrent les six piliers de cuivre environnant le grand autel de l'Abbaye ; ils pesaient environ cent livres chacun et furent payés à raison de onze pattars la livre. Le même fondeur fournit au prélat quatre chandeliers en cuivre qui coûtèrent trois livres de France (1).

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton E.

Charles de Par, dont la santé était fort chancelante, s'était adjoint, en qualité de prieur, Laurent Dorpère qui lui succéda en 1619. Elu canoniquement par les religieux, confirmé par les Archiducs, muni en outre de bulles d'institution du souverain Pontife Paul V, Laurent Dorpère se croyait bien à l'abri des prétentions de l'Évêque de Tournai. Celui-ci pourtant réclama le droit exclusif de l'investiture, et sur la résistance de l'Abbé, un arrêt du conseil privé, séant à Bruxelles, vint terminer le différent en décidant que Laurent Dorpère serait bénit par l'Évêque, comme commissaire apostolique, dans la forme et teneur contenues dans la bulle du Saint-Père.

Cette décision qui visait à tout concilier portait en elle le germe des débats orageux qui se soulevèrent bientôt entre Nicolas Dubois et l'évêque Maximilien Vilain.

Nicolas Dubois, soixante-seizième Abbé de Saint-Amand, fut élu par les religieux capitulairement assemblés, en 1621, et fut bénit après sa confirmation par Grégoire XV, par le nonce du Saint-Siége, à Bruxelles, dans l'église des Pères Jésuites. Né en 1590 d'une famille de petite noblesse de Tournai, il avait par conséquent à peine trente ans quand il fut l'objet du choix de ses frères, au sein desquels il avait été reçu dès l'âge de neuf ans. Profès en 1606, il avait occupé tour-à-tour le poste de receveur des menues rentes et celui de Prieur.

C'était un homme habile, plein d'énergie et de persévérance dans ses desseins. Il avait un savoir profond, une conception vive, une imagination féconde, et c'est grâce à ces qualités, développées chez lui à un degré très-remarquable, qu'il dut de surmonter toutes les difficultés qu'il rencontra dans sa longue et orageuse carrière.

Pour se conformer au décret du Concile de Trente de 1569, les Abbayes de Flandre, qui se disaient exemptes de l'institution épiscopale, s'étaient réunies en congrégation et formaient chaque année un Synode. L'abbé Dubois sentit quelle force il puiserait en faisant entrer son Abbaye dans cette congrégation, et instruit par l'exemple récent du conflit de l'Évêque de Tournai et de son prédécesseur, redoutant peut-être pour lui quelque immition de l'Épiscopat qui vînt entraver les projets qu'il mûrissait, il consomma cette union

en 1625, et devint par la suite plusieurs fois président des visiteurs de cette puissante ligue.

En ce temps-là, le pape Urbain VIII, protecteur de la savante Congrégation de Saint-Maur, lui avait accordé d'importants privilèges qui attiraient à elle de nombreux prosélytes. Philippe Gillocq, Abbé de Saint-Bertin, avait voulu introduire cette règle dans son monastère; mais il rencontra une résistance invincible de la part de ses religieux, et le Roi d'Espagne, pour apaiser ce différend, renvoya l'examen de la question au prochain Synode des Exempts.

Le Chapitre général de la Congrégation, réuni à Saint-Amand en 1637, rendit un décret enjoignant « de continuer, au chœur abbatial de Saint-Bertin, l'office Romain, avec les anciens et louables statuts, ainsi que l'ancien habit, » ajoutant que l'on remédierait aux abus introduits par négligence ou autrement, et que, pour éviter tout scandale, on donnerait provisoirement à ceux qui voudraient suivre la nouvelle règle, un endroit séparé pour leur office et un réfectoire particulier jusqu'à nouvel ordre (1).

Ce décret, quoique approuvé par le Roi en son conseil, ne satisfit point les partisans de la réforme de Saint-Maur; ils se pourvurent en cour de Rome, et Antoine Laurin, successeur de Philippe Gillocq, se montra plus ardent encore à la soutenir. Un nouveau décret du Synode d'Eename repoussa ses prétentions, et l'abbé Nicolas Dubois, président de la Congrégation des Exempts, reçut les pouvoirs nécessaires pour protéger les adversaires de cette innovation et les « maintenir dans leurs anciennes coutumes, conservées depuis près de mille ans. »

L'abbé Dubois se rendit donc à l'Abbaye de Saint-Bertin pour s'acquitter du devoir qui lui était imposé; mais Antoine Laurin refusa de le recevoir et de reconnaître son autorité comme visiteur général, alléguant que l'exemption était contestée à l'Abbaye de Saint-Amand par l'Évêque de Tournai. Quoi qu'il en soit, les religieux, dissidents ou non, entourèrent le Député des marques de la plus profonde estime, et les États, alors assemblés à Saint-Omer, le traitèrent avec tous les honneurs dus à son rang. L'abbé Dubois passa outre à cette opposition et ouvrit une enquête.

(1) Decretum synodi Amandinæ act. sess. 24. 27 jun. hor. 3, post meridien.

Antoine Laurin courut en toute hâte à Bruxelles, où il obtint des lettres du Conseil privé, reconnaissant les droits des réformés de Saint-Maur. Mais le grand Conseil de Malines infirma cette décision et valida les pouvoirs de Nicolas Dubois. Antoine Laurin, vaincu, se soumit et reconnut enfin le décret du Synode.

Ces débats, qui se prolongèrent plusieurs années, n'avaient pas détourné l'abbé Dubois du vaste projet qu'il avait en vue. Dès 1630, ses plans de reconstruction de son Abbaye étaient élaborés et il mettait la main à l'œuvre. Il conduisait en même temps l'édification du magnifique refuge de Tournai, qui devint le palais des gouverneurs; il reconstruisait le prieuré de Courtrai et bâtissait à Douai un séminaire pour l'instruction de ses religieux.

Il établit vis-à-vis de son Abbaye un monastère de Bénédictines réformées, dites de la *stricte observance de Notre-Dame de la Paix* (1), que son frère, grand-maire de Saint-Amand, l'aida à fonder par une donation de quarante mille florins. Cette institution avait pour but de doter les jeunes filles d'une instruction qui leur manquait et de leur apprendre un métier. Les religieuses avaient en outre mission d'entretenir les ornements de l'église Saint-Étienne et le linge de l'Abbaye. Grâce à la discipline sévère établie dans les deux monastères, la morale n'eut à aucune époque à souffrir de leur voisinage. Ce couvent de femmes reçut le nom de *Parthenon Elnonensis*.

L'abbé Dubois fonda encore d'autres institutions charitables, en tête desquelles nous plaçons la *maison des Orphelins bleus* et celle des *pauvres Artisans*, dont nous avons eu occasion de raconter l'origine (2).

C'est alors qu'il rencontra une vive hostilité de la part de quelques-uns de ses religieux; il s'était vu forcé de faire rentrer à l'Abbaye quelques moines de la prévôté de Courtrai, qui s'étaient attiré cet acte de rigueur par les dérèglements auxquels ils s'y livraient. Ils amenèrent avec eux, au sein du monastère de Saint-Amand, un esprit d'insubordination qui gagna de proche en proche.

(1) Voir la liste chronol. des Abbesses de ce Monastère, p. XLI.

(2) Chap. VII. Saint-Amand féodal, p. 195.

On murmura contre la discipline que l'abbé Dubois voulait maintenir avec sévérité, et on l'accusa de faire des dépenses excessives pour l'érection de la nouvelle église et des bâtiments des cloîtres.

L'Évêque de Tournai renouvelait en même temps ses prétentions concernant l'Immédiateté, à l'occasion de la présentation à la cure de Brillon qui appartenait à l'Abbaye. L'Abbé de Saint-Amand avait mis dans ses lettres de présentation : « *Honorem et reverentiam*, » et l'Évêque voulait qu'il ajoutât : « *et obedientiam;* » ce qui ne s'était pas fait antérieurement. Cette mésintelligence qui prit plus tard les plus graves proportions, enhardit les moines rebelles, et l'Abbé se vit forcé à recourir à une mesure énergique : il fit incarcérer les plus turbulents pour les contraindre au respect dû à son autorité. Mais les religieux incarcérés se pourvurent devant l'Évêque, qui chargea André Catulle, son official, d'instruire l'affaire.

Le Roi d'Espagne, espérant étouffer ce conflit à son début, chargea Nemius, Archevêque de Cambrai, de négocier un arrangement; mais son séjour à l'Abbaye, qui se prolongea huit jours, n'eut aucun résultat satisfaisant, et la lutte continua plus acharnée que jamais. Nicolas Dubois fut mandé à Bruxelles, et comparut, en 1654, devant le Parlement de Malines, qui, entre temps, avait délégué un de ses conseillers pour procéder à une information dans l'Abbaye même.

Le commissaire du Parlement, se présentant ainsi, en l'absence de l'Abbé, le supérieur D. Benoit Legrand refusa d'élargir les moines incarcérés. Sur quoi les portes de leur cachot furent enfoncées, et ils reçurent l'ordre de se retirer D. Charles Gilet en l'Abbaye de Marchiennes, D. Anselme Dubos en celle d'Hasnon, et D. Laurent Monnier en celle de Saint-Martin de Tournai, à la charge par l'Abbaye de Saint-Amand de leur assurer une pension de six cents florins.

Une longue procédure s'engagea alors et de nombreuses sentences des tribunaux de la province, tantôt favorables à l'Évêque, tantôt conformes aux prétentions de l'Abbé, vinrent entretenir l'ardeur de la lutte. Enfin un arrêt du parlement de Malines, de novembre 1651, déclara que « provisoirement les Abbés de Saint-Amand seraient tenus d'admettre la visite des Évêques de Tournai. »

Mais l'abbé Dubois, encouragé par l'appui de l'archiduc Léopold qui était venu, le 2 août 1648, à la tête d'une force imposante, lui apporter un concours efficace, et à qui il avait offert une réception magnifique, et le don plus magnifique encore de quinze mille florins, s'opposa énergiquement à l'exécution de l'arrêt et en appela en Cour de Rome. Il fut frappé, comme récalcitrant d'une amende de trois mille florins et menacé de la saisie de son temporel.

L'Évêque triomphait; le 9 août 1652, il fit solennement sa visite à l'Abbaye qui la subit, en frémissant, comme une humiliation. En même temps André Catulle, délégué de l'Évêque, demandait au parlement de Malines, la mise sous le séquestre des biens du Couvent et le religieux, député par l'Abbé pour présenter sa défense, répondait fièrement : « Si notre révérend Seigneur est jugé digne de quelque suspension, ou privation de l'administration de son temporel, non-seulement il est préparé à ces actes de rigueur, mais il est déterminé à mourir, si toutefois il peut se rencontrer un juge qui ose prononcer un tel arrêt (1). »

Le parlement de Malines ordonna, avant faire droit sur le fond, que de nouveaux commissaires se transporteraient à Saint-Amand et à Tournai et entendraient les dires des parties. Mais l'Évêque voulut en finir par un coup d'éclat et pendant les fêtes de la Pentecôte de 1653, il envoya un promoteur avec un détachement de soldats, qui pénétrèrent de vive force dans l'Abbaye de Saint-Amand, enfoncèrent les portes du quartier abbatial, où ils trouvèrent l'Abbé célébrant la messe dans sa chapelle privée.

L'émotion que causa à Nicolas Dubois cette brutale agression, fut telle qu'il tomba, comme foudroyé, au pied de l'autel; il était frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce douloureux évènement n'arrêta pas le promoteur dans l'exécution de son coup hardi ; il fit saisir l'Abbé inanimé, et l'emmena prisonnier au palais épiscopal de Tournai.

Le Conseil privé de Bruxelles ordonna immédiatement son élargissement ; Nicolas Dubois se retira en son refuge de Tournai, où il reçut les soins qu'exigait sa santé et il put rentrer en son Abbaye.

(1) « Si reverendus Dominus Abbas aliquid suspensione, aut administrationis temporalium privatione dignum egit non solum suspendi et privari paratus est, sed etiam mori, sin autem neminem ipsum posse condemnare. »

Mais l'Évêque, poursuivant sans relâche la déchéance de l'Abbé, obtint enfin qu'il serait suspendu de ses fonctions. D. Benoit Legrand fut commis, pendant cette vacance, à l'administration de l'Abbaye, mais non moins jaloux de ses priviléges, il prit le titre de supérieur absolu et indépendant qui était une protestation nouvelle contre les prétentions de l'Évêque. Celui-ci, de plus en plus irrité, lança une excommunication contre Nicolas Dubois et la fit fulminer dans tout son diocèse.

D. Benoit Legrand avait une lourde responsabilité; il en supporta le poids sans faiblir pendant deux années, mais en 1656, il sentit le découragement s'emparer de lui et il ne vit plus de remède « au mauvais et regrettable état des choses que dans le démembrement et la division de la communauté (1). » Heureusement, Nicolas Dubois ne désespéra ni de sa cause ni de l'avenir de son monastère; il eut avec Don Juan d'Autriche, le nouveau gouverneur des Pays-Bas, une entrevue, dans laquelle il lui fut aisé de démontrer au Prince combien les règles les plus respectables, les formes les plus ordinaires du droit avaient été violées en sa personne. Don Juan ordonna, le 3 juin 1658, en vertu du principe « *spoliatus antè omnia restituendus,* » que l'Abbé, violemment dépossédé, serait réintégré et rétabli dans son Abbaye. Une cédule du roi d'Espagne, adressée le 26 novembre 1660 au marquis Ceracena, gouverneur des Pays-Bas, confirma cette ordonnance, et déclara nuls et attentoires tous les actes et procédures de l'Évêque de Tournai.

Nicolas Dubois rentra donc dans sa dignité et fut réinstallé en son Abbaye, le 1er février 1661. Mais la question d'Immédiateté n'était pas résolue. Lorsque le pays eut passé sous la domination française, le Conseil d'État du Roi eut à statuer sur cet interminable différent. Son arrêt du 24 juillet 1668 assigna, à titre de compensation, à D. Benoit Legrand qui avait eu promesse de la succession de Nicolas Dubois (2) la Prévôté de Courtrai avec mille florins de revenu; il reconnaissait à l'Abbé le droit de recevoir des novices et profès sans l'intervention de l'autorité épiscopale, mais il réservait expressément la question de l'exemption de juridiction ordi-

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand. Carton C. N° 2.
(2) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton D, farde 2.

naire, renvoyant au surplus les parties à se pourvoir par les voies de droit.

Trois ans plus tard, le Parlement de Tournai déclarait apocryphe la chartre d'Exemption du Pape Martin. L'Abbaye déféra cet arrêt à la censure du Conseil d'État ; la procédure s'éternisa, mais en attendant une solution, l'Abbaye resta en congrégation et s'opposa par tous les moyens aux efforts tentés jusqu'en 1705, par les Évêques de Tournai, pour exercer à Saint-Amand les fonctions de l'ordinaire. Les infirmités, amenées par le grand âge de l'Abbé Nicolas Dubois, l'avaient forcé à demander la nomination d'un coadjuteur. Dom Pierre Honoré fut nommé à cette dignité, avec promesse de future succession.

Louis XIV venait de conquérir Tournai, Douai et Lille. Saint-Amand occupé par les troupes françaises, sous le commandement du chevalier de Forille, avait été démentelé ; par mesure de précaution plutôt que par défiance, le commandant de la place avait, le 17 novembre 1667, donné ordre à tous les bourgeois de déposer en la chambre eschevinale, dans les vingt-quatre heures, toutes les armes à feu en leur possession et à tous hôteliers de faire la déclation des étrangers logés chez eux (1). Le 2 mai de l'année suivante, le traité d'Aix-la-Chapelle rangea définitivement sous la domination de la France le pays occupé par ses armées dans le cours de la campagne précédente, et dès lors Saint-Amand se trouva rangé à son obéissance.

En cette même année, une maladie contagieuse exerça de terribles ravages dans cette ville. Elle avait paru dans le Tournésis en 1624 et envahi Saint-Amand en 1628, car le renouvellement du Magistrat fut alors ajourné « en considération, disent nos archives (2), de la maladie contagieuse de laquelle ladite ville est affligée, étant fort à craindre qu'elle continue à ce printemps (mais que notre bon Dieu, par sa grâce et miséricorde, ait compassion de son peuple). » Ses ravages ne furent pas moins cruels en 1668, et ils furent tels que, les fossoyeurs manquant, il fut passé un traité

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand, registre B. B.

(2) Renouvellement de la Loy de la ville de Saint-Amand par Monseigneur le Révérend Prélat Dom Nicolas Dubois. 25 mars 1628.

avec un nommé Michel Broutin, qui s'engagea « à enterrer tous les corps morts de la contagion en cette ville et paroisse, moyennant 66 livres de gages par mois, deux havots de blé réduits en pains, une pinte de brandevin par semaine et une tonne de bierre par mois ; » il lui fut en outre fourni une maison sur la digue et il reçut un patacon de denier à Dieu (1). En même temps, le Magistrat prenait des mesures de police sévères pour assurer l'hygiène et la salubrité ; il donna ordre « de tuer les chiens errants, tous les chats, coulons ou pigeons, porcs, lapins, poulles et poulets, et ce, dit l'ordonnance, pour empêcher autant que humainement est possible que la maladie contagieuse ne vienne à augmenter, à quel effet il est encore ordonné de nettoyer et emporter tout fumier de la ville par ceux qu'ils ont été faits. »

Au milieu de ces calamités, de ces luttes et de ces traverses, Nicolas Dubois avait mené à fin la construction de son église et de son Abbaye. Mathieu Duwez en avait entrepris la maçonnerie au prix de 30 patars la verge, et à sa mort, survenue en 1649, Louis Boulanger et Laurent Brassart avaient repris son marché ; mais une difficulté se souleva, entre eux et le Prélat, au sujet des monnaies dont la valeur avait été réduite par ordre du Roi, ce qui produisait, suivant Nicolas Dubois, une dépréciation de trente-huit pour cent qu'il voulait leur faire subir (2). Cette discussion, qui se prolongea jusqu'après la mort de l'Abbé, n'arrêta en rien l'élan donné par lui aux travaux. Le gros œuvre était terminé en 1666, et l'ornementation intérieure ainsi que l'appropriation des bâtiments occupèrent les années suivantes. Enfin, l'inauguration en fut fixée à l'année 1672, qui réunissait un double souvenir et rappelait deux époques mémorables de l'histoire de l'Abbaye.

L'année 1672 marquait le cinquantième anniversaire de la nomination de Nicolas Dubois comme Abbé de Saint-Amand. Elle avait été choisie pour la consécration de la nouvelle église. L'Évêque de Tournai y procéda solennellement en présence de quarante Abbés et d'une nombreuse noblesse. On y joignit les cérémonies du jubilé de mille ans de fondation de l'Abbaye.

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand, registre B. B.

(2) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton I. 27.

Un décret de la cour de Rome vint en cette mémorable année couronner l'œuvre du vénérable Prélat, en confirmant l'Exemption pour laquelle il avait lutté toute sa vie.

« La sacrée Congrégation des affaires consistoriales, dit ce document important, sous la date du 17 mai 1672, examinant la cause introduite depuis longues années et souvent renouvelée par l'Abbaye de Saint-Amand en Pevèle, de l'ordre de Saint-Benoit, pour l'Exemption de la juridiction de l'Évêque de Tournai, après avoir pris connaissance des dires des commissaires choisis par les parties et compulsé les documents qui lui ont été transmis, chargée par lettres pontificales de la prompte information de cette affaire, et l'ayant mûrement discutée, a été d'avis de proclamer cette Exemption et l'Immédiatcté de ce monastère au Siége apostolique. Et rapport fait à notre très-Saint Père, Sa Sainteté a approuvé cette décision de la sacrée Congrégation. »

Un bref apostolique de Clément X, daté du 25 juin 1672, a en effet confirmé cette décision en ces termes :

« Præfatum monasterium S. Amandi in Pabula a jurisdictione dicti Episcopi exemptum et Sedi apostolicæ immediate esse subjectum, auctoritate apostolica, tenore præsentium, declaramus. »

La carrière de l'abbé Dubois était remplie, et cet acte solennel en était comme le complément et la récompense. Sur la fin de sa vie, la paralysie, provoquée par l'attaque d'apoplexie qui l'avait frappé en 1653, lui avait enlevé complétement l'usage d'une main, et il avait obtenu du Pape la permission de lever le calice et l'hostie d'une seule main, dans la célébration des saints mystères (1). Il mourut l'année qui suivit le bref du Saint Père, le 10 octobre 1673. Il avait lui-même composé son épitaphe :

« Pulvis et umbra, nil, jacet hic Sylvius Abbas,
Suffectus qui quinque aliis et septuaginta,
Hanc ecce domum et sacram
Construxit funditus ædem.
Ex nihilo qui cuncta creas, miserere jacentis,
Ut post mortales curas in pace quiescat. Amen. »

(1) Delaplanc. Hist. des Abbés de Saint-Bertin, t. II, p. 286.

Expression vraie de l'existence tourmentée de cet homme énergique : il n'avait vécu qu'au milieu des soucis mortels et il ne devait trouver le repos que dans la tombe. « Type de la régularité, de la piété et de la constance, dit une inscription placée sur son mausolée par Placide Parroiche, l'un de ses successeurs ; homme noble, patient et sage, homme fort, il consacra sa jeunesse à l'étude, son âge viril au maniement des affaires, et sa vieillesse à la pratique des vertus. Il roidit son courage contre l'adversité. Caton chrétien, il supporta l'exil avec une âme intrépide et calme. »

La vie de cet homme prodigieux est une, dans son ensemble, quoique, par les faits, elle semble se diviser en deux parts : son œuvre de reconstruction de l'Abbaye et sa lutte contre l'autorité diocésaine marquent toute son existence d'un caractère de grandeur qu'il est impossible de méconnaître.

Le XVII[e] siècle avait donné un élan prodigieux aux industries du pays, dont la plus importante consistait dans le commerce de ces fils fins de lin que l'on employait à la fabrication de batistes tant renommées et de riches dentelles. Tournai était devenu sous Louis XIV un entrepôt de commerce, faveur qui s'obtenait très-difficilement à cette époque.

Les beaux-arts étaient régénérés et avaient repris leur essor sous la protection des archiducs Albert et Isabelle. Jamais la peinture n'atteint un si haut degré de gloire ; la gravure sur cuivre, inventée par Schoonbaur, arrivait, dès ses débuts, à la perfection. L'architecture enfin, arrêtée dans sa période ogivale par la Réformation du XVI[e] siècle, subissait une transformation, conséquence de cette grande révolution de l'idée.

L'édifice de Nicolas Dubois est de cette époque ; il représentait ce style de transition qui emprunta de nombreux détails aux diverses écoles qui l'avaient précédé, latine, bizantine, romane et ogivale, et cependant il ne peut être cité comme un pur spécimen du style classique dont la Renaissance avait donné les types parfaits quelques années plus tôt à la maison religieuse des Saints-Pères d'Auxerre et à l'Abbaye de Vaux-de-Cernay, près de Chevreuse.

(1) Derheims. Hist. de Saint-Omer, p. 564.

Les caractères généraux des traçés de Nicolas Dubois sont cependant ceux qui distinguent les dispositions architectoniques des rénovateurs de l'art. Il adopta le plan gothique, en croix à double transept, la façade à l'occident, les voussures renfoncées, les fenêtres élancées; mais il substitua à l'arc aigu, le plein cintre à toutes les baies et aux meneaux de subdivision; il plaça aux pinacles et à tous les détails de décoration intérieure et extérieure de délicats pilastres des ordres latins parmi lesquels brillent surtout le corinthien et l'ionique. Ces différents ordres superposés pour la décoration de la façade, rompaient, par l'agencement de leurs bases, de leurs chapitaux et de leurs corniches, les longues lignes ascendantes du style gothique, qui naguère produisaient un effet si imposant. Tout en maintenant les arcs-boutants sur les bas-côtés de l'église, il les avait surmontés d'ornements de forme nouvelle. La tour sexagonale s'élevait avec hardiesse sur sa large base carrée, flanquée de deux tourelles à campanilles légères; le dôme byzantin étalait au-dessus sa grâcieuse coupole, surmontée d'un tambour aérien où devait résonner le joyeux carillon. A l'intérieur, trois nefs, séparées par de nombreux piliers supportant des voûtes à nervures et à clés pendantes, et des galeries à balustres courrant autour de l'édifice et marquant la séparation de l'église destinée au public et de celle qui à l'étage était réservée à l'usage particulier des religieux.

Voilà pour l'église ; quand aux bâtiments du monastère, ils se composaient d'un vaste quadrilatère, formant l'enceinte des cloitres, et présentant sur chaque face une étendue d'environ cinq cents pieds. Ces édifices contenaient un jeu de paume pour le délassement des religieux; les grands communs renfermant la boulangerie, la brasserie et le fruitier; le logement des domestiques, le quartiers des hôtes, et dans la partie faisant face à la place de l'Abbaye, les remises au bois, les greniers aux grains, l'économat et le petit comptoir.

La face sud de ce quadrilatère était presque entièrement ocupée par l'église, dont l'entrée principale, s'ouvrant à l'ouest sur la place, était surmontée d'une tour majestueuse, avec doubles clochetons en campanille et un dôme s'élevant à deux cents quarante-cinq pieds

dans les airs (1). Les trois autres angles étaient flanqués de tours carrées, et massives dont les toits dominaient les cloîtres.

La porte pincipale, munie de herse et pont-levis, du côté de la place, donnait accès dans un double pavillon de structure élégante, on se réunissait le Magistrat et les hommes de la loy. Lorsqu'on avait franchi la seconde porte, on pénétrait dans la cour d'honneur, où l'on avait réservé un petit oratoire à Saint André et au milieu de laquelle une fontaine monumentale en marbre faisait jaillir ses eaux dans un large bassin.

On se trouvait alors en face d'un quadrilatère de cent quatre-vingt pieds dé côtés, qui renfermait le quartier abbatial, avec la bibliothèque, le réfectoire et les chambres des religieux. Il était contigu, par son angle sud-ouest, à l'église Saint-Étienne, et deux aîles, qui le mettaient en communication avec les grands communs et le quartier des domestiques, servaient de logement au prieur et de chambre capitulaire pour les réunions générales de la communauté.

La Scarpe baignait le pied des bâtiments à l'Est; elle alimentait de grands étangs qui faisaient le tour de l'Abbaye et servaient de défense à ses dépendances, le jardin réservé, le jardin à fruit, la vignette, la grande-vigne et le grand-clos.

Nous ne reviendrons pas sur la description des détails extérieurs, toute incomplète qu'elle soit, que nous avons donnée précédemment (2). Quant à l'ornementation intérieure, il ne nous reste, par suite de sa destruction complète, que fort peu de données. Une vue

(1) C'était le clocher le plus élevé de toute la province et nous croyons qu'il n'y a, aux alentours, que la tour d'Anvers qui le dépasse en hauteur. Du reste les dimensions des églises des autres monastères du pays étaient bien inférieures. Nous avons dit, au chapitre I[er] : *le vieux Saint-Amand,* que la longueur de l'église de l'Abbaye de Saint-Amand était de 370 pieds, la longueur du premier transept de 240 pieds ; la longueur des nefs de 80 pieds, la nef d'Anchin n'avait que 355 pieds de long et son transept 80 ; Saint-Bertin, 365 pieds de longueur de nef et 135 pieds dans le transept. La même différence se faisait remarquer dans la hauteur de la clé de voûte qui n'était que de 75 pieds à Saint-Bertin et de 83 pieds à Anchin tandis qu'elle s'élevait à 100 pieds à Saint-Amand. La tour de Saint-Bertin, seul débris qui reste de cette Abbaye, n'a que 175 pieds de haut ; 70 pieds de moins que celle de Saint-Amand

(2) Chap. I[er] : *Le Vieux Saint-Amand,* p. 23 et suivantes.

perspective de la grande nef, conservée à la bibliothèque de Tournai, peut donner une idée de la hardiesse de sa voûte à plein ceintre, dont on voit le tracé sur la façade de la tour existant encore. L'église était ornée de nombreux mausolées d'Abbés et de personnages célèbres qui y avaient reçu la sépulture. Le maître-autel était surmonté d'un beau triptype peint par Rubens et représentant le *Martyr de Saint Étienne*. D'autres tableaux du même maître, parmi lesquels nous citerons *Saint Étienne en prières;* une toile splendide de Van Dyck, la *Décollation de Saint Jacques,* des Crayer, des Jordaens, des pages sorties des meilleurs pinceaux de l'école flamande, illustraient la nef et le chœur.

L'église avait trois étages, ou plutôt il existait trois églises superposées : la crypte, église souterraine, église funéraire, réédifiée sur les fondements de l'église du VIIe siècle; la basilique dont les larges flancs s'ouvraient à la foule empressée et ravie de tant de merveilles; et les galeries supérieures, réservées à l'usage particulier des religieux. Derrière le maître-autel, au fond du sanctuaire, on admirait ce magnifique escalier royal, sculpté en marbre blanc par Pierre Scleiff, où l'artiste a représenté avec beaucoup d'art et de vérité le massacre des religieux par les Nortmans.

L'Abbé Dubois avait été le seul architecte et le seul directeur de ces immenses travaux. En vain a-t-on prétendu, pour intéresser les conservateurs de nos monuments historiques aux ruines de l'Abbaye, que Rubens en avait dressé les plans; rien de moins justifié : Rubens visita, il est vrai, le vieux monastère en 1623, c'est-à-dire à une date où Nicolas Dubois avait à peine pris possession de son siége, et où ses projets de reconstruction n'avaient pas encore pris corps.

Il peut être présumé cependant que Dubois déjà préoccupé de ses plans, s'en est ouvert à son illustre commensal; il n'est pas impossible que l'artiste, qui dans bien des circonstances, a fait preuve de connaissances architecturales très profondes, ait conseillé l'Abbé et que ses idées en aient été accueillies et mises à profit. Mais il y a loin de ces pures hypothèses à l'affirmation d'une participation quelconque de Rubens dans l'érection de ce célèbre monument, qu'il orna plus

tard des merveilles de son pinceau, en souvenir de l'hospitalité généreuse qu'il y avait reçue.

Le coadjuteur de Nicolas Dubois, Pierre Honoré, le remplaça en 1673 et fut le soixante-dix-septième Abbé de Saint-Amand. Valenciennes appartenait toujours au roi d'Espagne et les communications des habitants de Saint-Amand avec cette ville étaient rendues difficiles par l'état permanent des hostilités ; le gouverneur militaire de Saint-Amand, dont les forces occupaient le château Delmotte et le fort de Marillon, avait défendu toute relation, même de commerce, sans un sauf-conduit de sa main (1). En 1676, le château de Raismes, qui avait soixante hommes de garnison espagnole, fut enlevé par les français qui détruisirent cette vieille tour, poste avancé de l'ennemi, et l'année suivante, Louis XIV s'empara inopinément de Valenciennes.

Ainsi maîtres du pays, les français purent prendre des mesures sérieuses pour réprimer les vols qui se commettaient dans les campagnes et principalement dans les bois de Saint-Amand et Vicoigne. L'intendant Dugué de Bagnols, rendit une ordonnance qui prescrivait d'abattre les bois, haies et broussailles à la distance de soixante toises de chaque côté des chemins traversant la forêt, et de creuser des fossés de douze pieds de largeur et six de profondeur (2). En même temps le Roi, par un édit, preserivait, sous les peines les plus sévères, le port et l'usage des couteaux pointus.

Ces mesures ramenèrent un peu de sécurité dans le pays. L'Abbé Pierre Honoré profita de ce calme pour ajouter à l'église de Nicolas Dubois les ornements qui lui manquaient encore ; il fit construire les formes du chœur et monter le buffet d'orgues. Il s'occupa aussi activement de l'agrandissement du clos, commencé par son prédécesseur ; il s'agissait de procurer aux religieux un lieu de promenade vaste et complètement isolé de tout contact extérieur et en même temps tout-à-fait voisin du monastère. Le clos ancien présentait un inconvénient : il était traversé par le fleuve de Scarpe incessamment parcourru par des barques.

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand, registre B. B. 1.

(2) Archives de la Mairie de Saint-Amand, registre B. B. 2, p. 19.

La Communauté, assemblée capitulairement, décida de détourner le cours de la Scarpe (1). En conséquence, la Bœuvrenne fut approfondie et canalisée, les écluses de Marillon transportées au château Delmotte et une longue muraille élevée autour du Grand-Clos.

Pendant le siége de Valenciennes, Saint-Amand avait été le quartier général de la cavalerie française, que la rigueur de l'hiver y retint inactive. Le roi Louis XIV vint visiter la ville le 2 mars 1678, et fut reçu magnifiquement par l'Abbé et les religieux. Le grand Roi s'en souvint quelques années plus tard, lorsque la Communauté lui présenta requête pour être réintégrée en son droit immémorial d'établir le grand-maire et autres officiers de police, usage auquel il avait été dérogé en 1692. Un édit du Conseil d'État accéda à la demande du couvent et l'autorisa à contracter un emprunt pour subvenir aux finances desdits officiers, s'élevant à douze mille livres, dixième en plus (2).

Placide Paroiche fut élu canoniquement en remplacement de Pierre Honoré, qui était décédé le 21 octobre 1693. Quoiqu'il eût un édit de confirmation du Roi et un bref du Saint-Père, il se vit refuser l'intronisation par l'Évêque de Tournai, qui exigeait qu'il consentît à la soumission de son Abbaye. Il ne fut bénit qu'en 1696, par l'Archevêque de Tuam.

La guerre s'étant réveillée entre la France et l'Espagne, alliée à l'Angleterre, le Tournésis se trouva infesté de bandes de déserteurs ennemis organisés en partisans. La ville d'Ath était leur quartier général; ils mettaient le pays au pillage, inquiétaient et rançonnaient les voyageurs qu'ils arrêtaient sur les routes en leur criant : « Qu'as-tu là ? » D'où leur vint leur nom de *Catulas*. Une famine se joignit à ces horribles conséquences de la guerre; le pays était désolé, le blé avait manqué deux fois en quatre ans, et il coûtait soixante livres la razière.

C'est dans ces tristes circonstances que Placide Paroiche mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, en conférant les ordres mineurs à quelques-uns de ses religieux.

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton C, 5.

(2) Extrait des registres du Conseil d'État. Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton D, 2.

Le cardinal François-Marie de Médicis, son successeur, fut nommé par le Roi soixante-dix-neuvième Abbé de Saint-Amand; il reçut ses bulles en janvier 1705 et prit possession de son siége, par procureur, le 26 juin de la même année. La commende était un moyen d'arrenter un grand seigneur; le cardinal de Médicis, frère du grand-duc de Toscane, n'avait qu'à demander pour obtenir. En 1703, on lui avait donné l'Abbaye de Marchiennes; mais il se démit de cette dignité à la mort de Placide Paroiche et convoita Saint-Amand, dont les revenus étaient beaucoup plus importants.

La Communauté fut avertie de la volonté du Roi par un billet daté de Versailles, le 12 janvier 1705, et qui contenait ce peu de mots du ministre Chamillart :

« J'ai leu au Roy la lettre que vous m'avez écrite le 4 de ce mois, sur la perte que vous avez faite de l'Abbé de Saint-Amand. Sa Majesté, qui avoit desja esté informée de sa mort, a donné cette Abbaye à Mgr le Cardinal de Médicis. Vous devez faire en sorte, avec toute vostre Communauté, de convenir à l'amiable d'un partage, afin d'éviter les dissentions qui en pourroient troubler la tranquillité. »

La Communauté adressa presque aussitôt au Cardinal les compliments d'usage. Après avoir payé un tribut de regrets à l'Abbé défunt, qu'elle propose comme « un modèle de vertus, une règle vivante d'une discipline régulière et d'un excellent régime, » elle exprime l'espoir que Son Éminence « maintiendra ce bon estat monastique, non-seulement par ses éminentes vertus, mais aussi par la puissance de son crédit et par l'autorité que lui donnent la naissance et la pourpre. »

L'abbé Penneti fut désigné par le Cardinal comme son fondé de pouvoirs, et il vint prendre possession du siége abbatial; le procès-verbal de son installation porte les premières traces des réserves et protestations des religieux. Penneti s'était plaint de n'avoir pas été introduit la veille au lieu capitulaire, comme il prétendait en avoir le droit. Le Prieur avait consenti à l'y introduire le lendemain, après que les religieux étaient sortis de leurs places et avaient terminé ce qui concerne l'observance régulière.

Deux religieux interpellèrent l'abbé Pennetti à savoir s'il venait simplement faire au chapitre une visite de bienséance, ou s'il pré-

tendait, par sa présence, prendre possession de l'autorité; le représentant du Cardinal ayant répondu définitivement à ce dernier point, les religieux demandèrent qu'il fut dressé acte de leurs protestations.

Vint ensuite le point délicat à traiter entre les parties : la question du partage des revenus. Le marquis de Salviati, secrétaire intime du Cardinal arriva à Saint-Amand, avec une lettre du ministre Chamillart qui recommandait aux religieux, de la part du Roi, « d'apporter toutes sortes de facilités pour terminer promptemnnt cet affaire, de manière à ce que Mgr le Cardinal ait lieu d'en être content. »

La discussion s'engagea d'abord sur la valeur réelle des revenus et le montant des charges de la maison conventuelle. On tomba d'accord que le revenu argent s'élevait à cinquante m lle livres et celui en grains, bois, bestiaux, denrées etc. à une somme égale. Les charges avaient d'abord été évaluées à cinquante-deux mille livres; mais après nouveau débat, on réduisit ce chiffre à quarante-sept mille livres.

Le prieur au nom de la communauté, offrit au fondé de pouvoirs du Cardinal, une somme de vingt mille livres comptant et dix mille livres de pension viagère. Cette offre fut rejetée; Salviati demanda de partager par moitié ce qui restait de revenu, les charges déduites, et de profiter aussi par moitié des dix mille livres de pension à la charge des Abbés à leur nomination et des quatre mille livres de don gratuit à leur extinction. C'était pour le Cardinal un total de trente-trois mille cinq cents livres éventuellement. Le traité passé le 28 juillet fixa définitivement la pension annuelle de Son Altesse Éminentissime à vingt-six mille cinq cents livres.

La Communauté accepta ce chiffre, mais bientôt elle s'en repentit. Elle avait cru acheter ainsi la paix, et rester libre dans son administration; mais Salviati avait établi un contrôleur séculier sans qui le prieur ne pouvait rien faire, et il avait expressément réservé au Cardinal, la collation des bénéfices et des offices séculiers pour l'administration de la justice et l'entrée aux États de Tournai ainsi que tous autres droits honorifiques. Ces restrictions avaient froissé les religieux, mais ce qui les exaspéra c'est que le Cardinal prétendit nommer aussi aux offices réguliers et particulièrement aux prieurés.

Ils exposèrent leurs doléances au ministre, dans une lettre du 12 aout 1705, où nous puisons ces détails.

De fait, il était difficile que, dans de telles conditions, l'Abbaye put tenir ses engagements. Un sinistre, dont les religieux firent valoir les tristes conséquences, vint leur fournir un nouvel argument; un ouragan terrible dévasta toutes ses propriétés (1). Malgré les réclamations de l'Abbaye, la rente du Cardinal fut maintenue.

Les guerres désastreuses de la fin du règne de Louis XIV continuaient. Le prince Eugène avait battu Villeroi en Allemagne; les Français avaient perdu la bataille d'Oudenarde; le siége était devant Lille, et tout le pays de Saint-Amand et de Mortagne occupé par une armée dont le maréchal de Berwick vint prendre le commandement.

Sur ces entrefaites, Côme III, grand-duc de Toscane, désespérant d'avoir des héritiers, détermina son frère, le cardinal de Médicis, à déposer le chapeau pour contracter mariage. L'Abbé se démit donc de sa dignité et épousa, à la fin de 1709, Eléonore de Gonzague, fille du duc de Guastalla et de Sabionetta.

Le siége abbatial se trouva ainsi vacant, et le Roi nomma le cardinal Joseph-Emmanuel de la Trémouille quatre-vingtième Abbé de Saint-Amand. Les mêmes difficultés se présentèrent entre le nouvel Abbé et son couvent, quand il fallut régler le partage des revenus; mais l'Abbaye ne fut pas plus heureuse dans ses réclamations et elle dut se résigner à payer une rente aussi considérable au successeur du cardinal de Médicis. Le cardinal de la Trémouille se contenta de prendre possession par procureur, et de toucher régulièrement sa pension; il ne parut jamais dans son Abbaye.

La guerre continuait avec acharnement; les alliés assiégeaient Tournai et le prince d'Orange s'emparait, l'épée à la main, de la ville

(1) D'après le relevé de l'Économat, cet ouragan porta ses ravages dans la paroisse de Saint-Amand, sur les *censes au Bois*, des *Aulnois*, des *Marlières*, de *Bouillon;* dans la paroisse du Rosult, sur les *censes* du *Grand-Rosult*, d'*Hongrie*, de *Lez-Lieux;* et en outre sur toutes les *censes* d'Escaudain, de Lourche, de Neuville, de Lieu-Saint-Amand, de Boucheneux, d'Haussy, d'Escaupont, de Grand-Wargniés, d'Anvain, de Dechy, de Ferin, d'Alain, de Froidmont et d'Hertain. C'était la presque totalité de ses propriétés dans le pays.

de Saint-Amand, tandis que le maréchal de Villars attaquait l'Abbaye d'Hasnon, qui, défendue par deux 300 hommes, fut néanmoins forcée par le marquis de Nangis.

Maîtres de Saint-Amand, les alliés y avaient établi un dépôt d'armes et de munitions; mais le 26 juillet 1712, les Français, par un retour offensif, conséquence de la victoire de Denain, s'emparèrent de la ville et firent main-basse sur cette réserve de l'ennemi.

Les temps calamiteux étaient passés pour le couvent de Saint-Amand, et sa prospérité parut dès ce moment aller toujours croissant. Le gain de la bataille de Denain avait délivré le pays de l'occupation des armées étrangères. En commémoration de cet événement heureux, l'électeur de Cologne, qui habitait Raismes, fit élever une chapelle à Notre-Dame-de-Bonne-Espérance. Le traité d'Utrecht, qui cédait le Tournésis aux États généraux des Provinces-Unies, conserva Saint-Amand et Mortagne à la France. La paix assurée, la contrée commença à respirer et put réparer ses forces épuisées. Aussi verrons-nous, en peu d'années, les revenus de l'Abbaye augmenter sensiblement.

Léon Pothier de Gesvres, cardinal, fut nommé Abbé commendataire de Saint-Amand, en 1720. Il consentit l'année suivante à s'adjoindre un coadjuteur, en la personne de Nicaise Volet, religieux de l'Abbaye, qui devait, quatorze ans plus tard, lui succéder à la crosse. Comme ses prédécesseurs, il eut de longues discussions avec son monastère pour la division des revenus. Cette dissidence n'aboutit à rien; le couvent dut toujours payer; les commendataires n'abandonnaient pas facilement leurs prétentions, et ils étaient toujours disposés à soupçonner les moines, qu'ils rançonnaient, de dissimulation. Tous ces prélats se succèdent sans laisser dans leur Abbaye de traces des bienfaits qu'on attendait de leur crédit et de leur haute situation.

Nicaise Volet devint le quatre-vingt-deuxième Abbé de Saint-Amand, en 1734. La dignité d'Abbé rentrait ainsi dans sa régularité primitive. L'Évêque de Tournai, qui n'avait plus à redouter dans le nouvel élu un des princes de l'Église, renouvela les querelles de ses prédécesseurs à propos de l'exemption de sa juridiction. Une vive discussion s'éleva sur le diplôme de Dagobert et la bulle de Martin.

L'Abbé résista et maintint ses immunités, appuyées sur le bref apostolique du 25 juin 1672.

Cette prélature, assez paisible, n'eut guère à enregistrer d'autre événement malheureux que l'inondation de tout le pays jusqu'à Hasnon, par suite des travaux faits sur l'Escaut pour mettre Tournai en état de défense, à l'époque de la bataille de Fontenoi. L'Abbé Volet, après ce moment, fit le dénombrement des biens de son Abbaye, et put constater son état de prospérité. Il creusa le nouveau canal de Thun pour les commodités de la navigation vers Mortagne, et il établit un octroi sur la bière et un droit de deux liards par razière de charbon pour l'entretien des fortifications de la ville.

A propos de ce dernier droit d'octroi, il convient de noter l'essor donné, sous la prélature de Nicaise Volet et sous celle de son successeur, Louis Honoré, aux recherches de la houille dans tout le pays environnant Saint-Amand.

Dès 1670, des Compagnies avaient entrepris ces recherches ; mais l'insuccès les avait presque toutes découragées et ruinées. En 1716, de nouvelles épreuves furent tentées, et elles aboutirent en 1734 à la découverte d'une veine magnifique à Anzin. Jacques Désandrouin, Pierre Taffin et Jacques Mathieu devinrent alors concessionnaires d'une immense étendue, qui partait de Condé et Quiévrain et allait jusqu'à Lille, Aire et Arras.

Les bénéfices considérables qu'ils réalisèrent, après une lutte et des sacrifices de vingt ans, excitèrent l'émulation ; des recherches réussirent à Vieux-Condé et à Fresnes, en 1741.

Le comte de Montboisier, seigneur de Mortagne, et le comte de Thieffries, entreprirent, en 1749, sur le territoire de Mortagne et de Flines, des travaux qui n'eurent pas un égal succès ; la houille y fut trouvée, mais tous les puits s'éboulèrent et il fut impossible de les exploiter. Enfin, en 1754, le marquis de Cernay, seigneur haut justicier de Raismes, s'associa au célèbre ingénieur Laurent et à d'autres personnages puissants ; il entra en lutte avec la Compagnie de Désandrouin, opposant ainsi le droit seigneurial à la concession royale, et de longs et ruineux procès s'engagèrent.

En 1756 encore, le prince de Croy imitait l'exemple du marquis de Cernay, et obtenait un privilége pour sa seigneurie de Fresnes.

Son intervention sauva cette industrie en opérant la fusion de toutes les Compagnies, d'où sortit la grande Compagnie d'Anzin.

Il existe un acte, passé le 14 août 1762, devant les notaires royaux à la résidence de Saint-Amand, par lequel les grand-prieur et religieux de cette Abbaye concèdent à Christophe Mathieu, ingénieur, et aux sieurs Pierre Derasse et Recq, négociants à Tournai, le privilége « d'ouvrir et exploiter les mines de charbon de terre qu'ils pourront découvrir dans la partie de la terre de Saint-Amand dite contentieuse, et de continuer l'exploitation de celles qu'ils peuvent avoir découvertes dans la terre de Mortagne. » L'Abbaye interdisait cependant à la Compagnie d'ouvrir des fosses dans la forêt de Saint-Amand. Cette concession était faite moyennant une redevance annuelle de quinze cents livres de France, laquelle devait être élevée à deux mille livres, dans le cas où le comte de Montboisier jugerait à propos de poursuivre ses recherches sur la terre non contentieuse.

On sait à quel degré de prospérité l'industrie de l'extraction de la houille est parvenue de nos jours dans les environs de Saint-Amand et quelle influence cette découverte a exercée sur la richesse de ce pays.

C'est là le seul fait saillant qui signale la prélature de Louis Honoré. A sa mort, en 1755, Benoit-Marie-Clément, duc d'York, Cardinal-Évêque d'Ostie, de la race royale des Stuarts, fut nommé par Louis XV, Abbé commendataire de Saint-Amand ; c'est le quatre-vingt-quatrième et dernier. Il était déjà Abbé commendataire d'Anchin depuis 1751, avec un revenu de soixante dix mille livres. Après bien des discussions qui se prolongèrent jusqu'en 1762, sa commende de Saint-Amand fut fixée à soixante mille livres ; par ce cumul, le Cardinal d'York était l'un des plus richement dotés de tous les prélats de France.

Le Cardinal d'York ne parut pas plus à l'Abbaye de Saint-Amand que les autres princes de l'Église, Abbés commendataires, ses prédécesseurs ; les seuls rapports de ces prélats avec leurs couvents consistaient à en toucher régulièrement les rentes. Au reste, rien de bien saillant ne signala les trente-quatre années qui s'écoulèrent

du jour de sa nomination à cette année de 1789, qui restera inscrite dans l'histoire en caractères indélébiles.

Nous mentionnerons, pour mémoire, les inondations de 1766 et de 1784, qui firent éprouver aux campagnes des dommages sérieux, l'ouragan de 1779 et la grêle de 1781, qui détruisirent toutes les récoltes et causèrent des pertes que les vingt deux mille livres accordées par le Roi, vinrent à peine alléger. Un fléau plus terrible encore fut, sans contredit, l'épidémie qui ravagea Saint-Amand en 1772, et qui causa la mort du médecin Gosse et de son fils, victimes de leur dévoûment au soulagement des malades.

Un édit royal avait amené, en 1768, la réforme de la règle de Saint Benoit. L'Abbaye de Saint-Amand s'y était appliquée. Elle avait aussi, en 1781, provoqué l'établissement d'ateliers de charité pour l'extinction de la mendicité. Monsieur Senac de Meilhan, intendant du Hainaut, sur la requête des Abbés, Prévôts et Eschevins, avait rendu une ordonnance qui autorisait la formation de ces ateliers dans le château Malpaix, évacué par la maréchaussée (1). Les religieux, dans un autre élan de générosité, avaient fait remise par acte capitulaire du 22 mars 1783 (2), aux bourgeois de la ville, de quatre années sur six des dîmes de la paroisse, pour aider à la reconstruction de l'église de Saint-Martin, et le 26 décembre de cette même année 1783, un *Te Deum* solennel avait été chanté dans l'église de l'Abbaye, en réjouissance de la paix signée entre l'Angleterre et la France, stipulant la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, fête à laquelle les bourgeois avaient participé en allumant des feux de joie, en illuminant leurs maisons et en tirant des salves « ou décharges de douze campes dont ils se servaient, faute de canons, en pareille occurence (3). »

Nous avons encore à tenir note de la cession que l'Abbaye fit à un sieur de Jonghe, de Gand, de la baronnie d'Ardoye, près de Bruges, l'un de ses plus anciens fiefs ; ainsi que de la transaction qui vint terminer un long procès, en fixant les conditions du par-

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton A, N° 18.

(2) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton A, farde 5, N° 7.

(3) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton A, N° 21.

tage de la seigneurie de Mortagne que les familles de Montboisier et de Maldeghem se disputaient depuis plusieurs années.

Au moment où la Révolution éclate, Saint-Amand et ses dépendances, qui avaient été détachés du Tournésis par le traité d'Utrecht, avaient à supporter leur contingent dans toutes les charges qui incombaient aux États de la province. Le Roi avait créé (1) pour cette ville un État particulier, à l'instar de ceux du Tournésis, et composé de l'Abbé, du Prévôt et des Eschevins, ces derniers n'ayant qu'une voix, en quelque nombre qu'ils fussent. Les impôts avaient été perçus, après cet édit comme par le passé, et ils avaient servi à subvenir aux dépenses obligatoires des canaux, ponts et chaussées et aux autres charges publiques, notamment au paiement du contingent dans les rentes considérables dues par les États de Tournai. Par cette même ordonnance, le Roi avait accordé aux Abbés, Prévôts et Eschevins, la répartition de toutes les impositions ordinaires et extraordinaires, tant sur la ville que sur les villages qui composaient les États (2).

Ce régime a été constamment suivi jusqu'à la Révolution; les mandements d'impositions pour l'année 1787 étaient de 85,611 livres, et les trois impots ordinaires, *trois tailles*, *deux vingtièmes* et *capitation*, ne s'élevaient au total qu'à 63,750 livres, d'où un déficit de 21,861 livres; mais le produit des octrois sur les objets de consommation, rapportant 55,387 livres, comblaient et au delà cette différence.

Cet état financier du pays était prospère, si on le compare aux finances générales du royaume, dont les embarras allaient toujours croissant. Mais en outre de ces droits d'octroi que les populations supportaient avec impatience, il y avait en elles d'autres sujets de mécontentement, et toutes les aspirations se dirigeaient avec une certaine énergie vers la conquête des droits politiques obstinément refusés jusqu'alors.

Nous trouvons la preuve de ce fait dans les cahiers du Tiers-

(1) Déclaration du 8 août 1713.

(2) Mémoire sur le régime ancien de la généralité de Saint-Amand. (Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton A, N° 22.)

État du bailliage de Mortagne, qui étaient l'expression des sentiments communs à toute cette contrée.

Le premier point établi dans ces cahiers concerne la religion et ses ministres. Le Tiers-État demandait que « la religion fût respectée et maintenue dans toute la pureté de ses dogmes ; que la discipline fût rétablie ; et pour y parvenir, il émettait le vœu que les collateurs ecclésiastiques des bénéfices à charge d'âmes ne pussent choisir que des pasteurs présentés par le peuple. Les Abbés et supérieurs de monastères devraient désormais être élus librement par les religieux et non imposés par la force ou la menace. »

En second lieu, le Tiers-État demandait l'abolition de la vénalité des charges des officiers de judicatures de tous les siéges et tribunaux ; que la justice fût rendue gratuitement par des personnes droites, intègres, expertes dans l'interprétation des lois et payées par le trésor public.

Ils voulaient ensuite qu'une discipline sévère fût introduite dans l'armée, « afin que les gens de guerre n'insultent, maltraitent ou foulent le peuple ; » que la multitude des impôts fût réduite à un seul, et que la répartition en fût faite entre tous les citoyens, sans exception et sans privilége et en proportion des biens et facultés de chacun ; que les droits gênant la liberté du commerce, octrois, douane, aides, gabelles, droit domanial, droits d'entrée et d'issue fussent abolis et prohibés, « comme désastreux, propres à développer la fraude, à tenir une partie de la nation armée contre l'autre, à dénaturer le caractère de loyauté de la nation, et à faire naître des procès civils et criminels, ruineux et déshonorants pour les familles, comme l'expérience ne l'a que trop prouvé. »

Ils réclamaient l'inviolabilité de la propriété, n'admettant l'expropriation pour cause d'utilité publique qu'après une juste et préalable indemnité.

Ils exigeaient que tout percepteur d'impôts ou dépositaire de deniers publics, à quelque titre que ce soit, fût tenu de rendre compte de son administration et qu'un contrôle sérieux fût établi pour remédier aux maux dont gémissait le royaume.

Ils proposaient, comme remède à la cherté des subsistances et à la misère des pauvres peuples, la prohibition de la sortie des grains.

« Que la liberté naturelle et sociale, disaient-ils, (et ici nous citons textuellement), soit déclarée sacrée et imperturbable. » Qu'il soit interdit de faire usage de lettres de cachet ou autres semblables; qu'aucun ne soit exempt du service militaire ou milice nationale, sinon les ecclésiastiques, les nobles et les juges et officiers de justice et employés à la perception des impôts.

« Que la liberté de la presse soit accordée, dit encore le texte, à tout homme majeur et usant de ses droits, de manière néanmoins que ladite liberté ne dégénère pas en licence et qu'on n'en prenne prétexte pour outrager la religion, le Roi et les mœurs publiques. »

Tels étaient les principes généraux dont le Tiers-État réclamait la prompte application, et que M. Baligand, député à l'Assemblée du grand bailliage du Quesnoy, avait été chargé de faire prévaloir.

Les cahiers des doléances du Tiers exposaient ces idées avec un calme et une énergie qui dénotaient tout à la fois la fermeté de ses résolutions et la force qu'il sentait en lui pour les exécuter. La Bastille était tombée devant le peuple de Paris ; l'esprit d'insurrection, que Lafayette avait proclamée le plus saint des devoirs, gagnait la province, et de toutes parts on s'attaquait aux châteaux et aux Abbayes. Dix jours après la prise de la Bastille, toute la population de Mortagne et de ses environs se soulevait et marchait sur l'Abbaye de Château.

Le 25 juillet 1789, en effet, plusieurs individus, armés de fusils et cocarde au chapeau, se réunirent dans le cabaret du sieur Dufour, au fort de Mortagne, et firent battre le rappel et sonner le tocsin. Les échevins se rendirent auprès d'eux et cherchèrent à dissiper l'attroupement. Mais le tocsin continua et on l'entendit bientôt répéter par le clocher de la paroisse de Flines, dont les habitants accoururent, armés de fusils, de sabres, de haches, de pioches et de bâtons, se joindre, tambour battant, aux insurgés de Mortagne.

Les échevins s'efforcèrent encore d'apaiser cette troupe qui grossissait à chaque instant. La foule exaspérée ne voulut pas entendre raison; elle déclarait être résolue, à aller à l'Abbaye de Château pour demander aux Abbés et religieux de rédimer leur dîme à trois pour cent, et de renoncer à leur terrage et à tous autres droits fis-

caux et seigneuriaux. En vain les eschevins firent sentir la criminalité de cette violence; en vain M. Dubois, bailli général, représenta qu'une réclamation juste et fondée ne devait pas se faire à main armée; les insurgés de plus en plus nombreux et de plus en plus irrités, se dirigèrent sur l'Abbaye, en forçant les eschevins, le député et le bailli, à les accompagner.

Ils trouvèrent devant la grande porte de l'Abbaye un attroupement considérable des habitants de Bruille, Haute-rive, Forêt et Château-l'Abbaye, également armés de fusils, haches, fourches, sabres, pioches et bâtons, qui s'étaient assemblés, au son du tocsin de leur paroisse, et avaient amené avec eux, bon gré mal gré leurs eschevins.

Le bailli Dubois voulut tenter un dernier effort; il harangua la foule, l'engagea à rentrer dans le calme, à déposer ses armes à la porte du couvent et à n'y pénétrer qu'en petit nombre, par manière de députation, et non en tumulte, comme elle était arrivée. Mais les portes de l'Abbaye s'ouvrirent tout à coup et les insurgés s'y précipitèrent en brandissant leurs armes et en demandant à grands cris à voir l'Abbé.

Dom Antoine Delvigne vint à leur rencontre et leur demanda ce qu'ils voulaient et l'ayant appris : — « Mes enfants, leur dit-il, toutes vos demandes sont dans vos cahiers de doléances aux États-Généraux. Attendez donc qu'ils aient prononcé. » La foule, sourde à ces remontrances, exigeait que l'Abbé accédât aussitôt à ses demandes et en signât sur le champ l'engagement par écrit.

Il y aurait eu un danger véritable à chercher à lutter plus longtemps contre la foule exaspérée; le notaire Baligand rédigea, dans un acte, toutes les demandes des communes et les remit à l'Abbé qui dit en le recevant : — « Mes amis, je consens à tout ce que vous voulez que je fasse. » Mais cet acquiescement verbal ne suffit pas et de toutes parts on cria : — « Il faut que vous signiez, vous et vos religieux. » Et il signa ainsi que les moines, sous le coup de cette contrainte.

Les insurgés de Mortagne et de Flines se déclarèrent satisfaits et se retirèrent, mais les gens de Bruille et de Château l'Abbaye réclamèrent une somme de vingt mille livres, à titre de restitution, pour ce qui avait été perçu de dîme en plus de trois pour cent depuis

1709. L'Abbé eut beau dire qu'il n'avait pas d'argent, il fut forcé de s'engager à verser, avant le mercredi de la semaine suivante, entre les mains du sieur Dubiez, eschevin de Bruille, qui s'en rendit caution, une somme de douze livres par ménage.

Les habitants de Mortagne et de Flines n'avaient quitter l'Abbaye que pour envahir le château de l'Escaffotte, derrière l'église de Flines. Ils demandèrent au vicomte de Wavrin Villers-au-Tertre un acte de renonciation à son droit de terrage, à ses rentes seigneuriales et foncières; le vicomte signa ainsi que sa femme, épouvantée de voir ainsi sa demeure au pouvoir d'une multitude armée.

Le lendemain ce fut au tour des habitants de Bruille, de Forêt, de Notre-Dame-au-Bois et de Château-l'Abbaye d'envahir Mortagne. Ils voulaient attaquer le château du comte de la Marck, seigneur du lieu; mais M. Dubois, bailli et intendant, les entraîna à l'hôtel de ville. Là, au milieu du tumulte et des menaces, (car on ne parlait de rien moins que de le pendre), après trois heures de lutte, il fut obligé de souscrire, au nom du seigneur, un acte rédigé par le notaire Baligand, prononçant l'abolition des octrois, et ordonnant la révision des comptes de la communauté.

Sortie de là, cette troupe sans frein se répandit sur les plantis et waréchaix et arracha tous les arbres que le comte de la Mark y avait fait placer, depuis deux ou trois ans. Un procès-verbal de cette insurrection et des dévastations qui en furent la suite, fut dressé par les Pairs et hommes de fief de la haute-cour de Mortagne, qui se firent soutenir dans cette opération par la maréchaussée et qui constatèrent l'abattis de trois mille quatre cent trente cinq arbres.

Des actes de violence de même nature furent exercés contre l'Abbaye de Vicoigne. Une foule de paysans de Maugré vint, en armes, réclamer du couvent le remboursement des frais d'un procès gagné par les religieux peu de temps auparavant. Les portes furent enfoncées et l'Abbé contraint par la force de subir les conditions qui lui étaient dictées.

L'Abbaye de Saint-Amand n'eut pas à supporter ces assauts de la foule irritée. La constitution civile du clergé et l'abolition des ordres monastiques prononcées par l'Assemblée nationale provo-

quèrent, dès 1791, l'émigration des ecclésiastiques qui refusaient le serment; les biens d'Abbaye furent provisoirement mis sous le sequestre et les religieux de plusieurs couvents réunis en un seul, désigné à cet effet par les autorités du district.

La guerre avait été déclarée à l'Autriche, mais les débuts de nos armes n'avaient pas été heureux, et l'ennemi, passant la frontière, menaçait Lille et Valenciennes. Le 19 mai 1792, un corps de mille Autrichiens, avec deux pièces de canon, vint attaquer Rumegies. La garde nationale de ce village, aidée seulement de quarante hommes du régiment de Navarre et des dragons de Schomberg, tint tête à l'ennemi. Le combat dura plus d'une heure, et les Autrichiens, qui finirent par se rendre maîtres de la position, ne jugèrent pas prudent de la conserver et se retirèrent avant la nuit.

Quelques mois après, toute cette contrée se défendait pied à pied contre les alliés. Le 8 septembre, le général Moreton, à la tête de forces insuffisantes, fut obligé de lever le camp de Maulde, abandonnant ses équipages et son artillerie, cinquante-deux bateaux de fourrages qui ont servi de pontons à l'ennemi pour passer l'Escaut et même huit cents hommes d'arrière-garde qui avaient été oubliés au milieu de la confusion. Les Autrichiens occupèrent Saint-Amand, mais ils y furent plusieurs fois inquiétés par les attaques de la garnison de Valenciennes.

Le 26 septembre, quinze cents hommes d'élite, avec quatre pièces de canon et deux obusiers, commandés par le général Ferrand, appuyé d'un corps de réserve, attaquèrent Saint-Amand par Raismes, tandis que la garnison de Bouchain opérait un pareil mouvement sur Hasnon et celle de Condé sur Bruille et Maulde. Le lendemain, à neuf heures du matin, l'ennemi, qui comptait huit cents hommes, avec du canon, était délogé; les différentes colonnes faisaient leur jonction et s'emparaient de Saint-Amand.

Les troupes commirent alors de regrettables excès; elles s'enivrèrent, se débandèrent et se livrèrent au pillage de beaucoup de maisons. Elles étaient incapables d'aucun service, si l'ennemi eût attaqué. Aussi le général Ferrand fit-il approcher la réserve. Mais e mouvement de la garnison de Bouchain, dirigé au-dessus d'Hasnon vers Marchiennes, ayant été repoussé, le général Ferrand ne

jugea pas la position tenable et il évacua Saint-Amand le lendemain ; le même soir, les Autrichiens y rentraient en forces.

Ils y comptaient de chauds partisans, car le maire fut accusé devant la Convention d'avoir offert un bal et des réjouissances publiques, à l'occasion de leur entrée dans sa ville. Il avait été rétabli prévôt par les autorités militaires ennemies (1), et Merlin, de Douai, avait réclamé contre lui à la tribune un châtiment exemplaire. Le receveur des domaines, au lieu de s'enfuir avec sa caisse, comme il en avait reçu l'ordre, l'avait livrée au général autrichien, et les moines fugitifs, accourant au bruit du canon, s'étaient réinstallés dans l'Abbaye et y avaient chanté un *Te Deum.*

Après la levée du siége de Lille, les affaires changèrent de face. Le lieutenant-colonel Moller, commandant le poste d'Hasnon, soutenu par l'intrépidité des habitants de cette commune, s'y défendit avec succès contre un corps autrichien, et le 22 octobre, le colonel Ducarrion s'emparait de Saint-Amand que l'ennemi venait d'évacuer.

Dumouriez, vainqueur à Jemmapes et à Valmy, arrive au camp de Maulde, où il concentre cent mille hommes et d'où il adresse à la Convention d'insolentes mercuriales. Les commissaires de la Convention le somment de venir à Lille (2) s'expliquer sur les accusations qu'on porte contre lui. Le général, qui ne se sent en sûreté qu'au milieu de son état-major, leur répond ironiquement qu'il « ne peut plaider et commander une armée. » La Convention le mande à sa barre, et elle charge Beurnonville, ministre de la guerre, et quatre de ses membres, Camus, Lamarque, Bancal et Quinette, de l'aller chercher au milieu de son armée, et de l'amener, de gré ou de force, devant elle.

C'est aux Eaux de Saint-Amand que les commissaires de la Convention trouvèrent le général Dumouriez ; c'est là que devait s'accomplir un des faits les plus importants de notre Révolution, un de

(1) Circulaire aux communautés de la généralité de Saint-Amand, du 10 septembre 1792.

(Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton A, N° 24.

(2) Réquisition du 29 mars 1793.

ces événements qui ont sur les destinées d'un pays une influence immense.

Dumouriez ne faisait pas mystère de ses projets ; il écrivait au Ministre de la guerre qu'il allait partager son armée en deux « pour s'opposer d'un côté, à l'invasion de l'ennemi, et pour rendre de l'autre, à la partie saine et opprimée de l'Assemblée, la force et l'autorité dont la privation la jette dans l'avilissement. »

Miaczinsky, qui commandait le corps d'Orchies, avait eu le temps de prévenir le général en chef de l'arrivée des commissaires. Un nombreux détachement de hussards de Berchigny les attendait aux abords de Saint-Amand, sous prétexte de leur donner une garde d'honneur. Dumouriez les faisait ainsi en quelque sorte prisonniers.

Arrivés au quartier-général, qui avait été transféré le 1er avril aux Boues de Saint-Amand, ils trouvèrent l'établissement environné d'une garde nombreuse et menaçante. Ils pénètrent dans la salle où Dumouriez les attend, entouré de son état-major, et pour parler le style de l'époque, « comme un tyran au milieu de sa cour. »

Le général les reçoit d'un air glacial. « — Vous venez m'arrêter, leur dit-il. » Camus, le plus âgé des commissaires, lui répond par la lecture du décret de la Convention, et il termine par ces paroles : « — Général, nous vous sommons, au nom de la loi, de vous rendre à la barre de la Convention. » Le général s'emporte alors et s'écrie avec violence qu'il ne connaît pas la Convention, qu'il s'agit de se battre, qu'il ne peut abandonner ses soldats dans de pareilles circonstances (1) ; il refuse de se rendre à Paris, où la faction de Robespierre et de Marat veut le faire assassiner, et où sa tête est depuis longtemps menacée (2). L'état-major fait chorus ; on étouffe la voix des commissaires ; la plupart des officiers sortent pour faire seller leurs chevaux : tout se prépare pour un événement.

Les commissaires cherchent à faire comprendre à Dumouriez le péril auquel il s'expose. Beurnonville, son ancien compagnon d'armes et son supérieur, comme ministre, tente de le persuader en l'emmenant à part. Rien ne réussit ; les ordres que les commissaires veulent

(1) Moniteur du 7 avril 1793.

(2) Procès-verbal imprimé par le Conseil général du Nord.

donner au dehors sont méconnus. Enfin, après une longue délibération, ils menacent Dumouriez de saisir ses papiers, et ils le déclarent suspendu de ses fonctions comme rebelle.

Alors Dumouriez donne ordre aux hussards de s'emparer des commissaires. Peu d'heures après, ils prennent la route de Tournai sous une garde de deux cents hommes, et dans la suite, ils sont livrés au général Clairfayt.

De cette insigne trahison, Dumouriez prétend faire un acte d'éclatant patriotisme. Le gant est jeté, il n'a pas un instant à perdre s'il veut triompher. Il proclame Louis XVII et il adresse à son armée cette proclamation demeurée célèbre :

« *Le général Dumouriez à l'Armée française.*

» **Aux bains de Saint-Amand, le 1er avril,**
» **onze heures du soir.**

» Mes compagnons !

» Quatre commissaires de la Convention nationale sont venus
» pour m'arrêter et me conduire à la barre ; je me suis rappelé de
» ce que vous m'avez promis, que vous ne laisseriez pas enlever
» votre père, qui a sauvé plusieurs fois la Patrie, qui vous a con-
» duits dans le chemin de la victoire, et qui, dernièrement encore,
» vient de faire, à votre tête, une retraite honorable.

» Je les ai mis en lieu de sûreté pour nous servir d'otages.

» Il est temps que l'armée émette son vœu, purge la France des
» assassins et des agitateurs, et rende à notre malheureuse Patrie le
» repos qu'elle a perdu par les crimes de ses représentants.

» Il est temps de reprendre une Constitution que nous avons jurée
» trois ans de suite, qui nous donnait la Liberté et qui peut seule
» nous garantir de la licence et de l'anarchie dans laquelle on nous
» a plongés.

» Je vous déclare, mes compagnons, que je vous donnerai
» l'exemple de vivre et de mourir libre.

» Nous ne pouvons être libres qu'avec de bonnes lois, sinon nous
» serions les esclaves du crime.

» *Le général en chef de l'Armée française,*

» DUMOURIEZ. »

Le même jour, il donne à Miaczinski (1) l'ordre de marcher sur Lille et de s'emparer des commissaires de la Convention qui s'y trouvent. Le duc de Chartres, aide-de-camp de Dumouriez, écrivait en même temps à son père cette lettre découragée, qu'il datait de Saint-Amand :

« Mon *couleur de rose* est à présent bien passé, et il est changé
» dans le noir le plus profond. Je vois la Liberté perdue ; je vois la
» Convention nationale perdre tout à fait la France par oubli de
» tous les principes ; je vois la guerre civile allumée ; je vois des
» armées innombrables fondre de tous côtés sur notre malheureuse
» Patrie et je ne vois pas d'armée à leur opposer (2). »

Cependant, les chefs du complot conservaient des illusions qui devaient bientôt s'évanouir. Les officiers, un moment égarés, mais revenus au devoir, virent les manœuvres de Dumouriez avec défiance ; les soldats du camp de Maulde avaient déchiré et foulé aux pieds la proclamation du 1er avril. Le décret qui le déclare traître à la Patrie et le met hors la loi arrive au camp ; les troupes se débandent ; le parc d'artillerie de Saint-Amand, composé de quatre-vingts pièces, se replie sur Valenciennes (3). Les entrevues de Dumouriez avec le général Clairfayt achèvent d'inspirer le dégoût. Dampierre, qui devait lui succéder, se met à sa poursuite. Enfin, abandonné des régiments, il quitte nuitamment la Fontaine-Bouillon, accompagné du duc de Chartres, des demoiselles Fernig, ses aides-

(1) Lettre datée des boues de Saint-Amand le 1er avril 1793.
(2) Moniteur du 7 avril 1793.
(3) Moniteur du 9 avril 1793.

de-camp, du général Valence et de quelques officiers, et il entraîne avec lui les dragons du 3e régiment et les hussards de Berchigny.

Arrivé sur le territoire de Bruille, le 3e bataillon de volontaires de l'Yonne (1) s'oppose à son passage ; des cris, des coups de fusil partent des rangs ; Dumouriez, fuyant les balles, qui atteignent auprès de lui plusieurs hommes, se dirige sur la Boucaude, où une femme courageuse (2) se trouve à point pour le transporter, avec sa suite, sur l'autre rive de l'Escaut ; des guides (3) le conduisirent à Wiers et à Peruwelz.

A la retraite des troupes du camp avait correspondu un mouvement en avant de la part de l'ennemi, à travers les forêts de Saint-Amand et de Raismes, de Vicoigne et d'Hasnon. Valenciennes se trouva investi ; Saint-Amand fut occupé par les Anglais, et chaque jour, pour ainsi dire, des combats sanglants se livrèrent sous ses murailles.

C'est dans l'une de ces rencontres, que Dampierre mourut glorieusement ; ses colonnes s'étaient engagés dans la forêt où l'on se canonna longtemps ; un corps d'Orchies s'emparait en même temps de Rumegies et marchait sur Saint-Amand pour opérer sa jonction avec Dampierre. Mais le général fut atteint d'un boulet et les troupes opérèrent leur retraite.

Valenciennes, assiégé par des forces considérables, capitula après deux mois d'investissement. Pendant ce siége mémorable, la garnison de Douai opéra une brillante sortie et vint jusqu'à Vicoignette enlever, sous les yeux de l'ennemi, tous les grains, pailles, denrées et fourrages qui se trouvaient dans cette ferme qui appartenait, comme on sait, à l'Abbaye de Vicoigne.

A partir de la capitulation de Valenciennes, tout le pays de Saint-Amand fut soumis à l'autorité du baron de Knobelsdorf, commandant en chef d'un corps d'armée Prussien. Il avait établi, à Saint-Amand même, une espèce de dépôt où il faisait renfermer les per-

(1) Ce bataillon était commandé par Davoust, qui devint maréchal et prince sous l'Empire.

(2) Bernardine Dehourt, femme de Gaspard Mixte.

(3) Jacques Heulle de Mortagne et Leclercq de Wiers.

sonnes suspectes de sympathies pour la France, recommandant cependant au Magistrat d'alléger leur détention en conciliant toutefois la prudence et l'humanité (1). Mais il frappait en même temps la ville de Saint-Amand d'une contribution de guerre de 61,150 livres qu'elle devait acquitter en argent dans un délai de trois jours.

La Jointe impériale instituée pour l'administration du pays conquis, rétablit les religieux dans les monastères d'où ils avaient été expulsés par la Révolution. L'acte de rétablissement de l'Abbaye de Château est du 20 septembre 1793 et le même jour l'abbé Antoine Delvigne prêtait serment de fidélité à S. M. l'Empereur et Roi, aux mains de Messire Jacques-Antoine Lecler, président de la Jointe (2).

Mais l'année suivante la victoire se rangea sous les drapeaux de la République, et le territoire français fut délivré de l'invasion. Malheureusement l'esprit de réaction amena de regrettables représailles; un grand nombre de citoyens de Saint-Amand émigrèrent et leurs biens furent mis sous le sequestre (3). En même temps le blé et le seigle manquaient pour la nourriture des habitants; les ressources en bestiaux étaient totalement épuisées et presque tous les chevaux de quelque valeur avaient été enlevés par l'ennemi, lors de son évacuation.

Le 24 juillet 1794, la municipalité de Saint-Amand donnait ordre aux habitants, « sous peine d'être regardés comme suspects et punis comme tels, de détruire sur les murs de leurs maisons toutes les armoiries, fleurs de lys, signes et emblêmes de féodalité ou fanatisme. » On dépouillait les Abbayes et les églises de leurs ornements et de leur argenterie que l'on déposait entre les mains des officiers municipaux.

Un arrêté du Comité de Salut public, du 7 frimaire an III, disposa que les archives de l'Abbaye de Saint-Amand seraient livrées à la Commission des poudres. Cet acte de vandalisme inutile reçut immédiatement son exécution; un grand nombre de papiers, de re-

(1) Archives de la Mairie de Saint-Amand, carton A, N° 36-1.

(2) Archives du Nord, 3e série, t. VI, p. 54,

(3) Archives de la Mairie de Saint-Amand. Registre de délibération de la municipalité, 15 juillet 1794.

gistres et de livres précieux furent pilliés ou livrés aux flammes dans la cour des cloîtres (1).

Enfin l'ordre fut donné de mettre en vente les bâtiments de l'Abbaye, dont l'adjudication définitive eut lieu le 26 vendémiaire an IV.

L'Abbaye fut divisée en quatre lots : le premier comprenait, 1° l'église en *tout son contenu,* excepté la muraille du côté des jardins, qui restera mitoyenne, dit l'affiche annonçant la vente ; 2° la partie des cloîtres contiguë à l'église, jusqu'à la Scarpe et y compris la tour de Sainte-Aldegonde. La mise à prix de ce premier lot était de cent vingt mille livres.

Le second lot, mis à prix à soixante mille livres, le troisième à quatre vingt mille, comprenaient tout le reste des bâtiments de l'Abbaye ; le quatrième, estimé six mille livres, consistait en la basse-cour, de l'autre côté de la place, contre le Manquet ; plus une maison rue des Anges, estimée quatre mille cinquante livres (2).

En même temps était adjugée l'Abbaye de Notre-Dame-de-la-Paix, en quatre lots, sur une évaluation de dix neuf mille livres. Le tout formait en bloc un total de deux cent quatre vingt neuf mille livres. Les Abbayes d'Hasnon, de Vicoigne et de Château-l'Abbaye furent aliénées à la même époque, comme domaines nationaux de première origine, et partout l'œuvre de destruction commença.

Quoique l'annonce de l'adjudication comprît l'église de l'Abbaye *en tout son contenu*, la tour fut épargnée. La démolition allait lentement ; la solidité de la maçonnerie opposait un obstacle aux efforts de la pioche, et plus d'une fois la mine dut être employée. Pierre Dumoulin, président du district, profita de ces lenteurs pour obtenir que la tour fût réservée pour l'utilité publique. Les pavillons d'entrée furent aussi épargnés pour servir de Maison commune.

(1) Leglay. Notice sur les archives du département du Nord, p. 34.

(2) Nous regrettons de ne pouvoir donner le chiffre auquel s'élevèrent les enchères. Elles durent dépasser de beaucoup les estimations, si nous prenons pour point de comparaison la vente de l'Abbaye d'Anchin qui fut adjugée, le 27 mars 1762, à Tassart de Douai, moyennant 477 mille livres. »

(Bulletin de la Commission hist. du département du Nord, t. VIII, p. 382.)

Aujourd'hui, ce sont les deux seuls débris qui nous restent de ce gigantesque édifice.

Ici s'arrête le récit que nous avons entrepris. Le cadre que nous nous sommes tracé n'excède pas les limites du XVIII[e] siècle, et, à vrai dire, il n'y a rien au delà dans les annales de Saint-Amand. Son histoire est close au moment où disparaît l'Abbaye.

Mais cette histoire, que nous avons racontée avec une joie toute filiale, est pleine de grandes et mémorables actions. Quel que soit l'avenir, cette population qui, pendant douze siècles, a fait ses preuves d'énergie et de bravoure, peut, au milieu des travaux de la paix qui assurent sa prospérité actuelle, reporter avec orgueil ses regards en arrière et se glorifier d'un passé qui n'a pas une heure de défaillance.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DE L'ABBAYE DE SAINT-AMAND.

CHAPITRE Ier.

LE VIEUX SAINT-AMAND.

CHAPITRE II.

LE PAYS DE SAINT-AMAND SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

CHAPITRE III.

LA VIE DU B. P. AMAND.

CHAPITRE IV.

FONDATION DU MONASTÈRE ET DE LA VILLE DE SAINT-AMAND.

CHAPITRE V.

SAINT-AMAND AUX IX[e] ET X[e] SIÈCLES.

CHAPITRE VI.

L'ÉCOLE DE SAINT-AMAND; LES SAVANTS, LES LETTRES ET LES LIVRES.

CHAPITRE VII.

SAINT-AMAND FÉODAL.

CHAPITRE VIII.

SAINT-AMAND AUX XI[e], XII[e] ET XIII[e] SIÈCLES.

CHAPITRE IX.

SAINT-AMAND AUX XIV[e], XV[e] ET XVI[e] SIÈCLES.

CHAPITRE X.

SAINT-AMAND AUX XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES.

FIN DE LA TABLE.

Nantes, Imprimerie LEMESLE ET MÉHOUAS, quai Cassard, 5.





